

L'ÉCONOMIE SOCIALE

en

1980

ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTUDES ET DE LA DOCUMENTATION

L'ÉCONOMIE BELGE

en

1989

BRUXELLES
1990

L'ÉCONOMIE
BELGE

en

édition

Belgique - Ministère des Affaires économiques

L'Economie belge en 1989.

Bruxelles: Ministère des Affaires économiques
Direction générale des Etudes et de la Documentation

1990- XVI, 120 p. 20,5x28,5 cm

ISSN 0771-7385

D/1990/1226/03

Prix: BEF 400.

Les données de cette publication peuvent être reprises moyennant mention explicite de la source.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS

Le rapport consacré à l'économie belge est, pour l'année 1989, composé d'un seul volume. Celui-ci comprend quatre parties consacrées aux grands agrégats macro-économiques, à la demande et la production, aux aspects sociaux, et enfin aux aspects monétaires et financiers.

Dans chaque chapitre, une introduction établit une comparaison entre l'évolution en Belgique et dans les principaux pays industrialisés. La partie statistique insérée dans ce rapport (tableaux et graphiques) est plus développé que dans les éditions précédentes.

Bruxelles, août 1990.

TABLE DES MATIERES

Avant-propos	VII
Table des matières	IX
Liste des tableaux	XII
Liste des graphiques	XIV
Liste des abréviations	XV
1. SYNTHESE MACRO-ECONOMIQUE	
1.1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL	3
1.2. L'EVOLUTION ECONOMIQUE EN BELGIQUE	5
A. Tendance de fond	5
B. Les exportations	6
C. Les importations	6
D. La balance commerciale	7
E. La consommation des ménages	8
F. Les investissements	8
G. Les logements	9
H. Les dépenses publiques	10
I. Les prix	10
I.1. Les prix à la consommation	10
I.2. Les prix à la production	10
J. Les revenus	11
J.1. Les revenus de la production	11
J.1. Les revenus des particuliers	12
K. L'emploi	13
L. Le compte des pouvoirs publics	14
2. DEMANDE ET PRODUCTION	
2.1. INVESTISSEMENTS	17
2.1.1. Aperçu international	17
2.1.2. Les investissements productifs	18
<i>Cadre 2.1. Les investissements dans les années quatre-vingts</i>	19
2.1.3. La construction	22
2.2. CONSOMMATION PRIVEE	24
2.2.1. La croissance de la demande internationale s'affaiblit	24
2.2.2. Consommation accrue des ménages belges	25
<i>Cadre 2.2. Consommation des ménages 1980-1989</i>	26
A. Consommation de biens	27
B. Consommation de services	27
C. Enquêtes de conjoncture	27

2.3. COMMERCE EXTERIEUR	31
2.3.1. Tendances générales des échanges mondiaux	31
A. Evolution des échanges mondiaux en volume	31
B. Evolution des prix et des termes de l'échange	32
C. Le commerce mondial en valeur	34
D. Soldes commerciaux et courants	35
2.3.2. Commerce extérieur de l'UEBL et balance des paiements	37
A. Evolution générale des échanges de marchandises	37
<i>Cadre 2.3. Commerce extérieur de l'UEBL de 1980 à 1989</i>	39
B. Composition du commerce extérieur par branche d'activité	41
C. Répartition géographique du commerce extérieur	43
D. Performances extérieures de l'UEBL et compétitivité	47
E. Balance des paiements de l'UEBL	50
a. Examen général	50
b. La balance des opérations courantes	51
c. La balance des capitaux	52
2.4. PRODUCTION INDUSTRIELLE	55
2.4.1 Production internationale	55
2.4.2 Production industrielle belge	56
A Production industrielle par catégories de produits	56
<i>Cadre 2.4 Production industrielle 1980-1989</i>	57
B Production industrielle par branche d'activité	58
C Production industrielle par région	62
D Courbe synthétique de la conjoncture	62
3 MARCHE DU TRAVAIL	
3.1 L'EMPLOI	67
3.1.1 Dans les pays de l'OCDE	67
3.1.2 L'emploi en Belgique	68
A Population active	68
B L'emploi	68
a. Evolution générale	68
<i>Cadre 3.1 L'emploi 1980-1989</i>	69
b. Emploi à temps partiel	72
c. Emploi temporaire	72
3.2 LE CHOMAGE	73
3.2.1 Diminution du chômage dans l'ensemble des pays de l'OCDE	73
3.2.2 Persistance de la baisse du chômage en Belgique	74
<i>Cadre 3.2 Le chômage de 1980 à 1989</i>	75

3.3. LES SALAIRES	81
3.3.1. Les salaires au sein des pays de l'OCDE	81
3.3.2. Les salaires en Belgique	82
4. FACTEURS FINANCIERS	
4.1. FINANCES PUBLIQUES	87
4.1.1. Mise en perspective internationale des besoins financiers des pouvoirs publics belges	87
4.1.2. Le besoin de financement du Trésor belge	89
A. La politique budgétaire en 1989	89
<i>Cadre 4.1. Une décennie de finances publiques</i>	90
B. Recettes totales du Trésor	91
C. Les dépenses du Trésor	93
D. Solde net à financer	96
E. Evolution de la dette publique	98
F. Situation de la dette publique	100
4.2. FACTEURS MONETAIRES	103
4.2.1. La politique monétaire internationale dans le sillage de la lutte contre l'inflation	103
4.2.2. Les marchés monétaire et financier en Belgique	105
A. Le marché des changes: un franc belge stable	105
B. Le marché monétaire: structure inversée des taux d'intérêt et réformes structurelles	106
C. Le marché obligataire: possibilités de placements concurrentiels	109
D. Le marché des actions: une année favorable	111
4.3. PRIX	114
4.3.1. Evolution internationale	114
4.3.2. Evolution des prix en Belgique	115
A. Prix à la production industrielle	115
B. Prix agricoles	116
C. Prix à la consommation	116
<i>Cadre 4.3. Evolution des prix 1980-1989</i>	117
NOTES	119

LISTE DES TABLEAUX

1- PIB et inflation	4
2- Ressources et dépenses	5
3- Contribution à la croissance du PNB	6
4- Répartition géographique et catégorielle du commerce extérieur de l'UEBL en 1989	7
5- Prix à la consommation	10
6- Opérations courantes des particuliers	13
7- Opérations de l'ensemble des pouvoirs publics	14
8- Formation brute de capital fixe privé, non résidentiel	17
9- Investissements selon les déclarations à la TVA	21
10- Permis de bâtir et bâtiments commencés	23
11- Contrats à tempérament: nombre	25
12- Contrats à tempérament: montants accordés	25
13- Chiffre d'affaires en volume	27
14- Taux d'équipement des ménages belges en électro-ménager	28
15- Immatriculations de véhicules	28
16- Pourcentage de véhicules neufs financés et montant moyen par contrat	28
17- Chiffre d'affaires des services en volume	29
18- Production et commerce mondial de marchandises par catégorie de pays	31
19- Commerce mondial par catégorie de produits	32
20- Prix du commerce mondial de marchandises par catégorie de pays	32
21- Prix du commerce mondial par catégorie de produits	33
22- Prix des matières premières	33
23- Solde des balances commerciales (FOB-FOB)	35
24- Soldes des balances courantes	37
25- Evolution du commerce extérieur de l'UEBL	39
26- Comparaison internationale des évolutions en prix et en volume du commerce extérieur	40
27- Balance commerciale de l'UEBL et coefficient de couverture	40
28- Répartition du commerce extérieur de l'UEBL par branche d'activité en 1989	43
29- Répartition géographique du commerce extérieur de l'UEBL	44
30- Evolution des parts de marché pour l'ensemble des biens	49
31- Evolution des parts de marché de produits manufacturés	49
32- Balance générale des paiements sur base de caisse	50
33- Opérations sur biens et services sur base de caisse	52
34- Balance des capitaux	53
35- Indice de la production industrielle par groupe de marchandises	56
36- Indice de la production industrielle par branche d'activité	59
37- Produits transformés et finis de la sidérurgie	59
38- Secteurs des fabrications métalliques	61
39- Population active et emploi dans la zone OCDE 1988 et 1989	67
40- Population active et emploi en 1988 et 1989	70
41- Taux de chômage en 1988 et 1989	73
42- Chômage complet indemnisé des demandeurs d'emploi	74
43- Evolution de nombre des dispenses de pointage accordées aux femmes en Flandre entre janvier et décembre 1989	76

44-	Chômage des demandeurs d'emploi par région	76
45-	Chômage des demandeurs d'emploi selon la base d'admission	76
46-	Chômage des demandeurs d'emploi selon la durée	77
47-	Chômage des demandeurs d'emploi par branche d'activité	77
48-	Chômage des demandeurs d'emploi ouvriers par profession	78
49-	Chômage des demandeurs d'emploi employés par profession	78
50-	Chômage des demandeurs d'emploi par classes d'âge	79
51-	Chômage des demandeurs d'emploi selon les études faites	79
52-	Evolution du nombre des bénéficiaires du programme de résorption du chômage	79
53-	Rémunération nominale par employé du secteur privé	81
54-	Coût salarial par unité produite du secteur privé	81
55-	Evolution des salaires et inflation	82
56-	Salaire conventionnel des ouvriers et des employés par branche d'activité	83
57-	Etat comparé des finances publiques	87
58-	La dette publique en Belgique et dans la CEE	87
59-	Besoins de financement du Trésor	89
60-	Recettes totales du Trésor	92
61-	Les dépenses du Trésor pour compte du pouvoir central	93
62-	Les dépenses de caisse des régions et des communautés	94
63-	Charges d'intérêt de la dette publique	94
64-	Regroupement d'un certain nombre de budgets départementaux	96
65-	Le solde net à financer national	97
66-	Le solde net à financer de l'ensemble des régions et communautés	97
67-	Solde net à financer des régions et communautés	97
68-	Soldes nets à financer cumulés des régions et communautés	97
69-	Solde net à financer et évolution de la dette publique	98
70-	Déficit de trésorerie et son financement	98
71-	Evolution de la dette en devises en 1989	99
72-	Situation de la dette publique	101
73-	Situation de la dette publique en devises à la fin de 1989	102
74-	Taux d'intérêt à court terme des pays les plus importants	103
75-	Taux de change effectifs, réels	104
76-	Emissions obligataires publiques	110
77-	Indices return par secteur des valeurs belges sur le marché au comptant de Bruxelles en 1989	112
78-	Indice des prix à la production industrielle	115
79-	Mercuriales agricoles et horticoles et indice des prix d'achat des moyens de production	116
80-	Prix à la consommation	116
81-	Contribution des différents groupes de biens à la variation de l'indice des prix à la consommation	118

LISTE DES GRAPHIQUES

1- Taux d'inflation	3
2- Taux d'investissement	9
3- Prix à la production industrielle	11
4- Répartition des revenus de la production	12
5- Sources de revenus des particuliers	13
6- Taux d'investissement bruts et nets	18
<i>Part des investissements dans le PNB</i>	<i>19</i>
7- Chiffre d'affaires en volume du commerce de détail	24
<i>Chiffre d'affaires en volume et immatriculations de véhicules</i>	<i>26</i>
8- Situation financière des ménages et achats importants	30
9- Principaux exportateurs en 1989	34
10- Soldes commerciaux de la CEE, des Etats-Unis et du Japon	36
11- Production industrielle dans la zone de l'OCDE	55
<i>La production industrielle de 1980 à 1989</i>	<i>57</i>
12- Indices de la production industrielle par groupe de marchandises	58
13- Courbe synthétique de la conjoncture	63
14- Indice de la production manufacturière et indicateur de conjoncture de la BNB décalé de 6 mois	64
<i>Evolution de l'emploi de 1980 à 1988</i>	<i>69</i>
15- Taux de chômage dans la CEE, aux Etats-Unis et au Japon	74
<i>Chômage complet</i>	<i>75</i>
16- Dette de l'Etat belge en perspective internationale	88
<i>Solde net à financer du pouvoir central</i>	<i>90</i>
17- Recettes et dépenses hors charges d'intérêt	95
18- Taux de change effectifs nominaux: USD, JPY et DEM	104
19- Taux de change officiels à Bruxelles	105
20- Ecart entre taux d'intérêt belge et allemand	106
21- Ecart entre taux d'intérêt à long et court termes, comparaison internationale	107
22- Taux d'intérêt à court et long termes en Belgique	108
23- Bourse de Bruxelles, indices généraux	111
24- Transactions mensuelles sur le marché à terme	113
25- Evolution des prix à la consommation	115
<i>Evolution de l'indice des prix à la consommation 1980-1989</i>	<i>117</i>

LISTE DES ABREVIATIONS

ACP	: Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique membres de la convention de Lomé
AMF	: Accord multifibre
AR	: Arrêté Royal
ASEAN	: Association des Pays du Sud-Est asiatique
BNB	: Banque Nationale de Belgique
CAEM	: Conseil d'Assistance Economique Mutuelle
CCI	: Chômeurs complets indemnisés, y compris les chômeurs âgés non demandeurs d'emploi
CCIDE	: Chômeurs complets indemnisés, hormis les chômeurs âgés non demandeurs d'emploi
CEE	: Communauté Economique Européenne
CGER	: Caisse Générale d'Epargne et de Retraite
CLIO	: Classification «Entrées-Sorties»
CTCI	: Classification-type du commerce international
DGED	: Direction Générale des Etudes et de la Documentation du Ministère des Affaires économiques
DULBEA	: Département d'économie appliquée de l'Université Libre de Bruxelles
DTS	: Droits de tirage spéciaux du FMI
ECU	: Unité monétaire européenne
EUROSTAT	: Office statistiques des Communautés européennes
FABRIMETAL	: Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques
FEBELBOIS	: Fédération belge des entreprises du bois
FEBELTEX	: Fédération belge des entreprises du textile
FEOGA	: Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles
FMI	: Fonds Monétaire International
HORECA	: Hôtels, Restaurants et Cafés
GATT	: Accord Général sur le Commerce et les Tarifs
INAMI	: Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité
INS	: Institut National de Statistique du Ministère des Affaires économiques
IRES	: Institut de Recherches économiques et sociales de l'Université catholique de Louvain
MAE	: Ministère des Affaires économiques
MB	: Moniteur Belge
NACE	: Nomenclature des Activités économiques dans la Communauté Européenne
NPI	: Nouveaux pays industrialisés
NPIA	: Nouveaux Pays Industrialisés de l'Asie du Sud-Est
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economique
ONEm	: Office National de l'Emploi
ONSS	: Office National de Sécurité Sociale
OPEP	: Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
Paribas	: Banque de Paris et des Pays-Bas
PIB	: Produit Intérieur brut
PNB	: Produit National Brut
PMN	: Produit Matériel Net
PTT	: Postes, télégraphes et téléphones
PVD	: Pays en voie de développement
R et D	: Recherche et Développement
RFA	: République Fédérale d'Allemagne

RTT	: Régie des Télégraphes et des Téléphones
SME	: Système Monétaire Européen
SNCI	: Société Nationale de Crédit à l'Industrie
SNF	: Solde net à financer
TVA	: Taxe sur la valeur ajoutée
UEBL	: Union économique belgo-luxembourgeoise
URSS	: Union des Républiques Socialistes Soviétiques

Les abréviations des noms de pays et de leur monnaie sont en général celles utilisées par l'Organisation Internationale de Standardisation.

BE	Belgique	BEF	Franc Belge.
CA	Canada	CAD	Dollar canadien
DE	Rép. fédérale d'Allemagne	DEM	Mark allemand.
CH	Suisse	CHF	Franc suisse.
DK	Danemark	DKK	Couronne danoise.
ES	Espagne	ESP	Pesete.
FR	France	FRF	Franc français.
GB	Royaume-Uni	GBP	Livre sterling.
GR	Grèce	GRD	Drachme.
IE	Irlande	IEP	Livre irlandaise.
IT	Italie	ITL	Lire.
LU	Grand-Duché du Luxembourg	LUF	Franc luxembourgeois.
JP	Japon	JPY	Yen.
NL	Pays-Bas	NLG	Florin.
PT	Portugal	PTE	Escudo.
US	Etats-Unis	USD	Dollar américain.

1.1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Le contexte international est marqué par la croissance de l'activité mondiale et la régulation de l'apport étranger dans les marchés.

Deux tendances principales sont à observer : une croissance continue de la zone euro et une baisse de l'UE et du monde. Dans le secteur manufacturier, l'Europe connaît une croissance modérée alors que l'Asie connaît une croissance forte. La croissance mondiale est également soutenue par l'Amérique du Sud et l'Afrique.

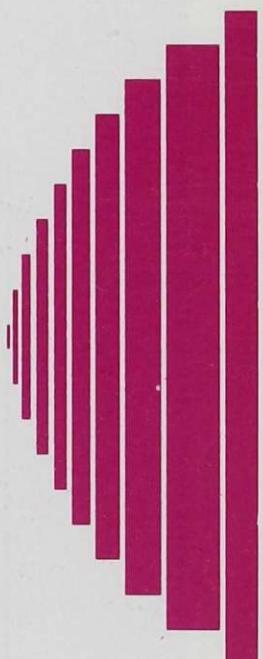
Les taux d'inflation des principaux pays monétaires sont en baisse, sauf au Japon où ils ont augmenté.

Le taux de chômage mondial a baissé de 5,8% en 2007 à 5,5% en 2008. Cependant, la hausse des prix a atteint 5,2% en 2008 contre 3,8% en 2007.

GRAPHIQUE 1.1.1. TAUX DE CHÔMAGE

1.

SYNTHESE
MACRO-
ECONOMIQUE



SUMMER
MACRO-
ECONOMIC



1.1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Les économies occidentales ont connu en 1989 leur septième année de croissance consécutive, soit la plus longue phase d'expansion de l'après seconde guerre mondiale.

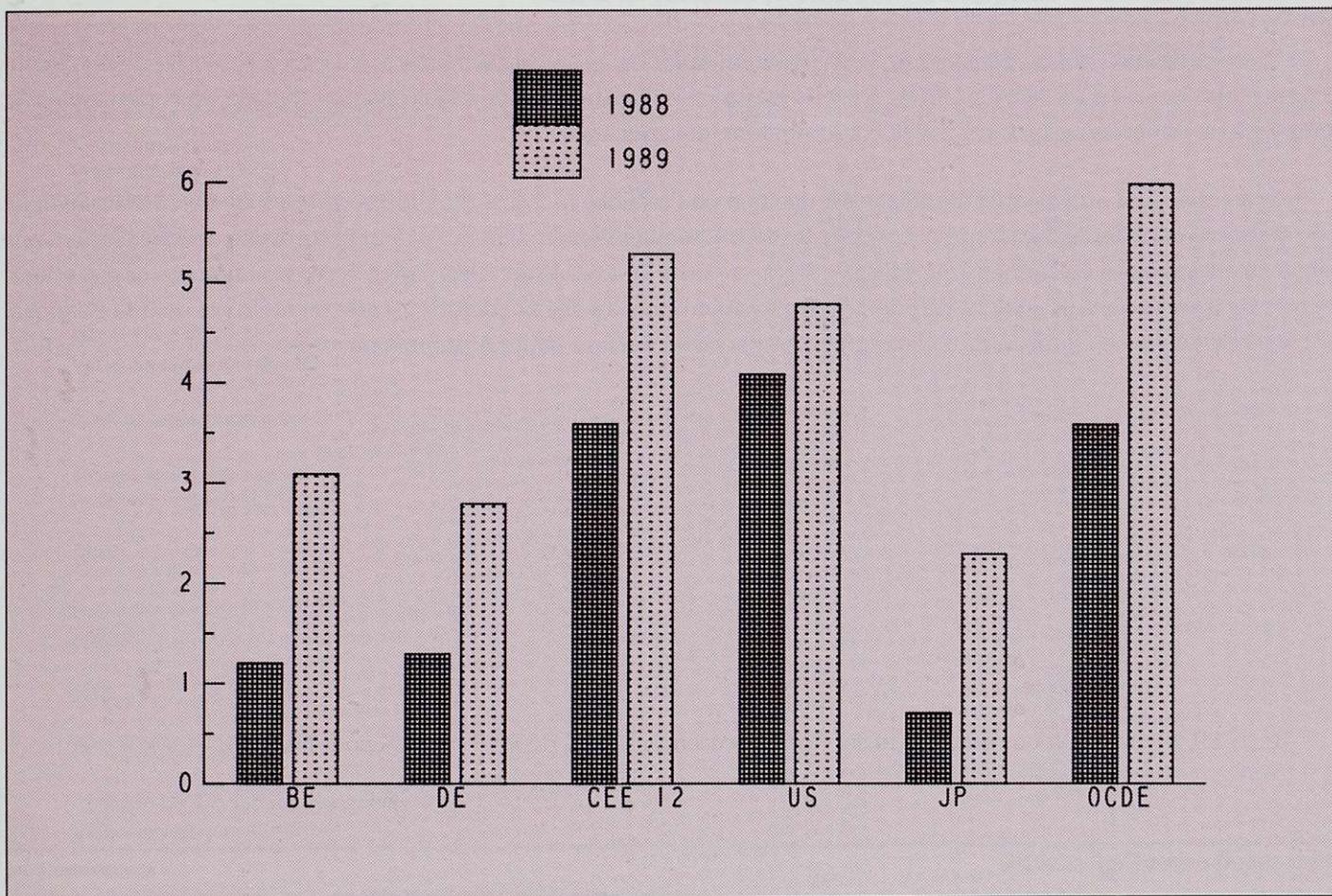
Selon les estimations établies par le Secrétariat de l'OCDE à l'automne quatre-vingt neuf (1), l'augmentation du PIB de la zone OCDE se serait élevée à 3,6 % en 1989 contre 4,4 % en 1988. Cette décélération limitée de la croissance reflète pour l'essentiel le fléchissement de l'activité aux Etats-Unis et au Japon, tandis que les pays européens auraient enregistré une croissance économique aussi soutenue que celle de l'année antérieure. Ainsi, l'augmentation du PIB des pays de la CEE aurait été de 3,5 % en 1989 pour 3,7 % en 1988.

Par contre, la hausse des prix aura été sensiblement la plus importante de ces cinq dernières années. L'augmentation de l'indice implicite des prix du PIB dans la zone OCDE aurait atteint 4,3 % contre 4,0 % en 1988 et seulement 3,3 % en 1987.

Selon les indices observés, les prix à la consommation ont augmenté de 6,0 % dans l'ensemble des pays de l'OCDE (4,7 % si l'on retire les pays à forte inflation) contre 4,8 % en 1988 et 3,8 % en 1987. Dans la CEE, la hausse de ces prix s'est élevée à 5,3 % en 1989 contre 3,6 % en 1988 et 3,4 en 1987.

GRAPHIQUE 1- TAUX D'INFLATION

Variation en %, t/t-1.



SOURCE: OCDE; MAE, DGED.

TABLEAU 1- PIB et INFLATION

Variation annuelle en %.

PAYS	PIB en volume		Prix à la consommation	
	1988	1989	1988	1989
Belgique	4,3	4,5	1,2	3,1
République Fédérale d'Allemagne	3,6	4,0	1,3	2,8
France	3,9	3,6	2,7	3,6
Royaume-Uni	4,2	2,3	4,9	7,8
Pays-Bas	2,9	4,2	0,7	1,1
Italie	3,9	3,3	5,0	6,6
Espagne	5,0	4,9	4,8	6,8
CEE 12	3,7	3,6	3,6	5,3
EU (a)	4,4	2,8	4,1	4,8
Japon (a)	5,7	4,8	0,7	2,3
OCDE	4,4	3,6	3,6	6,0

(a) PNB.

SOURCE: OCDE et MAE, DGED (Belgique).

Certes, la majeure partie de ce regain de l'inflation résulte du renchérissement des prix de l'énergie, après leur baisse spectaculaire en 1986-1987 et leur stabilisation à un niveau modéré par la suite. Mais il émane également de l'incapacité des installations productives existantes de répondre, sans tension, au redressement des demandes privées. En particulier, le réveil des investissements dans l'industrie, après une longue période de léthargie, fut trop tardif pour empêcher les effets inflationnistes issus d'un déséquilibre entre offre et demande de biens.

En 1989, comme l'année précédente, la forte augmentation des investissements productifs a caractérisé l'évolution économique écoulée dans la zone OCDE. La contribution des investissements à la croissance globale est restée toutefois inférieure au dynamisme procuré par la consommation des ménages.

Si la croissance du commerce mondial s'est quelque peu affaiblie (+ 7,6 % en 1989 contre + 9,0 % en 1988, selon le Secrétariat de l'OCDE), les échanges entre pays de l'OCDE sont demeurés soutenus et leur progression devrait s'être maintenue au niveau élevé de l'année antérieure: + 8,1 % en 1988 et + 8,0 % en 1989. Aussi la contribution des exportations de biens et services à la croissance de nombre de pays membres a-t-elle été déterminante: tel fut le cas pour la Belgique qui une fois de plus apparaît comme l'exemple par excellence d'une petite économie ouverte.

1.2. L'EVOLUTION ECONOMIQUE EN BELGIQUE.

A. TENDANCE DE FOND.

L'économie belge a profité de la bonne conjoncture internationale et plus spécialement de celle des pays européens. Les exportations se sont fortement accrues, ce qui, ajouté au dynamisme de la demande intérieure privée, a mené l'activité à un niveau élevé, particulièrement dans l'industrie. L'emploi s'est alors nettement amélioré et, fait nouveau depuis le milieu des années septante, le secteur des industries manufacturières y a largement contribué.

Le PNB devrait avoir augmenté en volume de 4,5 %, soit une croissance un peu plus affirmée qu'en 1988 (+4,3 %). La contribution de la consommation des ménages à la croissance du PNB aura été nettement plus marquée au cours de cette année qu'en 1988 (voir tableau 3): +2,3 % en 1989 contre +1,6 % en 1988. La part prise par les investissements dans la performance d'ensemble est demeurée la même que l'année précédente (+2,6 %). Le poids des exportations de biens et services dans la croissance du PNB s'est renforcé (+6,9 % contre +6,5 % en 1988) tandis que l'appel de biens et services à l'étranger s'est fait plus pressant, du fait des demandes intérieures finales et intermédiaires plus soutenues qu'en 1988. Aussi, la contribution des échanges extérieurs de biens et services à la croissance du PNB, de neutre qu'elle était en 1988, devrait avoir été légèrement négative en 1989.

TABLEAU 2- RESSOURCES ET DEPENSES

	Variation du volume, en %		Valeurs mrd BEF	
	1988 (a)	1989 (e)	1988 (a)	1989 (e)
Consommation privée	2,4	3,4	3588	3824
Consommation publique	- 0,7	- 0,6	898	931
Formation brute de capital fixe	15,9	14,1	981	1156
- entreprises	16,2	15,8	655	782
- logements	22,3	20,8	230	288
- pouvoirs publics	2,9	- 11,6	96	86
Dépenses intérieures	4,0	4,7	5467	5911
Variation des stocks (b)	0,3	0,0	30	32
Total dépenses intérieures	4,3	4,7	5496	5942
Exportations biens et services	8,2	8,4	3868	4459
Importations biens et services	8,3	8,7	3708	4294
PNB	4,3	4,5	5656	6108
Paiements nets des revenus aux facteurs de production dus par le reste du monde	- 0,1	0,0	- 52	- 58
PNB	4,2	4,5	5604	6050
Evolution des prix				
Déflateur de la consommation privée	1,7	3,1		
Déflateur implicite du PNB	1,9	3,3		

(a) Observations.

(b) Deux premières colonnes: en % du PNB de l'année précédente.

(e) Estimations.

SOURCE: INS (1988) et DGED (1989).

B. LES EXPORTATIONS.

Les exportations de biens et services devraient, selon les estimations, s'être accrues de 8,4 % en volume, un rythme de progression de peu supérieur à celui de l'année précédente (+8,2 %). L'augmentation des prix des biens et services exportés est estimée à 6,3 %. La part des exportations de biens et services dans le PNB s'est accrue à 73,7 % (dont 57,7 % pour les seuls biens) contre 69 % en 1988 (54 % pour les biens).

Selon les données douanières, les exportations de l'UEBL ont augmenté de 16,5 % en valeur en 1989 par rapport à l'année précédente. Les calculs effectués par la Banque nationale permettent de distinguer la part des volumes et des prix de cette croissance: l'augmentation des exportations aurait été de 7,6 % en volume et de 7,8 % en prix.

C'est dans les pays membres de la Communauté européenne que les ventes de l'UEBL ont le plus augmenté. De la sorte, leurs parts respectives dans l'ensemble des exportations de l'Union économique ont progressé sauf celles des

Pays-Bas où, à l'inverse, une diminution de l'importance relative des exportations vers ce pays peut être relevée. Celle-ci provient d'un recul des exportations de produits énergétiques transformés vers nos voisins, qui serait dû à un changement dans l'enregistrement statistique des flux de marchandises avec les Pays-Bas et non à une détérioration des performances économiques réelles de l'UEBL chez ce partenaire bénéluxien.

C. LES IMPORTATIONS.

En dépit d'une forte augmentation de la demande intérieure (+ 4,7 % en volume, selon les estimations provisoires, contre + 4,3 % en 1988), la progression des importations est demeurée relativement limitée. Elle devrait avoir augmenté de 8,7 % en volume pour les biens et services, soit un rythme à nouveau de peu supérieur à celui de l'année antérieure, comme pour les exportations. Leur élasticité par rapport à la demande totale (demande intérieure et exportations) est demeurée aussi modérée qu'en 1988: 1,37.

Les prix à l'importation de biens et services auraient haussé de 6,6 %, soit de manière nettement plus forte qu'en 1988 (+ 2,7 %). La plus grande part de cette augmentation traduit le renchérissement des prix énergétiques et du dollar. Selon l'Institut für Wirtschaftsforschung de Hambourg, les prix des matières énergétiques, exprimés en USD, ont augmenté de 16,3 % en 1989 (+ 18,5 % pour le seul pétrole brut) tandis que les prix des autres matières premières n'ont guère progressé.

En 1989, les importations de biens et services représentent 71 % du PNB (56,3 % pour les seuls biens) contre 66,2 % en 1988 (52,6 % pour les importations de marchandises).

Les données disponibles du côté des statistiques douanières font apparaître une progression de 14,3 % de la valeur des importations de marchandises de l'UEBL en 1989. La ventilation entre volume et prix, montre une augmentation de 6,3 % en volume et de 7,1 % en prix.

TABLEAU 3- CONTRIBUTION A LA CROISSANCE DU PNB

	Variation en % du PNB de l'année précédente.	
	1988	1989
Consommation privée	1,6	2,3
Consommation publique	- 0,1	- 0,1
Formation brute de capital fixe	2,6	2,6
- entreprises	1,7	1,9
- logements	0,8	0,8
- pouvoirs publics	0,1	- 0,1
Dépenses intérieures	4,4	4,8
Exportations de biens et services	6,5	6,9
Dépenses totales	10,6	11,7
Importations de biens et services	- 6,6	- 7,2
Croissance du PIB	4,3	4,5
Paiements nets de revenus aux facteurs de production dus par le reste du monde	- 0,1	0,0
<i>Croissance du PNB</i>	<i>4,2</i>	<i>4,5</i>

SOURCE: INS (1988) et DGED (1989).

Ainsi, sur base de ces observations, les fortes progressions des flux en valeur des exportations et des importations sont dues à une contribution à peu près équivalente des mouvements des prix et des volumes. L'accroissement apparaît un peu plus important pour les exportations que pour les importations dont la pénétration semble avoir été freinée au moins dans certains secteurs.

Ces mouvements se répercutent favorablement sur la balance commerciale, le taux de couverture et les termes de l'échange.

D. LA BALANCE COMMERCIALE.

Selon la définition des statistiques douanières qui outre qu'elles sont établies pour l'ensemble de l'union économique belgo-luxembourgeoise, comptabilisent les exportations en FOB (valeur de la livraison à la frontière) et les importations en CIF (y compris les frais de transport et d'assurances liés à l'importation des marchandises), la balance commerciale dégage un surplus de 60,7 milliards BEF en 1989 contre un déficit de 11,3 milliards un an auparavant. Le taux de couverture est ainsi passé de 99,7 % en 1988 à 101,6 % en 1989.

Comme il apparaît dans le tableau 4, l'aggravation du déficit énergétique, dû au renchérissement des prix pétroliers, empêche d'enregistrer un excédent commercial plus important encore.

Enfin, les soldes commerciaux avec les pays de la Communauté, se sont sensiblement améliorés soit que l'excédent se trouve accru (France, Espagne notamment), soit que le déficit se voit amoindri (Allemagne fédérale) (voir tableau 4).

TABLEAU 4- REPARTITION GEOGRAPHIQUE ET CATEGORIELLE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'UEBL EN 1989

PAYS OU GROUPE DE PAYS	EXPORTATIONS			IMPORTATIONS			Solde (mrds BEF)	
	Valeur (mrds BEF)	Ecart en % (a)	En % du total	Valeur (mrds BEF)	Ecart en % (a)	En % du total	1988	1989
CEE (12)	2899,4	15,5	73,6	2771,1	11,9	71,4	34,3	128,3
dont:								
France	804,1	19,0	20,4	578,6	10,8	14,9	153,3	225,5
Pays-Bas	540,3	8,5	13,7	682,3	13,2	17,6	- 104,5	- 142,0
RF d'Allemagne	744,5	13,3	18,9	912,4	10,0	23,5	- 172,0	- 167,9
Italie	251,0	19,3	6,4	164,5	13,9	4,2	66,0	86,3
Royaume-Uni	370,1	17,3	9,4	306,0	18,1	7,9	56,5	64,1
Espagne	92,0	26,2	2,3	55,0	7,3	1,4	21,6	37,0
Reste du Monde	1040,6	19,4	26,4	1108,3	20,8	28,6	- 23,0	- 62,8
dont:								
Etats-Unis	189,7	12,7	4,8	178,8	18,8	4,6	17,8	10,9
Japon	51,5	29,4	1,3	88,2	14,4	2,3	- 37,3	- 36,7
TOTAL GENERAL	3940,1	16,5	100,0	3879,4	14,3	100,0	- 11,3	60,7
Produits énergétiques	154,9	25,5	3,9	313,8	20,3	8,1	- 137,5	- 158,9
Autres produits	3785,2	16,2	96,1	3565,6	13,8	91,9	126,3	219,6

(a) Par rapport à 1988.

SOURCE: Ministère des Affaires économiques, INS, DGED.

E. LA CONSOMMATION DES MENAGES.

Selon les estimations, la consommation privée a augmenté de 3,4 % en 1989 du fait d'une progression soutenue du revenu réel disponible des ménages (+ 4,0 %, soit une hausse réelle analogue à celle de l'année précédente).

Les données de la TVA sur le chiffre d'affaires déclaré par les commerçants montrent l'importance des ventes de fin d'année qui se sont accrues de 7,4 % en volume au quatrième trimestre de 1989. Pour l'ensemble de l'année, la progression s'élève à 5,6 %.

Les biens durables comme l'équipement ménager, les véhicules et les dépenses liées aux loisirs (sport, photos, etc.) connaissent des augmentations de plus de 10 %. Les ventes de services aux particuliers, approchées par un indicateur prenant en considération les rubriques en relation avec la demande des ménages, affichent une croissance soutenue de 10,4 % en 1989, sous l'influence des secteurs HORECA et services récréatifs et culturels.

Les immatriculations de voitures automobiles ont progressé à un taux encore plus important (+ 3 %) quoique moindre qu'en 1988 (+ 4,8 %), année au cours de laquelle se tenait un Salon de l'automobile dont l'effet est toujours de doper les ventes.

Le taux d'épargne des ménages, selon les estimations macroéconomiques (rapport de l'épargne des ménages à leur revenu disponible), devrait s'être accru de 13,3 % en 1988 à 13,8 % en 1989.

F. LES INVESTISSEMENTS.

Stimulés par la vivacité de la demande et dans certains secteurs par la nécessité de dépasser les goulots d'étranglement liés à une insuffisance des capacités de production, les investissements productifs ont augmenté à un rythme à peu près identique à celui de 1988, soit + 15,8 %.

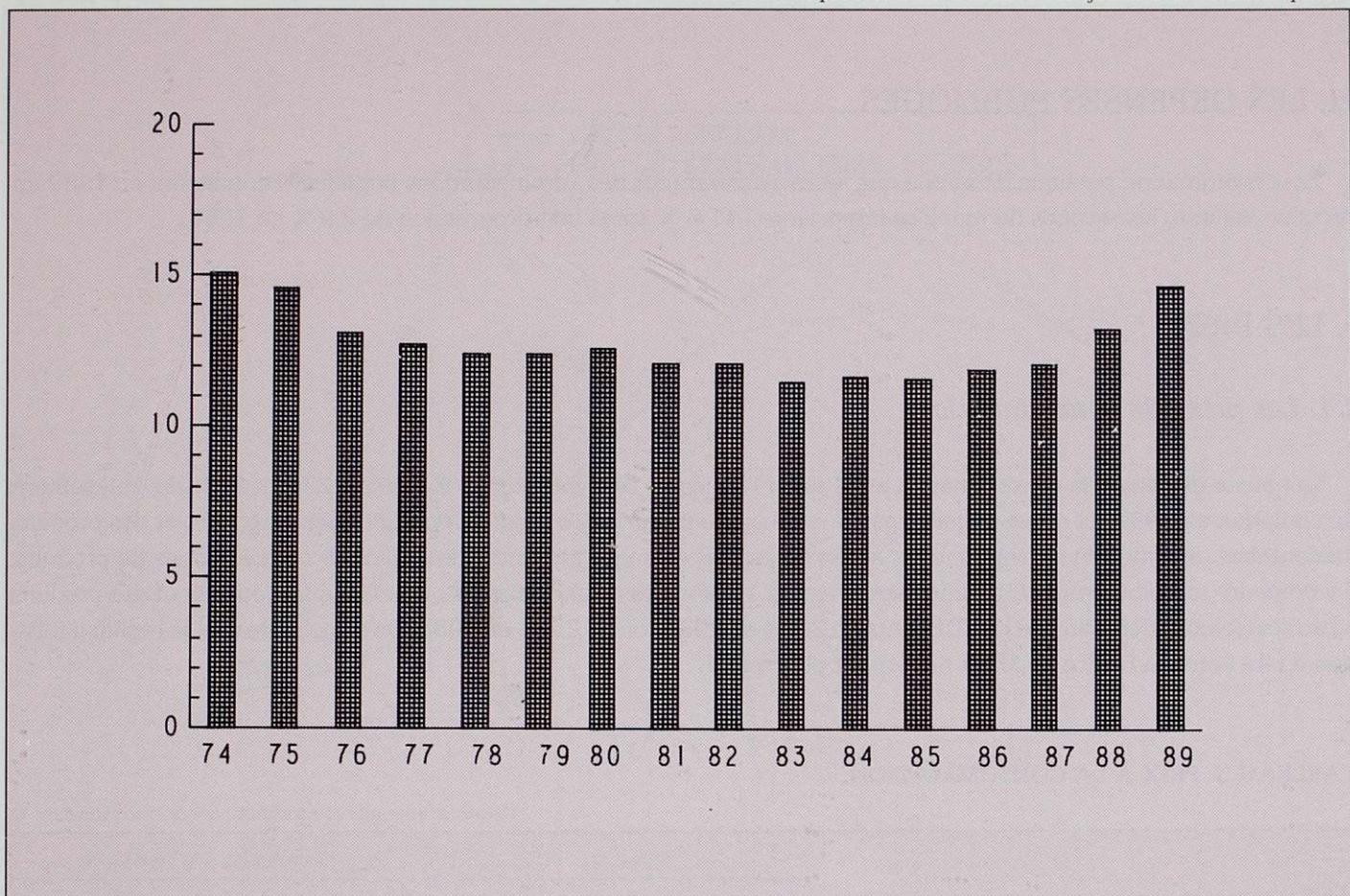
Selon l'enquête trimestrielle de la Banque nationale, le degré d'utilisation des capacités de production dans l'industrie manufacturière était de 82 % en décembre 1989 contre 79,9 % l'année précédente. En outre, selon l'enquête semestrielle sur les investissements, effectuée par la même institution, 56 % des investissements réalisés en 1989 dans l'industrie manufacturière avaient pour objectif une extension des capacités de production et 28 % visaient à leur remplacement. Il est à noter que selon les déclarations à l'enquête, les investissements de rationalisation ne représentaient plus que 8 % du total des investissements réalisés.

Le financement des investissements a en outre été fortement facilité par le redressement des bénéfices des entreprises, ces dernières années. Le taux de marge des entreprises (excédent brut d'exploitation des entreprises en pourcentage de leur valeur ajoutée) s'est monté en 1989 à 42,7 % contre 42,3 % en 1988 et la part des bénéfices réservés des sociétés (définition des comptes nationaux) dans le PNB a atteint un record historique avec 5,8 %; en 1988, elle avait été de 5,0 %. L'enquête sur les investissements de la Banque confirme que 37 % des investissements de l'industrie manufacturière ont été financés en recourant à l'épargne interne de l'entreprise.

Le taux d'investissement (mesurant la part relative des investissements productifs dans la valeur ajoutée dégagée par les entreprises et dès lors la capacité de l'économie à générer sa croissance future) est revenu au niveau généralement observé dans la seconde moitié des années soixante, soit près de 15 %, niveau qui avait été quitté en 1973 pour ne plus afficher pendant quinze ans que des valeurs situées entre 11,5 % et 12,5 %.

GRAPHIQUE 2- TAUX D'INVESTISSEMENT

Investissements productifs en % de la valeur ajoutée brute des entreprises.



SOURCE: MAE,DGED.

La baisse du taux d'investissement au cours de cette période sombre reflétait essentiellement la longue crise industrielle que l'économie belge endura alors.

Depuis 1987, la croissance des investissements de l'industrie a repris avec force. Selon les statistiques de la TVA, les investissements des entreprises ont augmenté de 19,6 % en valeur en 1989 (+24,1 % en 1988) dont 13,6 % dans les entreprises industrielles (+ 15,4 % dans les entreprises manufaturières) et 25,6 % dans les entreprises non industrielles. Pour l'interprétation correcte de ces chiffres, il ne faut pas perdre de vue que nombre d'investissements de l'industrie, réalisés par des sociétés de leasing ou à l'intervention de centres de coordination sont statistiquement repris dans les déclarations à la TVA sous l'intitulé des entreprises non-industrielles. Enfin, autre confirmation, l'enquête semestrielle de la Banque nationale fait état d'une hausse des investissements de l'industrie manufacturière de 12,3 % en valeur, y compris ceux réalisés par leasing ou centre de coordination.

G. LES LOGEMENTS.

Le volume de nouveaux logements achevés en 1989 aura à nouveau connu une augmentation record d'un peu plus de 20 %, analogue à celle de 1988. Le nombre de nouveaux logements réalisés en 1989 (logements commencés au cours de la période des douze derniers mois se terminant en mars 1989) se monterait à 38 329 unités contre 30 849 en 1988.

Quelle que soit l'importance des progressions des trois dernières années, la part relative des logements dans le PNB en 1989 (4,8 %) demeure encore sensiblement inférieure à la moyenne de la décennie septante (6,0 %) ou soixante (5,8 %).

H. LES DEPENSES PUBLIQUES.

La consommation publique de même que les investissements des administrations publiques connaissent en 1989 un recul en volume, les seconds de manière importante (-11,6 % après une progression de 2,9 % en 1988).

I. LES PRIX.

I.1. Les prix à la consommation.

La hausse des prix à la consommation a été selon l'indice de ces biens de 3,1 % après 1,2 % en 1988. Le relèvement de l'inflation en 1989 est dû en majeure partie à la hausse des prix des produits énergétiques (importés) et des produits alimentaires. Si l'effet du relèvement des accises n'est pas étranger au renchérissement de ces catégories de produits, il y demeure toutefois limité. L'inflation sous-jacente, c'est à dire à l'exclusion des produits énergétiques et des produits agricoles (selon la définition de l'OCDE) a été de 2,7 % en 1989 contre 2,2 % en 1988. De ce point de vue, le regain d'inflation d'une année à l'autre apparaît nettement plus relatif.

TABLEAU 5- PRIX A LA CONSOMMATION

	Variation annuelle et contribution à la croissance, en %			
	Variation en %		Contribution à la croissance	
	1988	1989	1988	1989
Produits alimentaires	0,0	3,1	0,00	0,69
Produits non alimentaires	1,1	3,4	0,49	1,45
- énergie	- 3,4	6,5	- 0,43	0,82
- autres	2,5	2,5	0,92	0,63
Services	1,5	2,6	0,44	0,73
Loyers	3,6	3,7	0,23	0,24
<i>Indice général</i>	<i>1,2</i>	<i>3,1</i>	<i>1,16</i>	<i>3,11</i>

SOURCE: Ministère des Affaires économiques, Administration du Commerce; calculs DGED.

I.2. Les prix à la production.

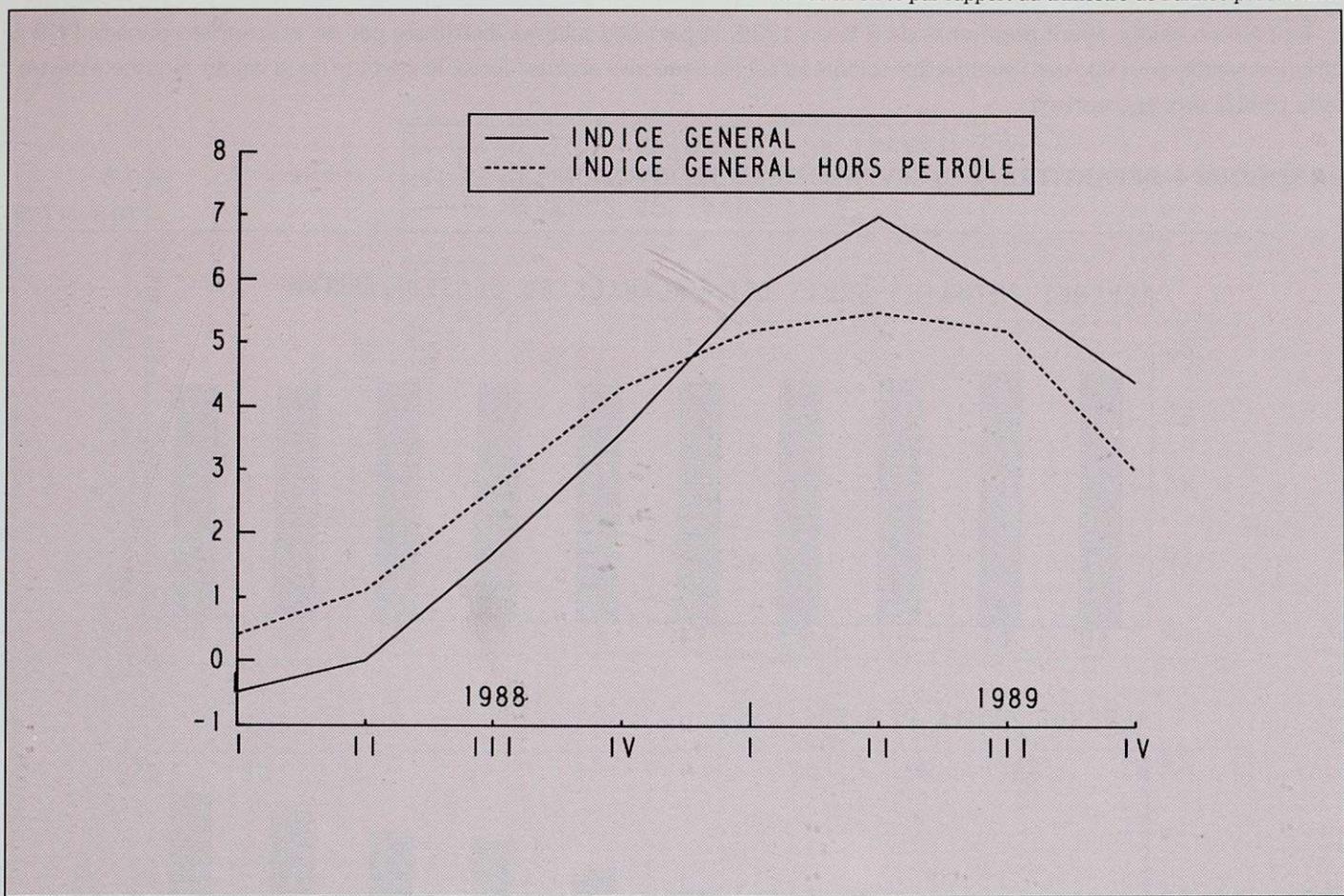
Si l'augmentation des prix à la production industrielle a été en moyenne annuelle supérieure à celle de l'année précédente (+ 5,7 % en 1989 contre + 1,2 % en 1988) selon l'indice établi par l'Administration du Commerce du Ministère des Affaires économiques), il faut relever que le mouvement haussier s'est inversé au troisième trimestre de 1989 comme il ressort du graphique 3.

De plus, le décompte des prix pétroliers, montre que le relèvement des prix à la production d'une année à l'autre est nettement moindre que lorsque les prix de ces produits sont pris en considération.

Ainsi que ce soit pour les prix à la production ou les prix à la consommation, les mouvements qui affectent les prix de l'énergie et particulièrement ceux des produits pétroliers, déterminent fortement l'inflation intérieure.

GRAPHIQUE 3- PRIX A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Variation en % par rapport au trimestre de l'année précédente.



SOURCE: MAE, DGED.

J. LES REVENUS

J.1. *Les revenus de la production.*

Le redressement de l'activité a entraîné une importante création d'emplois. Couplée avec un taux d'inflation double de celui de 1988 et son effet induit sur le coût salarial via l'indexation, elle a amené une augmentation de l'ensemble des rémunérations des travailleurs salariés de 6,1 % contre 3,3 % en 1988. La masse salariale des entreprises, où ont eu lieu les augmentations d'emploi, a progressé de 6,6 % contre 4,2 % en 1988.

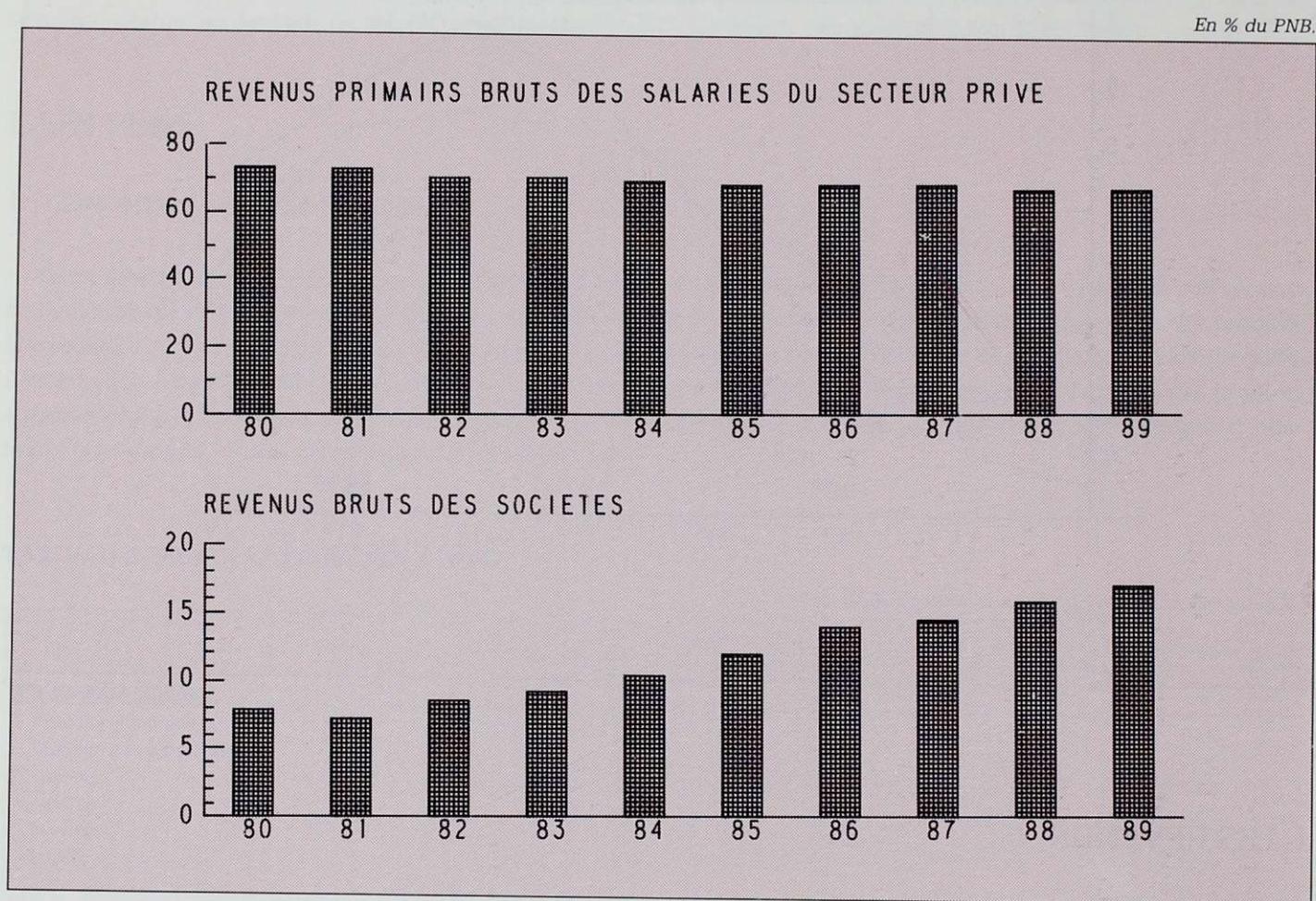
L'effet de l'indexation sur les rémunérations des salariés peut être approché par l'indice du coût salarial horaire conventionnel. La progression annuelle de celui-ci est passée de 2,02 % en 1988 à 4,38 % en moyenne en 1989. Alors que l'augmentation salariale attribuée au titre de l'indexation était de 0,95 % en 1988, la hausse du coût salarial horaire résultant de l'inflation était de 2,74 % en 1989.

Le coût salarial par homme, selon l'approche macroéconomique, s'est accru de 5 % en 1989, suivant les estimations, contre 2,8 % l'année précédente; le coût salarial nominal par unité produite a progressé de 2 % contre une baisse de 0,7 % encore en 1988.

Les revenus des sociétés ont augmenté à un rythme à peine moins élevé qu'en 1988 (+16 % contre +18,6 % en 1988).

Le PNB en valeur ayant augmenté de 8 % en 1989, la part des salaires distribués par les entreprises dans le PNB a diminué tandis que celle des revenus des sociétés s'est au contraire accrue. Ainsi, le partage de la valeur ajoutée a davantage profité aux entreprises.

GRAPHIQUE 4- REPARTITION DES REVENUS DE LA PRODUCTION



SOURCE: MAE, INS et DGED.

J.2. Les revenus des particuliers.

En 1989, l'ensemble des revenus primaires bruts et de transferts, reçus par les particuliers, ont augmenté de 6,1 % contre 4,7 % en 1988 soit à un rythme moindre que celui du revenu national net (7,7 % en 1989 contre 6,5 % en 1988).

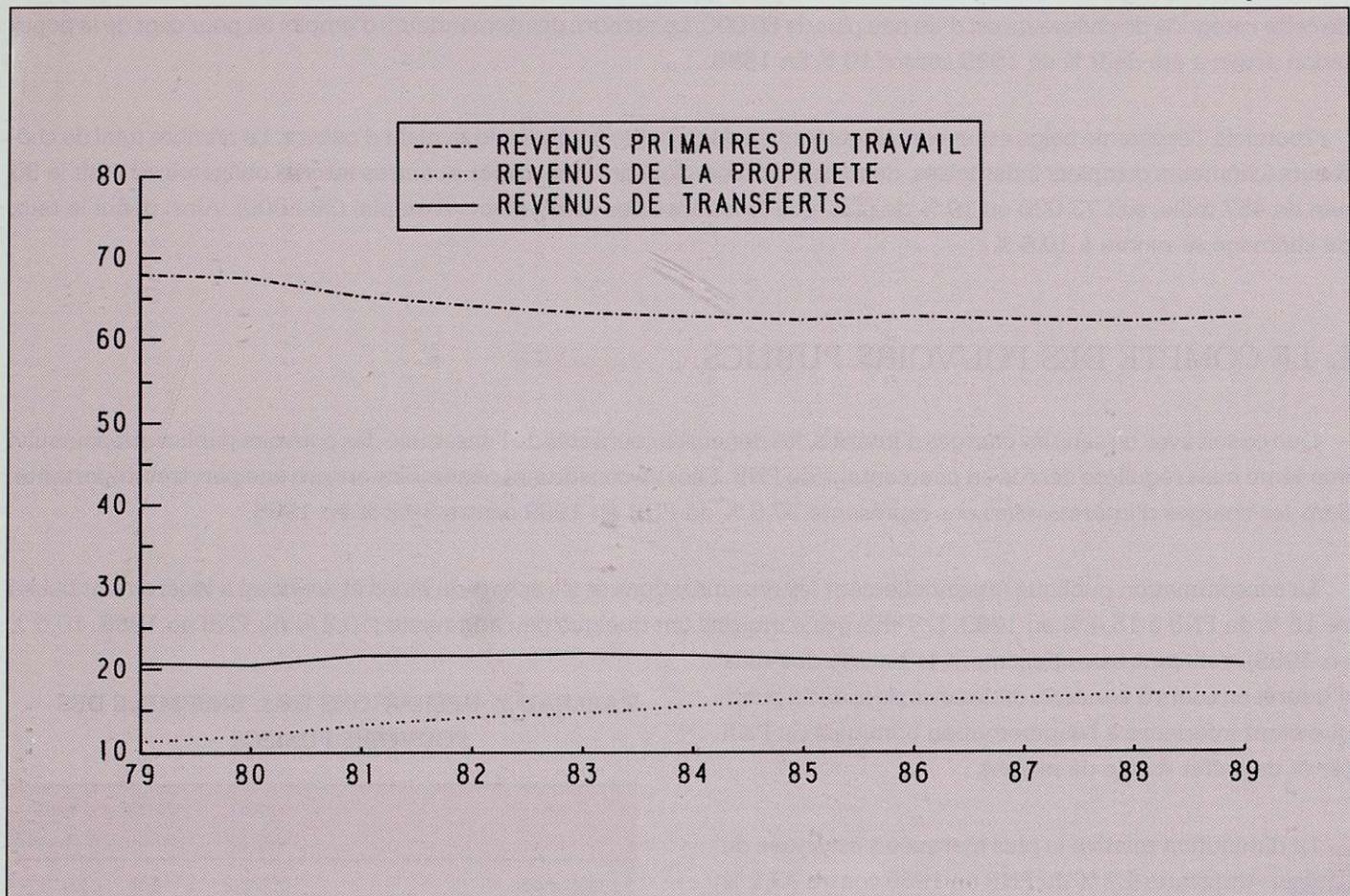
Le poids des revenus du travail dans l'ensemble de ces revenus s'est quelque peu accru de 62,1 % en 1988 à 62,5 % en 1989 et à l'inverse celui des transferts sociaux a légèrement diminué de 20,3 % à 19,8 % en 1989.

Les impôts indirects ont représenté 21,4 % des revenus primaires bruts du travail contre 22,7 % en 1988, les cotisations de sécurité sociale se maintenant pratiquement au niveau de l'année antérieure, soit 22,5 %.

Le revenu disponible réel s'est accru de 4 % soit une progression identique à celle de l'année antérieure. L'épargne des particuliers en pour cent de leur revenu disponible a légèrement haussé à 13,8 % contre 13,3 % en 1988.

GRAPHIQUE 5- SOURCES DE REVENUS DES PARTICULIERS

En % du revenu total des particuliers



SOURCE: MAE, INS et DGED.

TABLEAU 6- OPERATIONS COURANTES DES PARTICULARIERS

	1988 mrd BEF (a)	89/88 %	1989 mrd BEF (e)
Revenus primaires bruts	4594	6,8	4907
- salaires et traitements	2969	6,1	3149
- revenus des indépendants	641	10,0	705
- revenus de la propriété	984	7,1	1054
Transferts reçus	1222	3,4	1263
- sécurité sociale	1053	3,6	1091
- autres transferts d'Etat	126	3,6	131
- de l'étranger	42	-2,4	41
Transferts versés (-)	-1678	3,3	-1734
- cotisations sécurité soc. (-)	-813	6,3	-964
- impôts directs (-)	-818	0,6	-824
- à l'étranger (-)	-47	0,0	-47
Revenu disponible	4138	7,2	4436
Revenu disponible réel		4,0	
Consommation (-)	3588	6,6	3824
Epargne	550	11,3	612

(a) observation.

(e) estimation.

SOURCE: INS (1988) et DGED (1989).

K. L'EMPLOI.

Mille neuf cent quatre-vingt neuf a représenté un tournant dans l'évolution de l'emploi des quinze dernières années: le nombre des postes de travail de l'industrie manufacturière qui n'avait cessé de diminuer depuis 1975, au lendemain du premier choc pétrolier, s'est à nouveau accru.

La statistique industrielle de l'INS recensait au milieu de l'année quelques 30 000 nouveaux emplois créés en 1989 dans l'industrie, dont à nouveau plus de 15 000 dans le secteur de la construction après les 10 000 de 1988. Cette statistique n'opère toutefois pas de distinction entre emploi de plein temps et emploi à temps partiel.

Au total, suivant les estimations, les créations d'emploi par les entreprises devraient au minimum avoir été aussi élevées en 1989 qu'en 1988.

Le nombre des demandeurs d'emploi (chômeurs complets indemnisés hors demandeurs d'emploi âgés) a, comme en 1988, fortement régressé: 40 000 unités ou 9,5 % par rapport à l'année antérieure. Pour les deux années la diminution de cette catégorie de chômeurs est d'un peu plus de 80 000. Le nombre des demandeurs d'emploi en pour cent de la population active a été de 9 % en 1989 contre 10 % en 1988.

Toutefois, l'économie belge est encore largement en-deça du plein-emploi de sa main-d'œuvre. Le nombre total de chômeurs (chômeurs complets indemnisés, demandeurs d'emploi libres inoccupés et autres inscrits obligatoires) était le 30 juin de 457 mille, soit 73 000 ou 19 % de plus, que le nombre des demandeurs d'emploi (384 000). Ainsi défini le taux de chômage se monte à 10,6 %.

L. LE COMPTE DES POUVOIRS PUBLICS.

Que ce soit avec ou sans les charges d'intérêts, les dépenses courantes de l'ensemble des pouvoirs publics ont poursuivi leur lente mais régulière décrue en pourcentage du PNB. Elles en constituent néanmoins encore une part très importante. Sans les charges d'intérêts, elles ont représenté 37,6 % du PNB en 1989 contre 39,2 % en 1988.

La consommation publique (essentiellement les rémunérations et les achats de biens et services) a légèrement baissé de 16 % du PNB à 15,4 % en 1989. Les charges d'intérêts ont quelque peu augmenté (10,2 % du PNB en 1988, 10,6 % en 1989), reflétant essentiellement la hausse des taux d'intérêt en cours d'année, la croissance de la dette publique étant inférieure à l'augmentation nominale du PNB (arrêt de l'effet «boule de neige»).

La diminution relative la plus marquée s'est située du côté des transferts (22 % du PNB en 1989 contre 23,2 % en 1988), et particulièrement de ceux versés aux ménages (20,2 % du PNB en 1989 contre 21,1 % en 1988). La diminution du poids relatif des dépenses publiques affecte donc davantage le rôle redistributeur des pouvoirs publics.

L'ensemble des prélèvements fiscaux et parafiscaux des pouvoirs publics a, en poids relatif, légèrement diminué passant de 43,9 % du PNB en 1988 à 42,7 % en 1989. La part des impôts directs est revenue à 16,6 % du PNB contre 17,7 % un an auparavant et celle des impôts indirects est demeurée pratiquement stable (11,8 % du PNB en 1989, 11,7 % en 1988).

Les investissements des administrations publiques (y compris l'enseignement) ont à nouveau reculé et ne représentent plus que 1,4 % du PNB.

Le besoin de financement de l'ensemble des pouvoirs publics selon la définition des comptes nationaux, est passé de 6,7 % du PNB à 6,0 % en 1989. En définitive, il faut reconnaître que ces variations d'une année à l'autre demeurent relativement faibles.

TABLEAU 7- OPERATIONS DE L'ENSEMBLE DES POUVOIRS PUBLICS

	1988 mrds BEF	89/88 en %	1989 mrds BEF
1.Dépenses	2770,6	5,2	2913,9
- en % du PNB(a)	39,2		37,6
- en % du PNB(b)	49,4		48,2
Consommation	898,0	3,7	931,1
Charges d'intérêt	572,8	11,7	639,9
Transferts	1299,8	3,3	1342,9
2.Recettes	2505,9	5,8	2652,5
- en % du PNB	44,7		43,8
Propriété	37,7	59,6	60,2
Impôts directs	996,1	1,0	1005,6
- des ménages	818,4	0,6	823,5
- des entreprises	177,7	2,5	182,2
Impôts indirects	653,4	9,6	715,9
Cotisations soc.	812,6	6,3	863,9
Transferts de l'étranger	6,1	13,1	6,9
3.Solde	- 264,7		- 261,4
- en % du PNB	- 4,7		- 4,3
Amortissements	17,6		19,1
Epargne Brute	- 247,1		- 242,3
Transferts nets capitaux	- 31,9	2,8	- 32,8
Investissements	- 95,7	- 9,8	- 86,4
4.Besoin de financement (c)	- 374,7		- 361,5
- en % du PNB	- 6,7		- 6,0

SOURCE: INS (1988) et DGED (1989).

(a) Sans charges d'intérêt.

(b) Avec charges d'intérêt.

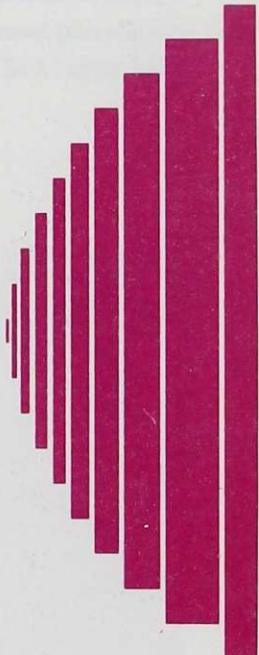
(c) Définition des comptes nationaux.

2.1. INVESTISSEMENTS

2.1.1. APERÇU DES INVESTISSEMENTS

2.

DEMANDE ET PRODUCTION



Le tableau suivant donne les résultats de l'application de la méthode des moindres carrés à l'estimation de la production de la France en 1947. Les résultats sont comparés avec ceux obtenus par la méthode de l'analyse des séries temporelles.

Les résultats obtenus par la méthode des moindres carrés sont très bons. La méthode de l'analyse des séries temporelles donne des résultats moins bons, mais toutefois assez bons pour servir d'appui à l'estimation de la production française en 1947.

L. LE COMpte DES PRODUCTIONS

Quelques méthodes de calcul des productions sont utilisées dans les rapports statistiques et dans les publications officielles. Ces méthodes sont basées sur des estimations fondées sur des données historiques et sur des prévisions futures.

La première méthode consiste à utiliser les dernières années pour établir une tendance à long terme et à extrapoler cette tendance pour les années futures. C'est une méthode simple et pratique, mais elle ne tient pas compte des fluctuations saisonnières et peut donner des résultats erronés si la tendance n'est pas linéaire.

La deuxième méthode consiste à utiliser les dernières années pour établir une tendance à court terme et à extrapoler cette tendance pour les années futures. C'est une méthode plus complexe et plus précise que la première, mais elle nécessite une analyse plus détaillée des données historiques et une meilleure connaissance de la tendance à court terme.

Demande

Les prévisions de la demande sont fondées sur les tendances à long terme.

Tendances

Les tendances sont établies à partir des données historiques.

Production

La production est estimée à partir des tendances et des prévisions.

1947 X, au 1948.

Les résultats sont comparés avec les résultats obtenus par la méthode des moindres carrés et par la méthode de l'analyse des séries temporelles.

La méthode des moindres carrés donne des résultats meilleurs que la méthode de l'analyse des séries temporelles. La méthode des moindres carrés donne des résultats meilleurs que la méthode de l'analyse des séries temporelles.

2.1. INVESTISSEMENTS

2.1.1. APERCU INTERNATIONAL

La plupart des pays de l'OCDE ont connu une reprise synchronisée de leurs investissements productifs, ce qui a contribué tant directement qu'indirectement, en développant les capacités de production, à un renforcement de la croissance.

Outre l'effet entraînant bien connu de la demande et l'excellente position bénéficiaire de nombre d'entreprises, ce redressement a été favorisé par une progression modérée des prix des biens d'équipement ainsi qu'un amortissement plus important qu'antérieurement, signe d'un renouvellement profond de l'appareil de production vraisemblablement lié à l'apparition de nouveaux produits ainsi qu'à une intensification du progrès technique.

TABLEAU 8- FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE PRIVE, NON-RESIDENTIEL

PAYS/ZONE	1983	1984	1985	1986	1987	1988	Variation en %, t/t-1. 1989 (e)
Etats-Unis	- 1,5	17,7	6,7	- 3,3	3,9	8,4	4,1
Japon (a)	2,7	11,5	12,7	5,8	8,0	16,0	18,0
RF d'Allemagne	5,0	0,7	5,5	4,3	4,2	7,3	11,2
France	- 4,1	- 2,1	4,4	5,0	4,8	10,4	6,7
Royaume-Uni	- 0,8	14,5	13,6	0,6	14,2	19,3	7,0
Italie	- 4,6	6,7	3,8	3,1	11,3	7,3	7,6
Canada	- 6,3	1,9	9,0	4,1	4,1	18,9	10,1
Total grands pays	- 0,5	11,4	8,0	1,2	6,4	11,1	8,8
Total petits pays européens	1,6	2,9	6,0	10,0	6,5	8,6	9,5
Total OCDE	- 0,4	10,3	7,8	2,1	6,4	10,8	8,9
Total CEE	- 0,5	3,4	6,4	4,9	7,7	10,4	9,1
Belgique	- 5,8	6,6	2,5	7,0	6,2	16,6	16,6

SOURCE: OCDE.

(e) Estimations OCDE, *Perspectives économiques*, no 46.

(a) Le Japon est le seul pays de l'OCDE à avoir connu une croissance ininterrompue de ses investissements depuis 1977.

2.1.2. LES INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS.

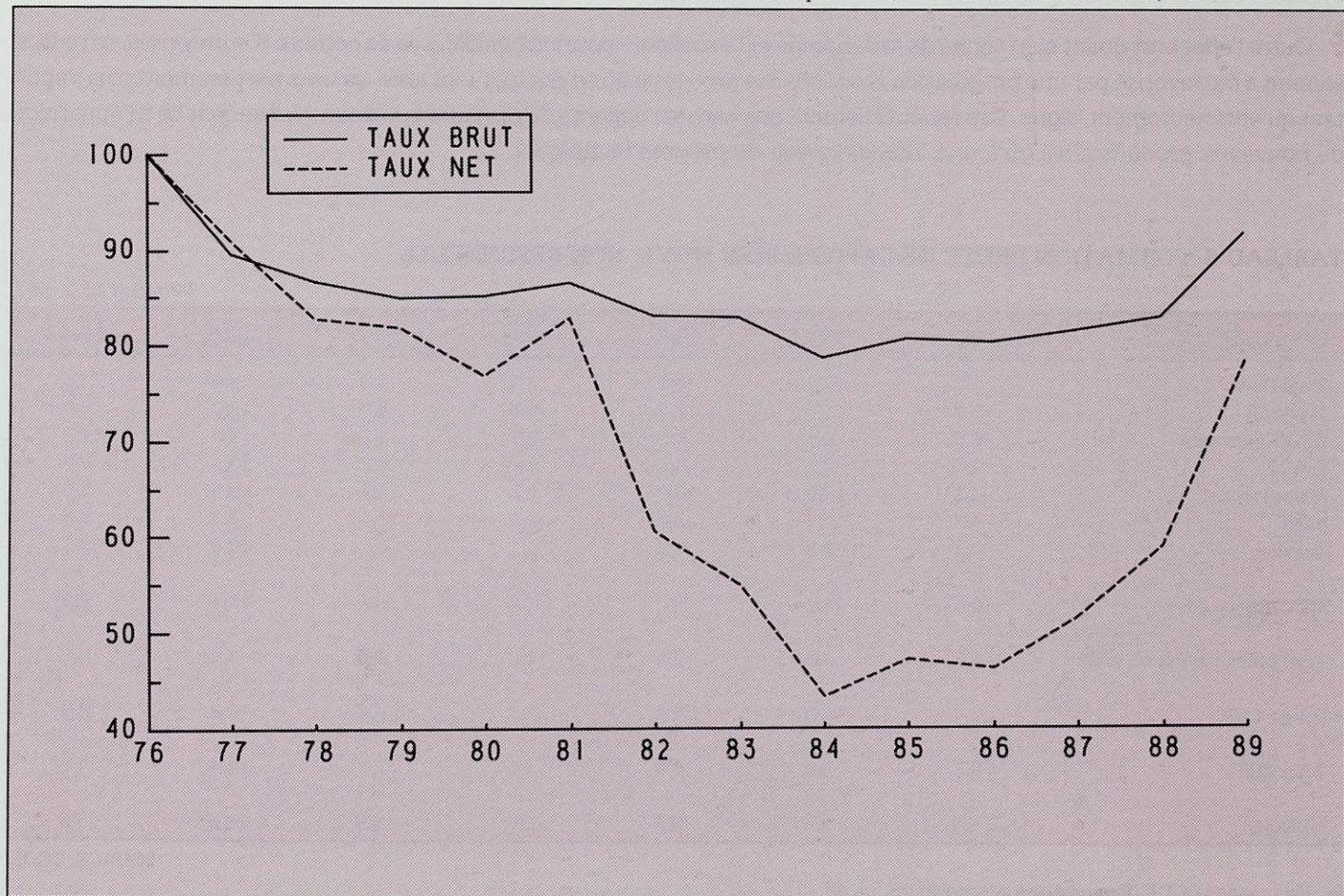
Les investissements productifs ont connu pour la seconde année consécutive une très forte progression de leur volume. Selon les estimations du Budget économique, ils devraient ainsi avoir cru à un rythme proche de celui de l'année précédente, qui s'était monté à 16 %. De telles variations sont relativement exceptionnelles et ne peuvent s'expliquer par le seul mouvement de la production (mécanisme de l'accélérateur).

Le redressement des investissements productifs des trois dernières années résulte de la reprise des dépenses d'équipement dans l'industrie manufacturière. Leur contribution à la croissance des investissements productifs a été de 2,5 % en 1987 et de 6,2 % en 1988.

La reprise fait suite à la longue période de léthargie que les investissements de l'industrie ont connu au lendemain de la première crise pétrolière jusqu'à la conclusion de la seconde, à la fin de 1986, alors que les prix des produits pétroliers connaissaient un reflux important: entre 1975 et 1985, les investissements industriels n'ont augmenté en volume que de 0,2 % en moyenne l'an. L'investissement brut a, selon toute vraisemblance, été à peine suffisant pour renouveler l'appareil de production.

GRAPHIQUE 6- TAUX D'INVESTISSEMENT BRUTS ET NETS

Investissements productifs de l'ensemble de l'économie, indice 1976 = 100.



SOURCE: INS, Calculs DGED.

CADRE 2.1.- LES INVESTISSEMENTS DANS LES ANNEES QUATRE-VINGTS

Dans la seconde moitié des années septantes, après le premier choc pétrolier, la Belgique a connu comme nombre de pays de vieille industrialisation, une crise industrielle grave.

En 1975, les investissements de l'industrie qui, jusqu'alors, avaient pourvu au développement de l'économie, présentèrent un premier recul important. Celui-ci s'amplifia l'année suivante pour finalement laisser la place à une longue période de léthargie qui allait durer jusqu'à la seconde moitié des années quatre-vingts.

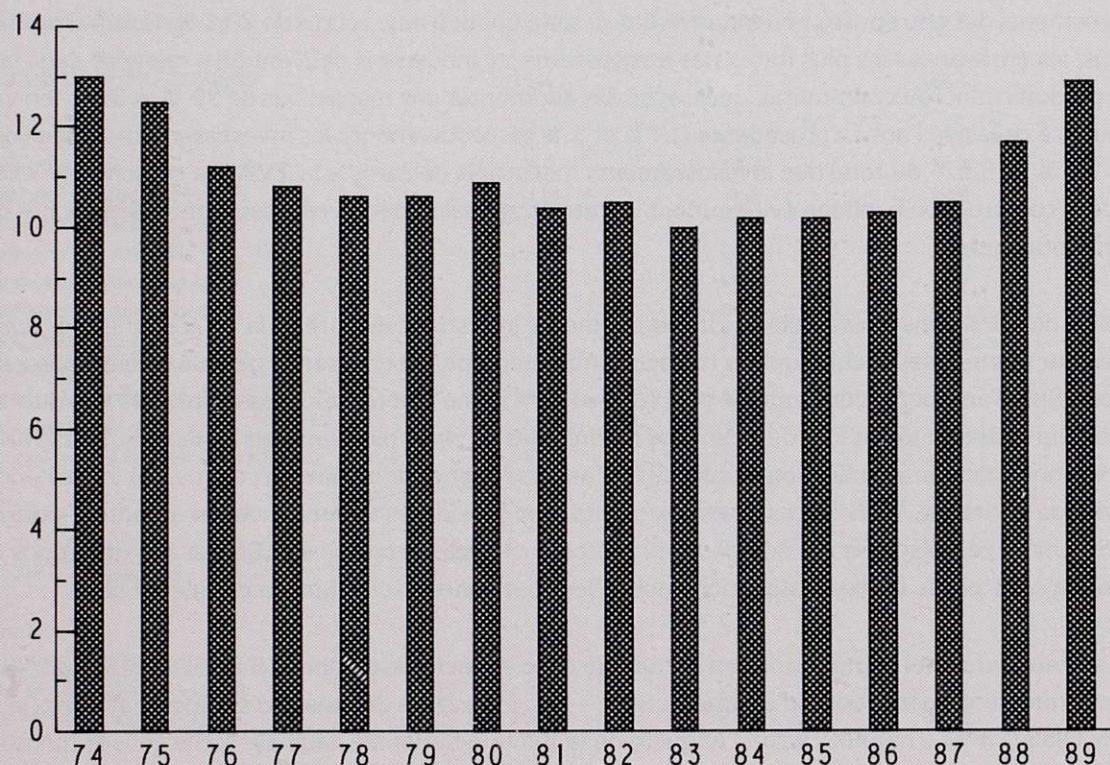
C'est en 1987 qu'un redressement sensible des investissements industriels se manifesta. Il s'est fortement affermi au cours des trois dernières années. La part des investissements industriels dans le PNB, qui était de 5,7 % en 1974, à la veille de la crise du milieu des années septantes et qui allait toucher un plancher en 1978 avec un taux de 3,1 % du PNB, devrait être revenue en 1989 à un niveau proche de celui des années d'or de l'industrie (6,9 %).

A la différence de l'industrie, le secteur tertiaire, n'a, à proprement parler, jamais connu de crise de ses investissements. La part de ceux-ci dans le PNB ne s'est que de peu modifiée. En 1974, ils représentaient 6,6 % du PNB; le niveau le plus faible s'est situé en 1986 avec 6,2 %, alors que le niveau moyen au cours des quinze dernières années a été de 6,7 % du PNB. En 1989, ils devraient avoir représenté 7 % du PNB.

La reprise des investissements industriels est sans conteste avant tout liée au redressement de la demande mais aussi, face à celle-ci, à la nécessité d'adapter l'appareil de production, passé le temps de la restructuration et après une longue période de léthargie, à cette demande renouvelée non seulement dans son intensité mais aussi quant au contenu du panier de biens demandés. A ces deux pôles explicatifs déterminants, s'ajoute le net redressement des capacités bénéficiaires des entreprises dans la seconde moitié des années quatre-vingts, qui a permis un financement aisément de l'investissement par moyens propres.

GRAPHIQUE- PART DES INVESTISSEMENTS DANS LE PNB

En % du PNB, à prix constants.



SOURCE: MAE, INS et DGED.

En outre cette période a été dominée par d'importantes restructurations de l'appareil de production notamment dans des secteurs aussi gros que la sidérurgie, le textile, les chantiers navals et les mines. Elles amenaient à redéfinir la taille de l'offre en fonction d'une demande requalifiée, tant au niveau des gammes de produits que de son volume. Ceci a entraîné une accélération du taux de déclassement des équipements. Comme il apparaît au graphique 6, le taux d'investissement (rapport de l'investissement à la valeur ajoutée, exprimé en pour cent) calculé sur base de l'investissement net a nettement plus baissé que celui calculé sur base de l'investissement brut.

L'enquête semestrielle sur les investissements (Banque Nationale) fait d'ailleurs apparaître qu'en 1989 dans l'industrie manufacturière, 56 % des investissements étaient considérés comme investissements d'extension et 28 % comme investissements de remplacement. La part prépondérante des investissements d'extension s'explique par l'insuffisance de l'appareil de production pour répondre à un renouveau de vitalité des différentes composantes privées de la demande.

Le retour des entreprises au profit constitue un autre élément déterminant de l'évolution récente des investissements productifs. Le taux de marge après impôt des entreprises (rapport de l'excédent brut d'exploitation hors impôt à la valeur ajoutée produite par les entreprises) connaît un niveau historiquement très élevé, son redressement remontant au milieu des années quatre-vingts.

Sectoriellement, en 1989, la croissance des investissements est demeurée importante dans l'industrie manufacturière - 14,4 % en valeur, sur base des déclarations à la TVA - même si l'augmentation est nettement moindre que celle de l'année précédente, selon la même source (+ 28,1 %). Il convient toutefois de ne pas perdre de vue la particularité de cette statistique qui enregistre sous l'intitulé «investissement des services aux entreprises», les investissements réalisés à l'intervention d'un centre de coordination ou d'une société de leasing, quelque soit le lieu sectoriel d'utilisation de l'investissement. Aussi le niveau des investissements industriels enregistré dans cette statistique est-il quelque peu sous-estimé.

Les investissements des entreprises non-industrielles se sont, quant à eux, accrûs de 20,1 %. Compte tenu de la réserve émise ci-dessus, les croissances les plus fortes des investissements industriels peuvent être relevées dans la métallurgie de base et les produits minéraux non-métalliques, avec des augmentations respectives de 39 % et 31 % (en valeur), nettement supérieures à celles de l'année précédente (18 % et 3 % respectivement); les investissements de ces deux secteurs représentent 7,6 % et 5,5 % du total des investissements industriels déclarés à la TVA. La conjoncture exceptionnellement bonne de la construction explique évidemment la forte progression des investissements des branches d'activité des minéraux non-métalliques.

Avec un poids de 19 % dans l'ensemble des investissements industriels déclarés à la TVA et une progression de 20 % en 1989, le secteur des industries chimiques a contribué notablement à la croissance globale des investissements manufacturiers. Si en 1988, l'augmentation avait été plus élevée (74 %), il ne faut toutefois pas perdre de vue que les investissements de ce secteur reflètent avant tout des tranches modulables de plans pluri-annuels et dès lors, leurs variations d'une année à l'autre n'ont guère de signification au niveau de l'analyse économique de court terme. Au vu de l'enquête semestrielle de la Banque nationale, 70 % de ces investissements sont considérés comme investissements d'extension et 21 % comme pourvoyant au remplacement d'équipements existants. De plus, comme en 1988 et à la différence des années 1983-1986, la majeure partie de ces installations nouvelles sont concentrées dans la chimie de base.

Deuxième secteur industriel d'importance en ce qui concerne les investissements (18 % du total), les fabrications métalliques n'ont pratiquement guère connu d'augmentation (+ 1,4 %) de leurs dépenses d'équipement après la forte hausse enregistrée en 1988 (23 %). Toutefois, selon l'enquête de la Banque nationale, laquelle inclut sous le même intitulé, à la différence de la statistique de la TVA, les investissements du secteur effectués par l'intermédiaire de centres de coordination, les investissements des fabrications métalliques auraient en réalité progressé de 7,5 %, un rythme dès lors plus soutenu que celui dénoté par la statistique de la TVA, mais qui n'en demeure pas moins relativement moyen. Cette contreperformance relative résulte essentiellement du report de projets dans le secteur de la construction d'automobiles (-2,6 %). Par contre, deux sous-secteurs de taille cependant plus modeste, les ouvrages en métaux non-mécaniques et la

construction de machines enregistrent une progression sensible de leurs investissements: + 16 % et + 20 % respectivement. Dans le secteur des activités électro-techniques, le développement des investissements a été très limité (+ 2,2 %).

Réprésentant près de dix pour cent des investissements industriels déclarés à la TVA, les dépenses productives du secteur de l'alimentation, des boissons et du tabac, ont progressé de 19 % en 1989, un rythme légèrement plus élevé que celui de l'année antérieure (+ 16 %).

Appréciables ont également été les augmentations des investissements des industries du papier et du carton (+ 16,1 %, après + 10,6 % en 1988), ainsi que de l'industrie du caoutchouc et des matières plastiques (+ 12,8 %).

Les investissements de l'ensemble du secteur textile n'ont guère connu de hausse (+ 1,4 %, après + 6,7 % en 1988) de même que ceux du secteur du bois et du meuble (+ 0,9 % en 1989, contre + 15 % l'année précédente).

Le secteur de la construction a poursuivi le développement de ses capacités productives, dans le contexte du remarquable niveau de l'activité dont bénéficie l'ensemble du secteur, non-résidentiel et résidentiel. Les investissements y ont encore progressé de 18,9 % après la croissance exceptionnelle de 1988 (+ 20 %).

TABLEAU 9- INVESTISSEMENTS SELON LES DECLARATIONS A LA TVA (a)

BRANCHES D'ACTIVITE	Variations en %, t/t-1.			
	1986	1987	1988	1989
Electricité et énergie nucléaire	- 22,7	2,8	24,0	- 0,9
INDUSTRIE MANUFACTURIERE	11,4	9,5	28,1	14,4
Métallurgie de base	10,8	- 7,0	13,6	38,8
Industrie chimique	3,9	14,3	74,4	19,9
Fabrications métalliques:	7,6	- 6,8	22,9	2,6
- ouvrages en métaux	16,1	15,6	5,8	18,0
- construction de machines	23,0	14,0	20,0	18,6
- industrie électro-technique	15,0	- 10,4	11,7	3,8
- construction d'automobiles	7,9	- 26,8	30,0	- 4,5
Industrie alimentaire	14,2	15,3	16,8	19,0
Industrie textile	5,8	27,5	6,7	1,4
Industrie du bois et du meuble	39,9	43,9	15,0	0,9
Industrie du papier	15,3	33,0	10,6	16,1
Caoutchouc et matières en plastique	55,0	19,7	26,8	12,8
Construction	18,3	10,9	32,2	18,9
TOTAL DE L'INDUSTRIE	4,9	7,7	25,1	12,9
Commerce	13,8	15,3	18,5	14,5
Transports et communications	4,1	- 1,7	10,3	18,4
Banques et institutions de crédit	- 5,2	22,5	5,2	26,5
Location de biens mobiliers	19,3	22,3	34,2	29,2
TOTAL DES ENTREPRISES NON-INDUSTRIELLES	12,5	11,5	19,4	20,1
ENSEMBLE DES DECLARANTS	8,9	10,6	21,9	16,8

SOURCE: Ministère des Affaires économiques, DGED et INS.

(a) Les taux mentionnés dans ce tableau peuvent être légèrement différents de ceux repris dans le texte où sont prises en considération les seules déclarations mensuelles à la TVA. Le tableau inclut en outre les déclarants trimestriels.

Enfin les investissements du secteur énergétique dont ceux des centrales électriques ont été en recul (-0,9 %). L'ensemble de ces secteurs d'activité est confronté à des choix stratégiques de longue période, partiellement dépendants des autorités publiques.

La progression des investissements des secteurs des services aura été en 1989 à nouveau très importante. Les investissements des activités du commerce, qui représentent la moitié des investissements des services marchands, ont augmenté de 14,5 %. Cette forte croissance est à mettre évidemment en rapport, particulièrement pour le seul commerce de détail (+26,4 %), avec le dynamisme remarquable de la consommation privée les deux dernières années.

Le secteur des transports et communications a connu également une forte augmentation de ses investissements (+18,4 % après +10 % en 1988). Il est à remarquer que les investissements de ce secteur sont constitués à quatre-vingts pour cent de dépenses d'équipement pour le transport aérien.

Les secteurs des banques, du crédit et des assurances ont également fortement accru leurs investissements: +26,5 %; en 1988, l'augmentation s'était montée à 5,2 %. Reflétant la propension élevée générale à investir, les dépenses d'équipement des entreprises spécialisées en leasing mobilier ont crû de 29,2 % après déjà 34 % en 1988.

Ainsi, à l'exception du secteur énergétique et de l'une ou l'autre activité mineure, la majorité des branches d'activité a maintenu un développement important de leurs investissements.

2.1.3. LA CONSTRUCTION.

A nouveau, en 1989, la construction de logements nouveaux aura créé la surprise. Alors que maints analystes du secteur prévoyaient tout au plus une stagnation au niveau élevé de 1988 du nombre des bâtiments commencés, c'est une progression d'ampleur analogue à celle de l'année précédente, qui avait pourtant été exceptionnelle, qui a pu être observée. Le nombre de nouveaux logements commencés s'est en effet monté à 42 700 unités, soit 7 261 ou 20,5 % de plus qu'un an auparavant.

C'est surtout au premier semestre que la croissance a été plus élevée (+23 %), tandis qu'un affaiblissement pouvait être noté au second (+18 %), l'augmentation n'en demeurant toutefois pas moins appréciable. La hausse des taux d'intérêt aura été trop tardive dans l'année que pour y exercer quelque influence et la baisse du rythme de croissance traduit vraisemblablement une consolidation, après les fortes augmentations des deux dernières années. C'est en 1985, que le volume des logements nouveaux a recommencé à croître, d'abord modérément (+4,5 % en 1985), pour culminer à un peu plus de 20 % l'an en 1988 et 1989, selon les définitions de la comptabilité nationale.

Le fléchissement du second semestre pouvait être lu dans le mouvement affectant le nombre d'autorisations de bâtir délivrées au premier semestre de l'année dont la croissance annuelle n'était plus que de 12,6 %, contre encore 22 % au deuxième semestre de 1988. Pour l'ensemble des douze mois de 1989, le nombre de permis de bâtir s'est élevé à 49 791 unités, soit 4 731 ou 10,5 % de plus qu'en 1988.

La construction de bâtiments non résidentiels a connu également un boom qui constitue l'une des facettes de la progression des investissements productifs en général. En 1988, selon les données de la comptabilité nationale, les investissements en bâtiments et génie civil représentaient 37 % du total des investissements des entreprises. Certes ce pourcentage peut quelque peu diminuer, la préférence allant à l'outillage proprement dit, mais la part de la construction dans les investissements productifs devrait encore demeurer appréciable.

Le volume, calculé en milliers de mètres-cubes, des bâtiments non-résidentiels commencés en 1989 s'est accru de 10,9 % après une augmentation de 47,5 % en 1988. En volume, selon le même mode d'évaluation, les permis de bâtir délivrés pour de telles constructions ont crû de 17 % par rapport à l'année précédente.

TABLEAU 10- PERMIS DE BATIR ET BATIMENTS COMMENCES

DESIGNATION	1973 - 1979 (a)	1980 - 1987 (a)	1987	1988	1989
Logements commencés (b)	69 663	31 511	29 339	35 439	42 700
Bâtiments non-résidentiels commencés (c)	25 966	23 037	22 925	33 816	37 503
Logements autorisés (b)	78 856	26 949	37 324	45 060	49 791
Bâtiments non-résidentiels autorisés (c)	30 281	24 422	33 462	40 593	47 493

(a) Moyenne de la période.

SOURCE: Ministère des Affaires économiques, INS, DGED.

(b) Nombre d'unités.

(c) En milliers de M3.

2.2. CONSOMMATION PRIVEE

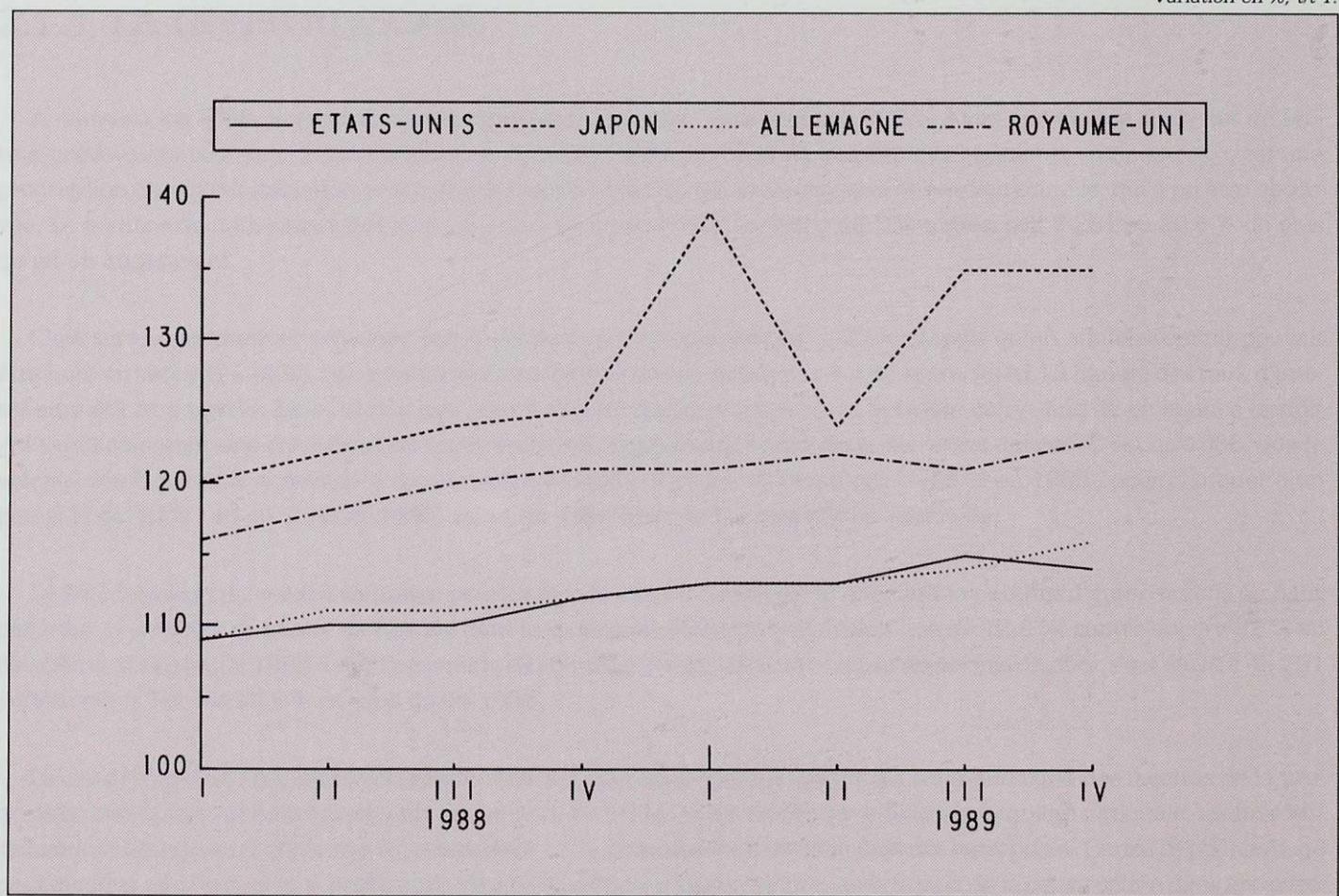
2.2.1. LA CROISSANCE DE LA DEMANDE INTERNATIONALE S'AFFAIBLIT

Dans la plupart des pays industrialisés, l'accroissement des dépenses des ménages a fléchi. Aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, ceci est probablement en partie le résultat de la politique monétaire restrictive qui a entraîné des taux d'intérêt assez élevés (même en termes réels). Les gouvernements ayant mis l'accent sur la lutte contre l'inflation, les ménages se sont vus incités à mieux étaler leurs achats et à épargner, plutôt que d'acquérir des biens de consommation durables. C'est en effet, précisément sur ce groupe de biens que s'est fait sentir le changement dans la propension à consommer.

Trois exceptions à cette évolution doivent cependant être relevées. D'abord au Japon, les dépenses de consommation - du moins selon le chiffre d'affaires en volume du commerce de détail - ont progressé un peu plus nettement qu'en 1988, alors qu'elles avaient déjà enregistré une augmentation sensible (+ 7,2 % en 1988, + 8,1 % en 1989). Il est vrai que l'instauration au premier avril 1989, d'une taxe sur la valeur ajoutée a eu pour effet d'avancer un certain nombre d'achats vers le premier trimestre de 1989, mais la dépression qui en a résulté au deuxième trimestre ne s'est pas poursuivie durant la seconde moitié de l'année.

GRAPHIQUE 7- CHIFFRE D'AFFAIRES EN VOLUME DU COMMERCE DE DETAIL

Variation en %, t/t-1.



SOURCE: OCDE, *Main Economic Indicators*.

Les deux autres exceptions se situent en Europe: les Pays-Bas et la Belgique où les dépenses de consommation ont progressé bien davantage qu'en 1988. La demande des consommateurs s'est axée surtout sur les biens de consommation durables et les services.

2.2.2. CONSOMMATION ACCRUE DES MENAGES BELGES

L'évolution de la consommation des ménages s'est montrée extrêmement favorable au cours de l'année 1989 avec une hausse des dépenses, qui constitue un record pour la décennie. La haute conjoncture observée depuis 1988 du côté de l'activité se reflète dans la vigueur de la demande intérieure dont la consommation est la composante principale, laquelle devrait présenter un taux de croissance de 3,4 % selon les estimations de la DGED.

Toutefois à suivre les indicateurs tels que les déclarations à la TVA, qui reflètent les très bonnes ventes de fin d'année (+ 7,4 % en volume au quatrième trimestre 1989), la croissance réelle de la consommation pourrait s'être située à un niveau supérieur. C'est le comportement dynamique des revenus des particuliers qui reste le facteur explicatif primordial du soutien de la demande des ménages. A prix constant, le revenu disponible réel aurait crû de 4 % en volume en 1989, contre 3,4 % en 1988, selon les estimations du Budget économique.

L'augmentation du revenu disponible réel des ménages résulte en partie de la création nette de nouveaux emplois, en raison des bonnes perspectives conjoncturelles, et d'autre part, de la croissance des rémunérations hors index en application des conventions collectives. Les revenus des indépendants et de la propriété ont également suivi une courbe ascendante marquée.

Ces différents facteurs ont permis une forte augmentation des dépenses de consommation, sans amoindrir l'épargne qui représenterait en 1989 une part plus importante du revenu disponible des ménages. Selon nos estimations, le taux d'épargne passerait de 13,3 % à 13,8 % du revenu disponible.

TABLEAU 11- CONTRATS A TEMPERAMENT: NOMBRE

GROUPES DE BIENS	1985	1986	1987	1988	1989
Automobiles	145 906	181 479	184 961	187 698	198 953
Équipement professionnel	12 949	15 406	17 572	15 384	20 660
Ameublement	178 282	161 519	136 002	122 548	130 338
Appareils ménagers	480 194	493 037	526 003	479 750	436 819
Autres	624 836	691 696	759 519	785 782	801 910
TOTAL	1 442 877	1 543 127	1 624 057	1 591 162	1 547 360

SOURCE: INS.

TABLEAU 12- CONTRATS A TEMPERAMENT: MONTANTS ACCORDÉS

En millions de BEF et variation en %, t/t-1.

GROUPES DE BIENS	1985	1986	1987	1988	1989	89/88
Automobiles	33 356	45 457	49 856	54 539	60 972	11,8 %
Équipement professionnel	4 404	5 357	5 489	5 722	6 581	15,0 %
Ameublement	2 451	2 647	2 886	2 962	3 208	8,3 %
Appareils ménagers	5 162	5 801	5 915	5 906	6 363	7,7 %
Autres	15 011	17 953	21 070	25 487	27 604	8,3 %
TOTAL	60 384	77 215	85 216	95 616	104 728	9,5 %

SOURCE: INS.

CADRE 2.2.- CONSOMMATION DES MENAGES 1980-1989

Une série de facteurs défavorables ont marqué le début de la décennie quatre-vingt et accompagné le contre-coup du deuxième choc pétrolier qui a induit des effets inflatoires qui se sont répercusés négativement sur la consommation des ménages. Les craintes de difficultés économiques (pertes d'emploi) ont amené les ménages à restreindre leur demande de biens et services.

Dès 1982, le gouvernement a pris une série de mesures de modération salariale destinées à restaurer la compétitivité de l'économie belge, ainsi qu'à remédier aux difficultés de financement de la sécurité sociale (les 3 sauts d'index de 2 % en 1984, 1985 et 1987). Ces dispositions ont notamment eu pour effet de ralentir, voire de diminuer le pouvoir d'achat des revenus salariaux. La conséquence de cette contrainte pesant sur l'évolution des revenus des ménages, a été une croissance faible de leurs dépenses dont celles de consommation pendant les années 1982 à 1985.

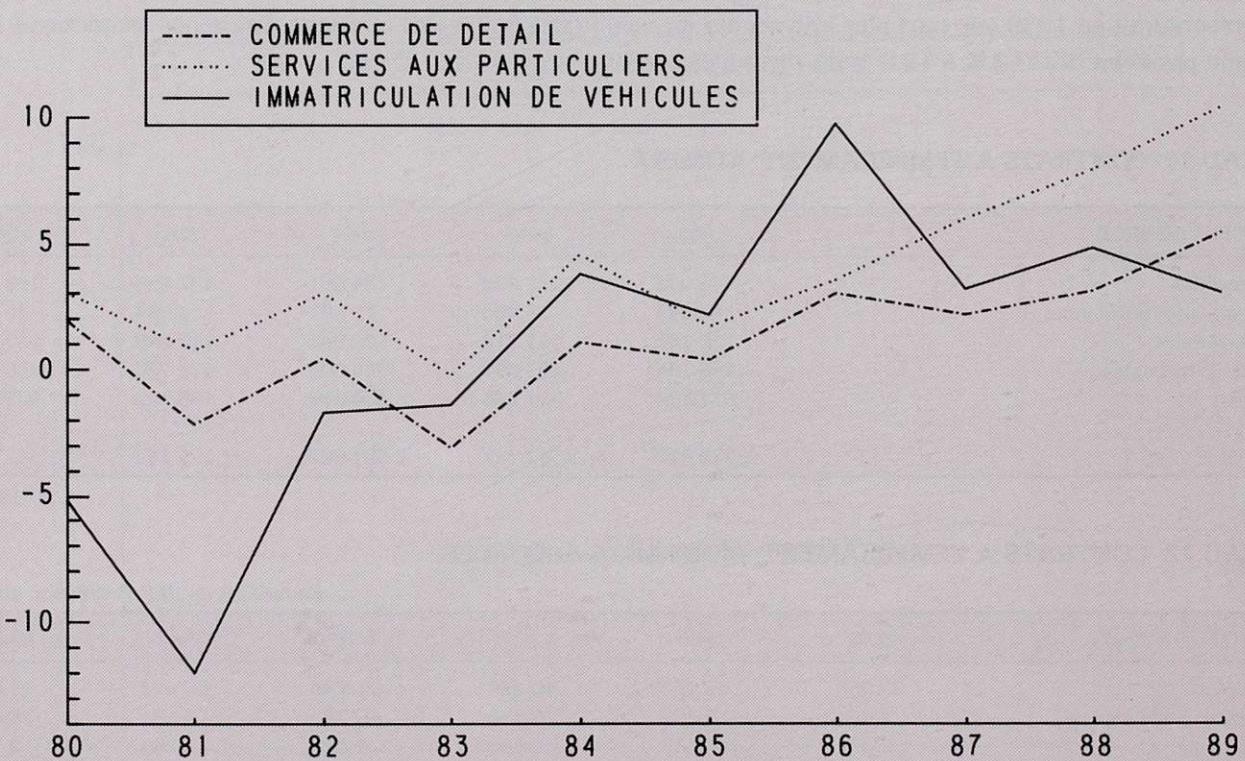
La levée progressive de ces contraintes ainsi que l'amélioration de la conjoncture globale se traduisant par un redressement du revenu disponible réel des consommateurs, la demande des ménages recommença à croître en 1986 avec une hausse de 3 % des ventes au détail. Les dépenses des ménages redevinrent à partir de ce moment un élément moteur de la croissance du PNB, avant même la relance des investissements des entreprises.

En 1986, le pouvoir d'achat des particuliers s'est tout d'abord accru de manière inattendue, d'une part grâce à la déflation induite par la baisse des prix des matières premières importées, et d'autre part, par une progression marquée du revenu disponible. Celle-ci résultait avant tout d'une reprise de la croissance des revenus de la propriété plutôt que des revenus salariaux. L'économie réalisée sur la facture énergétique a permis une réorientation des dépenses vers d'autres biens, notamment les biens durables dont les ventes étaient demeurées en retrait de 1982 à 1985.

Début 1987, les revenus salariaux ont recommencé à croître modérément à la suite de nouvelles conventions collectives prévoyant des adaptations annuelles de rémunérations variables selon les secteurs. Enfin, après le dernier prélèvement d'indexation de 2 % en 1987, plus aucune contrainte d'évolution ne pesait désormais sur la formation des salaires. Les résultats de 1988 et 1989 marquent bien le retour des années de haute conjoncture en matière de demande des ménages.

GRAPHIQUE- CHIFFRE D'AFFAIRES EN VOLUME ET IMMATRICULATIONS DE VEHICULES

Variation en %, t/t-1.



SOURCE: MAE, INS et DGED.

La hausse des revenus, combinée au développement soutenu du crédit à la consommation, permit la poursuite de l'expansion des ventes de nombreux biens, notamment d'équipement, ces derniers restant une des composantes dynamiques de la croissance de la demande des consommateurs. La remontée des taux d'intérêt au quatrième trimestre de 1989 n'a guère eu d'effet sur les ventes de fin d'année qui ont crû à un rythme fort élevé.

Les tableaux 11 et 12 témoignent de l'évolution des achats à crédit de nombreux biens ménagers et principalement de voitures.

Le nombre de contrats de financement régresse légèrement en 1989 mais les montants accordés affichent une croissance de 9,5 %. Les montants prêtés concernant les équipements professionnels (+ 15 %) et les automobiles (+ 11,8 %) sont principalement à la hausse. Le relèvement des taux d'intérêt enregistré au second semestre de 1989 ne semble pas encore avoir influencé le comportement des acheteurs à tempéramment. Les formes actuelles de crédit sans intérêts pour les voitures et l'électro-ménager connaissent beaucoup de succès, bien que ces formules remplacent des démarques dont pouvaient profiter les acheteurs au comptant.

La persistance des investissements immobiliers des particuliers, constitue un apport supplémentaire à la demande de biens durables. Elle induit une demande accrue pour certaines catégories de produits, que cela soit pour le marché des nouvelles habitations ou pour la rénovation de constructions anciennes.

A. CONSOMMATION DE BIENS

Le volume du chiffre d'affaires du commerce de détail selon les déclarations à la TVA a progressé de 5,6 % en 1989 contre 3,1 % en 1988, ce qui constitue un score exceptionnel pour les années quatre-vingts (voir tableau 13).

En examinant les différents secteurs des ventes au détail, les meilleures performances sont à mettre à l'actif des catégories des biens durables de l'équipement du foyer (+ 9,3 %), des moyens de transport (+ 7,2 %) ainsi que des divers «autres commerces de détail» comprenant notamment les articles de sports, photo, fleurs, etc..(+ 11,1 %) qui bénéficient de la hausse du marché des loisirs. Pour la première fois depuis 1982, le chiffre d'affaires réalisé en alimentation retrouve un taux de croissance nettement positif de 3 %, toutefois le poids de ces dépenses n'en continue pas moins de régresser d'année en année, passant de 23,5 % du chiffre d'affaires déclaré en 1985, à 19,8 % en 1989, principalement au profit des biens durables dont au contraire, la part relative progresse sensiblement. Cette augmentation a débuté en 1986, lorsqu'un besoin de renouvellement et une expansion de la demande se sont fait jour et n'a eu de cesse depuis lors.

TABLEAU 13- CHIFFRE D'AFFAIRES EN VOLUME

Selon les déclarations à la TVA; variation en %, t/t-1.

RUBRIQUES	1985	1986	1987	1988	1989 (a)
Alimentation	- 0,4	0,7	0,0	- 3,1	3,0
Produits de beauté et d'entretien	- 1,2	2,6	6,2	8,9	1,1
Textile et habillement	2,3	2,1	1,7	1,4	3,1
Chaussures et articles en cuir	3,7	1,6	- 0,8	- 3,7	2,1
Tissus d'ameublement	- 3,6	5,2	0,7	0,3	11,4
Équipement du foyer	2,1	3,9	6,4	10,1	9,3
Moyens de transport	2,8	2,6	2,5	4,9	7,2
Carburants et huiles	0,1	11,5	6,2	6,2	2,0
Livres, papeterie, bureautique	6,1	12,8	2,2	0,9	6,0
Autres commerces de détail	4,6	7,3	9,1	9,0	11,1
Commerce à assortiment varié	- 5,7	- 1,6	0,3	- 0,1	4,4
TOTAL COMMERCE DE DETAIL	0,4	3,0	2,2	3,1	5,6

(a) Données provisoires.

SOURCE: Ministère des Affaires économiques, INS et DGED.

L'élévation du niveau d'équipement moyen des ménages ressort du taux d'équipement des différents biens électro-ménagers entre 1980 et 1988. Selon une étude du Centre d'Information des Médias (C.I.M.), publiée dans la revue du Comité Belge de la Distribution (2), l'éventail des biens ménagers en forte progression s'élargit nettement. Dans les années récentes, les augmentations se sont portées principalement sur les lave-vaisselles et surgélateurs, alors que les machines à laver le linge et les réfrigérateurs ont atteint leur point de saturation tout en présentant toujours le plus gros volume de ventes (tableau 14).

TABLEAU 14- TAUX D'EQUIPEMENT DES MENAGES BELGES EN ELECTRO-MENAGER

GROUPES DE BIENS	Taux d'équipement	1980/1988 en %
Lave-vaisselle	22,9	+ 58
Surgélateur	59,4	+ 23
Réfrigérateur	98,0	+ 8
Machine à laver	100,0	+ 2
Combiné frigo-surgélateur	32,0	- 12
Four à micro-ondes	4,3	--

SOURCE: Centre d'Information des Médias (C.I.M.).

L'habileté des fabricants à promouvoir des innovations contribue à entretenir le marché des produits arrivé à saturation, notamment par l'effet du progrès technique, facteur d'obsolescence pour les machines existantes. La progression des produits de diffusion plus récente, comme le lave-vaisselle et surtout le four à micro-ondes est régulière et dépend, toujours selon l'enquête du C.I.M, des conditions particulières de revenus et de taille des ménages.

Les articles électro-ménagers, si on y ajoute le matériel TV, Vidéo et Son, voient leurs ventes se développer plus vite que la moyenne des achats des ménages depuis 1986 avec une accélération en 1988 et 1989. On peut citer parmi les causes de cette évolution la hausse du niveau de vie moyen, les méthodes commerciales plus agressives de la distribution (entre autres, la «gratuité» du crédit), la construction de nouveaux logements et la rénovation d'anciennes habitations qui induisent une demande accrue pour ces produits.

Autre volet des dépenses en biens durables, les achats de véhicules neufs ont encore progressé de 3,0 % en 1989, avec 439 757 immatriculations, sans apport d'un salon de l'auto, ce qui indique bien une constance dans le renouvellement du parc des véhicules.

Le marché automobile paraît ne pas devoir se retourner à court terme, malgré les problèmes de plus en plus aigus posés par l'inadéquation de l'infrastructure routière au développement important de la circulation urbaine. Le recours au crédit est le principal moyen de financement

TABLEAU 16- POURCENTAGE DES VEHICULES NEUFS FINANCES ET MONTANT MOYEN PAR CONTRAT

PERIODE	% des véhicules neufs financés	Montant moyen par contrat (en milliers de BEF)
1984	35,4	215,2
1985	38,5	229,2
1986	44,4	250,5
1987	45,4	263,8
1988	44,9	290,6
1989	45,2	326,3

SOURCE: Ministère des Affaires Economiques, INS, DGED.

TABLEAU 15- IMMATRICULATIONS DE VEHICULES

DESIGNATION	1985	1986	1987	1988	1989
<i>Véhicules neufs</i>					
- nombre	359 932	395 039	407 630	427 142	439 757
- variation en %, t/t-1	2,2	9,8	3,2	4,8	3,0
<i>Véhicules usagés</i>					
- nombre	456 228	492 726	522 997	551 976	556 081
- variation en %, t/t-1	2,0	8,0	6,2	5,5	0,7
Rapport entre véhicules neufs et usagés	0,79	0,80	0,78	0,77	0,79

SOURCE: Ministère des Communications, Administration des Transports.

des achats de véhicules. La baisse des taux d'intérêt depuis 1986 a permis une croissance soutenue du nombre de contrats et du montant des prêts consacrés à l'achat d'automobiles. Le tableau 16 montre un accroissement de 12,3 % du montant moyen financé par contrat en 1989.

B. CONSOMMATION DE SERVICES

Les ventes de services aux particuliers peuvent être partiellement approchées par les statistiques des déclarations à la T.V.A. Des progressions sensibles apparaissent pour toutes les rubriques, à l'exception des transports en commun. Les services liés aux loisirs réalisent de très bonnes performances (HORECA, services récréatifs) en rapport avec l'évolution conjoncturelle favorable.

Le caractère très versatile des résultats dans ce domaine est souligné par les arbitrages constants effectués par certains consommateurs entre des dépenses à finalité différente, comme les achats dits de première nécessité (alimentaire, vêtements) et les dépenses de loisirs (vacances, restaurants...), qui prennent une place plus importante dans leur budget dans les périodes correspondant à une activité économique plus soutenue.

TABLEAU 17- CHIFFRE D'AFFAIRES DES SERVICES EN VOLUME

Selon les déclarations à la TVA, variation en %, t/t-1.

DESIGNATION	1985	1986	1987	1988	1989 (a)
HORECA	0,0	0,3	1,8	5,2	7,3
Réparation de biens de consommation et véhicules	6,7	6,2	9,4	14,5	17,1
Agences de voyage	- 0,7	- 13,0	1,9	9,3	3,1
Transports de voyageurs par route (privé et public)	- 4,8	- 0,6	13,1	3,4	- 1,1
Services récréatifs et culturels	0,9	7,7	12,3	11,0	19,5
Services personnels	1,5	1,6	3,6	1,5	3,4
<i>ENSEMBLE DES SERVICES</i>	<i>1,7</i>	<i>3,5</i>	<i>6,0</i>	<i>7,9</i>	<i>10,3</i>

(a) Données provisoires.

SOURCE: Ministère des Affaires économiques, INS et DGED.

La croissance de l'ensemble des services repris au tableau 17 est de 10,3 % soit un taux analogue à celui des années septantes. La croissance importante de l'économie belge en 1989 explique ces bons résultats, vu le caractère très sensible à la conjoncture de la plupart des activités de service.

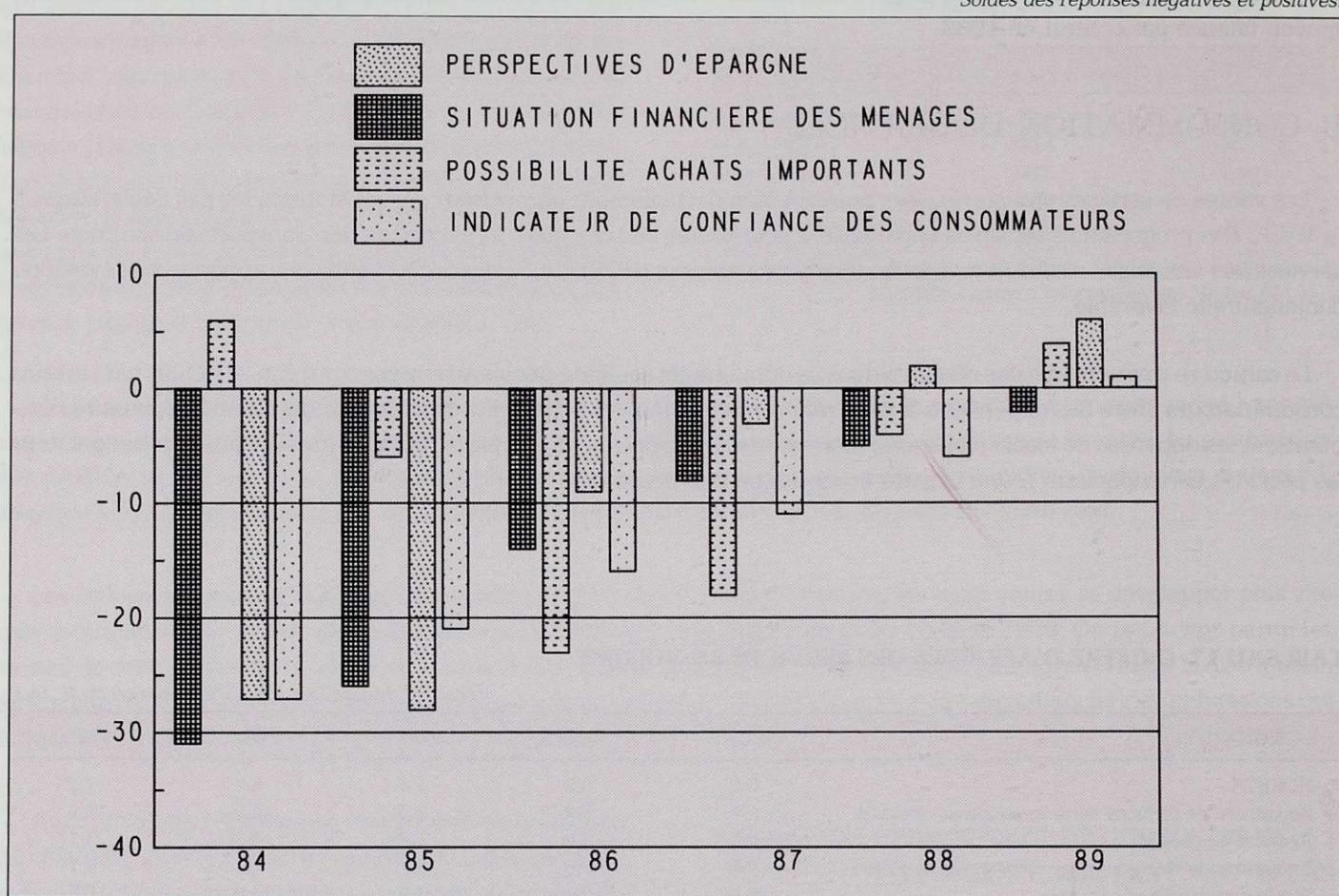
C. ENQUETES DE CONJONCTURE

La comparaison des résultats des deux principales enquêtes de conjoncture qui s'adressent d'une part, aux consommateurs et d'autre part, aux commerçants, permet de mieux saisir les motivations des deux partenaires de la consommation.

L'enquête de la Communauté Européenne sur les conditions économiques et financières interroge les ménages sur la situation économique, leur épargne, leur situation financière personnelle et leur propension à effectuer des achats importants. Les indicateurs obtenus représentent une moyenne pondérée des réponses à chaque question. Ce sont les variations du niveau des indices plutôt que leur valeur absolue qui sont significatives de la manière dont les consommateurs apprécient les conditions économiques, leurs choix financiers et leurs intentions d'achat.

GRAPHIQUE 8- SITUATION FINANCIERE DES MENAGES ET ACHATS IMPORTANTS

Soldes des réponses négatives et positives.



SOURCE: Commission de la CEE.

D'après les résultats de cette enquête en 1989, on remarque une progression constante depuis 1986 dans la manière dont les ménages évaluent leur situation financière. L'appréciation de la situation économique au cours des 12 prochains mois redevient positive, avec une progression qui dénote un optimisme certain chez les consommateurs. La capacité d'épargne au cours de 1989 a été jugée très prometteuse par les ménages.

L'année 1989 s'est révélée plus propice que les années précédentes, en ce qui concerne le désir d'effectuer un achat important, ce qui est corroboré par la hausse de la demande en biens d'équipement et véhicules.

La courbe synthétique du commerce, calculée par la Banque Nationale de Belgique à partir d'enquêtes mensuelles auprès des commerçants, est révélatrice des tendances du commerce de détail. L'année 1989 a vu une progression constante de la courbe. La hausse de la courbe s'est accentuée au quatrième trimestre, pour atteindre en décembre un niveau jusqu'alors jamais atteint.

L'appréciation du niveau de leurs ventes par les commerçants est restée croissante pendant toute l'année, alors qu'un recours constant aux importations de biens de consommation se traduit par une bonne tenue des prévisions de commandes aux fournisseurs étrangers qui parviennent à un niveau extrêmement élevé en décembre 1989. La poursuite de la croissance des ventes de biens durables dont une bonne part est importée (notamment matériel HI-FI, vidéo, bureautique, etc.) est à la base de cet état de choses.

2.3. COMMERCE EXTERIEUR

2.3.1. TENDANCES GENERALES DES ECHANGES MONDIAUX

L'année 1989 a été caractérisée par la poursuite de la croissance du commerce mondial, mais à un rythme moindre qu'en 1988.

A. EVOLUTION DES ECHANGES MONDIAUX EN VOLUME

Sur la base des données disponibles à la fin du mois de février, le secrétariat du GATT (3) estime que le commerce de marchandises a crû en volume de 7,0 % en 1989. Le FMI, en octobre 1989 (4) proposait une estimation du même ordre de grandeur, tandis que l'OCDE, en décembre 1989 (5), se montrait un peu plus optimiste (voir tableau 18). Dans tous les cas, on constate un certain ralentissement par rapport à la croissance remarquable et assez inattendue enregistrée en 1988, mais le taux estimé représente néanmoins la troisième performance au cours de la décennie (après 1988 et 1984). Cette année est aussi la quatrième consécutive au cours de laquelle le volume du commerce mondial de marchandises a crû plus rapidement que la production mondiale, ce qui indique clairement que le commerce mondial n'est pas seulement stimulé par la croissance de la production, mais qu'il joue un rôle moteur dans l'expansion de celle-ci.

Le dynamisme des échanges mondiaux est fortement influencé par la progression des investissements dont le contenu en importation est en général plus élevé que les autres composantes de la demande et par l'apparition de contraintes pesant sur la capacité de production dans certains pays. Ainsi, le commerce en biens de capital est particulièrement soutenu, surtout pour les pays qui apparaissent comme leaders sur les marchés mondiaux de machines et moyens de transport. Au Japon, en RFA et aux Etats-Unis, la croissance des flux d'échange en biens d'équipement a été supérieure à celle des autres types de produits, aussi bien du côté des importations que des exportations.

TABLEAU 18- PRODUCTION ET COMMERCE MONDIAL DE MARCHANDISES PAR CATEGORIE DE PAYS

DESIGNATION	Variations en % du volume, t/t-1.		
	1987	1988	1989
GATT			
Production mondiale	3,0	4,0	4,0
Commerce mondial (Exportations)	5,0	8,5	7,0
FMI			
Production mondiale (a)	3,3	4,0	3,1
Commerce mondial (b)	6,6	9,0	6,9
Exportations:			
- Pays industrialisés	5,5	8,9	7,4
- Pays en développement	11,2	10,9	6,6
. pays exportateurs de pétrole	1,5	11,6	5,8
. pays non exportateurs de pétrole	15,0	10,7	6,8
Importations:			
- Pays industrialisés	7,3	9,5	6,4
- Pays en développement	5,7	10,2	8,7
. pays exportateurs de pétrole	- 8,3	3,5	5,0
. pays non exportateurs de pétrole	9,8	11,9	9,5
OCDE			
Production de la zone (c)	3,0	4,0	3,5
Commerce mondial (d)	5,6	9,0	7,6
Exportations de la zone (e)	1,7	9,8	8,5
Importations de la zone (f)	6,3	9,9	5,8
Commerce intra-OCDE (g)	6,6	8,1	8,0

SOURCES: GATT (1990), *Rapport préliminaire sur le commerce international en 1989-1990*, mars, Genève; FMI (1989), *World Economic Outlook*, octobre, Washington; OCDE (1989), *Perspectives Économiques*, n. 46, décembre, Paris.

- (a) PNB ou PIB pour les pays industrialisés et en développement et PMN pour les autres pays.
- (b) Moyenne des taux de croissance des exportations et des importations mondiales basés sur des données pour les pays industrialisés et en développement et sur des données en partie estimées pour l'URSS et les pays d'Europe de l'Est non membres du Fonds.
- (c) PIB réel pondéré par les importations.
- (d) Moyenne arithmétique des taux de croissance des importations et des exportations mondiales en volume.
- (e) Exportations de l'OCDE vers le reste du monde.
- (f) Importations de l'OCDE en provenance du reste du monde.
- (g) Moyenne arithmétique des taux de croissance des importations et des exportations intra-OCDE en volume.

D'autres facteurs soutiennent l'expansion de l'activité et des échanges mondiaux à plus ou moins long terme, parmi lesquels l'innovation technologique, l'accroissement de l'interdépendance des économies nationales, les efforts au niveau de la coordination des politiques économiques.

Du point de vue de la répartition géographique du commerce mondial, une certaine dissymétrie se manifeste entre les évolutions du côté des exportations et des importations (tableau 18). La croissance des exportations a été soutenue surtout dans les pays industrialisés, tandis que celle des importations a été alimentée largement par la demande des pays en développement non exportateurs de pétrole. En ce qui concerne la zone OCDE, la progression des importations s'est ralentie en 1989 sous l'effet d'une part, du tassement de l'activité dans les pays membres et d'autre part, d'une baisse des importations pétrolières.

Une comparaison des évolutions par catégorie de produits (tableau 19) montre que, comme ce fut le cas au cours des années précédentes, c'est le commerce de produits manufacturés qui a augmenté le plus vivement, notamment grâce à la forte demande pour les biens d'équipement, déjà signalée précédemment. Les produits manufacturés - qui représentent environ 70 % du total de la valeur du commerce mondial - ont contribué pour 80 % à la hausse du volume des échanges. Toutefois, il faut noter que l'affaiblissement de la croissance constatée au niveau du commerce global se vérifie pour toutes les catégories de produits, en réponse à la décélération enregistrée dans le rythme de croissance de l'activité.

B. EVOLUTION DES PRIX ET DES TERMES DE L'ECHANGE

L'année 1989 a été marquée par une certaine accélération des tensions inflationnistes (tableau 20). En 1986, la chute du prix du pétrole avait entraîné vers le bas les prix des flux commerciaux et les effets s'étaient encore faits sentir l'année suivante. Mais en 1988, les effets négatifs retardés du contrechoc pétrolier avaient cessé de se faire sentir au niveau mondial et l'indice de valeur unitaire du commerce mondial, exprimé en monnaie nationale ou en DTS, avait recommencé à croître.

En 1989, cette évolution s'est renforcée. L'indice de valeur unitaire des échanges s'est relevé pour les pays industrialisés et dans une mesure encore plus importante pour les pays en développement. Concernant ces derniers, il apparaît que la hausse se situe davantage chez les pays producteurs de pétrole pour les exportations et davantage chez les pays non producteurs de pétrole pour les importations.

TABLEAU 19- COMMERCE MONDIAL PAR CATEGORIE DE PRODUITS

EXPORTATIONS DE:	Variation en % du volume, t/t-1.		
	1987	1988	1989
Produits agricoles	4,5	5,0	4,0
Produits minéraux (a)	1,0	6,0	4,5
Produits manufacturés	5,5	10,0	8,0

SOURCE: GATT (1990), *Rapport préliminaire sur le Commerce international en 1989-1990*, mars, Genève.

(a) Y compris les combustibles et les métaux non ferreux.

TABLEAU 20- PRIX DU COMMERCE MONDIAL DE MARCHANDISES, PAR CATEGORIE DE PAYS

DESIGNATION	Variation en %, t/t-1.		
	1987	1988	1989
FMI			
Valeur unitaire du commerce mondial, en USD	9,8	4,9	0,8
Valeur unitaire du commerce mondial, en DTS	- 0,4	1,0	5,4
Indice des termes de l'échange:			
- Pays industrialisés	0,5	1,6	- 1,1
- Pays en développement	1,8	- 3,5	2,1
. . . pays exportateurs de pétrole	9,8	- 18,0	9,4
. . . pays non exportateurs de pétrole	- 1,1	1,5	0,2
OCDE			
Prix du commerce extérieur, en monnaie nationale			
- Exportations de l'OCDE	- 1,5	2,1	6,1
- Importations de l'OCDE	- 0,1	1,4	5,8
Prix du commerce extérieur, en dollars			
- Exportations de l'OCDE	11,4	5,8	0,2
- Importations de l'OCDE	11,1	4,3	0,4
Indice des termes de l'échange de l'OCDE vis-à-vis du reste du monde (a)	1,5	8,4	- 3,9

SOURCES: FMI (1989), *World Economic Outlook*, octobre, Washington; OCDE (1989), *Perspectives Économiques*, n. 46, décembre, Paris.

(a) Rapport entre les prix des exportations vers les régions hors OCDE et les prix des importations en provenance de ces mêmes régions.

Au niveau mondial, l'augmentation des prix des échanges de marchandises atteindrait environ 5,5 % en DTS, mais serait de l'ordre de 0,5 à 1 % en dollar, compte tenu de l'appréciation du dollar.

Comme la hausse des prix des importations s'est accrue plus vite que celle des exportations de la zone OCDE, il en est résulté une perte au niveau des termes de l'échange, qui s'est faite au profit des pays en développement et surtout des pays exportateurs de pétrole. En effet, les prix de l'énergie ont augmenté particulièrement vite en 1989, ce qui n'a pas été le cas pour les produits manufacturés ni pour les matières non énergétiques (tableau 21).

En ce qui concerne le pétrole, les cours ont été soutenus en 1989, alors que les pays de l'OPEP ont dépassé les plafonds de production qu'ils s'étaient fixés depuis le quatrième trimestre 1988. Ce n'est pas tant la réduction de la production dans la zone OCDE (suite à des incidents techniques en Mer du Nord, à l'arrêt de projets devenus non rentables et à l'accélération du déclin de l'extraction aux Etats-Unis) que le dynamisme de la demande qui a poussé les prix à la hausse. Ce fut le cas notamment dans la zone Pacifique; de plus la consommation des pays en développement progresse d'année en année.

Quant aux matières premières non énergétiques, on observe un tassement des prix. Entre le second semestre de 1987 et le premier semestre de 1989, les prix des matières premières ont connu de fortes poussées provoquées par la reprise de la croissance économique et donc un regain de demande pour les produits bruts à usage industriel, ainsi que par des événements climatiques tels que la sécheresse aux Etats-Unis. Quasiment tous les produits participèrent à cette dynamique de hausse, sauf quelques produits tropicaux (café et cacao). Au premier semestre de 1989, les marchés étaient encore très dynamiques, mais peu à peu un déclin s'est fait sentir, lié d'une part, au ralentissement de la demande et d'autre part, à l'adaptation des capacités de production au stimulus des prix. Les prix élevés ont incité les producteurs à accroître leur production, ce qui a engendré l'apparition d'excédents.

TABLEAU 21- PRIX DU COMMERCE MONDIAL, PAR CATEGORIE DE PRODUITS

TABLEAU 21- PRIX DU COMMERCE MONDIAL, PAR CATEGORIE DE PRODUITS

Variation en %, t/t-1.

DESIGNATION	1987	1988	1989
FMI			
Prix du commerce mondial, en dollars (a)			
- produits manufacturés	12,0	6,1	- 0,8
- pétrole	28,2	- 19,9	18,5
- matières premières non pétrolières	3,4	18,2	- 1,7
OCDE			
Prix du commerce extérieur, en monnaie nationale			
- exportations de produits manufacturés	- 1,2	1,8	5,6
- importations de:			
. énergie	- 3,6	- 16,0	18,2
. autres matières premières	- 3,6	7,2	7,1
Prix du commerce extérieur, en dollars			
- exportations de produits manufacturés	12,2	5,7	- 0,5
- importations de:			
. énergie	8,1	- 13,3	11,5
. autres matières premières	9,3	11,0	0,8

SOURCES: FMI (1989), *World Economic Outlook*, octobre, Washington; OCDE (1989), *Perspectives Économiques*, n. 46, décembre, Paris.

(a) Les prix sont représentés respectivement par l'indice de valeur unitaire des produits manufacturés exportés par les pays industrialisés, par la valeur unitaire du pétrole exporté par les pays exportateurs de pétrole et par l'indice des cours des marchés des autres matières premières exportées par les pays en développement.

TABLEAU 22- PRIX DES MATIERES PREMIERES

Variation en %, t/t-1.

	1986	1987	1988	1989
Pétrole (a)	- 50,2	28,2	- 19,9	18,5
Matières premières non énergétiques				
- Produits alimentaires	- 12,0	7,4	25,3	- 0,9
- Boissons	16,2	- 28,7	0,2	- 15,2
- Matières premières agricoles	- 1,1	29,4	8,2	0,4
- Minéraux et métaux	- 9,0	17,2	40,3	4,4

SOURCE: FMI

(a) Valeur unitaire des exportations de 12 principaux exportateurs.

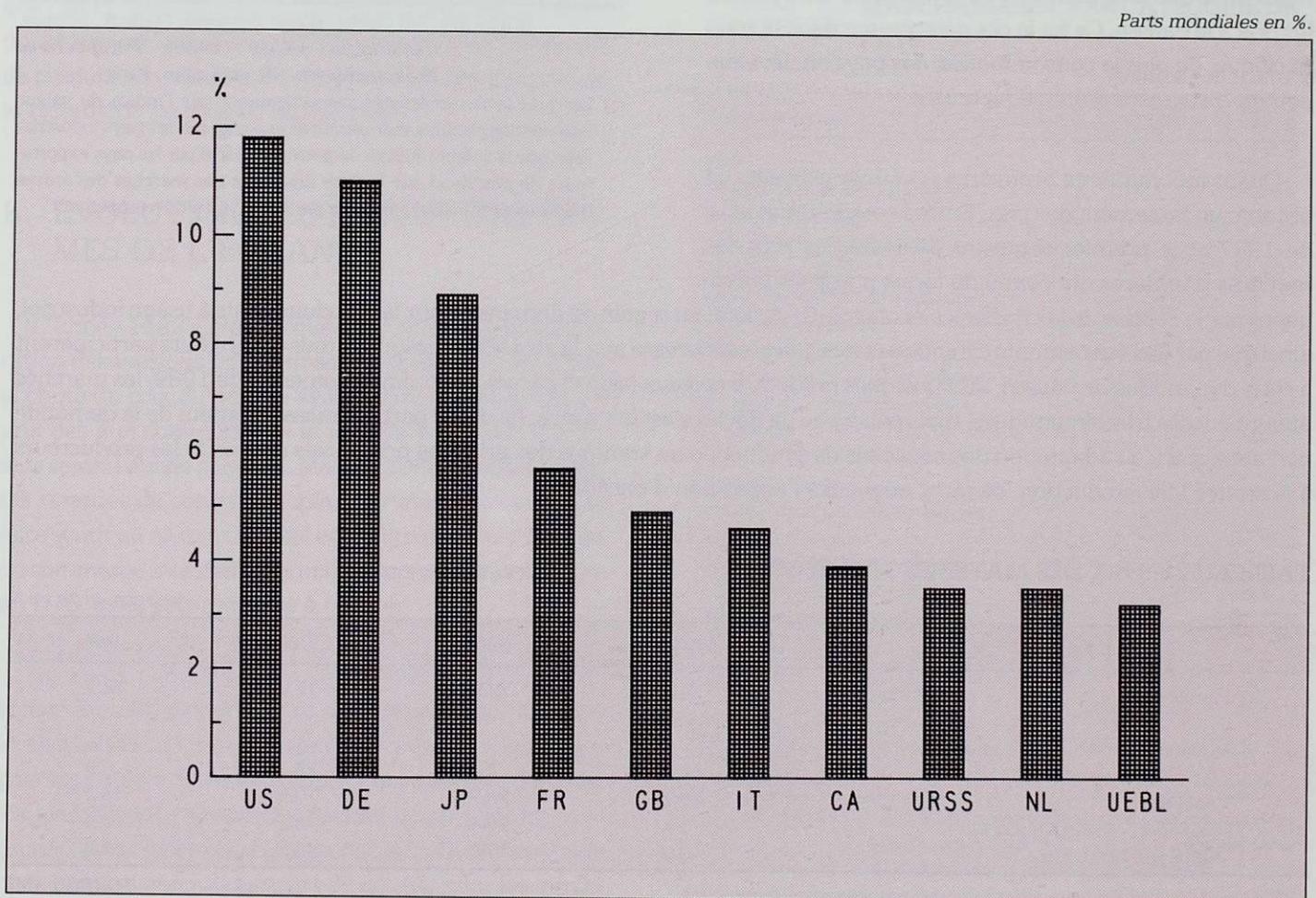
En outre dans le domaine agricole, il n'y a pas eu de problème climatique important, alors que des politiques agricoles restrictives se sont relâchées. Ainsi, les prix des produits alimentaires, exprimés en USD ont baissé légèrement (-0,9 %), mais les prix des boissons ont chuté (-15,2 %). Les prix des matières premières agricoles ont stagné (+0,4 %) et seuls les prix des minéraux et métaux bruts ont un peu augmenté (+4,4 %) (6) (voir tableau 22).

C. LE COMMERCE MONDIAL EN VALEUR

Selon le Secrétariat du GATT, le commerce mondial de marchandises a augmenté de 7,5 % en valeur en 1989, pour atteindre 3 100 milliards de dollars. Le taux de croissance est de très loin inférieur à celui enregistré en 1988 (+14 %) et selon le GATT il faut relever à ce sujet plusieurs facteurs non directement liés aux échanges: «Higher petroleum prices and moderate inflation in the prices of most traded goods were offset by the deflationary valuation effect of the dollar's appreciation against a number of currencies» (7).

Le *Rapport préliminaire* du GATT et les *Perspectives Economiques* de l'OCDE analysent aussi certains aspects caractéristiques des échanges au niveau des grandes régions et des pays. Le classement des plus grands pays exportateurs a connu quelques modifications. Grâce à une forte progression de leurs exportations, les Etats-Unis ont repris à la RFA la première place qu'ils avaient perdue trois ans plus tôt (Graphique 9). Les Etats-Unis, la RFA et le Japon représentent à eux trois un peu moins du tiers des exportations mondiales. L'UEBL occupe la dixième place juste après les Pays-Bas.

GRAPHIQUE 9- PRINCIPAUX EXPORTATEURS EN 1989



SOURCE: GATT (1990).

Un élément à souligner dans l'évolution des échanges mondiaux est l'émergence de nouveaux partenaires («the new traders»). Le GATT distingue douze pays, les «dynamic traders», définis comme situés parmi les quarante premiers exportateurs et importateurs en 1988 et qui ont monté dans le classement à la fois des importations et des exportations depuis 1973, avec un gain d'au moins quatre places (pour l'une des deux échelles). Il semble qu'en 1989 ces pays aient été affectés par le ralentissement de la croissance, mais dans une mesure assez faible, car leur commerce a continué d'augmenter plus rapidement que la moyenne mondiale. Parmi ces douze pays, la Thaïlande et la Malaisie ont enregistré en 1989 les taux de croissance les plus élevés de leurs échanges. Ces douze pays sont tous des pays en développement et la part de produits manufacturés dans leurs exportations est en progression continue.

Par contre, la situation est préoccupante pour les pays en développement dont les recettes extérieures sont fortement liées aux prix des matières premières et dont les perspectives à moyen terme restent peu favorables. Les exportations des quinze pays qualifiés de «lourdement endettés» (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Côte d'Ivoire, Equateur, Maroc, Mexique, Nigéria, Pérou, Philippines, Uruguay, Venezuela et Yougoslavie) ont augmenté de 8,5 % en valeur, contre 17,5 % en 1988.

Enfin, les évènements récents ont amené les experts de la plupart des organismes internationaux à se préoccuper davantage de l'évolution des flux commerciaux relatifs aux pays de l'Europe de l'Est. Le Secrétariat du GATT constate que la croissance du commerce total (exportations plus importations) de ces pays a diminué en 1989 et ce, pour la troisième année consécutive, pour certains pays.

Les perspectives d'exportation de cette région demeurent soit liées aux marchés de matières premières (par exemple le pétrole dans le cas de l'URSS), soit, en ce qui concerne les produits manufacturés, limitées par les difficultés à produire des biens répondant aux normes techniques et de qualité des pays occidentaux. Il faut par ailleurs noter l'importance du commerce intra-régional pour les pays d'Europe de l'Est.

D. SOLDES COMMERCIAUX ET COURANTS

La persistance des déséquilibres extérieurs (tableau 23 et graphique 10) continue de préoccuper les autorités tant au niveau national qu'international. En terme de balance commerciale, les Etats-Unis ont enregistré en 1989 une amélioration de leur solde, mais un peu moins importante qu'en 1988. La diminution du déficit résulte de la poursuite de la progression des exportations, y compris les exportations agricoles (qui ont repris leur croissance après la sécheresse de 1988), mais aussi d'un ralentissement des importations de produits de consommation (notamment d'automobiles), lié à l'évolution de la demande intérieure.

L'excédent commercial du Japon s'est fortement réduit en 1989, alors qu'en 1988 aucun mouvement d'ajustement ne s'était produit. Les exportations ont crû plus lentement, en partie en raison des limitations liées à l'utilisation des capacités de production, mais aussi du fait de la stratégie de certains producteurs japonais qui s'implantent à l'étranger plutôt que d'exporter (secteur de

TABLEAU 23- SOLDES DES BALANCES COMMERCIALES (FOB-FOB)

PAYS OU GROUPE DE PAYS	En milliards USD.		
	1987	1988	1989 (a)
Etats-Unis	- 157,4	- 127,1	- 108,1
Japon	95,5	96,2	80,5
RF d'Allemagne	68,9	76,7	82,7
CEE	36,1	20,7	9,3
Total OCDE	- 26,0	- 10,1	- 18,5
OPEP	37,0	26,8	41,5
Autres pays en développement	18,0	7,0	1,4
dont: - 4 NPIA (b)	24,0	18,7	15,7
- autres exportateurs de produits manufacturés (c)	13,0	18,1	18,5
- autres PVD	- 19,0	- 29,7	- 32,7
Pays à économie planifiée (d)	18,8	13,7	16,5

SOURCE: CEE.

(a) Estimations septembre-octobre 1989.

(b) Hong-Kong, Corée du Sud, Singapour, Taiwan.

(c) Argentine, Brésil, Israël, Philippines, Thaïlande, Afrique du Sud, Yougoslavie.

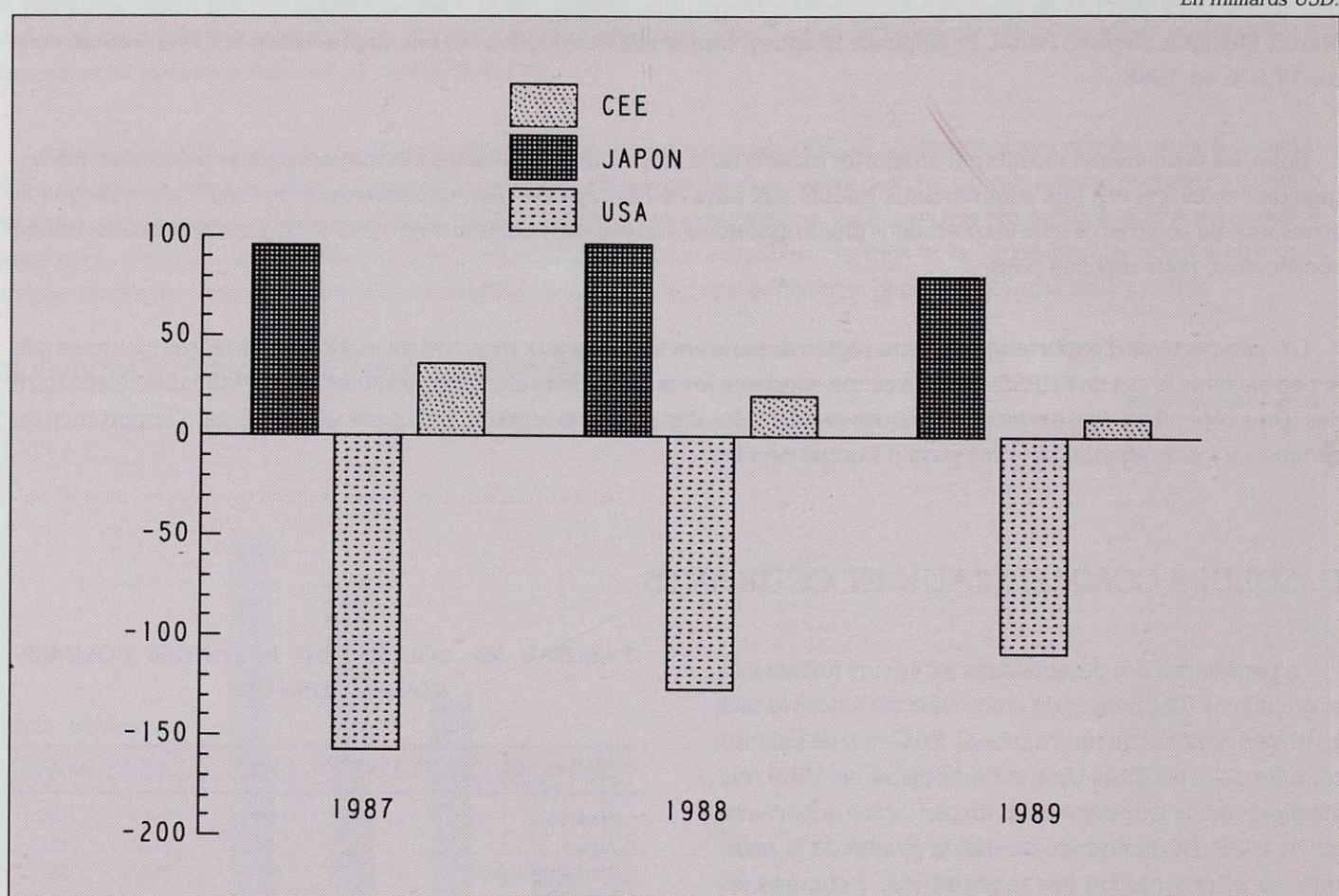
(d) A l'exclusion de la Chine (comprise dans les autres PVD) et du commerce intra-CAEM.

l'automobile). La progression des importations s'est ralentie, mais dans une mesure bien moindre que les exportations, car la demande intérieure totale reste très vigoureuse sous l'impulsion surtout des investissements.

Quant à l'Allemagne, on ne constate toujours aucun effet d'ajustement. Les exportations en volume ont progressé nettement plus vite que les importations, alors que les prix à l'exportation ont crû à un rythme plus modéré. En valeur les importations évoluent à peu près au même taux que les exportations, mais vu l'écart entre les niveaux, le surplus a continué à augmenter. Malgré l'augmentation du surplus de l'Allemagne, celui de la CEE est en diminution, du fait de la progression des déficits d'autres pays (France, Italie, Royaume-Uni, Espagne).

GRAPHIQUE 10- SOLDES COMMERCIAUX DE LA CEE, DES ETATS-UNIS ET DU JAPON

En milliards USD.



SOURCE: CEE.

La détérioration globale au niveau de la balance commerciale des pays de la zone OCDE s'est faite principalement à l'avantage de l'OPEP qui a profité de la hausse des prix du pétrole et a enregistré un gain des termes de l'échange. Il faut remarquer une diminution de l'excédent commercial des «quatre dragons» d'Asie (Corée, Taïwan, Hong Kong et Singapour), qui semble due surtout à un fléchissement dans la croissance des exportations de la Corée suite à des arrêts de production dus aux grèves. Quant aux «autres PVD» (non exportateurs de produits manufacturés), leur position extérieure s'est détériorée, sans doute suite à l'évolution des prix sur les marchés mondiaux de matières premières.

Pour la plupart des pays et groupes de pays considérés, les évolutions des soldes courants se sont faites dans le même sens que les soldes commerciaux (tableau 24). Les Etats-Unis ont enregistré une détérioration du poste revenus d'investissement, compensée par l'augmentation de l'excédent réalisé sur les autres services. Au Japon, la hausse du déficit des

Services (notamment le tourisme) a amplifié le mouvement de dégradation du solde commercial. Par contre, en Allemagne, l'excédent courant a crû à la suite de l'accroissement du surplus commercial et de l'amélioration du solde des services, en raison de la progression des revenus d'investissement en provenance de l'étranger.

Hors OCDE, il faut noter une forte diminution du déficit de l'OPEP (grâce aux ventes de pétrole), et une légère diminution de l'excédent des NPIA, liée surtout à la baisse - sans doute temporaire - du surplus commercial coréen.

Les pays de l'Europe de l'Est suscitent un intérêt particulier, compte tenu des événements intervenus en cours d'année. Il peut paraître surprenant que ces pays présentent un excédent persistant de leur balance courante vis-à-vis du reste du monde alors que par ailleurs leur endettement net tend à s'accroître. Selon l'OCDE, ce phénomène peut s'expliquer par deux raisons. D'une part, l'excédent global de ce groupe de pays résulte principalement de celui de l'URSS, enregistré vis-à-vis de pays à économie planifiée hors Europe. D'autre part, il y a un phénomène de dissymétrie: les pays d'Europe de l'Est sont en déficit vis-à-vis des pays industriels et en surplus vis-à-vis des pays en développement. Leurs créances sur ces derniers sont difficilement récupérables, alors que l'endettement en devises fortes augmente, ce qui complique le problème.

TABLEAU 24- SOLDES DES BALANCES COURANTES

En milliards USD.

PAYS OU GROUPE DE PAYS	1987	1988	1989 (a)
Etats-Unis	- 154,2	- 117,5	- 97,8
Japon	87,1	80,6	65,1
RF d'Allemagne	43,7	49,4	61,9
CEE	42,4	16,1	4,2
Total OCDE	- 41,3	- 41,1	- 52,7
OPEP	- 9,5	- 17,2	- 2,5
Autres pays en développement	1,3	- 11,0	- 18,1
dont: - PIA (b)	29,1	25,2	23,7
- autres exportateurs de Produits manufacturés (c)	- 4,9	- 0,4	- 1,5
- autres PVD	- 22,9	- 35,7	- 40,2
Pays à économie planifiée (d)	7,7	13,2	15,5

SOURCE: CEE.

(a) Estimations septembre-octobre 1989.

(b) Hong-Kong, Corée du Sud, Singapour, Taïwan.

(c) Argentine, Brésil, Israël, Philippines, Thaïlande, Afrique du Sud, Yougoslavie.

(d) A l'exclusion de la Chine (comprise dans les autres PVD). A l'exclusion du commerce intra-CAEM.

2.3.2. COMMERCE EXTERIEUR DE L'UEBL ET BALANCE DES PAIEMENTS

A. EVOLUTION GENERALE DES ECHANGES DE MARCHANDISES

Selon les statistiques douanières établies par l'INS, les exportations de l'UEBL se sont élevées à 3 940,1 milliards BEF en 1989, contre 3 382,3 milliards en 1988 et les importations, à 3 879,4 milliards, contre 3 393,6 milliards. Les taux de variation en valeur sont respectivement de + 16,5 % et + 14,3 %, contre + 9,1 % pour les deux flux en 1988. On peut donc constater une forte accélération des échanges, qui a démarré au premier trimestre, surtout pour les exportations. Au cours de ce trimestre, celles-ci ont crû de 20,8 %, contre 15,0 % pour les importations. Pendant le deuxième trimestre, ces dernières ont rattrapé le rythme: + 19,1 % et + 21,1 % pour les exportations. Vers le milieu de l'année, la croissance s'est ralentie progressivement, pour se situer à 15,2 % pour les exportations et à 12,6 % pour les importations au troisième trimestre et respectivement, à 9,6 % et 10,7 % au quatrième trimestre.

Cette expansion a été soutenue par le commerce mondial qui, bien qu'en croissance moins rapide qu'en 1988, a néanmoins évolué très favorablement (+ 7,5 % en valeur selon le GATT, voir point 2.3.1.). Un élément particulièrement bénéfique pour l'UEBL a été le dynamisme des échanges entre pays membres de la zone OCDE et notamment des échanges intra-CEE, c'est-à-dire des principaux partenaires commerciaux de la Belgique (voir plus loin).

L'appréciation de l'évolution du commerce extérieur est toujours entachée par les difficultés d'implantation de la Nouvelle Nomenclature Combinée des statistiques au sein de la CEE (8). L'INS n'a plus publié d'indice de prix ou de quantité

depuis décembre 1987. Toutefois, la BNB a entrepris de calculer de nouveaux indices, sur base des données douanières établies par l'INS. L'échantillon de produits considérés est plus large que celui utilisé précédemment par l'INS et comprend notamment le diamant. Les indices de valeur unitaire sont de type Fisher, ce choix étant dicté par leur évolution relativement plus stable et par le fait qu'ils sont utilisés dans les comptes nationaux pour déflater les agrégats du commerce extérieur. Les indices de volume sont calculés en divisant les indices de valeur par les indices de valeur unitaire.

Une comparaison peut être faite entre les estimations de la BNB et celles des autres organismes nationaux et internationaux de conjoncture (voir tableau 25). Il faut noter que les organismes supposent tous en 1989 une croissance en volume des flux d'échange, plus rapide que celle envisagée par la BNB: la moyenne des estimations se situe à 8,6 % pour les exportations et à 7,9 % pour les importations.

Par rapport à 1988, il n'y a pas une unanimité quant à l'appréciation des mouvements en volume; selon la BNB, le Bureau du Plan et l'OCDE, il s'est produit une accélération de la croissance des exportations, mais pour le Budget Economique et la CEE, celle-ci s'est un peu ralentie. Pour les importations, tous les organismes, excepté la CEE, supposent un rythme de hausse plus élevé.

En matière de prix, il y a une plus forte dispersion: le taux de croissance varie entre 5 % et 8 %, selon les sources. Quelle que soit la source, une accélération de l'inflation par rapport à 1988 se manifeste. Celle-ci peut évidemment être mise en relation avec les taux de croissance plus élevés estimés pour les prix internationaux (voir précédemment le point 2.3.1.). Rappelons que l'OCDE estime pour 1989 un taux de croissance des prix, en monnaie nationale de 6,1 % pour les exportations de la zone et de 5,8 % pour les importations, contre respectivement 2,1 % et 1,4 % en 1988.

Pour mieux situer les performances extérieures de l'UEBL, nous avons choisi de les comparer à celles de ses principaux partenaires commerciaux de la CEE et aux pays qui jouent un rôle majeur sur la scène internationale (Etats-Unis, Japon et NPIA) (voir tableau 26). En ce qui concerne tout d'abord les évolutions en volume, il est clair que la croissance du commerce extérieur de l'UEBL a été entraînée par le dynamisme de ses partenaires européens.

Du côté des exportations, seuls le Royaume-Uni et les Pays-Bas ont connu une croissance inférieure à 7 %. Au Royaume-Uni, les exportations totales ont continué d'être affectées par les difficultés qui ont entravé la production de pétrole en mer du Nord et les exportations de produits manufacturés semblent avoir enregistré des pertes de part de marché. Aux Pays-Bas, il s'est produit un net ralentissement de la croissance des ventes extérieures, dû principalement aux produits énergétiques, mais également à des effets de tension au niveau de la capacité de production.

Pour ce qui est des importations, deux pays se démarquent: les Pays-Bas qui ont connu une croissance de leurs achats nettement inférieure à celle des autres pays et l'Espagne qui enregistre depuis son entrée dans la CEE des taux de croissance très élevés de ses importations, reflétant la forte expansion de la demande intérieure et les besoins non satisfaits par l'offre domestique.

Au niveau des prix, l'UEBL se situe dans le haut de la fourchette des prix à l'exportation dans la CEE, juste en-dessous du Royaume-Uni, ce qui n'est guère favorable du point de vue de la compétitivité, mais ne semble pas avoir freiné les ventes en volume. Par contre, les prix à l'importation ont évolué de façon fort similaire à ceux des principaux partenaires de l'UEBL (Allemagne, Pays-Bas et France). L'accélération par rapport à 1988 s'explique en grande partie par la hausse des prix de l'énergie.

Il faut aussi noter que dans certains pays, la hausse des prix à l'exportation est restée plus modérée que celle des prix à l'importation (Allemagne, France, Pays-Bas, Japon), tandis que dans d'autres, parmi lesquels l'UEBL, elle a été plus rapide. L'évolution au niveau des termes de l'échange a donc été variable selon les pays. Il semble, selon l'OCDE, que l'ensemble de la zone ait connu une détérioration des termes de l'échange, mais l'UEBL aurait enregistré un certain gain.

CADRE 2.3.- COMMERCE EXTERIEUR DE L'UEBL DE 1980 A 1989

Entre 1980 et 1989, les exportations de biens de l'UEBL, selon les données douanières, sont passées de 1 890,4 milliards à 3 940,1 milliards et les importations, de 2 100,8 à 3 879,4 milliards. Les taux de croissance moyens annuels en valeur s'élèvent pour cette période respectivement à 8,5 % et 7,0 %.

Le commerce extérieur joue un rôle moteur dans l'économie belge qui a toutes les caractéristiques d'une «petite économie ouverte». Cette ouverture s'est renforcée au cours des années quatre-vingts: le poids des exportations (biens et services-source comptabilité nationale) dans le PNB est passé de 63,8 % en 1980 à 81,8 % en 1988 et celui des importations, de 67,1 % à 79,9 %, selon les dernières données disponibles. Cette contribution du commerce extérieur à l'activité économique est de loin supérieure à celle enregistrée dans les autres pays de la CEE. La Belgique occupe d'ailleurs une place non négligeable dans le commerce mondial, malgré sa petite taille: selon le GATT, l'UEBL occupe la dixième place par ordre d'importance des exportations et des importations de marchandises en valeur.

En ce qui concerne la répartition géographique des échanges, il faut noter une forte concentration: il y a prédominance des flux de l'UEBL avec les pays membres de la CEE et principalement les trois principaux voisins, ce qui s'explique aisément par les facilités qu'offre la proximité, les faibles coûts de transport vers ces pays, la similitude de comportement des consommateurs dans les pays proches, l'accessibilité des marchés et enfin les effets de l'intégration européenne. La part de la CEE s'élevait en 1980 à 73,1 % des exportations de biens de l'UEBL et à 63,1 % des importations. Ces taux étaient en 1989 respectivement de 73,6 % et 71,4 %, ce qui indique un renforcement de la concentration surtout pour les importations. La part cumulée de la France, des Pays-Bas et de la RFA atteignait, en 1980, 55,8 % des exportations de l'UEBL et 50,5 % des importations. Ces taux étaient en 1989 respectivement de 53,0 % et 56,0 %.

La balance commerciale qui avait connu une forte détérioration à partir du milieu des années septantes, a poursuivi cette évolution défavorable au début des années quatre-vingts. Le déficit est passé à 210,4 milliards en 1980, 247,4 milliards en 1981 et 260,2 milliards en 1982. C'est alors que le gouvernement décida de dévaluer le BEF et de prendre des mesures d'accompagnement visant à restaurer la compétitivité des entreprises. Cependant, il fallut attendre 1986 pour constater un redressement de la balance commerciale, suite à la chute des prix du pétrole et du cours du dollar qui a permis d'alléger la facture énergétique. En 1986, la balance commerciale a enregistré un excédent de 5,1 milliards, mais qui s'est transformé à nouveau en un déficit de 9,9 milliards en 1987 et de 11,2 milliards en 1988.

En 1989, profitant du climat économique favorable au sein de la CEE et d'une demande extérieure soutenue, l'UEBL a enregistré une forte amélioration de sa balance, avec un excédent de plus de 60 mrd.

TABLEAU 25- EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'UEBL

Variation en %, t/t-1.

SOURCE	Exportations				Importations			
	Prix		Quantité		Prix		Quantité	
	1988	1989	1988	1989	1988	1989	1988	1989
BNB (a)	2,7	7,8	6,2	7,6	3,0	7,1	5,9	6,3
Budget Economique (b)	2,6	6,5	8,7	8,4	2,7	6,7	7,7	8,2
Bureau du Plan (c)	0,3	5,1	7,7	8,8	1,5	4,9	7,3	8,0
CEE (d)	2,6	7,2	9,6	8,5	2,6	8,1	9,6	8,4
OCDE (e)	3,1	8,0	5,8	8,7	3,7	6,9	5,2	6,9

(a) BNB, *Bulletin de la BNB*.

(b) DGED, *Budget Economique*.

(c) Bureau du Plan, *Perspectives 1990-1994 de février 1990*. (Remarque: prix en base 1975 = 100).

(d) CEE, Estimations de avril-mai, 1989 et 1990.

(e) OCDE, *Perspectives Economiques*, n. 47, juin 1990.

TABLEAU 26- COMPARAISON INTERNATIONALE DES EVOLUTIONS EN PRIX ET EN VOLUME DU COMMERCE EXTERIEUR

SOURCE	Variation annuelle en %, t/t-1.							
	Exportations				Importations			
	Prix		Quantité		Prix		Quantité	
	1988	1989	1988	1989	1988	1989	1988	1989
UEBL	3,1	8,0	5,8	8,7	3,7	6,9	5,2	6,9
RF d'Allemagne	0,8	4,3	7,1	8,8	0,6	7,3	6,6	7,9
France	3,6	5,8	7,9	8,7	2,5	7,1	9,2	8,7
Pays-Bas	0,8	6,0	8,2	5,4	-0,3	7,0	7,2	5,6
Italie	2,1	7,8	8,7	6,9	7,5	7,4	3,8	10,1
Royaume-Uni	0,3	8,6	1,2	5,5	-0,6	5,6	13,5	7,8
Espagne	4,4	4,5	7,4	7,3	-1,3	2,1	18,6	19,0
Etats-Unis	4,7	2,0	20,5	12,5	2,7	1,0	6,0	5,8
Japon	-2,5	6,8	4,3	4,4	-5,4	11,9	16,7	7,9
NPIA (a)	8,9	4,9	15,9	5,8	7,6	3,4	22,8	9,3

SOURCE: OCDE, Estimations des *Perspectives Economiques*, n. 47, juin 1990.

(a) Quatre Nouveaux Pays Industrialisés d'Asie: Corée du Sud, Taïwan, Singapour, Hong-Kong.

TABLEAU 27- BALANCE COMMERCIALE DE L'UEBL ET COEFFICIENT DE COUVERTURE

DESIGNATION	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
<i>Balance commerciale</i>							
TOTAL (milliards BEF)	- 166	- 204	- 150	5	- 10	- 11,2	60,7
Produits énergétiques	- 319	- 365	- 358	- 185	- 171	- 137,5	- 158,9
Autres produits	153	161	208	190	162	126,3	219,6
<i>Coefficient de couverture</i>							
TOTAL	94,0	93,6	95,5	100,2	99,7	99,7	101,6
Produits énergétiques	41,7	40,1	38,2	47,7	44,4	47,3	49,4
Autres produits	106,6	106,2	107,6	107,0	105,8	104,0	106,2

SOURCE: Ministère des Affaires économiques, INS, DGED.

La croissance des prix et des volumes, un peu plus rapide à l'exportation qu'à l'importation a eu des répercussions favorables pour l'UEBL, qui se reflètent dans la balance commerciale et le coefficient de couverture. Sur base des statistiques douanières, l'INS estime que le solde commercial est passé d'un déficit de 4,2 milliards en 1988 à un surplus de 60,7 milliards en 1989 (tableau 27). Ce redressement spectaculaire est dû aux produits non énergétiques dont l'excédent a fortement augmenté, tandis que la facture énergétique s'est alourdie, avec le renchérissement des produits pétroliers.

Le coefficient de couverture a haussé de près de 2 points de pourcentage pour l'ensemble des produits; l'augmentation se vérifie non seulement pour les produits non énergétiques, mais également pour les produits énergétiques, du fait que le taux de croissance des exportations a dépassé celui des importations.

Il faut noter que, traditionnellement, il y a un écart entre le solde commercial établi par la BNB dans le cadre de la balance générale des paiements et le solde calculé par l'INS (voir plus loin le point consacré à la balance des paiements). Toutefois pour 1989, la divergence est particulièrement importante (+29,0 milliards pour la BNB contre +60,7 milliards pour l'INS).

B. COMPOSITION DU COMMERCE EXTERIEUR PAR BRANCHE D'ACTIVITE

Le renversement de solde de la balance commerciale de l'UEBL en 1989 résulte de l'évolution favorable qui s'est produite dans les échanges extérieurs des branches des produits minéraux, des produits chimiques, des industries alimentaires, des industries textiles et de l'habillement et des «autres industries» (voir tableau n. 28).

La branche des PRODUITS MINERAUX a vu son excédent progresser de 57,9 mrds en 1989. Elle vient en troisième position, quant à son importance dans le total des exportations et en quatrième position, pour les importations. Au sein de cette branche, la plus grande partie du surplus (192,4 mrds) est réalisée dans la sous-branche des produits sidérurgiques «CECA». Il faut noter que la production d'acier brut a été inférieure, en Belgique, de 2 % par rapport à celle de 1988, mais que celle-ci s'est orientée davantage vers les produits plats à haute valeur ajoutée (9). Par ailleurs, les exportations ont progressé plus vite que dans la plupart des autres branches d'activité, sauf l'énergie. Les exportations se sont faites principalement vers les autres pays de la CEE (82 % des expéditions totales, contre 77 % en 1988) et ont été stimulées par le climat général économique favorable, par la hausse des investissements et la forte production de l'industrie automobile. Par contre, il y a eu un recul des livraisons aux Etats-Unis, dû à la stagnation du marché américain, ainsi qu'en Asie.

Le surplus réalisé dans l'industrie des PRODUITS CHIMIQUES a crû de plus de 10 milliards, pour atteindre 115,0 milliards. La hausse provient notamment des produits chimiques destinés à l'industrie et à l'agriculture (hausse de 17,9 à 23,0 mrds), des produits d'hygiène et domestiques (de 32,9 à 36,9 mrds) et de la chimie de base (de 24,7 à 26,7 mrds). Ces bonnes performances correspondent à une année «record» pour la chimie qui a réalisé un chiffre d'affaires de 924 mrds de BEF, soit 11 % de mieux qu'en 1988 et 20 % du chiffre d'affaires total de l'industrie manufacturière belge (10). Cette branche est fortement orientée vers les ventes extérieures, principalement vers la CEE (plus de 80 % du total). Dans les années à venir, toutefois, d'autres marchés extérieurs devraient connaître des développements et, notamment, les pays d'Europe de l'Est (le groupe Solvay par exemple mène des négociations avec la RDA).

Les INDUSTRIES ALIMENTAIRES ont aussi enregistré un bon résultat en 1989, avec une augmentation de près de 28 mrds de leur excédent (de 58,2 à 85,8 mrds). L'évolution a été favorable pour le secteur de la viande (dont le surplus a haussé de 37,7 à 47,9 mrds), ainsi que pour le secteur «autres produits alimentaires» (dont le surplus a doublé, passant de 16,6 à 34,3 mrds). Les sous-secteurs ayant connu les meilleures performances sont l'industrie des corps gras végétaux et animaux, les préparations et conserves de viande, la chocolaterie et la confiserie de sucre.

Les INDUSTRIES TEXTILES et de l'HABILLEMENT ont enregistré une croissance de 17 mrds de leur excédent. Celui-ci est réalisé principalement dans les sous-branches du tapis (dont le solde s'élève à + 64,3 mrds), des produits de la filature et des tissus (solde: + 25,2 mrds) et des articles d'habillement (solde: + 16,4 mrds). La bonne santé du secteur textile au cours des années quatre-vingts contraste avec la situation catastrophique des années 70 et plus particulièrement de la période 1975-1976 et du contrecoup du premier choc pétrolier. Le plan de redressement du secteur, les investissements dans des procédés de pointe et l'amélioration de la qualité des produits ont permis à l'UEBL de renforcer sa spécialisation dans certains créneaux. Les perspectives actuelles de ventes extérieures sont fortement influencées d'une part, par la compétitivité en matière de coûts salariaux (qui s'est dégradée par rapport aux principaux concurrents européens depuis 1985) et d'autre part, par l'Accord Multifibre (AMF). Concernant ce dernier point, FEBELTEX (11), ainsi que les autres fédérations professionnelles du textile dans les pays européens, demandent que la CEE soutienne la proposition de démantèlement de l'AMF, lors de la session finale de l'Uruguay Round, l'ouverture des marchés de tous les pays exportateurs de produits textiles et le renforcement des règles du GATT interdisant les subsides à l'exportation, la production et l'investissement, les pratiques de double prix, de dumping, de copies et de contrefaçons.

La branche des «AUTRES INDUSTRIES» constitue une rubrique résiduelle de la classification NACE-CLIO, dans laquelle figurent les sous-branches des boissons et tabacs, du cuir, des bois et meubles, du papier, des caoutchouc et plastiques

et de l'orfèvrerie et diamants. Ces sous-branches enregistrent des résultats fort différents. La sous-branche des boissons et tabacs a vu son surplus croître de 4,5 à 8,1 mrds, suite à une quasi-stagnation des importations en valeur (+ 1,2 %), alors que les exportations augmentaient de 13,5 %. En ce qui concerne les boissons, on peut remarquer une tendance marquée à la hausse du chiffre d'affaires pour les eaux minérales et limonades, tandis que celui réalisé pour les boissons alcoolisées est en diminution, en partie sous l'influence de l'augmentation des droits d'accises et des campagnes anti-alcool.

La sous-branche du cuir est en déficit (-24,8 mrds en 1989, contre -24,1 mrds en 1988). Dans ce secteur, on observe au cours des dernières années une tendance à la hausse de la consommation apparente, en même temps qu'une baisse sensible de la production et une augmentation de la part de marché des articles importés (12). Cette évolution s'est faite au profit des importations extra-communautaires, surtout en provenance des pays du Sud-Est Asiatique. La Chine est devenue un fournisseur prédominant, qui se situe juste après l'Italie et la France. Mais il faut aussi noter la progression des achats à l'Inde, à Taïwan, en Corée du Sud, en Thaïlande et au Brésil. Du côté des exportations, les réexportations représentent une part considérable, concentrées surtout sur le marché européen.

La sous-branche des bois et meubles est également déficitaire: -6,9 mrds en 1989, contre -1,8 mrd en 1988. L'aggravation du déficit provient d'une croissance rapide des importations (+ 19,1 %). FEBELBOIS (Fédération des entreprises de bois, meubles, éléments en bois et panneaux) s'inquiète, car les importations ont crû, en 1989, 2,5 fois plus vite que les livraisons domestiques: les entreprises belges perdent des parts sur le marché intérieur, suite à un affaiblissement de leur compétitivité, lié à une position plus forte du franc belge vis-à-vis d'autres monnaies (dont la Livre britannique) et à une hausse des coûts salariaux, supérieure (de 2,6 %) à celle des cinq principaux concurrents (13). Le secteur est fort ouvert: la part des exportations dans la production s'élève à 58 % et la part des importations dans la consommation, à 53 %.

Le déficit de la sous-branche du papier s'est un peu aggravé (de 17,2 à 19,1 mrds). Les exportations enregistrées en douane atteignent 70 % de la production et, si l'on tient compte des ventes couvertes par le secret statistique, elles dépassent 80 % du total. L'importation représente 83 % de la consommation apparente (14). Les matières premières utilisées sont les bois résineux (provenant des forêts ardennaises), les bois de trituration feuillus (venant surtout de l'est de la France) et les vieux papiers, mais, concernant ces derniers, il faut remarquer que l'industrie belge est axée sur la fabrication de sortes de papiers ne permettant pas techniquement d'incorporer de vieux papiers.

La sous-branche des caoutchouc et plastiques a vu son surplus augmenter, de 30,0 à 35,2 mrds. Il y a eu aussi une légère hausse de l'excédent réalisé pour le commerce des diamants, de 28,5 à 31,2 mrds. En ce qui concerne les diamants taillés, les importations ont diminué en provenance d'URSS, mais augmenté en provenance de l'Asie (de l'Inde et des pays du Sud-Est comme la Thaïlande). La plus grande part des exportations belges vont aux Etats-Unis, au Japon et à Hong kong, mais, en 1989, les ventes extérieures ont fortement augmenté à destination d'autres pays européens (Allemagne, Italie, Royaume-Uni) (15).

Quant aux branches dont le solde commercial est globalement déficitaire, on peut constater une détérioration de la position extérieure pour les PRODUITS METALLIQUES ET ELECTRO-TECHNIQUES qui représentent près de 30 % des exportations totales et près d'un tiers des importations de l'UEBL.

Le déficit s'est accru de 24 mrds en 1989. Les sous-branches responsables de cette évolution sont surtout celles de matériel de bureau, instruments d'optique et de précision (hausse du déficit de 46,1 à 54,9 mrds), des installations et fournitures électriques (hausse du déficit de 29,7 à 36,7 mrds), des autres fabrications métalliques (hausse du déficit de 11,2 à 16,2 mrds). Les importations ont crû un peu plus vite que les exportations, stimulées par une forte demande intérieure (en hausse de 13,9 %). Au niveau des prix, l'évolution a été favorable à la branche, avec une relative stabilisation des prix des matières premières et par contre, une répercussion sur les prix de vente des produits finis, des hausses de prix des matières premières qui ont eu lieu en 1988. Par ailleurs, FABRIMETAL souligne une percée des ventes vers les marchés britannique et espagnol et, hors CEE, vers les marchés suédois et américain (16).

TABLEAU 28- REPARTITION DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'UEBL PAR BRANCHE D'ACTIVITE EN 1989

BRANCHE NACE-CLIO	Exportations			Importations			Solde (mrds BEF)	
	Valeur (mrds BEF)	Ecart en % (a)	Imp. relative tive	Valeur (mrds BEF)	Ecart en % (a)	Imp. relative	1988	1989
Produits de l'agriculture, sylviculture et pêche	85,8	12,8	2,2	199,5	4,3	5,1	- 115,2	- 113,7
Energie	154,9	25,5	3,9	313,8	20,3	8,1	- 137,5	- 158,9
Prod. minéraux	671,6	21,6	17,0	471,5	15,0	12,2	142,2	200,1
Prod. chimiques	601,0	12,4	15,3	486,0	13,0	12,5	104,7	115,0
Prod. métalliques et électro- techniques	1 148,8	13,9	29,2	285,4	14,7	33,1	- 112,3	- 136,6
Industries alimentaires	296,8	18,3	7,5	211,0	9,5	5,4	58,2	85,8
Industrie textile et de l'habil- lement	263,0	13,0	6,7	204,9	6,8	5,3	40,9	58,1
Autres industries	718,3	19,0	18,2	707,3	18,7	18,2	7,8	11,0
TOTAL GENERAL	3 940,1	16,5	100,0	3 879,4	14,3	100,0	- 11,3	60,7

(a) Par rapport à 1988.

SOURCE: Ministère des Affaires économiques, INS, DGED.

C. REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR

La répartition géographique du commerce extérieur de l'UEBL indique que le redressement de la balance commerciale s'est opéré grâce aux échanges avec les pays développés, dont l'excédent est passé de 9,7 à 92,9 milliards, alors que le déficit vis-à-vis des pays en développement s'est élargi (principalement à l'égard des pays producteurs de pétrole) et que le déficit vis-à-vis des pays dénommés à commerce d'état s'est rétréci (tableau 29).

C'est le commerce intra-communautaire qui a connu l'évolution la plus favorable, grâce à une hausse des exportations de l'UEBL en valeur plus rapide que celle des importations et qui s'est traduite par une progression du surplus de près de 100 milliards. Celle-ci est due principalement à une augmentation des excédents vis-à-vis de la France, de l'Italie, du Royaume-Uni et de l'Espagne.

L'excédent de l'UEBL vis-à-vis de la France a dépassé largement les deux cent milliards et a augmenté de plus de 70 milliards par rapport à 1988, grâce à une croissance très vive des exportations. D'année en année, la position de l'UEBL se renforce: le surplus était d'un peu plus de cent milliards en 1985 et il a donc plus que doublé en quatre ans. La France est le premier client de l'UEBL et représente plus de 20 % de ses exportations. Par ailleurs la part de l'UEBL sur le marché français est de 10,6 % (17).

Les importations totales en valeur de la France ont crû de 16,6 % en 1989 (selon les statistiques Eurostat) la croissance des ventes de l'UEBL à la France ayant été plus forte (18 %), ceci indiquerait un gain de part de marché pour l'UEBL.

La hausse en valeur de ces ventes peut être observée pour toutes les catégories de produits. La catégorie la plus importante (classification CTCI) est celle des articles manufacturés, classés selon la matière première: 30,5 % du total. Elle est composée principalement de produits en fer et acier, métaux non ferreux, fils, tissus, articles textiles et d'ouvrages en papier et carton et la hausse par rapport à 1988 a été de 21,5 %. Ensuite viennent les machines et le matériel de transport: 22,3 % du total, en hausse de 14,2 %. Il faut noter qu'au niveau global, la détérioration de la position extérieure de la France provient des produits manufacturés, notamment les biens d'équipement professionnels et les biens intermédiaires. En troisième position se situent les produits alimentaires (12,6 % du total); leur croissance a été de 18,7 % en 1989, grâce surtout aux ventes de viande, produits laitiers, légumes et fruits.

TABLEAU 29- REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'UEBL EN 1989

PAYS OU REGION	EXPORTATIONS			IMPORTATIONS			SOLDE (mrds BEF)	
	Valeur (Mrds BEF)	Ecart en % (a)	Import. rela- tive	Valeur (Mrds BEF)	Ecart en % (a)	Import. rela- tive	1988	1989
EUROPE	3 211,8	15,5	81,5	3 082,0	11,9	79,4	24,5	129,8
Pays de l'Europe								
Occidentale	3 162,8	15,5	80,3	3 011,6	12,1	77,6	50,9	151,2
- CEE (12)	2 899,4	15,5	73,6	2 771,1	11,9	71,4	34,3	128,3
- France	804,1	19,0	20,4	578,6	10,8	14,9	153,3	225,5
- Pays-Bas	540,3	8,5	13,7	682,3	13,2	17,6	- 104,0	- 142,0
- République Fédérale d'Allemagne	744,5	13,3	18,9	912,4	10,0	23,5	- 172,0	- 167,9
- Italie	251,0	19,3	6,4	164,5	13,9	4,2	66,0	86,5
- Royaume-Uni	370,1	17,3	9,4	306,0	18,1	7,9	56,5	64,1
- Espagne	92,0	26,2	2,3	55,0	7,3	1,4	21,6	37,0
- Portugal	25,6	26,7	0,6	14,9	21,9	0,4	7,9	10,7
Pays de l'Europe Orientale	49,0	16,2	1,2	70,4	2,7	1,8	- 26,4	- 21,4
- U.R.S.S.	21,2	9,8	0,5	46,5	1,3	1,2	- 26,6	- 25,3
AMERIQUE	242,0	14,0	6,1	274,1	17,7	7,1	- 30,6	- 31,1
- Etats-Unis	189,7	12,7	4,8	178,8	18,8	4,6	17,8	10,9
- Canada	19,0	10,7	0,5	25,8	11,0	0,7	- 6,1	- 6,8
ASIE	338,5	25,1	8,6	312,0	28,0	8,0	26,7	26,5
- Japon	51,5	29,4	1,3	88,2	14,4	2,3	- 37,3	- 36,7
Nouveaux Pays Industria- lisés d'Asie (b)	71,9	25,8	1,8	47,3	12,7	1,2	15,3	24,6
AFRIQUE	101,8	19,8	2,6	181,0	30,3	4,7	- 53,9	- 79,2
O.P.E.P.	65,0	16,7	1,6	116,0	35,5	3,0	- 29,9	- 51,0
PAYS DEVELOPPES	3 453,8	15,6	87,7	3 360,9	12,8	86,6	9,7	92,9
PAYS EN DEVELOPPEMENT	392,4	24,3	10,0	435,2	29,8	11,2	- 19,5	- 42,8
Pays en développement, Pro- ducteurs de pétrole	287,6	22,3	7,3	324,2	26,8	8,4	- 20,5	- 36,6
PVD non producteurs de pétrole	104,8	29,9	2,7	111,0	39,3	2,9	1,0	- 6,2
PAYS A COMMERCE D'ETAT	64,5	15,2	1,6	80,7	3,9	2,1	- 21,6	- 16,2
TOTAL GENERAL	3 940,1	16,5	100,0	3 879,4	14,3	100,0	- 11,3	60,7

SOURCE: Ministère des Affaires économiques, INS et DGED.

(a) Par rapport à 1988.

(b) Corée du Sud, Taïwan, Singapour, Hong-Kong et Macao.

La France est le troisième fournisseur de l'UEBL, avec environ 15 % du total des importations. Les ventes à l'UEBL représentent 7 % des exportations françaises. Le taux de croissance des importations de l'UEBL en provenance de la France (10,8 %) a été largement inférieur à celui des exportations de l'UEBL vers la France (19 %) et aussi plus faible que celui des exportations françaises totales (+ 16,2 %, selon Eurostat).

Parmi les produits importés par l'UEBL, les catégories les plus importantes sont les machines et le matériel de transport (25,5 % du total, en hausse de 15,4 %) et les articles manufacturés classés principalement d'après la matière première (20 % du total, en hausse de 13,3 %).

Le classement par ordre d'importance dans les exportations de l'UEBL fait apparaître l'ALLEMAGNE comme le deuxième pays client, avec près de 19 % du total. La part de l'UEBL sur le marché allemand est de 7,8 % (en 1989, selon Eurostat). Les exportations belges vers l'Allemagne ont augmenté de 13 % environ soit un peu moins vite que les importations totales de l'Allemagne (+ 15,5 %). La demande allemande a été soutenue surtout par les investissements productifs, la consommation privée n'augmentant que de façon modérée. Les catégories les plus importantes dans les exportations de l'UEBL sont à nouveau les articles manufacturés classés principalement d'après la matière première (31,5 % du total, en hausse de 17 % par rapport à 1988) et les machines et matériel de transport (29 % du total, en hausse de 10,4 %).

L'Allemagne est par contre le premier pays fournisseur de l'UEBL, avec 23,5 % du total des importations. Les achats de l'UEBL à l'Allemagne ont progressé de 10 %, soit moins vite que les ventes de l'UEBL à ce pays (+ 13,3 %) et que les exportations totales de l'Allemagne (+ 13,1 % selon Eurostat).

Les achats les plus importants portent sur les machines et matériel de transport (32,1 % du total, en hausse de 13,3 %), dont particulièrement les véhicules routiers qui représentent un peu plus de 40 % de cette catégorie de produits. Ensuite viennent les articles manufacturés classés principalement selon la matière première (18,7 % du total, + 11,5 % par rapport à 1988) et les produits chimiques (12,5 % du total, en hausse de 8,4 %), si l'on ne tient pas compte des transactions spéciales, non classées ailleurs (149,5 milliards de BEF en 1989, soit 16,4 % du total).

Du fait de la progression plus lente des achats que des ventes, le déficit de l'UEBL vis-à-vis de l'Allemagne s'est un peu réduit (d'environ 4 milliards), alors qu'en 1988, il avait fortement progressé (de plus de 30 milliards), en raison des achats destinés aux approvisionnements industriels et en machines, stimulés par la hausse des investissements en Belgique.

Les PAYS-BAS représentent le troisième pays comptant pour plus de 10 % des exportations de l'UEBL. La position de l'UEBL à l'égard des Pays-Bas s'est détériorée; le déficit s'est accru de 37,5 milliards en 1989, alors qu'une amélioration est enregistrée dans le solde commercial de l'UEBL vis-à-vis des autres partenaires européens.

Cette évolution défavorable provient d'une faible augmentation des exportations, dont le taux est largement inférieur à la moyenne observée pour les ventes intra-communautaires de l'UEBL et également inférieur à celui des achats de l'UEBL aux Pays-Bas. Il faut noter toutefois que, si les performances ont été médiocres pour presque toutes les catégories de produits les plus exportées (articles manufacturés classés selon la matière première: + 11,1 %, produits chimiques: + 8,9 %, machines et matériel de transport: + 7,0 %, autres articles manufacturés: + 6,7 %), il y a eu un léger recul pour les exportations de produits énergétiques (pétrole et produits dérivés: -0,7 %). Mais, il semble que ce mouvement ne soit dû qu'à des changements dans l'enregistrement douanier.

Par contre, le taux de croissance des importations de l'UEBL en valeur en provenance des Pays-Bas a dépassé celui des deux autres plus grands fournisseurs de l'UEBL. La catégorie la plus importante, les articles manufacturés classés principalement d'après la matière première (20,7 % du total), a enregistré une hausse de 13 %. L'augmentation en valeur a été de 14,1 % pour les produits chimiques (qui représentent 17,5 % des importations totales) et de 17 % pour les machines et le matériel de transport (17 % du total). Il faut cependant surtout remarquer la très forte expansion des achats de produits énergétiques: + 31,3 % en valeur, pour 11,3 % du total. Elle est due aux produits pétroliers qui ont connu une hausse de 40 %, suite principalement à l'évolution des prix, les quantités n'ayant crû que de 10 % environ. La part cumulée de la France, de l'Allemagne et des Pays-Bas représente 53 % des exportations de l'UEBL et 56 % des importations.

Le surplus de l'UEBL à l'égard de l'ITALIE a augmenté de plus de 20 milliards, suite à une progression soutenue des exportations. Celles-ci ont même crû un peu plus rapidement que l'ensemble des importations de l'Italie, ce qui indiquerait un léger gain de part de marché pour l'UEBL. La demande intérieure est restée très vive en Italie en 1989 et la production a augmenté un peu moins vite, de sorte que les importations ont connu une forte poussée dont les entreprises belges ont largement profité. Deux catégories de produits viennent en tête dans les exportations de l'UEBL: les machines et matériel de transport (30 % du total, en hausse de 15 %) et ensuite les articles manufacturés classés principalement selon la matière première (26 % du total, en hausse de 24 %).

L'excédent enregistré avec le ROYAUME-UNI a aussi connu une hausse, de près de 8 milliards, bien que les achats aient augmenté légèrement plus vite que les ventes et en raison de l'écart de niveau entre les deux flux. Il faut remarquer que la hausse des importations s'est produite principalement pour les articles manufacturés (et surtout les articles minéraux non métalliques manufacturés: +21 milliards, soit +28 %) et pour les machines et le matériel de transport (+11 milliards, soit +24 %). Par contre, le poste des combustibles minéraux et lubrifiants est en diminution (de 4 milliards, soit 23 %), malgré l'évolution des prix du pétrole et en raison des problèmes rencontrés dans l'extraction en Mer du Nord.

Les exportations de l'UEBL à destination de la PENINSULE IBERIQUE continuent de progresser de façon remarquable. Les ventes de l'UEBL en Espagne ont crû respectivement de 25 % en 1985, 34 % en 1986, 36 % en 1987, 28 % en 1988 et 26 % en 1989. L'effet dynamique de l'entrée de l'Espagne dans la CEE semble donc avoir dépassé son sommet, mais influence encore favorablement les exportations vers ce pays. Les importations totales de l'Espagne, ont d'ailleurs crû en valeur de 29,5 % en 1989 (selon Eurostat). Par contre, les exportations espagnoles croissent plus lentement: 17,7 % pour l'ensemble des destinations et le rythme est encore plus faible pour ce qui concerne l'UEBL, ce qui a permis un renforcement de l'excédent belgo-luxembourgeois, de l'ordre de 15 milliards de BEF.

L'écart d'évolution entre les flux du commerce extérieur est moins marqué pour le Portugal, mais il a néanmoins aussi permis une hausse (plus modeste) du surplus de l'UEBL.

Les échanges avec les pays d'EUROPE DE L'EST représentent une faible partie du commerce extérieur de l'UEBL, moins de 2 %. Cette part est restée assez stable au cours des dernières années et est assez proche de celle enregistrée pour la CEE (un peu moins de 3 %). Selon le GATT, l'Europe de l'Est est une des zones où les échanges internationaux sont les moins dynamiques. La plus grande partie du commerce se fait à l'intérieur de la zone et au cours de la décennie quatre-vingt, les échanges ont eu tendance à se contracter, en raison du recul des prix du pétrole et des matières premières dont le poids dans les exportations est élevé surtout pour l'URSS, mais aussi des insuffisances de l'appareil productif et enfin des difficultés financières.

En 1989, les ventes de l'UEBL en Europe de l'Est ont crû en valeur à un taux relativement élevé, malgré les événements qui ont bouleversé cette région. Par contre les importations en provenance de cette zone, déjà limitées par l'incapacité de ces économies à produire des biens correspondant à la demande des marchés occidentaux, se sont trouvées freinées par les difficultés rencontrées dans la production.

Si l'on considère les pays d'Europe de l'Est dans leur ensemble, il apparaît que les exportations de l'UEBL sont constituées pour près d'un tiers par des produits manufacturés classés principalement d'après la matière première (dont les produits de la sidérurgie, les articles métalliques, les métaux non ferreux...), pour près de 30 % par les produits chimiques et pour un peu moins de 15 % par les machines et moyens de transport.

Quant aux importations, la composition est variable selon les pays. Dans le cas de l'URSS, de loin le principal partenaire de l'UEBL parmi les pays d'Europe de l'Est, la concentration du panier importé est très forte. Près du tiers est composé

de combustibles (pétrole) et la part de ces derniers étaient encore plus forte avant le contre-choc pétrolier. En ce qui concerne la Pologne, il faut noter l'importance des combustibles (charbon) et des produits manufacturés (un peu plus de 20 % du total). Par contre, les produits alimentaires jouent un rôle prédominant dans les importations en provenance de Hongrie et l'UEBL achète en Allemagne de l'Est surtout des produits chimiques et des produits manufacturés classés d'après la matière première. Les autres pays d'Europe de l'Est (Tchécoslovaquie, Bulgarie, Roumanie, Albanie) ne représentent qu'une faible part des échanges de l'UEBL avec cette zone (au total moins de 10 % pour les exportations).

Hors Europe, la position extérieure de l'UEBL a évolué en général moins favorablement. L'excédent enregistré avec les ETATS-UNIS a diminué. La croissance des importations, plus vive que celle des exportations et à l'origine de la détérioration du solde commercial, est due principalement à un effet de prix. En effet, si les importations ont crû de 18,8 % en valeur, il s'est produit une baisse en quantité (approchée par le poids) de l'ordre de 7,3 %. L'augmentation des valeurs unitaires peut être liée à l'accélération des prix internationaux, mais aussi à la hausse du cours du dollar (de 36,81 BEF en 1988 à 39,43 BEF en 1989).

Par contre, les performances à l'exportation de l'UEBL ont été très bonnes en Asie. Au JAPON, l'augmentation de près de 30 % des exportations n'a cependant permis qu'une très faible réduction du déficit (de moins de 1 milliard), tant l'écart est important entre les niveaux des deux flux. Par contre, il s'est produit un renforcement de l'excédent de l'UEBL vis-à-vis des NPIA, d'un peu moins de 10 milliards, et qui est certes dû à une accélération des exportations belges, mais aussi à une faiblesse relative dans la croissance des importations. En effet, au cours des dernières années, les taux avaient été plus élevés: +18,7 % en 1986, +23,3 % en 1987 et +18,0 % en 1988 (alors que les taux de variation des importations totales de l'UEBL étaient respectivement de -7,6 %, +1,5 % et +8,9 %).

Ce ralentissement semble assez général: le recul de l'excédent de la balance commerciale des NPIA est dû largement à la Corée et résulte en partie des pertes d'exportation dues aux grèves (18). Certes, l'appréciation des monnaies de Taiwan et de la Corée et la progression des salaires réels dans ces pays ont diminué leurs avantages comparatifs dans les exportations intensives en main d'oeuvre. Mais, ces économies tendent aussi à adapter leur production et à s'orienter vers des exportations à contenu technologique plus élevé. Il faut donc s'attendre à un redressement de leurs exportations, en même temps qu'à une modification de la composition de celles-ci.

Le déficit de l'UEBL envers les PVD a crû de 23,3 milliards BEF, dont 16,2 milliards vis-à-vis des pays producteurs de pétrole.

La progression du déficit est due à l'augmentation des importations énergétiques, liée principalement au renchérissement du pétrole dont le prix à l'importation de l'OCDE est passé de 14,84 dollars le baril en 1988 à 17,44 dollars le baril en 1989, mais également liée dans une moindre mesure à une hausse des quantités.

Pour les autres pays en développement, il y a eu aussi une croissance très rapide de la valeur des importations notamment pour les matières premières, pour les articles manufacturés classés principalement d'après la matière première (surtout les articles minéraux non métalliques et les métaux non ferreux). Cette évolution peut être mise en rapport avec l'évolution des prix des matières industrielles (19). L'indice de prix des non ferreux (base 1975 = 100) est passé de 216,4 en 1988 à 223,5 en 1989 et celui du fer et de l'acier de 115,5 à 125,5. Par contre, l'indice de prix des produits agricoles à destination industrielle a légèrement baissé et celui des produits alimentaires a fortement chuté.

D. PERFORMANCES EXTERIEURES DE L'UEBL ET COMPETITIVITE

Selon la Loi du 6 janvier 1989, l'évaluation de la position compétitive de la Belgique est faite sur base d'un rapport annuel, établi avant le 31 mars par le Conseil Central de l'Economie et d'un rapport intermédiaire, établi avant le 30 septembre

et transmis au Gouvernement et aux chambres législatives. Ces rapports contiennent l'estimation la plus récente des critères d'évaluation de la compétitivité (voir plus loin) et sont accompagnés par un avis.

Dans le cas où la compétitivité est menacée (en cas de dégradation des critères d'évaluation), le gouvernement introduit une déclaration motivée aux chambres législatives, sur laquelle celles-ci votent. Des mesures peuvent alors être prises par arrêté délibéré en Conseil des Ministres pour rétablir la compétitivité. Une procédure d'urgence est aussi prévue en cas de «circonstances exceptionnelles», c'est-à-dire lorsque des événements extérieurs viennent menacer la compétitivité (par exemple en cas de modification brutale des taux de change).

L'évaluation de la position compétitive se fait sur base des critères suivants:

- l'évolution des performances à l'exportation (parts de marché);
- l'évolution des coûts du travail par personne occupée dans le secteur privé;
- l'évolution des coûts financiers;
- l'évolution des coûts énergétiques;
- l'évolution des déterminants structurels.

Les mesures temporaires pouvant être prises en cas de menace de la compétitivité sont les suivantes:

- limitation de la prise en compte des facteurs déterminant la croissance nominale des revenus salariés, modération des autres revenus;
- fixation du cadre d'accord sur l'évolution des revenus des salariés avec des mesures similaires pour les autres revenus;
- mesures visant à réduire les coûts financiers;
- réduction des cotisations de sécurité sociale dans les secteurs exposés à la concurrence internationale;
- augmentation de la déduction fiscale pour investissements et pour investissements en R et D.

Dans son Avis du 28 mars 1990, le Conseil Central de l'Economie relève les dernières données disponibles à cette date, relatives aux critères d'évaluation.

La méthodologie adoptée par le Conseil Central consiste à comparer les résultats de l'UEBL avec ceux de cinq partenaires commerciaux européens (Allemagne, France, Pays-Bas, Royaume-Uni et Italie) et avec ceux de sept principaux partenaires (les pays précédents plus les Etats-Unis et le Japon).

En ce qui concerne les performances à l'exportation, le Conseil Central de l'Economie se réfère aux estimations de la CEE et de l'OCDE. Pour la CEE, l'UEBL aurait enregistré une perte de parts de marché de biens en volume de 0,5 % en 1989, par rapport à 1988, alors que la moyenne des cinq pays aurait connu un gain de 0,3 % et la moyenne des sept pays, un gain de 0,6 %.

Selon l'OCDE, il y aurait eu un gain pour l'UEBL de 0,5 %, tandis que la situation est quasi stable pour les autres pays (-0,1 % pour les cinq et +0,1 % pour les sept). Les estimations figurant dans le Rapport du CCE sont celles du dossier statistique clôturé en mars 1990.

Néanmoins, les estimations de gains ou pertes de parts de marché sont très sensibles aux révisions des données statistiques du commerce extérieur. Depuis lors, d'autres estimations ont été faites (voir tableaux 30 et 31).

Selon les calculs effectués par le Secrétariat de l'OCDE, pour les Perspectives Economiques de juillet 1990, si l'on se limite aux parts de marché des produits manufacturés, l'UEBL aurait connu une perte de 0,5 % en 1989.

Le deuxième critère est apprécié à partir tout d'abord des coûts salariaux par salarié occupé dans l'industrie manufacturière. Selon les statistiques de la CEE, l'indice pour la Belgique (base 1987 = 100) a augmenté de 5,9 points d'indice

(passant de 102,9 en 1988 à 108,8 en 1989), celui pour la moyenne des cinq a crû de 5,3 points et celui pour la moyenne des sept, de 6,2 points. Les écarts sont donc peu importants. Un autre élément qui est utilisé pour estimer les coûts du travail est la rémunération par salarié occupé dans le secteur privé, calculée par l'OCDE. L'indice (base 1987 = 100) a haussé de 5,3 points pour la Belgique (de 102,2 à 107,5), de 5,1 points pour les cinq (de 105,5 à 110,6) et de 5,9 points pour les sept (de 105,7 à 111,6). Les hausses s'avèrent ainsi assez proches pour les pays comparés.

L'évolution des coûts financiers (troisième critère) est examinée sur base des taux d'intérêt à court et à long terme. Le taux à court terme choisi est celui des Euro-devises sur trois mois; il est passé en Belgique de 6,75 % en 1988 à 8,70 % en 1989. Le taux a augmenté un peu plus fort pour la moyenne des cinq (de 6,84 % à 9,12 %) et pour la moyenne des sept (de 6,83 % à 8,95 %). Le taux à long terme est mesuré par le rendement des obligations du secteur public qui, cette fois a haussé plus vivement en Belgique (de 7,85 % en 1988 à 8,64 % en 1989) que dans la moyenne des cinq (de 7,84 % à 8,42 %) et dans la moyenne des sept (de 7,78 % à 8,27 %).

TABLEAU 30- EVOLUTION DES PARTS DE MARCHE POUR L'ENSEMBLE DES BIENS

PAYS	Croissance du Marché à l'exportation (a)		Exportations (volume)		Performances à l'exportation (3) = (2) - (1)		Variation en %, t/t-1.
	(1) 1988		(2) 1989		1988	1989	
Belgique	9,3	8,6	9,1	8,5	- 0,2	- 0,1	
RF d'Allemagne	9,5	8,4	5,9	10,0	- 3,3	1,5	
France	9,3	8,5	7,4	8,1	- 1,7	- 0,4	
Pays-Bas	7,6	7,5	9,0	5,4	1,3	- 1,9	
Italie	9,3	9,1	7,0	9,1	- 2,1	0	
Royaume-Uni	8,1	8,3	0,5	5,5	- 7,0	- 2,6	
Etats-Unis	12,0	8,3	22,0	12,3	9,1	3,7	
Japon	11,0	8,9	4,4	4,5	- 6,0	- 4,0	

SOURCE: CEE, Estimations d'avril-mai 1990.

(a) Importations des marchés clients, pondérées par leur part dans les exportations du pays.

TABLEAU 31- EVOLUTION DES PARTS DE MARCHE DE PRODUITS MANUFACTURES

PAYS	Croissance du Marché à l'exportation (a)		Exportations (volume)		Performances à l'exportation (3) = (2) - (1)		Variation en %, t/t-1.
	(1) 1988		(2) 1989		1988	1989	
UEBL	10,8	9,8	5,8	9,2	- 4,5	- 0,5	
RF d'Allemagne	10,6	9,0	8,2	9,2	- 2,2	0,2	
France	10,4	9,2	7,4	8,4	- 2,7	- 0,8	
Pays-Bas	10,4	9,6	10,6	6,5	0,1	- 2,8	
Italie	10,5	9,2	9,5	6,5	- 0,9	- 2,5	
Royaume-Uni	9,3	9,0	6,6	11,0	- 2,5	1,8	
Etats-Unis	15,0	8,9	24,5	13,2	8,3	3,9	
Japon	10,5	8,0	4,2	4,3	- 5,7	- 3,4	

SOURCE: OCDE, *Perspectives Economiques*, n. 47, juin 1990.

(a) La croissance est calculée comme une moyenne de la croissance en volume des importations de chaque marché du pays considéré, pondérée par les parts dans les flux commerciaux en 1985.

Pour les coûts énergétiques (quatrième critère), l'évolution a été favorable à la Belgique: la hausse du prix du fuel a été plus faible en 1989 par rapport à 1988 que chez les pays partenaires, les prix de l'électricité ont baissé, contre une faible hausse chez les partenaires et la baisse du prix du gaz naturel a été plus importante en Belgique.

Les déterminants structurels sont appréciés notamment à partir des investissements. La part de la Formation Brute de Capital Fixe des entreprises dans le PIB en valeur a augmenté de 11,6 % à 13,0 % en Belgique, de 12,4 % à 12,9 % en moyenne pour les cinq et de 12,4 % à 13 % en moyenne pour les sept. La croissance a donc été un peu plus marquée en Belgique.

Les données sur les dépenses en R-D n'ont pas pu être mises à jour, elles ne sont pas disponibles après 1987.

Sur base de ce rapport, aucune position commune n'a pu être dégagée au sein du Conseil Central de l'Economie, alors que pour 1988, le Conseil avait émis un avis unanime soulignant l'amélioration de la compétitivité de la Belgique. L'absence d'accord s'explique par l'insuffisance des statistiques, mais aussi par les opinions divergentes des partenaires sociaux. Ainsi, les représentants des employeurs mettent en garde les autorités «contre une appréciation par trop euphorique de la situation en matière de compétitivité en regard des bonnes performances de croissance de la Belgique» (20).

Ce relatif pessimisme des employeurs se fonde sur l'examen des pertes de parts de marché à l'exportation, sur la crainte d'une hausse de coûts salariaux qui serait plus rapide que chez les partenaires (en 1989 et surtout en 1990). Ces membres du Conseil mettent l'accent sur la responsabilité des pouvoirs publics (en ce qui concerne le mécanisme d'indexation des revenus et l'augmentation des accises). Ils concluent donc à une grande prudence, alors que les représentants des travailleurs et les membres cooptés insistent sur les bons résultats enregistrés depuis trois ans, en terme notamment de croissance et de solde commercial.

E. BALANCE DES PAIEMENTS DE L'UEBL

a. Examen général

En 1989, une certaine détérioration du solde de la balance générale des paiements s'est produite (tableau n. 32). Ce mouvement fait suite à une longue période d'amélioration de la balance, intervenue après 1982 et sensible surtout au cours

TABLEAU 32- BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS SUR BASE DE CAISSE

DESIGNATION	Soldes en milliards BEF.	
	1988	1989
1. Opérations sur marchandises	+ 112,8	+ 110,9
2. Opérations sur services	+ 70,7	+ 87,0
3. Transferts	- 66,6	- 72,2
3.1. Privés	+ 1,7	+ 1,7
3.2. Publics	- 68,3	- 73,9
TOTAL DES OPERATIONS COURANTES (1 + 2 + 3)	+ 116,9	+ 125,7
4. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics	+ 86,3	+ 72,8
5. Mouvement des capitaux des entreprises et des particuliers	- 40,6	- 113,9
TOTAL DES OPERATIONS EN CAPITAL (4 + 5)	+ 45,7	- 41,1
6. Erreurs et omissions	- 0,4	- 7,3
7. Contrepartie de monétisation/démonétisation d'or monétaire	0,0	- 2,6
TOTAL (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)	+ 162,2	+ 74,7

SOURCE: BNB.

des deux années 1987 et 1988 où le solde est devenu largement excédentaire (respectivement + 94,1 et + 162,2 milliards). Cette évolution est due au renversement de solde de la balance des opérations en capital qui est passé d'un surplus en 1988 à un déficit en 1989. D'une part, les entrées nettes de capitaux publics ont diminué de 13,5 milliards et d'autre part, les sorties nettes de capitaux privés ont augmenté de 73,3 milliards (elles ont été multipliées presque par trois). Des mouvements très importants d'achats de valeurs mobilières étrangères par des résidents belgo-luxembourgeois se sont produits, surtout au cours des trois premiers trimestres, et n'ont pu être compensés par les entrées nettes de capitaux intervenues pendant le dernier trimestre.

Au contraire, le solde des opérations courantes s'est amélioré: le surplus a augmenté de 8,8 milliards. Ce sont les transactions sur biens et services qui ont permis cette augmentation: l'excédent est passé de 183,5 milliards à 197,9 milliards. Par contre, le déficit des transferts s'est accru de 5,6 milliards, suite à une hausse des transferts publics à l'étranger.

b. La balance des opérations courantes

L'augmentation de l'excédent des opérations courantes est due aux transactions sur services, car les opérations de marchandises ont connu une baisse de leur surplus et le déficit des transferts a augmenté (voir tableau 33).

Les transactions sur marchandises comprennent les exportations et importations proprement dites, le travail à façon et les opérations d'arbitrage. La baisse du surplus de 112,8 à 110,9 milliards est surtout le résultat d'une diminution du solde positif des exportations et importations. Celui-ci a baissé de 10,2 milliards, alors que le surplus du travail à façon a crû de 10 milliards et que le surplus des opérations d'arbitrage n'a que légèrement régressé. Il est difficile d'expliquer l'évolution du solde des exportations et importations. En effet, la balance commerciale établie par l'INS sur base des statistiques douanières fait apparaître un mouvement tout-à-fait contraire, c'est-à-dire l'apparition d'un excédent de 60,7 milliards en 1989, après un déficit de 11,2 milliards en 1988. De plus, le Rapport de 1989 de la BNB établi en février 1990, sur base des données des dix premiers mois, faisait état d'une amélioration sensible de la balance commerciale liée à une bonne expansion des exportations et au freinage de la pénétration des importations en volume. «En définitive, compte tenu des divers développements en volume et en prix qui viennent d'être décrits, le solde des opérations sur marchandises se serait renforcé de 9 milliards sur l'ensemble de l'année, pour s'établir à 133 milliards» (21). Nous ne disposons pas d'information permettant d'expliquer les éléments qui seraient intervenus au cours des derniers mois de 1989 pour expliquer ces contradictions.

Les opérations sur services ont dégagé un excédent de 87,0 milliards, contre 70,7 milliards en 1988. La hausse du surplus provient principalement des revenus nets de placements et d'investissements qui ont augmenté de 11,7 à 42,2 milliards. L'évolution des revenus nets dépend d'une part, de celle des avoirs nets sur l'étranger et d'autre part, de celle des taux d'intérêt. En 1989, les revenus nets de placements et d'investissements ont été influencés favorablement par un effet de structure des engagements et des avoirs. En effet, en ce qui concerne les engagements, contractés principalement par le secteur public, la part des dettes contractées dans des monnaies à taux d'intérêt faible tend à s'accroître, alors, que, pour les avoirs, des placements importants ont été effectués par les agents du secteur privé, dans les monnaies à taux d'intérêt élevé.

Il y a eu aussi une hausse de près de 10 milliards du surplus sur les frets et assurances pour le transport des marchandises et une amélioration de près de 4 milliards du solde des transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs. Cette rubrique constitue un poste résiduel où figurent les paiements effectués à l'étranger ou à des institutions internationales ou reçus de l'étranger ou d'institutions internationales par les pouvoirs publics belges et luxembourgeois, ainsi que les paiements provenant ou effectués à des gouvernements étrangers ou à des institutions internationales. Il s'agit principalement, pour les recettes, des frais de fonctionnement des institutions européennes et de l'OTAN, qui, au fil des années, tendent à progresser.

Par contre, une détérioration de solde est observée pour le poste «autres frais de transport», pour les «déplacements à l'étranger» et pour le poste «autres services». Le déficit en «frais de transport» s'est accru, selon la BNB, du fait de la hausse des locations de matériel à l'étranger par les compagnies aériennes et maritimes.

Le poste des «déplacements à l'étranger» comprend les recettes et dépenses de tourisme et l'on observe d'année en année une tendance à la hausse des dépenses de tourisme des résidents à l'étranger, non compensée par l'évolution des recettes liées aux séjours de non-résidents en UEBL.

Dans la rubrique «autres services» sont reprises les transactions des travailleurs frontaliers et un poste résiduel qui comprend: des contrats d'entreprises, des redevances pour films cinématographiques, brevets et droits d'auteurs, des courtages, commissions et frais commerciaux divers, des primes et indemnités d'assurances, des frais et commissions bancaires, des services d'assistance technique etc.... Le solde de ce poste est traditionnellement négatif et le déficit a crû de 10 milliards en 1989.

c. La balance des capitaux

Le solde des mouvements de capitaux est devenu fortement déficitaire en 1989 (-41,1 milliards), alors qu'il était positif en 1988 (+45,7 milliards). Les mouvements de capitaux sont effectivement très volatiles et leur ampleur peut être fort importante; en 1988, le surplus venait d'une forte augmentation des entrées nettes de capitaux du secteur public et en 1989, le déficit provient essentiellement de la progression des sorties nettes de capitaux des entreprises et des particuliers (voir tableau 34).

En ce qui concerne tout d'abord le secteur privé (poste 2.2.3 du tableau), le déficit s'est aggravé, passant de 67,5 milliards BEF en 1988 à 89,2 milliards en 1989. La détérioration est due surtout à une hausse des sorties nettes portant sur les valeurs mobilières (de -89,0 à -118,5 milliards) et à une diminution du solde positif des investissements directs (de 50,8 à 7,6 milliards).

Pour les opérations en valeurs mobilières, des informations un peu plus détaillées peuvent être trouvées dans le Rapport de la BNB, mais elles sont basées sur des données limitées aux dix premiers mois. Au cours de cette période, il y aurait eu un retournement du solde sur actions dû à l'importance des achats par les résidents d'actions de sociétés étrangères, qui auraient dépassé les achats d'actions de sociétés belges ou luxembourgeoises par des non-résidents. Ces achats ont été motivés par les écarts dans le rendement des placements en actions sur les différents marchés boursiers.

L'étude annuelle de PARIBAS (22) établit le return de quinze bourses internationales, sur base de l'évolution de l'indice boursier, corrigé des variations de taux de change. Pour un investisseur belge, il apparaît que la place de Francfort arrive en tête avec un return de 34,6 %, suivie par Paris (33,2 %) et par Copenhague (32,8 %). Bruxelles se situe en septième position avec 16,4 %. Par ailleurs, si l'on examine les rendements des bourses du point de vue des investisseurs de différents pays, l'on peut constater que l'année 1989 a été très favorable, aucun return négatif n'ayant été observé.

TABLEAU 33- OPERATIONS SUR BIENS ET SERVICES,
SUR BASE DE CAISSE

DESIGNATION	Soldes en milliards BEF.	
	1988	1989
1. Opérations sur marchandises		
1.1. Exportations et importations	+ 39,2	+ 29,0
1.2. Travail à façon	+ 53,2	+ 63,2
1.3. Opérations d'arbitrage	+ 20,4	+ 18,7
2. Opérations sur services		
2.1. Frêts et assurances pour le transport des marchandises	+ 44,0	+ 53,1
2.2. Autres frais de transport	- 1,9	- 12,9
2.3. Déplacements à l'étranger	- 43,5	- 47,6
2.4. Revenus de placements et d'investissements	+ 11,7	+ 42,2
2.5. Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	+ 80,4	+ 84,3
2.6. Autres		
2.6.1. Travailleurs frontaliers	+ 3,1	+ 1,4
2.6.2. Autres	- 23,1	- 33,5
TOTAL BIENS ET SERVICES	+ 183,5	+ 197,9

SOURCE: BNB.

Selon les calculs de Paribas, Bruxelles a offert un rendement variant entre 16,4 % pour l'investisseur allemand et 40,7 % pour l'investisseur japonais, alors que le return minimum enregistré est de 3,3 % pour un investisseur canadien à Madrid et le return maximum est de 63 % pour un investisseur japonais à Francfort.

Selon le Rapport de la BNB, pour les dix premiers mois, le solde des opérations en actions s'élèverait à -22 milliards en 1989, contre +29 milliards en 1988. Quant aux obligations, le solde pour les dix premiers mois serait passé de -151 milliards en 1988 à -202 milliards en 1989. Deux éléments expliquent l'importance de ce type de transactions. Tout d'abord, des achats d'obligations étrangères notamment en lire italienne, sont effectués par des entreprises belges, pour des raisons d'avantages fiscaux. Ces opérations sont en général de courte durée, mais peuvent provoquer d'un mois à l'autre de fortes variations de solde. Par ailleurs, d'autres opérations s'expliquent par l'application de stratégies de placements correspondant à un processus d'internationalisation financière et à une volonté de diversifier les portefeuilles d'obligations. A l'inverse, l'attrait des placements en BEF est assez faible pour les non-résidents.

Le solde positif des investissements directs s'est réduit de 50,8 milliards BEF en 1988 à 7,6 milliards en 1989. Les investissements belgo-luxembourgeois à l'étranger ont progressé plus vite (de plus de 120 milliards) que les investissements étrangers en UEBL (qui ont crû de 81 milliards). Les investissements étrangers en Belgique proviennent essentiellement des trois pays voisins (Allemagne, France et Pays-Bas), ils sont assez diversifiés entre les branches d'activité, mais avec une part importante portant sur les centres de coordination de multinationales. Les investissements des résidents à l'étranger sont localisés, surtout en France, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis.

Les opérations sur les immeubles demeurent nettement plus limitées, du moins en ce qui concerne l'importance des soldes. De même pour les opérations en capital «autres». Celles-ci comprennent des constitutions et rapatriements de dépôts, des souscriptions d'assurances, des avals, cautions et garanties se rapportant à des opérations en capital et les prêts d'organismes financiers (autres que les banques belges et luxembourgeoises).

TABLEAU 34- BALANCE DES CAPITAUX

Soldes en milliards BEF.

DESIGNATION	1988	1989
1. Mouvement des capitaux des Pouvoirs Publics	+ 86,3	+ 72,8
1.1. Etat:		
1.1.1. Engagements	+ 92,3	+ 84,6
1.1.2. Avoirs	- 3,6	- 10,3
1.2. Autres Pouvoirs Publics	- 2,4	- 1,5
2. Mouvement des capitaux des entreprises et des particuliers	- 40,6	- 113,9
2.1. Crédits commerciaux	-	-
2.2. Autres:		
2.2.1. Organismes publics d'exploitation	- 3,2	- 9,7
2.2.2. Intermédiaires financiers du secteur public	+ 30,1	- 15,0
2.2.3. Secteur privé:		
2.2.3.1. Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger:		
2.2.3.1.1. Valeurs mobilières	- 379,7	- 559,9
2.2.3.1.2. Investissements directs	- 132,7	- 256,8
2.2.3.1.3. Immeubles	- 5,8	- 10,3
2.2.3.1.4. Autres	+ 14,6	- 12,7
2.2.3.2. Investissements et placements étrangers en UEBL:		
2.2.3.2.1. Valeurs mobilières	+ 290,7	+ 441,4
2.2.3.2.2. Investissements directs	+ 183,5	+ 264,4
2.2.3.2.3. Immeubles	+ 2,9	+ 11,9
2.2.3.2.4. Autres	- 41,0	+ 32,8

SOURCE: BNB.

Les engagements nets des pouvoirs publics ont légèrement diminué en 1989, après la très forte hausse enregistrée en 1988. On peut noter qu'en 1989, la dette publique a augmenté de 421,2 milliards (ou de 6,7 %), dont 377,6 mrds en BEF et de 43,7 milliards en monnaie étrangère. En 1988, l'augmentation avait été de 487,6 milliards dont 446,2 milliards en BEF et 41,5 milliards en monnaie étrangère. La part des devises dans la dette réelle de l'Etat s'élève à 16,8 % (contre 17,3 % en 1988) (23).

Les réserves de change nettes de la Banque Nationale ont crû de 12,3 milliards en 1989, contre 25,2 milliards en 1988. En même temps, la composition des réserves a été modifiée, la part des avoirs en or dans le total, qui était élevée par rapport aux autres pays industrialisés comparables, a été abaissée, à la suite notamment d'arbitrages d'or contre des monnaies étrangères.

2.4. PRODUCTION INDUSTRIELLE

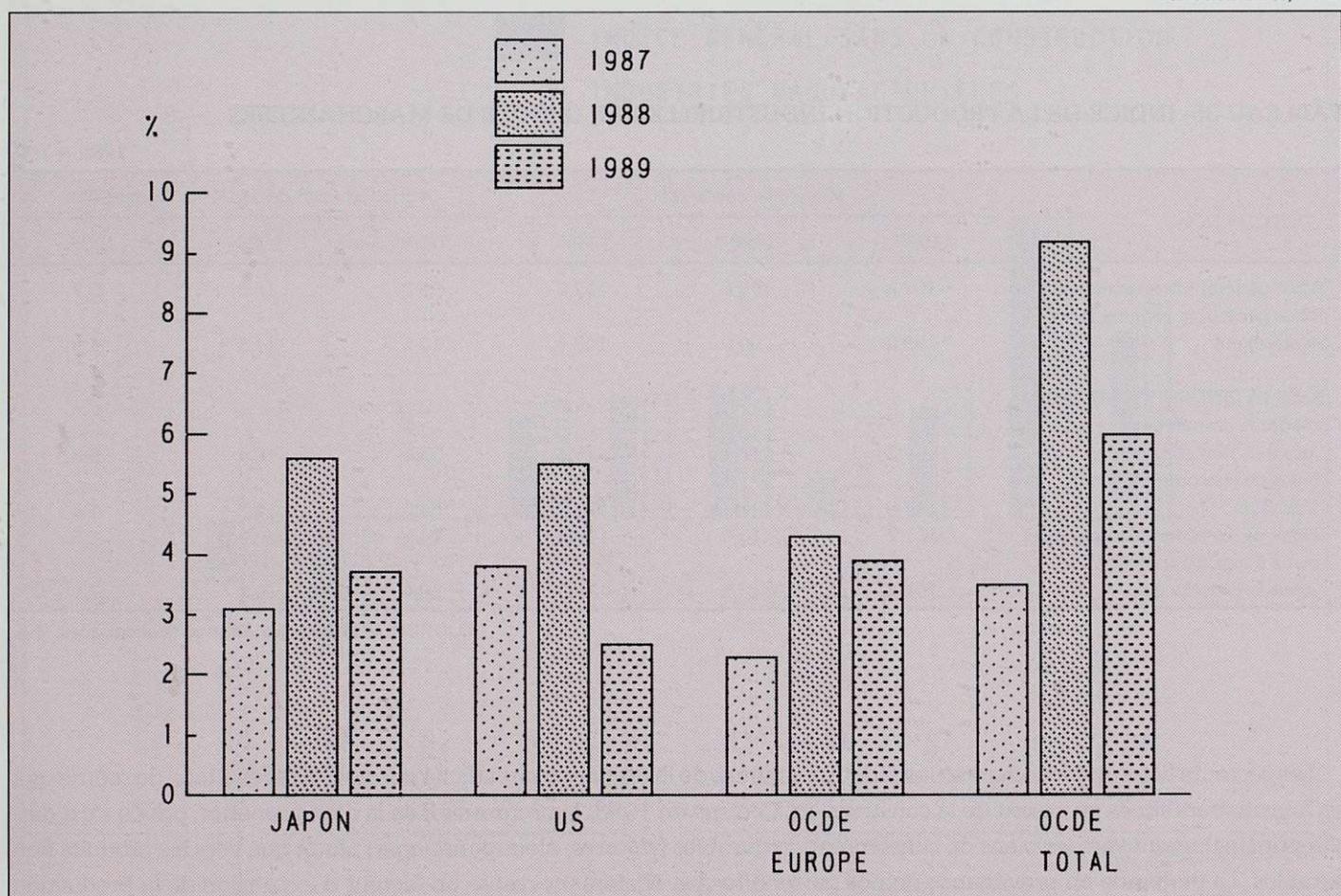
2.4.1. PRODUCTION INTERNATIONALE

La forte croissance de la production industrielle qui avait eu cours en 1988 s'est quelque peu atténuée en 1989. L'augmentation est toutefois demeurée assez appréciable surtout au Japon et dans certains pays de la CEE. Elle a même été plus forte qu'en 1988 aux Pays-Bas et en Allemagne fédérale.

La persistance de cette croissance affirmée de la production est attribuable avant tout à l'important effort d'investissement accompli les trois dernières années dans la plupart des pays. Un tiers environ de ces investissements ont en effet contribué dans la CEE à un élargissement des capacités de production. Aussi n'a-t-il existé que peu de goulots d'étranglement et l'offre a pu satisfaire la forte demande soutenue sans risque inflatoire majeur.

GRAPHIQUE 11- PRODUCTION INDUSTRIELLE DANS LA ZONE DE L'OCDE

Variation en %, t/t-1.



SOURCE: OCDE.

2.4.2. PRODUCTION INDUSTRIELLE BELGE

Après avoir stagné en 1985 et 1986, la production industrielle s'est redressée en 1987 jusqu'à afficher une progression de 6 % en 1988 et de 3,7 % encore en 1989. Le maintien en 1989 du taux d'utilisation des capacités de production au niveau très élevé de 81,6 %, soit 2,6 % de plus qu'en 1988 est significatif du retour à une période de croissance de la production dans la plupart des secteurs. Parmi les facteurs qui ont contribué à cette haute conjoncture industrielle, on peut citer la hausse très marquée des investissements, les bonnes performances en matière de dépenses des ménages, le «boom» de la construction, l'activité favorable de nos principaux partenaires commerciaux et l'accroissement des échanges sur les marchés internationaux.

A. PRODUCTION INDUSTRIELLE PAR CATEGORIES DE PRODUITS

Les plus importantes contributions à la progression de la production industrielle en 1989 proviennent des biens de consommation durables (+8,5 %), ainsi que des biens d'investissement (+7,1 %). Toutefois, la comparaison avec la hausse relevée en matière d'investissements, aussi bien en Belgique que dans la Communauté européenne fait apparaître que la Belgique n'est que peu spécialisée dans la production de ces biens et importe encore la plus grande partie des équipements qu'elle utilise.

La hausse des biens de consommation non-durables (+1,2 %) a été très faible, alors que la production du groupe matières premières et biens intermédiaires croît de 3,8 % du fait du niveau élevé de l'activité dans la construction et de l'importance des investissements dans de nombreux secteurs.

TABLEAU 35- INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE PAR GROUPE DE MARCHANDISES

DESIGNATION	Moyennes annuelles			Variation en % de 1989 par rapport à			1980 = 100.
	1987	1988	1989	1979	1984	1988	
Indice général (construction exclue)	107,2	113,6	117,8	35,2	15,5	3,7	
Indice général (y compris la construction)	92,8	99,0	103,4	10,5	14,5	4,3	
SELON LA DESTINATION DES BIENS							
- matières premières et produits demi-finis	104,3	112,1	116,4	38,9	16,4	3,8	
- biens de consommation non durables	117,8	120,7	121,7	35,5	14,3	1,2	
- biens de consommation durables	107,2	110,4	119,8	24,4	20,3	8,5	
- biens d'investissement (sans la construction)	104,4	110,5	118,3	28,4	16,2	7,1	

SOURCE: Ministère des Affaires économiques, INS.

Les secteurs liés aux composantes les plus dynamiques de la demande ont affiché les meilleurs résultats, de même que les fournisseurs situés en amont de la construction. Comme en 1988, la progression de la consommation privée s'est dirigée principalement vers les biens de consommation durables (voitures, électro-ménager) plutôt que vers les produits non durables. La demande en provenance de nos partenaires est également restée un facteur d'expansion de la production dans le sillage d'un commerce mondial en pleine croissance.

CADRE 2.4.- PRODUCTION INDUSTRIELLE 1980-1989

La crise due principalement aux contre-coups du deuxième choc pétrolier a influencé défavorablement la compétitivité de l'économie belge au début des années quatre-vingts. Cette situation a engendré un marasme au niveau de la production industrielle dont la plus grande partie est exportée. L'application par le gouvernement à partir de 1982 d'un plan de redressement destiné à restaurer la compétitivité des entreprises et la restructuration alors en cours dans l'acier commencent à porter leurs fruits en 1983 avec le retour à la croissance (notamment dans l'industrie manufacturière).

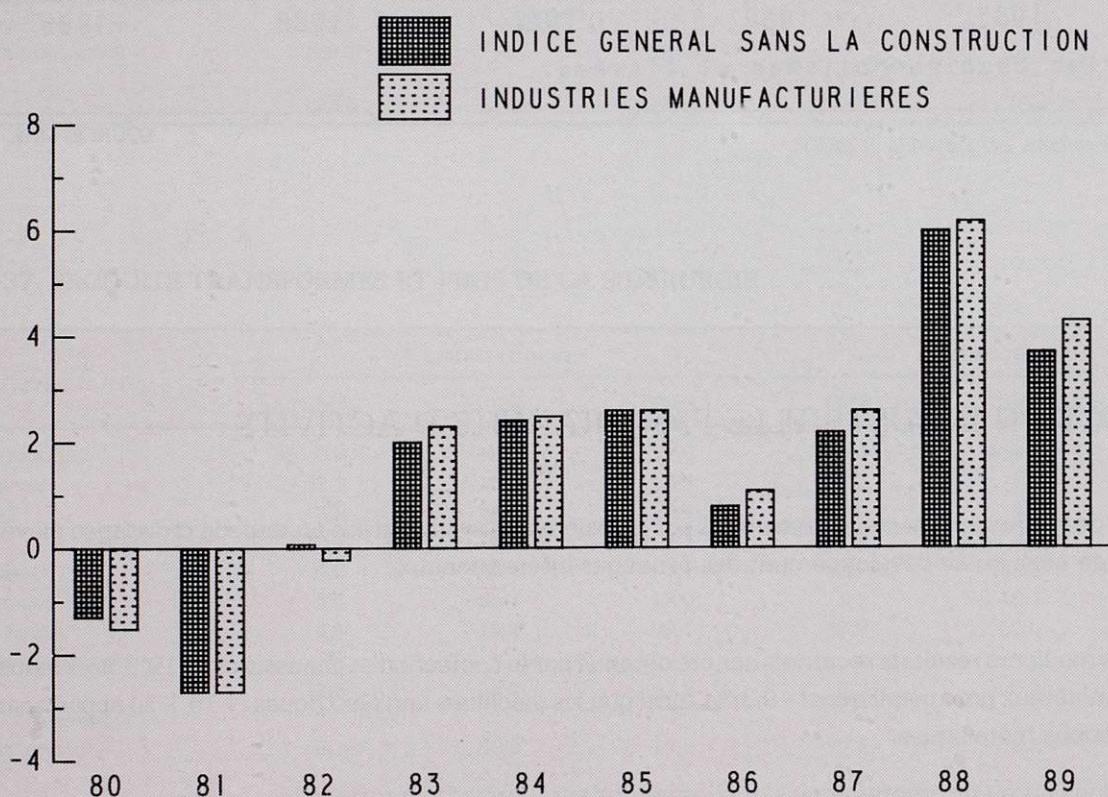
Le recul de l'inflation, ramenée en dessous de 2 % pour la première fois depuis les années soixante, en 1986, par l'effondrement des prix des produits énergétiques, et la faiblesse du dollar qui a pesé à la baisse sur les prix des inputs importés, ont renforcé la compétitivité de l'industrie d'exportation belge à partir de 1987, ce qui a entraîné une relance de la production industrielle.

Il a aussi fallu attendre 1986 pour que l'amélioration de la demande privée fortifie la production de biens de consommation durables et 1988 pour assister au regain de production de biens d'investissement sous l'effet de la demande industrielle croissante de restructuration et du développement de nouveaux investissements.

La bonne conjoncture actuelle dans la construction enclenche également une dynamique industrielle favorable aux industries productrices de matériaux et biens destinés à la finition des bâtiments et cela à partir de 1988.

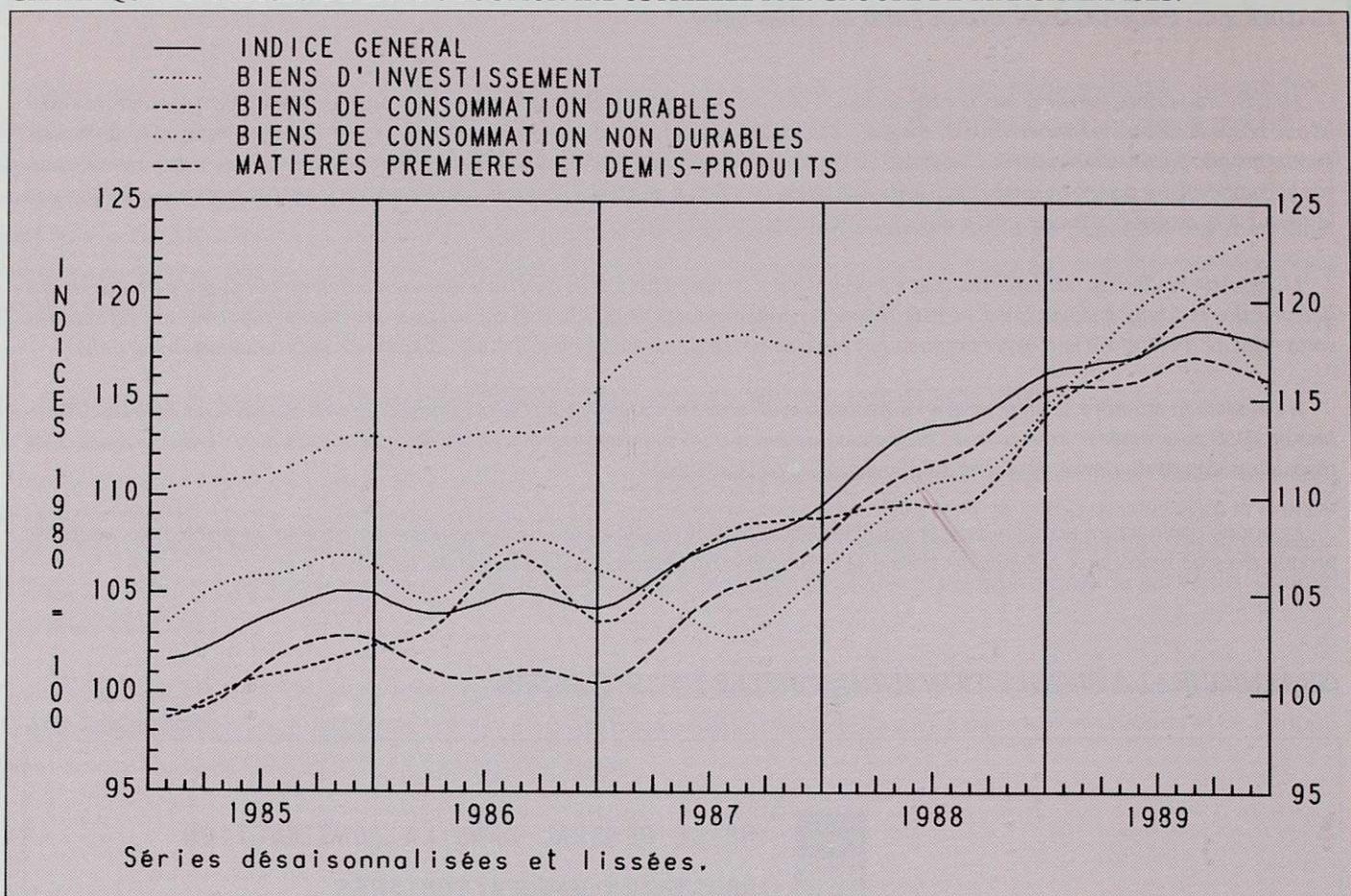
GRAPHIQUE - LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DE 1980 A 1989

Variation en %, t/t-1.



SOURCE: MAE, INS et DGED.

GRAPHIQUE 12- INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE PAR GROUPE DE MARCHANDISES.



SOURCE: MAE, INS et DGED.

B. PRODUCTION INDUSTRIELLE PAR BRANCHE D'ACTIVITE

L'évolution des principaux secteurs industriels est globalement positive grâce au taux de croissance élevé affiché par l'économie belge ainsi qu'au développement des échanges internationaux.

En 1989, les meilleurs résultats sectoriels ont été obtenus par la confection et chaussures (+ 19,3 %), l'industrie du bois (+ 13,2 %), les minéraux non métalliques (+ 9,3 %), ainsi que les machines non électriques (+ 15,1 %) appartenant à la branche des fabrications métalliques.

Les moins bons résultats se retrouvent dans les branches des industries extractives (- 17,8 %), le tabac (- 0,1 %), la métallurgie de base (- 0,4 %), et le matériel de transport (seulement + 1 % contre + 6,2 % en 1988).

L'analyse des performances des secteurs les plus importants permet de mieux cerner l'activité industrielle de 1989.

TABLEAU 36- INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE PAR BRANCHE D'ACTIVITE.

1980 = 100.

DESIGNATION	Moyennes annuelles			Variation en % de 1989 par rapport à		
	1987	1988	1989	1979	1984	1988
Indice général (construction exclue)	107,2	113,6	117,8	35,2	15,5	3,7
Indice général (y compris la construction)	92,8	99,2	103,4	10,5	14,5	4,3
Construction	53,5	60,3	63,1	- 52,3	10,5	5,8
Industries extractives:	64,7	56,3	46,3	- 63,3	- 48,6	- 17,8
- charbonnages	55,0	33,1	22,2	- 84,7	- 75,7	- 32,9
- carrières	86,8	105,6	113,4	22,2	34,0	7,3
Industries manufacturières	108,6	115,4	120,3	39,4	17,6	4,3
- alimentation et boissons	122,2	124,7	131,0	43,3	15,0	5,0
- tabac	94,7	93,9	93,8	- 8,9	- 8,6	- 0,1
- textile	104,8	106,0	110,3	16,1	5,9	4,1
- vêtement et chaussures	90,8	86,7	103,5	- 13,1	10,2	19,3
- bois	109,9	114,3	129,4	49,1	36,2	13,2
- papier et carton	125,8	138,1	139,7	65,3	25,3	1,2
- chimie et caoutchouc	129,5	140,8	146,4	85,6	29,2	4,0
- produits dérivés du pétrole et du charbon	83,2	89,5	90,6	- 5,8	27,8	1,2
- raffineries de pétrole	74,5	79,5	84,8	- 4,2	44,7	6,6
- minéraux non métalliques	79,4	88,7	96,8	13,3	19,4	9,2
- métallurgie de base	88,3	98,6	98,2	18,0	3,3	- 0,4
- fabrications métalliques	105,7	113,9	118,0	37,4	- 0,1	3,6
: ouvrages en métaux	96,5	98,7	101,4	62,5	21,5	2,7
: machines non électriques	104,8	107,2	123,4	40,7	21,6	15,1
: construction électrique	96,1	96,8	100,0	4,5	7,5	3,4
: matériel de transport	128,1	152,1	153,6	74,1	36,4	1,0
Electricité	117,5	121,3	125,2	71,5	23,2	3,2

SOURCE: Ministère des Affaires économiques, INS.

TABLEAU 37- PRODUITS TRANSFORMES ET FINIS DE LA SIDERURGIE

DESIGNATION	Variation en % t/t-1			Part relative		
	1987	1988	1989	1979	1988	1989
Produits transformés:	0,8	18,3	17,6	100,0	100,0	100,0
- Acier en barres	- 32,1	15,8	0,0	10,9	3,1	2,7
- Acier profilé	- 3,5	18,8	29,3	10,9	3,4	3,9
- Fil laminé	- 10,1	- 2,7	4,4	7,7	3,9	3,6
- Tôles épaisses	0,0	25,4	7,1	16,7	19,6	18,4
- Tôles moyennes	2,6	34,4	- 18,0	9,7	10,1	7,0
- Tôles fines noires	4,7	15,4	30,1	42,9	57,0	62,2
- Acier feuillard et bandes à tuyaux	12,5	- 55,1	47,5	0,3	0,8	0,2
- Matériel de billes rondes et carrées pour tuyaux	- 2,1	69,9	15,8	0,6	2,2	2,1
Produits finis:	- 4,5	21,7	26,7	100,0	100,0	100,0
- Tubes en acier	- 63,7	0,0	- 100,0	19,2	4,0	0,0
- Tôles galvanisées, plombées et étamées	2,6	22,6	26,7	80,8	96,0	100,0

(a) Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère des Affaires Economiques, INS; calculs DGED.

METALLURGIE DE BASE

Le recul de la production dans la métallurgie de base est très faible (-0,4 %) et peut être imputé entièrement à la sidérurgie. Après un premier semestre stabilisé au niveau élevé de 1988 la seconde moitié de l'année a vu un certain essoufflement de la demande, la reconstitution des stocks ayant pris fin du côté des utilisateurs. Les perspectives à la grande exportation n'ont pas permis de combler ce léger fléchissement. L'utilisation des capacités de production est restée à un très haut niveau et le volume de la production sidérurgique de 1989 devrait atteindre 10,9 millions de tonnes soit une baisse de 2,8 % par rapport à 1988.

Sur le plan des types de produits (tableau 37), on remarque la croissance importante des livraisons de feuillards et aciers profilés, tandis que le marché des produits plats s'oriente plutôt vers les tôles fines.

La production de métaux non ferreux progresse quant à elle de 6 %, sous l'impulsion de la fabrication de cuivre (+12,6 %), d'étain (+26 %) et d'aluminium.

INDUSTRIE CHIMIQUE

Le rythme d'activité est resté soutenu pendant l'année 1989, ce qui a permis une nouvelle progression de 4 % contre 8,5 % en 1988, année qualifiée d'exceptionnelle par les organisations professionnelles. Les branches des matières plastiques (+12,9 %), de la rayonne, du caoutchouc (+5 %) ont particulièrement crû tandis que la chimie de base recule légèrement (-0,8 %). Le taux d'utilisation des capacités de production a atteint un maximum de 82,5 % en 1989 (+1,7 point de pour cent par rapport à 1988).

MATERIAUX DE CONSTRUCTION.

Le redressement spectaculaire de l'activité de la construction (à l'exception des travaux publics) a relancé la production des fournisseurs du secteur. En 1989, les productions de ciment (+14,2 %), de verre plat (+5,7 %) et de céramique (+26,1 %) sont à l'image de la bonne santé de la construction.

L'activité des carrières (+7,4 %) s'est aussi ressentie positivement de la bonne conjoncture du bâtiment sur le marché intérieur et à l'exportation, surtout celles de porphyre (+11,5 %) et du petit granit (+8 %). La production de briques, quant à elle, s'est accrue de 18 % par rapport à 1988. Les produits calcaires et la chaux ont également évolué à la hausse (+11 %).

INDUSTRIE TEXTILE ET HABILLEMENT

La production textile (hors l'industrie du vêtement) a progressé de 4,1 % en 1989, première année de franche croissance, bien que le progrès par rapport à 1984 ne soit que de 5,9 %. Ce sont surtout les activités de filature et tissage (+6,2 %) qui sont à l'origine de cette progression, favorisée par la relance de l'utilisation des textiles que cela soit pour l'ameublement ou pour l'habillement. Par contre, le recul enregistré en bonneterie depuis 1987 s'est poursuivi en 1989 avec une chute de 4,5 %.

Du côté de l'industrie du vêtement et de la confection, c'est seulement depuis 1989 que le niveau élevé de la consommation des ménages dans la plupart des pays européens, en ce compris la Belgique, a été ressenti positivement par l'activité du secteur. Après les reculs enregistrés en 1987 et 1988, cette branche a progressé spectaculairement de 18,8 %. Les exportations auraient progressé plus que les ventes sur le marché intérieur.

ENERGIE

La production d'électricité a crû de 3,2 % en 1989 tout comme en 1988 alors que la consommation n'augmentait que de 2,9 %. La part de la production par source d'énergie s'établit comme suit: 22,3 % pour les combustibles solides, 12 %

pour les combustibles gazeux, 2 % pour les combustibles liquides, 1,7 % pour l'énergie hydraulique; le nucléaire atteint pour sa part 61,1 %. Tous les secteurs économiques ont enregistré une hausse de leur consommation électrique sauf les charbonnages et les non ferreux. La consommation haute tension croît de 3,4 %, alors que la basse tension (surtout les usagers résidentiels) ne progresse que d'environ 2 %.

L'activité des charbonnages a continué de décroître au fur et à mesure de la fermeture de nouveaux puits et affiche une baisse de 32,9 % du tonnage produit.

Le secteur pétrolier voit l'activité de raffinage progresser de 6,7 %, sous l'effet conjugué de l'augmentation de la consommation de produits pour l'automobile mais aussi surtout pour le transport (en nette croissance) ainsi que de l'accroissement des livraisons à l'industrie chimique.

FABRICATIONS METALLIQUES

En 1989, les secteurs des fabrications métalliques ont profité de la bonne conjoncture nationale et internationale pour consolider la reprise de l'activité enregistrée en 1988. Selon FABRIMETAL, la demande intérieure très vive aurait progressé de 8,5 % en termes réels, alors que la demande extérieure croissait de 4 %. Il en a résulté une hausse de 3,6 % de l'indice global du secteur contre + 7,8 % en 1988. Le haut niveau des investissements, tant en Belgique que chez nos partenaires commerciaux, a influencé favorablement l'activité des fournisseurs de biens d'équipement et de leurs sous-traitants.

TABLEAU 38- SECTEURS DES FABRICATIONS METALLIQUES

DESIGNATION	1986	1987	1988	1989	Variation en %, t/t-1.
					1988 (a)
Industrie des fabrications métalliques	0,8	- 0,5	7,8	3,5	100,0
- Produits non-mécaniques	- 4,4	1,8	2,3	2,7	19,8
- Construction de machines	- 3,9	1,1	8,1	9,1	16,1
- Machines outils	7,3	8,6	1,8	6,7	2,3
- Industrie électrotechnique	3,1	- 1,2	0,7	3,3	24,5
- Construction d'automobiles	1,9	6,0	4,2	6,7	36,5
- Industrie de la fine mécanique et de l'optique	- 9,9	- 16,8	- 0,8	9,9	3,1

(a) Part relative, chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère des Affaires économiques, INS; calculs DGED.

Considérées par secteur, les entreprises des principales branches des fabrications métalliques ont enregistré les résultats suivants.

Dans la première transformation du métal, on note l'évolution positive des fonderies (+ 7,5 %), alors que l'activité des tréfileries connaît un certain recul dû aux baisses de commandes à l'exportation.

Les produits métalliques légers profitent de la nette hausse de la consommation des ménages et affichent une production croissante en articles ménagers qui se comportent bien sur le marché intérieur et à l'exportation. La production d'emballages se stabilise, tandis que les fournisseurs de biens métalliques pour la construction augmentent leur production d'environ 5 %. De même, la production d'appareils de chauffage se ressent négativement des derniers hivers cléments.

En construction métallique lourde, la reprise de l'activité a été générale en 1989 sous l'impact accru des investissements industriels et de la hausse des ventes à l'exportation. Même les chantiers navals (sans les réparations) profitent d'une

relance au niveau mondial et les fabricants de matériel de chemin de fer et de transport urbain bénéficient de nouvelles commandes liées à la modernisation de métros (Londres, Amsterdam) et des premières répercussions du tunnel sous la Manche. Une partie de cette relance ne se traduit pas encore dans les statistiques de l'INS.

L'industrie de la construction mécanique a également profité à plein de l'évolution positive des investissements avec une croissance de 7 % de l'ensemble du secteur. Les machines motrices, le matériel frigorifique, et les machines-outils se sont bien comportés, alors que la branche armes et munitions connaissait des difficultés dues à la fin des conflits au Proche-Orient et à la détente Est/Ouest.

La construction électrique montre des résultats favorables (+3,3 %), suite à la hausse des commandes sur le marché intérieur. La production des appareils électriques et du matériel électronique destinés au grand public reste stable, ce qui illustre la part importante de la hausse des ventes de biens durables qui profite aux importations; le matériel électrique d'équipement et les câbles suivent directement la reprise dans l'industrie de la construction.

La construction et l'assemblage d'automobiles ont battu leur record de production avec 1,25 million de véhicules mais souffrent de problème de surchauffe, ce qui en limite l'expansion. Globalement, l'indice de production de la branche a crû de 6,7 % pour +1,5 % de véhicules produits. Cet écart s'explique par le fait que certains constructeurs ont élargi leur gamme vers des véhicules à plus forte valeur ajoutée.

ALIMENTATION

L'industrie alimentaire présente une croissance de 5,1 % supérieure à celle des années 1985-1988 malgré le recul de la production de boissons (-2,6 %).

C. PRODUCTION INDUSTRIELLE PAR REGION

Alors qu'en 1988, la Wallonie avait connu une plus forte croissance de la production industrielle qu'en Flandre, la situation s'est inversée en 1989: +5,5 % en Flandre et +1,9 % en Wallonie. Toutefois, si on y ajoute la construction, l'écart se réduit avec des accroissements de 5,6 % en Flandre et de 4,6 % en Wallonie. La région Bruxelloise connaît un tassement (-0,9 %) après sa forte progression de 1988. (+8,9 %).

En Flandre, l'industrie manufacturière dans son ensemble présente un bilan satisfaisant (+6,1 %). Le score moins avantageux concerne l'industrie du papier et carton (-18,9 %). Les meilleurs résultats ont été obtenus dans l'industrie de l'habillement et chaussures (+9,2 %), l'industrie du bois (+19,1 %), les fabrications métalliques (+9,7 %), la construction de matériel de transport (+9,3 %).

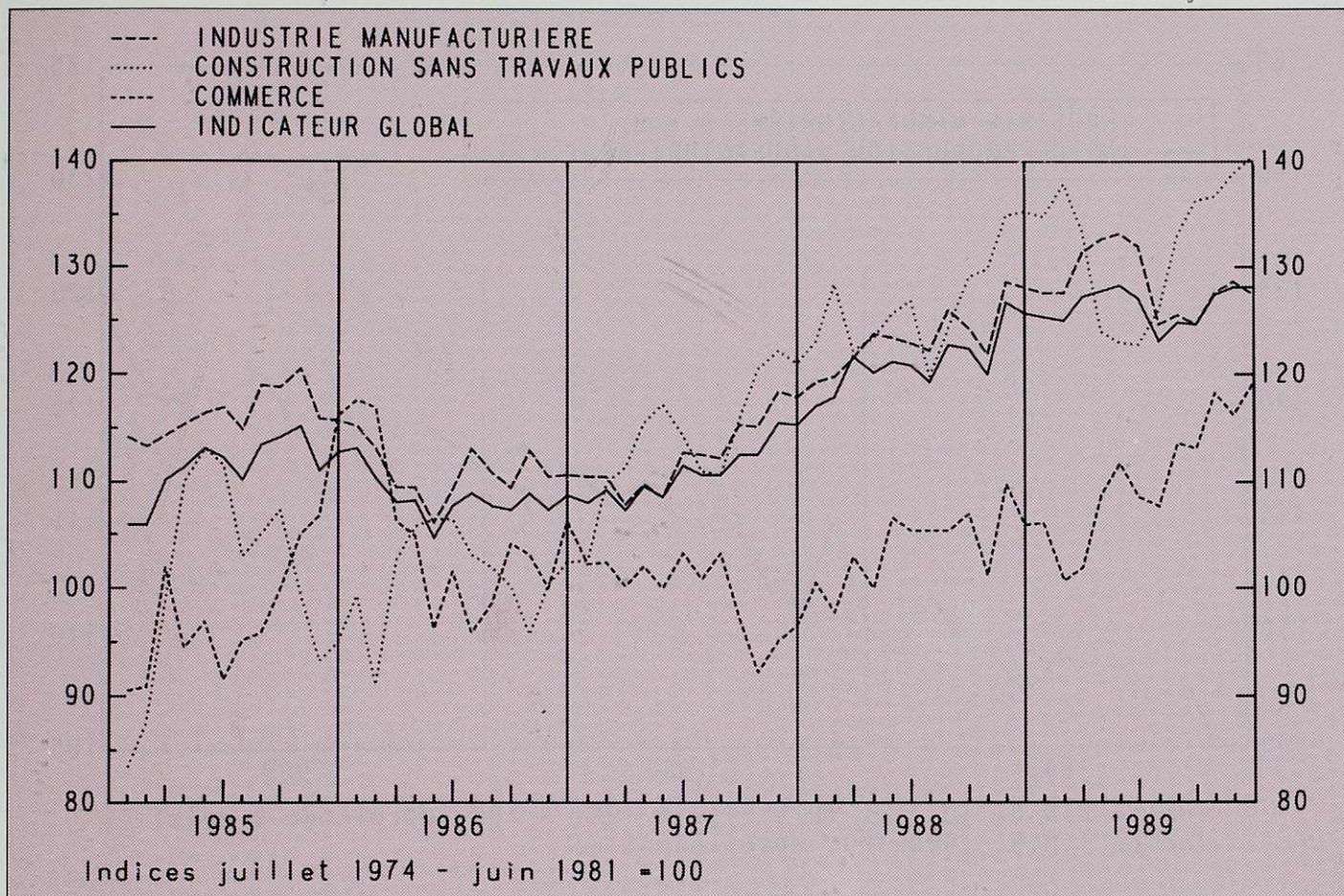
En Wallonie, la croissance de l'industrie manufacturière atteint seulement 1,7 %. De bons résultats sont obtenus dans les branches suivantes: +6,9 % pour l'industrie de l'habillement, +11,2 % pour la construction, +38,9 % pour l'industrie du tabac et +19,6 % pour les machines électriques. Par contre, l'année a été moins bonne pour les fabrications métalliques (-6,3 %), l'industrie métallurgique de base (-5,7 %) et la construction de matériel de transport (-8,7 %).

D. COURBE SYNTHETIQUE DE LA CONJONCTURE

La progression de la courbe synthétique de conjoncture calculée après enquêtes par la B.N.B. et qui intègre également la construction et le commerce s'est poursuivie presque sans interruption depuis la seconde moitié de 1987, pour atteindre un sommet de 128,7 points à la fin de 1989. La moyenne annuelle de 1989 s'est élevée à 126,6 soit un progrès de 6,8 points par rapport à 1988. Le graphique 13 reprend les courbes de conjoncture de 1985 à 1989.

GRAPHIQUE 13- COURBE SYNTHETIQUE DE LA CONJONCTURE

Juin 1974-juin 1981 = 100.

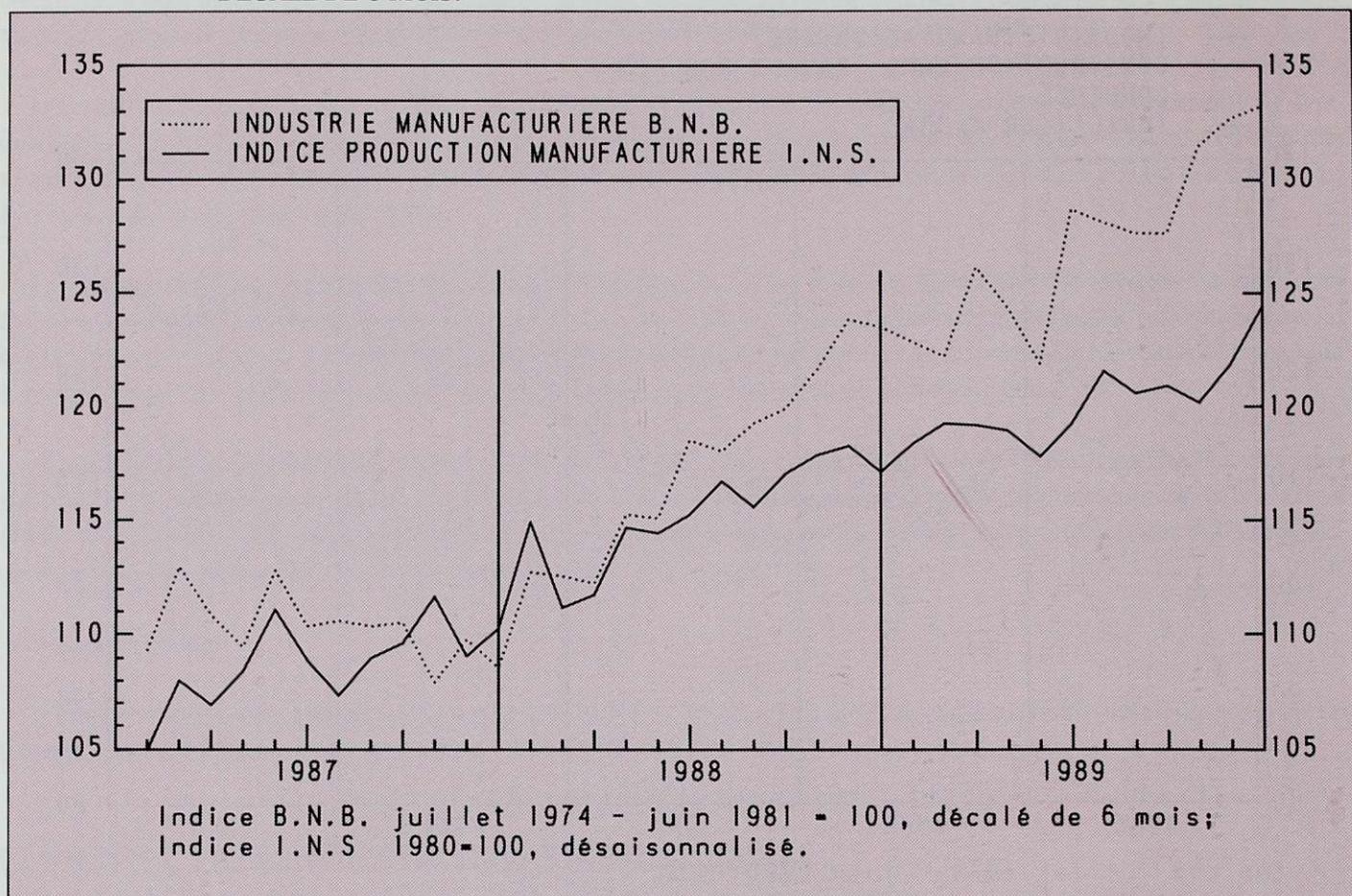


SOURCE: BNB.

L'indicateur synthétique de la conjoncture spécifique à l'industrie manufacturière anticipe en général de 4 à 6 mois l'évolution de l'indice de la production industrielle. Le graphique 14 illustre cette tendance pour les années 1987 à 1989.

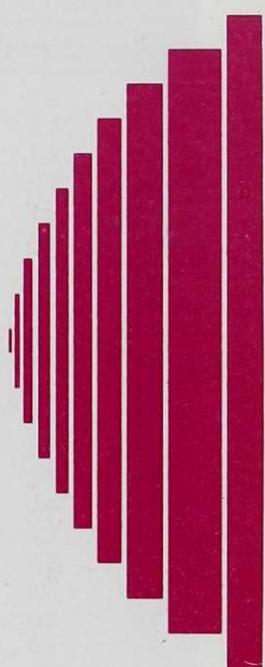
La progression de l'indicateur de l'industrie manufacturière (+4,1 points en 1989) a été moins forte que celle de l'indicateur synthétique de la conjoncture, car le sommet de cette courbe a été atteint en mai 1989. Depuis lors, certaines composantes relatives à l'appréciation des carnets de commandes à l'exportation et des commandes intérieures se sont repliées légèrement. L'intensité de l'activité industrielle se manifeste par la progression du degré d'utilisation des capacités avec 81,6 % au quatrième trimestre 1989 contre 79,1 % un an auparavant. Le rythme de production a atteint son maximum en juin 1989, soit 6 points de plus qu'en 1988.

GRAPHIQUE 14- INDICE DE LA PRODUCTION MANUFACTURIERE ET INDICATEUR DE CONJONCTURE DE LA BNB
DECALE DE 6 MOIS.



SOURCE: BNB, INS et DGED.

3. MARCHE DU TRAVAIL



3.1. L'EMPLOI

3.1.1. DANS LES PAYS DE L'OCDE (24)

La croissance de l'emploi s'est poursuivie en 1989 dans la majorité des pays de l'OCDE, les seules exceptions étant le Danemark, la Norvège et la Nouvelle-Zélande où des reculs se sont produits. Les gains d'emploi du secteur des services ont généralement dépassé nettement ceux de l'industrie suite à l'augmentation de la demande de services marchands du type des services financiers, bancaires et d'assurance. Dans beaucoup de pays une augmentation des heures supplémentaires, du taux de vacances d'emploi et une diminution du nombre des emplois à temps partiel ont accompagné cette croissance de l'emploi. Il apparaît sur base du nombre des offres d'emploi non satisfaites et des enquêtes de conjoncture que les marchés du travail sont plus tendus.

Si les populations actives des Etats-Unis, du Japon, de l'Allemagne (sous l'effet de l'afflux des Allemands de l'Est et des ressortissants d'autres pays de l'Est), de l'Autriche, de la Belgique, de la Finlande, de la France et de l'Islande ont connu une plus forte croissance que l'année précédente, la croissance de la population active de la zone de l'OCDE ne s'est pas accélérée en 1989.

TABLEAU 39- POPULATION ACTIVE ET EMPLOI
DANS LA ZONE OCDE 1988 ET 1989

Variation annuelle en %.

PAYS	Population active		Emploi	
	1988/87	1989/88	1988/87	1989/88
Canada	2,3	2,0	3,5	2,0
Etats-Unis	1,5	1,5	2,3	1,8
Japon	1,3	1,0	1,7	1,0
Autriche	0,1	0,8	0,4	1,0
Belgique	0,1	0,3	1,3	0,8
France	0,4	0,8	0,8	0,8
RF d'Allemagne	0,6	0,8	0,6	1,3
Irlande	- 0,5	- 0,3	0,6	1,0
Luxembourg	2,8	2,8	3,0	2,8
Pays-Bas	0,6	1,0	1,0	1,3
Suisse	1,2	1,0	1,3	1,0
Royaume-Uni	0,8	0,0	3,2	1,3
Grèce	1,7	1,3	1,4	1,0
Italie	1,4	0,8	1,4	0,5
Portugal	1,0	1,0	2,6	1,0
Espagne	1,6	1,0	2,9	2,5
Turquie	1,4	1,5	0,5	0,5
Danemark	0,5	0,5	- 0,3	- 0,5
Finlande	- 0,3	0,0	0,3	0,5
Islande	0,9	1,0	0,3	1,0
Norvège	0,6	0,8	- 0,6	- 0,3
Suède	1,1	0,8	1,4	0,8
Australie	2,8	2,8	3,7	3,3
Nouvelle-Zélande	- 1,5	- 0,8	- 3,5	- 1,8
OCDE Europe	0,9	0,8	1,4	1,0
CEE	0,9	0,5	1,6	1,0
TOTAL OCDE	1,2	1,0	1,8	1,3

SOURCE: OCDE, *Perspectives de l'emploi*, juillet 1989, Paris

3.1.2. L'EMPLOI EN BELGIQUE

A. POPULATION ACTIVE

Sur base des perspectives de population de l'INS, la population en âge de travailler aurait été en juin 1989 de 6 338 mille personnes se répartissant entre 3 326 mille hommes de 15 à 65 ans et 3 012 mille femmes de 15 à 60 ans. La population en âge de travailler s'inscrit donc en recul par rapport à juin 1988 (6 361 mille; -20 000 hommes, -3 000 femmes).

La contraction de la population en âge de travailler a pour source principale la diminution des effectifs des classes de 15 à 24 ans et surtout des 20 à 24 ans. Ce recul se manifeste cependant aux deux extrêmes de la structure par âge mais son ampleur est nettement moindre dans les classes de 45 ans et plus.

Sur base d'une stabilisation du taux d'activité masculin au niveau atteint l'année passée et d'une croissance du taux féminin, la population active s'établirait à 4 136 000 personnes, soit une progression de 10 000 personnes par rapport au nouveau chiffre de population active du MET pour 1988 de 4 126 000.

B. L'EMPLOI

a. *Evolution générale*

En l'absence non seulement de chiffres officiels concernant l'emploi en 1989 mais aussi des statistiques provisoires de l'ONSS lesquelles jusqu'à présent soutenaient les estimations de la DGED, l'appréciation de l'évolution de l'emploi en 1989 repose sur différents indicateurs.

Au niveau global, ceux-ci donnent une image convergente de l'évolution de l'emploi: il aurait crû de manière importante en 1989, de quelque 50 000 personnes par rapport à juin 1988, soit un chiffre légèrement en retrait par rapport à l'année précédente (+ 53 000).

L'emploi salarié aurait gagné 42 000 emplois, ceux-ci se situant exclusivement dans le secteur privé, le secteur public étant supposé avoir connu une stabilisation de son effectif. L'emploi indépendant aurait à nouveau crû de 8 000 personnes. Le nombre des frontaliers est maintenu à son niveau de 1988 soit 49 000 personnes, chiffre figurant dans les statistiques de la population active du MET pour l'année 1988.

Il semble vraisemblable de supposer que le gain d'emploi du secteur privé est assez équitablement réparti entre hommes et femmes. Cependant parmi les hommes, ce sont les effectifs ouvriers qui augmenteraient le plus, tandis que parmi les femmes, il s'agirait plutôt des employées.

Fait notoire, pour la première fois depuis 1974, la contribution de l'industrie à l'emploi est positive et importante: nous l'estimons à quelque 25 000 personnes dont 80 % d'ouvriers. Plus de la moitié du gain d'emplois ouvriers dans l'industrie reviendrait à la construction, tandis que les fabrications métalliques auraient enregistré une croissance du nombre de leurs ouvriers proche de 4 000.

Nous supposons que l'emploi du secteur primaire se sera maintenu au même niveau qu'un an auparavant ou n'aura gagné que quelques centaines de personnes.

CADRE 3.1.- L'EMPLOI 1980 - 1989

Début des années 1980, l'emploi a amorcé un mouvement à la baisse. C'est en 1981 que les pertes d'emploi ont été les plus importantes s'élevant à près de 69 000 par rapport à 1980, ensuite le rythme de la baisse s'est ralenti jusqu'à plus de 5000 en 1984 avant de prendre une orientation nettement positive un an après. Le dernier chiffre officiel connu concerne l'année 1988 pour laquelle la croissance de l'emploi a été estimée à 53 210 personnes. Selon différents indicateurs, une augmentation d'emploi du même ordre de grandeur se serait réalisée en 1989.

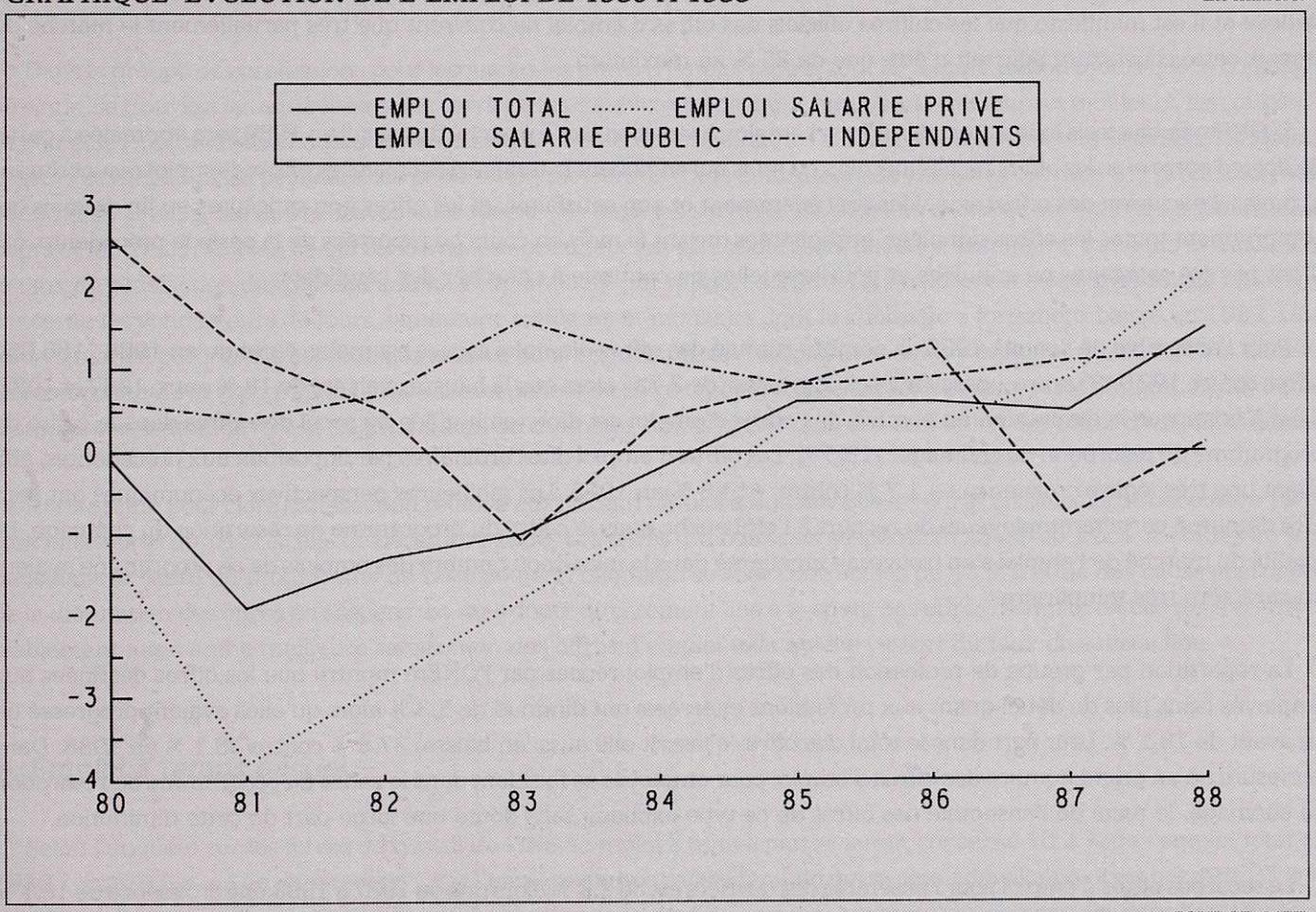
Au sein de l'emploi intérieur, c'est l'emploi salarié qui a particulièrement souffert des pertes d'emploi, l'emploi indépendant, lui, après un recul en 1980 a évolué à la hausse sur toute la période et ce mouvement dont l'ampleur varie quelque peu selon les années ne semble pas devoir s'interrompre.

C'est l'emploi du secteur tertiaire qui a été le moteur essentiel de la croissance de l'emploi salarié de 1985 à 1988. Si à partir de 1986, le secteur de la construction contribue à cette croissance, il semble que ce ne soit qu'en 1989 que l'on puisse parler d'une contribution positive à l'emploi du secteur secondaire, cette contribution reposant principalement sur la construction, les fabrications métalliques et l'extraction et la première transformation des minéraux non énergétiques-industrie chimique, la branche énergie et eau évoluant encore à la baisse, tandis que les autres industries manufacturières connaissent des évolutions en sens divers.

Au sein du secteur tertiaire, les premiers signes d'une évolution globalement positive de l'emploi se sont manifestés en 1984. Cette évolution a bénéficié de la contribution non négligeable du programme de résorption du chômage du secteur public qui a connu un essor important à partir de la fin des années 1970, à laquelle s'est joint à partir de 1984 le secteur privé tertiaire. Dans un premier temps, ce sont les institutions de crédit, les assurances et les services aux entreprises qui ont assuré cette contribution positive à l'emploi, suivis bientôt par le commerce et les autres services. En fin de période, l'emploi des transports et communications a commencé à bénéficier lui aussi de la bonne conjoncture.

GRAPHIQUE- EVOLUTION DE L'EMPLOI DE 1980 A 1988

En milliers.



SOURCE: MET.

Le secteur tertiaire aurait poursuivi sa progression mais le rythme s'en serait ralenti : 17 000 contre plus de 48 000 en 1988, sous l'effet d'un ralentissement des créations d'emploi assez généralisé dans les différentes branches du tertiaire. Cette progression pourrait avoir été sous-estimée. En effet, l'estimation ne repose pas sur des indicateurs propres à l'évolution de l'emploi dans ce secteur (si ce n'est la répartition par branches d'activité tirée de l'enquête sur les forces de travail de l'INS), mais elle découle des estimations relatives à la population active, de l'observation des chiffres du chômage, de l'estimation de l'emploi indépendant, de l'emploi salarié public et de l'emploi salarié privé dans l'industrie pour lequel des indicateurs relativement fiables sont disponibles.

L'examen de l'évolution des offres d'emploi informe de l'état de tension sur le marché du travail. Le nombre de celles-ci est recensé par l'ONEm sur base de l'obligation faite aux établissements employant 20 personnes ou plus de signaler à leur bureau local de placement toutes leurs offres d'emploi. Ainsi qu'il en a déjà été fait mention dans «L'économie belge en 1988», l'application de la loi est difficile et il est manifeste que les chiffres officiels des offres d'emploi ne couvrent que très partiellement le marché du travail, cette couverture pourrait n'être que de 25 % au maximum.

L'ONEm publie trois indicateurs des offres d'emploi. La tension sur le marché du travail en 1989 sera appréciée à partir de deux d'entre eux: les offres reçues au cours du mois qui englobent la totalité des nouvelles offres d'emploi reçues durant le mois à l'exclusion des offres signalées précédemment et non satisfaites, et les offres non satisfaites en fin de mois qui comprennent toutes les offres signalées, enregistrées durant le mois en cours ou reportées de la période précédente, qui n'ont pas été satisfaites ou annulées et pour lesquelles on continue à chercher des candidats.

Pour l'ensemble de l'année 1989, le nombre cumulé des offres d'emploi reçues est moins élevé qu'en 1988 : 186 950 offres contre 192 048 un an auparavant, soit une baisse de 2,7 % alors que la hausse avait été de 18 % entre 1987 et 1988. Il est à noter que la diminution du nombre des offres d'emploi est directement liée au recul des offres dans le cadre du programme de résorption du chômage : -13,3 %. Les offres d'emploi dites ordinaires par opposition aux précédentes, affichent une très légère croissance : +1,7 % contre +14,8 % en 1988. Les meilleures perspectives économiques ont peut être détourné certains employeurs du recours à l'embauche dans le cadre du programme de résorption du chômage. La qualité du marché de l'emploi s'en trouverait améliorée dans la mesure où nombre des emplois de ce programme avaient un caractère très temporaire.

La répartition par groupe de profession des offres d'emploi reçues par l'ONEm montre que les offres destinées aux employés (sans plus de détail quant aux professions exercées) ont diminué de 3,3 % alors qu'elles avaient progressé un an avant de 18,1 %. Leur part dans le total des offres s'inscrit elle aussi en baisse: 37,8 % contre 38,1 % en 1988. Dans la mesure où un grand nombre des offres d'emploi pour employés se faisaient dans le cadre du programme de résorption du chômage, le recul de l'ensemble des offres de ce type explique sans doute une large part de cette diminution.

Le recul des offres d'emploi pour l'ensemble des ouvriers est de 2,2 % alors que de 1987 à 1988 une croissance de 18,1 % était observée. Au sein de ce groupe pour lequel un détail par profession est disponible, les décroissances les plus fortes en pour-cent s'observent chez les mineurs (-62,2 %), les travailleurs de la chimie (-19,0 %), les conducteurs de machines

TABLEAU 40- POPULATION ACTIVE ET EMPLOI EN 1988 ET 1989

	En milliers.		
	1988	écart	1989
Emploi intérieur	3 653	+ 50	3 703
- Emploi salarié	2 998	+ 42	3 040
. secteur privé	2 028	+ 42	2 070
. secteur public	970	0	970
- Emploi indépendant	655	+ 8	663
- Frontaliers	49	0	49
Chômage	424	- 40	384
Chômeurs complets indemnisés dem. emploi	385	- 37	348
Chômeurs inscrits oblig. inoccupés	29	- 2	27
Demandeurs libres inoccupés	10	- 1	9
POPULATION ACTIVE	4 126	+ 10	4 136

SOURCE: MET pour 1988, estimations DGED pour 1989.

fixes et d'appareils d'excavation et de levage (-17,2 %) et les travailleurs du diamant (-16,0 %). Les cuisiniers connaissent la baisse la plus importante en termes absolus: -2 917. Des croissances importantes du nombre des offres d'emploi reçues s'observent pour des professions telles que les ouvriers à la production non dénommés ailleurs (+48,4 %), les coupeurs de cuir, monteurs de chaussures et maroquiniers (+47,7 %), les carriers (+38,8 %), les tailleurs, coupeurs et fourreurs (+23,9 %), les ouvriers du tabac (+20,0 %) et les pêcheurs (+18,5 %).

La comparaison des évolutions des offres d'emploi et du chômage présente deux types de situation. Pour un grand nombre de professions, offres d'emploi et chômage évoluent de concert à la baisse. Les autres professions connaissent une situation où les offres d'emploi continuent à progresser tandis que le chômage régresse.

Au premier groupe appartiennent les meuniers, les boulangers et les brasseurs, les travailleurs de la chimie, les charpentiers, menuisiers et ébénistes, les travailleurs du diamant, les électriciens, les conducteurs de machines fixes et d'appareils d'excavation et de levage, les maçons, carreleurs et plafonneurs, les mécaniciens, outilleurs, plombiers et soudeurs, les peintres et les colleurs de papier peint et enfin les travailleurs des transports et communications. Cela pourrait être le signe que pour ces professions, le danger d'une tension sur le marché de l'emploi est écarté, les offres ayant notamment pu être satisfaites par les chômeurs, mais cela pourrait être aussi le signe qu'après avoir puisé dans la «réserve de main-d'œuvre» que constitue le chômage, les employeurs se soient tournés vers d'autres formes de recrutement que la déclaration de vacance d'emploi à l'ONEm, auquel cas le danger de tension pourrait être réel. Cela semble être le cas pour certaines des professions ci-dessus. En effet, le calcul du taux de satisfaction des offres d'emploi (obtenu par le complément à l'unité du rapport du nombre des offres en suspens en décembre au nombre total des offres d'emploi reçues au cours de l'année) indique que ce taux a baissé par rapport à 1988 pour les meuniers, boulangers et brasseurs, les charpentiers, menuisiers et ébénistes, les conducteurs de machines fixes et d'appareils d'excavation et de levage, les maçons, carreleurs et plafonneurs.

Dans le groupe des professions pour lesquelles les offres d'emploi reçues sont en augmentation tandis que le chômage diminue, se trouvent les agriculteurs, les carriers, les conducteurs de fours, lamineurs, tréfileurs et mouleurs, les coupeurs de cuir et les monteurs de chaussures, les dockers et manutentionnaires, les emballeurs et travailleurs assimilés, les fileurs, tisseurs et tricoteurs, les pêcheurs, les potiers, conducteurs de fours et formeurs de verre, les ouvriers à la production non dénommés ailleurs, les autres travailleurs spécialisés dans les services, les ouvriers du tabac, et enfin les tailleurs, coupeurs et fourreurs. Sauf en ce qui concerne les agriculteurs et les conducteurs de fours, lamineurs, tréfileurs et mouleurs, le taux de satisfaction des offres d'emploi s'est amélioré par rapport à 1988. La situation est assez paradoxale en ce qui concerne les conducteurs de fours, lamineurs, tréfileurs et mouleurs dont le chômage a fortement baissé en 1989. Une autre situation paradoxale est celle des artistes pour lesquels offres d'emploi et chômage évoluent de concert à la hausse. Les compositeurs et typographes se situent en dehors de cette typologie et se caractérisent par une diminution des offres d'emploi conjointement à une augmentation du chômage, tandis que le taux de satisfaction des offres d'emploi diminue.

Il reste enfin pour clore cette section relative aux offres d'emploi à signaler que les offres en suspens de décembre 1989 sont inférieures de 19 % à celle de décembre 1988. Les offres ordinaires en suspens ont baissé de 1,6 %, les offres en suspens dans le cadre du programme de résorption du chômage se sont contractées de 43,9 %. Une des causes partielles de la diminution des offres en suspens est sans doute directement liée à la chute des offres d'emploi reçues mais vraisemblablement aussi à une meilleure satisfaction des offres d'emploi telle qu'elle ressort du taux de satisfaction.

b. Emploi à temps partiel

Selon l'enquête sur les forces de travail de l'INS, l'emploi à temps partiel aurait concerné 10,2 % de l'emploi total en 1989, contre 9,8 % un an auparavant. C'est l'emploi à temps partiel féminin qui se serait développé - il est passé de 23,3 % en 1988 à 24,9 % de l'emploi féminin total - tandis que la part de l'emploi à temps partiel masculin dans l'emploi total des hommes se serait contracté de 2 à 1,7 %.

Au sein des emplois à temps partiel, la comparaison des raisons invoquées pour l'occupation à temps partiel permet de dégager des mouvements importants : les résultats indiquent une diminution importante du nombre des travailleurs à temps partiel se trouvant dans l'impossibilité de trouver un emploi à temps plein, tandis que les travailleurs occupant des emplois à temps partiel pour raisons familiales, volontairement, ou pour d'autres raisons affichent une nette croissance.

c. Emploi temporaire

Selon cette même enquête, l'emploi temporaire afficherait un recul tant en termes absolus (-7 000 environ) qu'en termes relatifs (-0,3 point de pourcentage par rapport à l'emploi total). Ce sont les emplois masculins qui entraîneraient ce mouvement à la baisse, les emplois temporaires féminins se maintenant au même niveau qu'en 1988. La diminution des emplois temporaires résulterait essentiellement de la contraction des emplois dans le cadre du programme de résorption du chômage. La création du statut d'agent contractuel subventionné dans le cadre de ce programme explique peut-être cette évolution dans la mesure où un certain nombre des emplois de ce type sont à durée indéterminée.

3.2. LE CHOMAGE

3.2.1. DIMINUTION DE CHOMAGE DANS L'ENSEMBLE DES PAYS DE L'OCDE

Le mouvement de baisse du taux de chômage amorcé, selon les pays, en 1984 ou 1985, s'est poursuivi en 1989 dans la majorité des pays de l'OCDE, le Danemark constituant une exception avec une augmentation de l'ordre d'un point de pourcentage. Certains pays enregistrent une stabilisation du taux de chômage: Grèce, Italie, Japon (selon la source CEE). Pour l'ensemble des pays de la CEE le taux de chômage par rapport à la population active est passé de 10 % en 1988 à 9 % en 1989. Dans ce contexte favorable de l'évolution du chômage, tant la CEE que l'OCDE se montrent néanmoins préoccupés par le maintien du taux de chômage à un niveau élevé, par l'importance et la persistance du chômage de longue durée dont la sensibilité à l'amélioration conjoncturelle apparaît très faible. L'OCDE et la CEE préconisent dès lors la mise en place d'un ensemble de mesures spécifiques pour la résorption de ce type de chômage. Le chômage des jeunes et le chômage féminin aussi demeurent des sujets de préoccupation.

TABLEAU 41- TAUX DE CHOMAGE EN 1988 ET 1989
Selon la CEE et l'OCDE (a).

PAYS	Werkloosheidspercentage			
	CEE		OCDE	
	88	89(b)	88	89(b)
Belgique	10,4	9,4	10,0	9,1
Danemark	6,4	7,4	8,6	9,4
RF d'Allemagne	6,4	5,6	7,9	7,3
Grèce	8,5	8,5	7,7	7,8
Espagne	19,6	17,6	19,5	17,3
France	10,2	9,5	10,0	9,5
Irlande	17,8	16,7	16,7	16,0
Italie	10,6	10,5	12,2	12,0
Luxembourg	2,2	1,8	1,5	1,4
Pays-Bas	10,3	9,9	8,3	7,6
Portugal	5,6	5,2	5,8	5,4
Royaume-Uni	8,7	6,8	8,2	6,5
CEE	10,0	9,0	10,3	9,5
US	5,4	5,1	5,5	5,2
Japon	2,5	2,5	2,5	2,3
OCDE	--	--	7,0	6,6

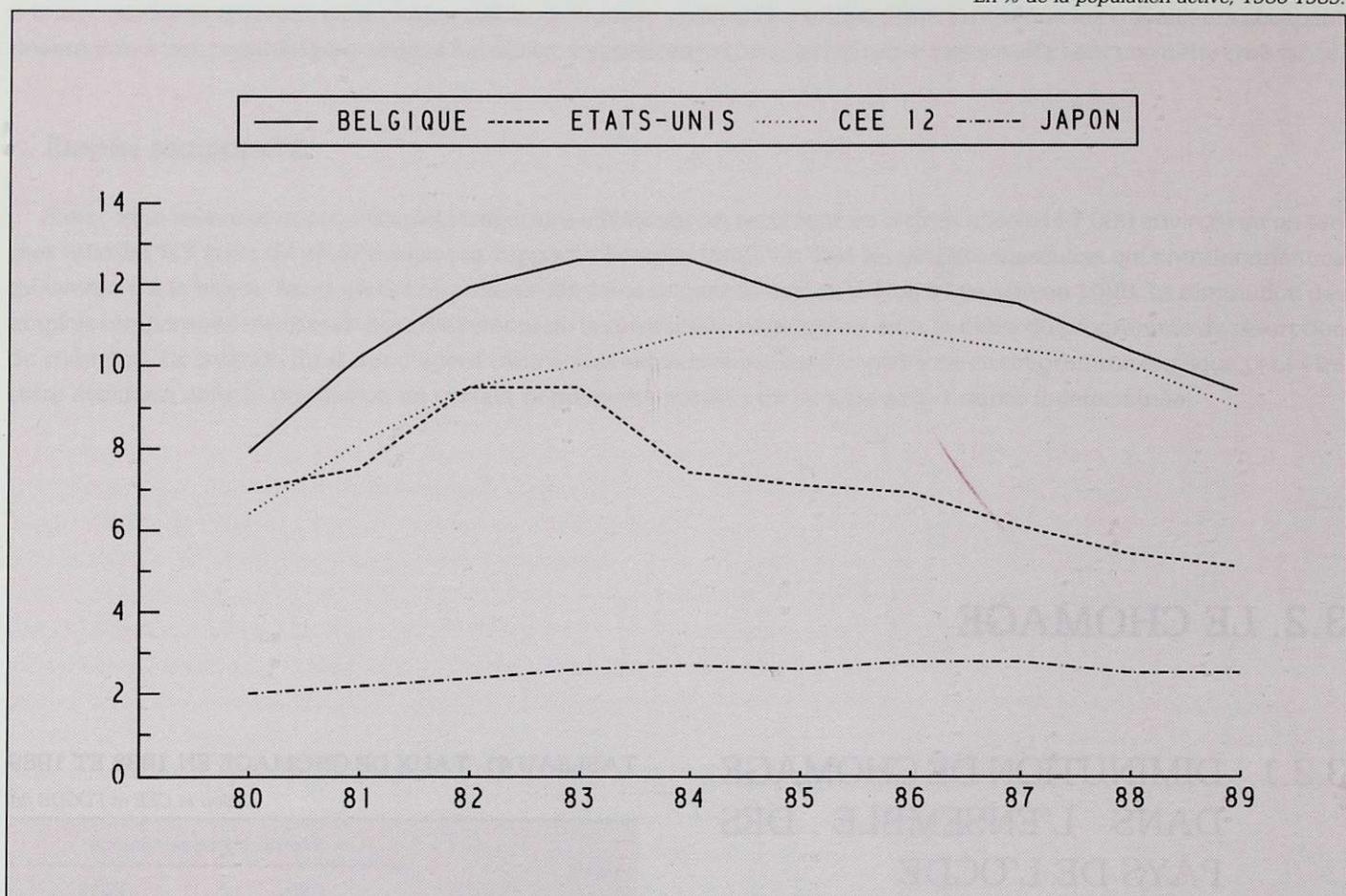
SOURCES: CEE, Rapport économique annuel 1989-1990, novembre 1989 OCDE, Perspectives économiques, décembre 1989.

(a) les différences observées entre les taux de chômage pour une même année proviennent de méthodologies différentes (CEE: source enquête sur les forces de travail, OCDE: sources nationales non harmonisées se fondant soit sur des enquêtes soit sur des données administratives).

(b) Estimations.

GRAPHIQUE 15- TAUX DE CHOMAGE DANS LA CEE, AUX ETATS-UNIS ET AU JAPON

En % de la population active, 1980-1989.



SOURCE: CEE.

3.2.2. PERSISTANCE DE LA BAISSE DU CHOMAGE EN BELGIQUE

L'évolution à la baisse du chômage initiée en 1985 a persisté en 1989. En moyenne sur l'année, le résultat en matière de chômage est identique à celui de l'année 1988, soit une baisse de 8,5 %. L'évolution en cours d'année diffère cependant: le rythme de la baisse du chômage s'est ralenti au cours de l'année 1989, alors qu'il s'était accéléré de janvier à décembre 1988 (par rapport au même mois de l'année précédente, il est passé de -6,4 % en janvier à -10,3 % en décembre 1988, tandis que de -9,9 % en janvier 1989, il est tombé à -6,9 % en décembre 1989). Le mouvement à la baisse du chômage masculin s'est très légèrement ralenti par rapport à l'année précédente (-10,4 % contre -10,8 % en 1988), celui du chômage féminin s'est quelque peu accéléré (-6,8 % contre -6,4 %).

Il est évident que l'amélioration de la conjoncture économique a eu un impact bénéfique sur l'évolution de l'emploi et donc sur celle du chômage, mais la part est difficile à établir entre l'influence du climat conjoncturel et l'influence d'un ensemble de mesures prises dans le cadre

TABLEAU 42- CHOMAGE COMPLET INDEMNISE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

DESIGNATION	<i>Moyenne annuelle, variation en %, t/t-1.</i>	
	1988	1989
TOTAL	- 8,5	- 8,5
- hommes	- 10,8	- 10,4
- femmes	- 6,9	- 7,3

SOURCE: ONEm, calculs DGED.

CADRE 3.2.- LE CHOMAGE DE 1980 A 1989

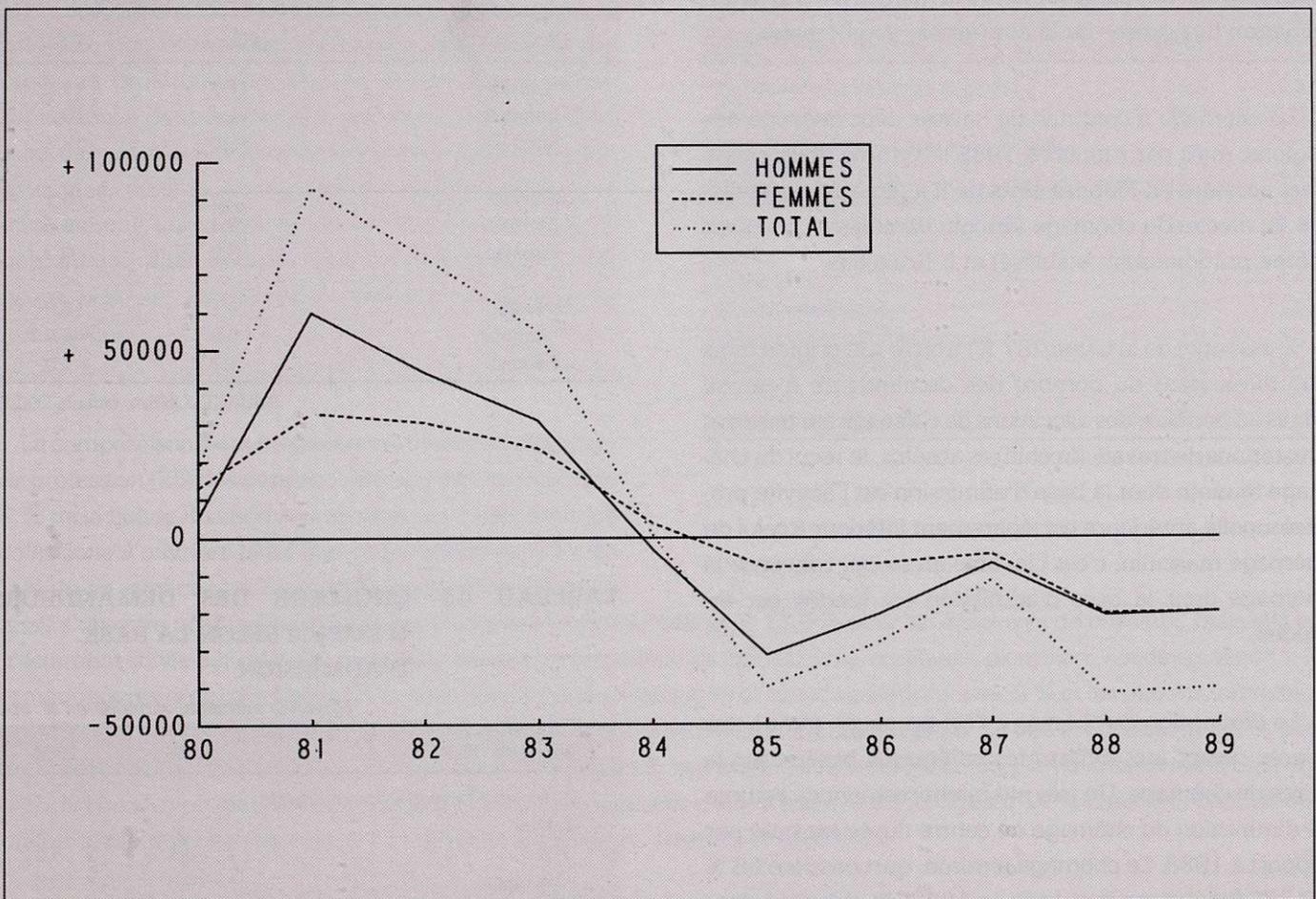
Au début des années 1980, l'emploi après une interruption de deux années (1978 et 1979) affiche à nouveau une orientation négative. Les effets sur le chômage sont immédiats: + 18 014 demandeurs d'emploi entre 1979 et 1980, + 93 245 demandeurs d'emploi entre 1980 et 1981. Au 30 juin 1984, l'accroissement du nombre des demandeurs d'emploi par rapport au 30 juin 1980 est de 223 410 personnes (+ 91 289 femmes, + 132 121 hommes).

Il faudra attendre 1985 pour retrouver une évolution positive de l'emploi. A partir de cette date s'amorce un mouvement de baisse ininterrompu du chômage partiellement influencé, essentiellement en 1985 et 1986, par l'introduction de la dispense de pointage aux chômeurs âgés de longue durée qui en font la demande. De 455 530 au 30 juin 1985, le nombre des demandeurs d'emploi tombe à 348 626 au 30 juin 1989, soit 106 904 de moins. Au cours de cette même période, le nombre des chômeurs a diminué de 61 274 hommes, tandis que l'effectif des chômeuses baissait de 45 630 femmes.

Le mouvement du taux de chômage reflète une évolution similaire: de 7,9 % en 1980, il a crû jusque 13,2 % en 1984 avant d'adopter un profil descendant qui l'a mené à 9,3 % en 1989 (en % par rapport à la population active de 1988, dernier chiffre disponible à la date de rédaction de ce texte).

GRAPHIQUE- CHOMAGE COMPLET

Ecart entre t et t-1, en unités.



SOURCE: ONEm.

de la législation sur le chômage. Faute de véritables statistiques de flux recensant les origines et les destinations des mouvements d'entrée et de sortie du chômage, il n'est pas possible de mesurer l'impact du redressement économique de ces dernières années sur l'évolution du chômage, puisqu'on ne connaît pas le nombre de sorties du chômage qui ont pour destination un retour sur le marché de l'emploi. Mais l'interrogation quant à l'ampleur de son influence surgit notamment à l'examen des chiffres relatifs aux dispenses de pointage pour raisons sociales et familiales. Il est clair que celles-ci jouent un rôle qui est loin d'être négligeable dans l'évolution favorable du chômage en Flandre, région pour laquelle contrairement aux autres régions le rythme de baisse du chômage s'accroît, région aussi où l'augmentation des dispenses de pointage pour raisons sociales ou familiales entraînant une sortie du chômage est de loin la plus importante, région enfin où se concentrent 76 % des dispenses de ce type. La simple confrontation des chiffres invite à la nuance dans la détermination des causes de la diminution du chômage.

Le chômage a continué de baisser dans chacune des régions, mais par rapport à 1988 le rythme de la baisse s'est accéléré en Flandre alors qu'il a diminué en Wallonie (le niveau du chômage féminin de cette région s'est même pratiquement stabilisé) et à Bruxelles.

L'essentiel de la baisse (87 %) trouve son origine dans une diminution du nombre des demandeurs d'emploi admis au bénéfice des allocations de chômage sur base des prestations de travail. En chiffres absolus, le recul du chômage féminin dont la base d'admission est l'activité professionnelle antérieure est légèrement inférieur à celui du chômage masculin; c'est l'inverse en ce qui concerne le chômage dont la base d'admission est fondée sur les études.

La diminution du chômage s'est propagée mais à des degrés divers aux différentes catégories basées sur la durée du chômage. Un très net ralentissement du rythme de diminution du chômage de courte durée est noté par rapport à 1988. Le chômage féminin, qui constitue 56 % (72 485 femmes en moyenne en 1989) du chômage dont la durée est inférieure à un an, n'a même connu aucune amélioration. Le chômage masculin d'une durée comprise entre un et deux ans connaît une évolution nettement favorable, avec une décroissance en pour-cent de près de 20 % par rapport à un peu plus de 10 % en 1988. Les femmes

TABLEAU 43- EVOLUTION DU NOMBRE DES DISPENSES DE POINTAGE ACCORDEES AUX FEMMES EN FLANDRE ENTRE JANVIER ET DECEMBRE 1989

PERIODE	Nombre de demandeuses d'emploi	Nombre de dispenses femmes
janvier 1989	122 505	11 510
décembre 1989	103 484	21 292
Différence	- 19 021	+ 9 782

SOURCE: ONEm, calculs DGED.

TABLEAU 44- CHOMAGE DES DEMANDEURS D'EMPLOI PAR REGION

DESIGNATION	Moyenne annuelle, variation en %, t/t-1.	
	1988	1989
Flandre	- 11,6	- 14,3
- hommes	- 14,4	- 16,3
- femmes	- 10,0	- 13,3
Wallonie	- 5,6	- 3,1
- hommes	- 8,4	- 6,6
- femmes	- 3,3	- 0,2
Bruxelles	- 4,1	- 2,9
- hommes	- 6,5	- 4,9
- femmes	- 1,7	- 1,0

SOURCE: ONEm, calculs DGED.

TABLEAU 45- CHOMAGE DES DEMANDEURS D'EMPLOI SELON LA BASE D'ADMISSION

DESIGNATION	Moyenne annuelle, variation en %, t/t-1.	
	1988	1989
Admis sur base des prestations de travail		
Total	- 8,4	- 8,6
- hommes	- 10,3	- 10,8
- femmes	- 7,0	- 7,0
Admis sur base des études		
Total	- 10,0	- 8,2
- hommes	- 14,7	- 7,1
- femmes	- 9,1	- 8,7

SOURCE: ONEm, calculs DGED.

dont la durée de chômage se situe dans la même période enregistrent un ralentissement important du rythme de diminution. Tant le chômage masculin que féminin de longue durée connaît un regain du mouvement à la baisse, mais cette évolution favorable est certainement liée aux différents modes de sortie du chômage qui caractérisent cette catégorie de chômeurs (dispenses de pointage des chômeurs âgés, dispenses pour raisons sociales et familiales,...)

La tendance à la baisse du chômage est généralisée à toutes les branches d'activité. La branche «énergie et eau» a connu un renversement de la tendance, passant d'une croissance à une décroissance du chômage entre 1988 et 1989. L'orientation du chômage s'est encore améliorée dans plusieurs branches d'activité bien qu'à des degrés divers. Le taux s'accroît de près d'un point de pourcentage dans «l'agriculture, sylviculture et pêche», «l'extraction de minéraux non énergétiques-industrie chimique», «les autres industries manufacturières», les «transports et communications», «les banques et assurances», il est d'un peu moins d'un demi point dans les «fabrications métalliques». Par contre, dans la «construction» le mouvement à la baisse connaît une décélération de l'ordre d'un point de pourcentage; dans les «services», le ralentissement est encore plus net tandis qu'il n'est que faible dans le «commerce».

La comparaison de la moyenne sur 9 mois du chômage par profession (25) des années 1988 et 1989 montre que 72 % de la baisse du chômage se situe, en 1989, dans les professions d'ouvriers alors que ce pourcentage était de 60 % un an auparavant. La contribution la plus forte à la baisse s'observe néanmoins du côté des travailleurs intellectuels avec 13,6 % pour les employés de bureaux, mais elle est directement suivie par celle de plusieurs professions manuelles: les mécaniciens, outilleurs, plombiers, soudeurs avec 11 %, les manoeuvres ordinaires avec 10 %, les travailleurs des transports et communications avec 9 % et les maîtres, carreleurs et plafonneurs avec 7 %. La diminution la plus forte en % s'observe chez les mineurs (-56 %), elle est proche de 20 % chez les carriers (-18 %), de l'ordre de 16 % chez les charpentiers, menuisiers et ébénistes et chez les manoeuvres ordinaires, de 15 % chez les conducteurs de machines fixes et d'appareils d'excavation et de levage, de 14 % chez les mécaniciens, outilleurs, plombiers et soudeurs, de 13 % chez les fileurs, tisseurs et tricoteurs.

A côté de la contribution importante à la baisse du chômage des employés de bureau, figure aussi celle du personnel soignant: 6 %. Plusieurs professions intellectuelles affichent une croissance du nombre de leurs chômeurs: les bibliothécaires et archivistes (12 %), les juristes (6 %), les secrétaires de direction (5 %), les directeurs et cadres administratifs supérieurs (4 %) les économistes, actuaires et statisticiens (3 %).

TABLEAU 46- CHOMAGE DES DEMANDEURS D'EMPLOI SELON LA DUREE

Moyenne annuelle, variation en %, t/t-1.

DESIGNATION	1988	1989
Moins d'un an	- 6,6	- 3,5
- hommes	- 13,2	- 7,3
- femmes	- 0,2	- 0,3
De 1 à 2 ans	- 9,4	- 12,3
- hommes	- 10,5	- 19,9
- femmes	- 8,5	- 6,7
Plus de 2 ans	- 9,4	- 10,6
- hommes	- 8,6	- 9,3
- femmes	- 9,9	- 11,5

SOURCE: ONEm, calculs DGED.

TABLEAU 47- CHOMAGE DES DEMANDEURS D'EMPLOI PAR BRANCHE D'ACTIVITE

Moyenne mensuelle, variation en %, t/t-1.

BRANCHES D'ACTIVITE	1988	1989
Agriculture, sylviculture et pêche	- 6,5	- 7,3
Energie et eau	34,0	- 31,8
Extraction minéraux non énergétiques, industrie chimique	- 8,7	- 9,6
Fabrications métalliques	- 9,5	- 9,9
Autres industries manufacturières	- 10,4	- 11,3
Construction	- 13,1	- 12,1
Commerce	- 5,5	- 5,2
Hôtels, restaurants	- 1,6	- 2,8
Transports et communications	- 7,6	- 8,4
Banques et assurances	- 4,1	- 5,2
Services	- 9,0	- 6,7
Activités mal désignées	- 9,0	- 7,9

SOURCE: ONEm, calculs DGED.

L'examen de l'évolution du chômage par classes d'âge montre que c'est parmi les plus jeunes que la baisse en pour-cent est la plus forte: -19,6 % pour les moins de 20 ans, -16,2 % pour les 20 à 25 ans en moyenne pour les 9 premiers mois de 1989. En 1988, les pourcentages respectifs de baisse étaient de -29,6 et -15,5 %. Le facteur démographique est loin d'être négligeable dans cette évolution: selon le Bureau du Plan (26), de juin 1988 à juin 1989, la baisse de la population des 15 à 20 ans est estimée à 15 822 personnes, celle des 20 à 25 ans à 22 281 personnes. Le facteur démographique n'explique évidemment pas l'entièreté de la baisse du chômage des jeunes, l'amélioration de la conjoncture, la croissance du nombre de jeunes engagés dans le cadre des stages des jeunes et la légère amélioration relative vraisemblable de l'intégration dans le marché de l'emploi des jeunes qui ayant terminé leurs études transitent par le chômage (mesurée par l'écart entre le nombre de chômeurs en stage d'attente en décembre et la moyenne de leur nombre au cours des mois de juillet à septembre précédents) y ont aussi contribué.

Le taux de décroissance est toujours plus fort pour les hommes que pour les femmes quelle que soit la classe d'âge considérée. Cette différence se creuse avec l'augmentation de l'âge. Entre 1988 et 1989, le chômage féminin des 40 à 45 ans a augmenté de quelque 3 %. Sa croissance atteint un chiffre record de 26,5 % pour les 50 à 55 ans. Cette classe d'âge est pour les hommes, la seule qui affiche une stabilité: le chômage y a crû de +0,2 %.

La contribution la plus forte à la baisse du chômage revient à la classe des 20 à 25 ans avec 39 %, elle est suivie par les 25 à 30 ans avec 28 % et les 30 à 35 ans avec 15 %. La baisse du chômage se situe à concurrence de 89 % parmi les moins de 35 ans dont 53 % pour les femmes et 36 % pour les hommes de cette tranche d'âge.

De l'examen de l'évolution du chômage selon le niveau d'étude des chômeurs se dégage la constatation d'une évolution différente selon le sexe d'une part, selon les niveaux d'étude d'autre part. En ce qui concerne le chômage masculin, les enseignements primaire et secondaire inférieur connaissent une accélération du rythme de baisse du chômage. L'enseignement secondaire supérieur, uniquement suite au mouvement de l'enseignement général, les enseignements technique et professionnel affichent un mouvement en sens inverse et l'enseignement supérieur

TABLEAU 48- CHOMAGE DES DEMANDEURS D'EMPLOI OUVRIERS PAR PROFESSION

Variation en % de la moyenne sur 9 mois, t/t-1.

PROFESSIONS	1988	1989
Artistes	- 0,9	1,3
Agriculteurs	- 0,4	- 2,8
Chasseurs,forestiers	- 7,9	- 8,9
Pêcheurs	- 8,5	- 7,3
Mineurs	113,5	- 55,6
Carriers	- 9,5	- 17,8
Travailleurs des transports et communications	- 6,2	- 9,4
Fileurs,tisseurs,tricoteurs	- 11,4	- 12,8
Tailleurs,coupeurs,fourreurs	- 7,1	- 10,8
Coupeurs cuir,monteurs chaussures,maroq.	- 5,9	- 9,2
Conducteurs fours,lameurs,tréfileurs,mouleurs	- 3,8	- 11,3
Mécaniciens,outilleurs,plombiers, soudeurs	- 9,8	- 13,7
Electriciens	- 5,4	- 11,7
Ouvriers du diamant	- 3,3	- 11,4
Charpentiers,menuisiers,ébénistes	- 17,3	- 16,3
Peintres et colleurs papiers peints	- 5,7	- 7,7
Maçons,carreleurs,plafonneurs	- 9,5	- 12,8
Compositeurs,typographes	- 7,1	6,9
Potiers, conducteurs fours,formeurs verre	- 9,7	- 12,2
Meuniers,boulanger,brasseurs	- 8,1	- 11,5
Travailleurs de la chimie	- 5,2	- 7,8
Ouvriers en tabac	- 5,5	- 12,7
Ouvriers à la production non classés ailleurs	- 9,8	- 9,9
Emballeurs et trav. assimilés	- 0,6	- 2,7
Conduct.mach. fixes, app. excavat.et levage	- 7,6	- 14,7
Dockers et manutentionnaires	- 1,4	- 2,0
Manoeuvres ordinaires	- 21,5	- 15,7
Cuisiniers, femmes de chambre, garçons, serveurs	- 1,6	- 3,0
Autres travail. spécialisés service	- 0,2	- 2,9

SOURCE: ONEm, calculs DGED.

TABLEAU 49- CHOMAGE DES DEMANDEURS D'EMPLOI EMPLOYES PAR PROFESSION

Variation en % de la moyenne sur 9 mois, t/t-1.

PROFESSIONS	1988	1989
Architectes-géomètres	- 25,5	- 32,9
Ingénieurs civils	2,5	- 18,6
Ingénieurs techniciens et industriels	- 9,5	- 6,1
Spécialistes sciences physico-chimiques	- 2,6	- 16,2
Autres spécialistes sciences naturelles	- 6,3	- 3,2
Personnel soignant	- 17,3	- 17,8
Personnel enseignant	- 29,3	- 14,5
Juristes	- 4,2	5,7
Dessinateurs et techniciens industriels	- 15,4	- 13,9
Comptables	- 1,9	- 0,7
Assistants sociaux	- 19,2	- 14,3
Bibliothécaires et archivistes	- 17,1	12,2
Economistes,actuaires,statisticiens	- 3,3	3,4
Sociologues,psychologues,traducteurs,..	- 10,5	- 6,5
Directeurs et cadres administ. sup.	- 0,8	3,6
Secrétaires de direction	- 17,7	4,9
Employés de bureau	- 7,5	- 7,6
Vendeurs	- 2,0	- 1,8
Educateurs	- 7,5	- 5,8

SOURCE: ONEm, calculs DGED.

universitaire et non universitaire voit un très net ralentissement de la tendance à la baisse. L'ampleur de la baisse du chômage féminin au niveau de l'enseignement primaire est du même ordre de grandeur qu'en 1988, il dépasse de près de 2 % celle de l'année antérieure en ce qui concerne les chômeuses dont le niveau d'étude est l'enseignement secondaire et ce principalement sous l'effet d'une évolution plus favorable des enseignements technique et artistique et professionnel tant inférieur que supérieur. Tout comme pour les hommes, l'enseignement supérieur enregistre un très net ralentissement du taux de décroissance du chômage, plus marqué pour l'enseignement non universitaire qu'universitaire.

TABLEAU 50- CHOMAGE DES DEMANDEURS D'EMPLOI PAR CLASSES D'AGE

Variation moyenne sur 9 mois, t/t-1.

CLASSES D'AGE	1988	1989
Moins de 20 ans	- 29,6	- 19,6
20 à 25 ans	- 15,5	- 16,2
25 à 30 ans	- 9,2	- 12,6
30 à 35 ans	- 4,4	- 8,5
35 à 40 ans	- 1,7	- 6,2
40 à 45 ans	4,7	- 0,6
45 à 50 ans	- 1,6	- 5,4
50 à 55 ans	- 4,0	12,7
55 à 60 ans	- 3,8	- 1,4
60 ans et +	- 10,3	- 3,5

SOURCE: ONEm, calculs DGED.

TABLEAU 51- CHOMAGE DES DEMANDEURS D'EMPLOI SELON LES ETUDES FAITES

Variation en % de la moyenne des 9 premiers mois, t/t-1.

ETUDES FAITES	Hommes		Femmes	
	1988	1989	1988	1989
Enseignement primaire	- 9,7	- 12,2	- 6,5	- 6,6
Enseignement secondaire	- 10,8	- 12,3	- 6,1	- 7,8
Enseignement secondaire inférieur	- 11,9	- 14,4	- 4,5	- 6,0
- général	- 4,6	- 7,9	- 3,4	- 3,6
- technique et artistique	- 16,7	- 20,4	- 9,6	- 9,9
- professionnel	- 11,9	- 14,0	- 3,6	- 6,0
Enseignement secondaire supérieur	- 8,3	- 7,3	- 8,0	- 10,0
- général	- 8,3	- 3,8	- 7,0	- 7,9
- technique et artistique	- 9,9	- 11,0	- 8,0	- 10,7
- professionnel	- 5,2	- 6,3	- 8,5	- 10,4
Enseignement supérieur	- 13,7	- 2,4	- 17,1	- 9,6
- non-universitaire	- 15,7	- 3,1	- 18,4	- 9,7
- universitaire	- 9,4	- 1,0	- 11,2	- 9,3
Apprentissage terminé	- 12,2	- 14,3	- 2,7	- 5,5
Autres études	2,5	- 8,2	10,2	- 2,0

SOURCE: ONEm, calculs DGED.

Les contributions les plus fortes à la baisse du chômage reviennent à l'enseignement secondaire avec 45 %, dont 38 % aux enseignements technique et artistique et professionnel, et à l'enseignement primaire avec 44 %. Ces pourcentages montrent que ce ne sont pas les chômeurs les plus qualifiés qui sont sortis du chômage en 1989 puisque la contribution à la baisse du chômage de l'enseignement primaire et de l'ensemble de l'enseignement secondaire inférieur totalise 70,5 %.

Un nouveau régime d'«agents contractuels subventionnés» avait été instauré à partir du 1er janvier 1987 par l'Etat auprès de certains pouvoirs locaux dans le cadre du programme de résorption de chômage. Ces travailleurs

TABLEAU 52- EVOLUTION DU NOMBRE DES BENEFICIAIRES DU PROGRAMME DE RESORPTION DU CHOMAGE

En unités.

STATUTS	1987	1988	1989
T.C.T.	20 975	20 112	22 424
Stage des jeunes	35 088	34 950	36 019
- secteur privé	24 261	23 894	25 304
- secteur public	10 827	11 056	10 714
Agents contractuels subventionnés	35 764	39 767	41 500
- pouvoirs locaux	35 764	39 767	41 175
- autres	0	0	325

SOURCE: Ministère de l'emploi et du travail.

sont engagés dans les liens d'un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée. Les rémunérations de ces agents sont à charge des communes, C.P.A.S. ou provinces qui sont dispensés du paiement des cotisations patronales de sécurité sociale tandis qu'une protection sociale pleine et entière leur est assurée.

La loi programme du 30.12.1988 crée un régime de contractuels subventionnés auprès de certains pouvoirs publics, parallèlement au régime déjà en vigueur de contractuels subventionnés auprès de certains pouvoirs locaux (A.R. 474 du 28.10.1986). Elle entraîne la disparition progressive au cours de l'année 1989 des statuts de C.M.T, C.S.T.. Le troisième circuit de travail lui est maintenu uniquement dans le secteur privé non-marchand.

Le Ministère de l'emploi et du travail a rassemblé les informations relatives aux bénéficiaires des mesures de remise au travail en se limitant au seuls statuts subsistant en 1989; les informations figurent dans le tableau 52.

3.3 LES SALAIRES

3.3.1. LES SALAIRES AU SEIN DES PAYS DE L'OCDE

Sur base des prévisions de l'OCDE (27), l'évolution des salaires aurait été marquée en 1989 par une croissance plus forte qu'en 1988 dans la quasi-totalité des pays figurant dans le tableau 53.

Selon un premier indicateur, les rémunérations par salariés du secteur privé, la croissance en termes nominaux serait passée de 4,8 % en 1988 à 5,6 % en 1989. En termes réels, par contre, elles auraient connu une croissance plus modérée de 1,1 % contre 1,5 % l'année précédente, si l'on tient compte d'une croissance de l'indice des prix implicite de la consommation privée de 3,3 % en 1988 et 4,4 % en 1989.

Ce chiffre global résulte cependant d'évolutions différentes selon les pays. Tant en termes nominaux qu'en termes réels, les Pays-Bas se distinguent des autres pays par une croissance des rémunérations plus faible en 1989 qu'en 1988, tandis que la croissance des rémunérations grecques est identique à celle de l'année précédente. La Belgique vient en tête des pays ayant connu une accélération de la croissance en termes nominaux avec 3 points de pourcentage, suivie par l'Irlande (2,4 points de pourcentage) et le Portugal (2 points). Le Royaume-Uni, l'Espagne et le Japon auraient enregistré une accélération de l'ordre d'un point et demi de pourcentage. Dans les autres pays, elle n'aurait pas dépassé le demi point de pourcentage. En termes réels, la Belgique (+ 1,3 point) cède de peu la première place à l'Irlande (+ 1,4 point) mais dépasse, parmi les pays connaissant une croissance plus forte en termes réels qu'en 1988, le Royaume-Uni (+ 0,7 point) et le Danemark (+ 0,5 point).

Ces estimations sont dans l'ensemble fort proches de celles présentées pour l'économie globale dans le Rapport annuel des communautés européennes (28), soit 1,3 % pour l'ensemble des pays de la CEE contre 1,9 % en 1988 en termes réels. Au sein de ce groupe plus restreint de pays, la Belgique connaît une croissance relativement élevée de 2 % en 1989.

Le second indicateur retenu dans le cadre de ces comparaisons internationales est le coût par unité produite du

TABLEAU 53- REMUNERATION NOMINALE PAR EMPLOYE DU SECTEUR PRIVE

PAYS	Variation en %, t/t-1.	
	1988	1989
Belgique	2,2	5,2
Danemark	3,4	3,7
RF d'Allemagne	3,4	3,7
Grèce	19,1	19,1
Espagne	6,2	7,7
France	4,0	4,1
Irlande	1,4	3,8
Italie	8,4	8,9
Pays-Bas	1,6	1,4
Portugal	11,0	13,0
Royaume-Uni	7,6	9,1
US	4,7	5,2
Japon	3,4	4,8
OCDE	4,8	5,6

SOURCE: OCDE, *Perspectives Economiques*, décembre 1989.

TABLEAU 54- COUT SALARIAL PAR UNITE PRODUITE DU SECTEUR PRIVE

PAYS	Variation en %, t/t-1.	
	1988	1989
Belgique	- 0,9	1,6
Danemark	2,4	1,1
RF d'Allemagne	0,1	0,6
Grèce	15,9	17,4
Espagne	3,8	6,2
France	1,1	1,5
Irlande	- 2,8	- 0,6
Italie	5,4	5,7
Pays-Bas	- 0,1	- 1,4
Portugal	8,8	9,2
Royaume-Uni	6,0	8,0
US	3,4	4,9
Japon	- 0,6	- 0,7
OCDE	2,5	3,8

SOURCE: OCDE, *Perspectives économiques*, décembre 1989.

secteur privé qui offre l'avantage de tenir compte de l'évolution de la productivité et qui est caractérisé lui aussi par une augmentation supérieure en 1989 à ce qu'elle était en 1988 (3,8 % contre 2,5 %). Deux pays font exception à ce mouvement généralisé de hausse: les Pays-Bas qui ont connu une nette diminution du coût par unité produite, dont l'ampleur dépasse celle de 1988 et le Japon, où le mouvement à la baisse s'est très légèrement accentué. Dans la majorité des pays, la croissance du coût par unité produite de 1989 dépasse celle de 1988 sauf au Danemark où elle est plus faible. A l'examen de ces chiffres, il semble que l'évolution des salaires en Belgique a été moins favorable en 1989 qu'en 1988 et ce notamment à l'égard de ses principaux partenaires commerciaux.

3.3.2. LES SALAIRES EN BELGIQUE

L'évolution des salaires s'est déroulée dans le cadre de l'application de l'accord interprofessionnel 1989-1990. L'effet sur le coût salarial moyen des accords conclus en commissions paritaires a été estimé à 3,5 à 4 % pour les deux années (29). L'examen du volet salarial du contenu des accords montre qu'une compensation s'est produite dans certains secteurs entre une augmentation plus forte mais plus tardive en 1989 et une augmentation moins forte mais accordée en début d'année en 1990 (30). Les augmentations de salaires sont parfois modulées (et cela concerne majoritairement les ouvriers) en fonction de la taille de l'entreprise (commerce alimentaire), en fonction des résultats de l'entreprise (constructions métallique, mécanique et électrique du Brabant), selon la région (constructions métallique, mécanique et électrique: les augmentations de salaires dans le nord du pays sont environ le double de celles consenties dans le sud), en fonction du moment dans la journée du travail en équipe (imprimerie, arts graphiques et journaux), en fonction de la durée du travail (petit granit Hainaut, constructions métallique, mécanique et électrique de Charleroi et de Namur). Le développement des primes persiste, leur dénomination est de plus en plus variée. Nombreuses sont les primes qui ne sont pas soumises à la sécurité sociale.

Le tableau 55 rassemble les évolutions observées de plusieurs indicateurs des salaires ainsi que de l'indice des prix à la consommation. Tous les indicateurs affichent une croissance plus élevée qu'en 1988, qui se compare à celle du début des années 80 et tranche avec celle de la fin des années 80, marquée par une très nette modération des revenus. La croissance plus forte des salaires en 1989 par rapport à 1988 se place non seulement dans un contexte économique plus favorable mais aussi dans un environnement plus inflationniste. C'est ainsi que la part de l'inflation est prépondérante dans l'évolution des salaires conventionnels. La croissance totale de 4,7 % des salaires des employés est imputable à concurrence de 2,8 % à l'indexation, les 1,9 % restants provenant de l'amélioration des taux par convention. En ce qui concerne les ouvriers, la part de l'indexation et de l'amélioration des taux par convention dans la croissance de 4,1 % s'élève à 2,7 % et à 1,4 % respectivement.

TABLEAU 55- EVOLUTION DES SALAIRES ET INFLATION

DESIGNATION	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	Variation annuelle moyenne en %, t/t-1.
Indice des prix à la consommation	7,7	6,3	4,9	1,3	1,6	1,2	3,1	
Gain horaire brut des ouvriers masculins majeurs industrie	5,2	4,7	2,9	1,7	1,4	2,0	4,3	
Gain moyen horaire brut industrie	3,9	4,8	4,1	2,5	1,9	0,6	5,6	
Salaire convent. horaire employés	5,5	4,6	2,7	1,1	0,8	1,9	4,7	
Salaire convent. horaire ouvriers	5,8	5,2	2,9	1,5	0,8	2,1	4,1	
Coût salarial horaire industrie	6,4	8,5	6,2	1,8	3,1	1,5	5,7	

SOURCE: BNB, IRES, MET, MAE, INS et DGED.

La dispersion autour de la moyenne de la croissance des différentes branches d'activité est peu importante chez les ouvriers. S'écartent très nettement de la moyenne par leur faible croissance: l'«énergie et eau» avec 2,8 % et les «institutions de crédit, assurances, services aux entreprises» avec 2,2 %. La dispersion est plus forte chez les employés où la fourchette des augmentations de salaires varie entre 3 et 6,7 %. L'«industrie transformatrice des métaux et l'«extraction et la transformation des minéraux non énergétiques-industrie chimique» se distinguent par une croissance plus faible que la moyenne tandis que dans l'«agriculture, sylviculture et pêche», la «construction» et les «transports et communications» les augmentations de salaires sont nettement plus élevées que dans les autres branches d'activité.

TABLEAU 56- SALAIRES CONVENTIONNELS DES OUVRIERS ET DES EMPLOYES PAR BRANCHES D'ACTIVITES

DESIGNATION	Variation moyenne annuelle en %, t/t-1.	
	OUVRIERS	EMPLOYES
Agriculture, sylviculture, pêche	3,8	6,7
Energie et eau	2,8	5,0
Extraction et transformation minéraux non énergétiques-industrie chimique	4,0	3,1
Industrie transformatrice des métaux	4,3	3,0
Autres industries manufacturières	4,2	5,3
Construction	3,9	6,7
Commerce, horeca, réparations	4,7	5,9
Transports et communications	4,1	6,6
Institutions de crédit, assurances, services aux entreprises	2,2	4,3
Autres services	4,0	4,2

SOURCE: MET, calculs DGED.

4.1. FINANCES PUBLIQUES

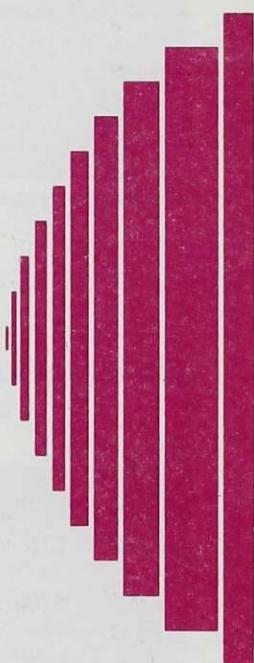
4.1.1. MISE EN PERSPECTIVE INTERNATIONALE DES MÉSANGES FINANCIERES DES POUVOIRS PUBLICS FRANÇAIS

Le bilan de l'équilibre des pouvoirs publics français au 31 décembre 2010 montre des résultats financiers défavorables et une tendance à la dégradation continue depuis plusieurs années. Ces dernières années, les dépenses publiques ont connu une croissance importante et régulière, alors que les recettes publiques ont été moins dynamiques et que le taux d'inflation a été plus élevé que dans les autres pays.

Cette analyse met en évidence une tendance à la dégradation du résultat net des pouvoirs publics français, qui est principalement due à une augmentation des dépenses publiques et à une diminution des recettes publiques. Cependant, il est important de souligner que le taux d'inflation a été plus élevé que dans les autres pays.

TABLEAU 27- ETAT COMPARÉ DES MÉSANGES FINANCIERES

4. FACTEURS FINANCIERS



En 2010, le résultat net des pouvoirs publics français a atteint un niveau négatif de 120 milliards d'euros, soit 2,5% du PIB. Ce résultat est principalement dû à une augmentation des dépenses publiques et à une diminution des recettes publiques. La tendance à la dégradation du résultat net des pouvoirs publics français est préoccupante, car elle peut entraîner une instabilité financière et une réduction de la capacité de financement des investissements publics.

Cette analyse met en évidence une tendance à la dégradation du résultat net des pouvoirs publics français, qui est principalement due à une augmentation des dépenses publiques et à une diminution des recettes publiques. Cependant, il est important de souligner que le taux d'inflation a été plus élevé que dans les autres pays.

En conclusion, l'analyse de l'état comparé des mesures financières des pouvoirs publics français montre une tendance à la dégradation continue des résultats financiers.

4.1. FINANCES PUBLIQUES

4.1.1. MISE EN PERSPECTIVE INTERNATIONALE DES BESOINS FINANCIERS DES POUVOIRS PUBLICS BELGES

Le besoin de financement du secteur public en Belgique n'a pas démenti les attentes. Cette évolution doit être attribuée notamment aux effets des plans d'assainissement appliqués au cours des dernières années en matière de dépenses courantes et d'investissements, ainsi qu'à la croissance nominale exceptionnelle du produit national brut en 1989.

Cette évolution satisfaisante ne peut toutefois conduire à relâcher l'effort d'assainissement. En effet par rapport aux autres Etats-Membres de la CEE, la situation de la Belgique demeure préoccupante tant en ce qui concerne le déficit financier que le volume de la dette publique.

TABLEAU 57- ETAT COMPARE DES FINANCES PUBLIQUES

OPERATIONS DES POUVOIRS PUBLICS	Belgique			Autres Etats-Membres CEE			<i>En % du PNB.</i>
	1987	1988	1989	1987	1988	1989	
Recettes	48,3	46,9	45,6	41,8	41,5	41,4	
Dépenses	55,6	53,9	52,1	45,7	44,7	43,8	
Charges d'intérêt	10,7	10,2	10,5	4,5	4,4	4,4	
Autres dépenses	44,9	43,6	41,6	41,2	40,3	39,4	
Besoin de financement	- 7,3	- 7,0	- 6,5	- 3,9	- 3,2	- 2,4	

SOURCE: Rapport annuel BNB.

En dépit de la diminution des besoins de financement des dernières années, le résultat des efforts d'assainissement s'est révélé plus faible que dans les autres Etats-Membres de la CEE qui ont réussi à ramener à un niveau plus bas en termes relatifs, leur déficit financier net. L'écart entre le déficit financier exprimé en pour cent du PNB, de la Belgique et des autres Etats-Membres de la CEE s'est agrandi de 3,4 % en 1987 à 4,1 % en 1989.

Comme il ressort du tableau 58, la Belgique a surtout enregistré un accroissement des charges d'intérêt, ce qui ne fut guère le cas pour les autres Etats-Membres et ce nonobstant le relèvement international des taux d'intérêts. Aussi, les autorités belges n'ont-elles réussi à rapprocher de la moyenne de la CEE le niveau relatif des dépenses totales de l'Etat que par des économies supplémentaires sur les dépenses courantes autres que celles d'intérêts et sur les investissements publics.

TABLEAU 58- LA DETTE PUBLIQUE TOTALE EN BELGIQUE ET DANS LA CEE

ETATS-MEMBRES DE LA CEE	<i>En % du PIB.</i>		
	1987	1988	1989
Moyenne CEE	59,6	59,3	58,6
Belgique	128,8	130,9	130,0
Irlande	119,8	116,6	112,1
Italie	92,7	95,9	98,2
Pays-Bas	75,1	77,3	78,2
Portugal	71,7	74,5	75,2
Grèce	63,8	63,9	61,6
Danemark	63,3	70,3	78,1
Royaume-Uni	55,5	49,9	44,8
Espagne	48,3	44,1	43,8
Allemagne	43,9	44,6	43,3
France	35,2	35,8	35,5
Luxembourg	12,1	10,1	9,0

SOURCE: Commission européenne.

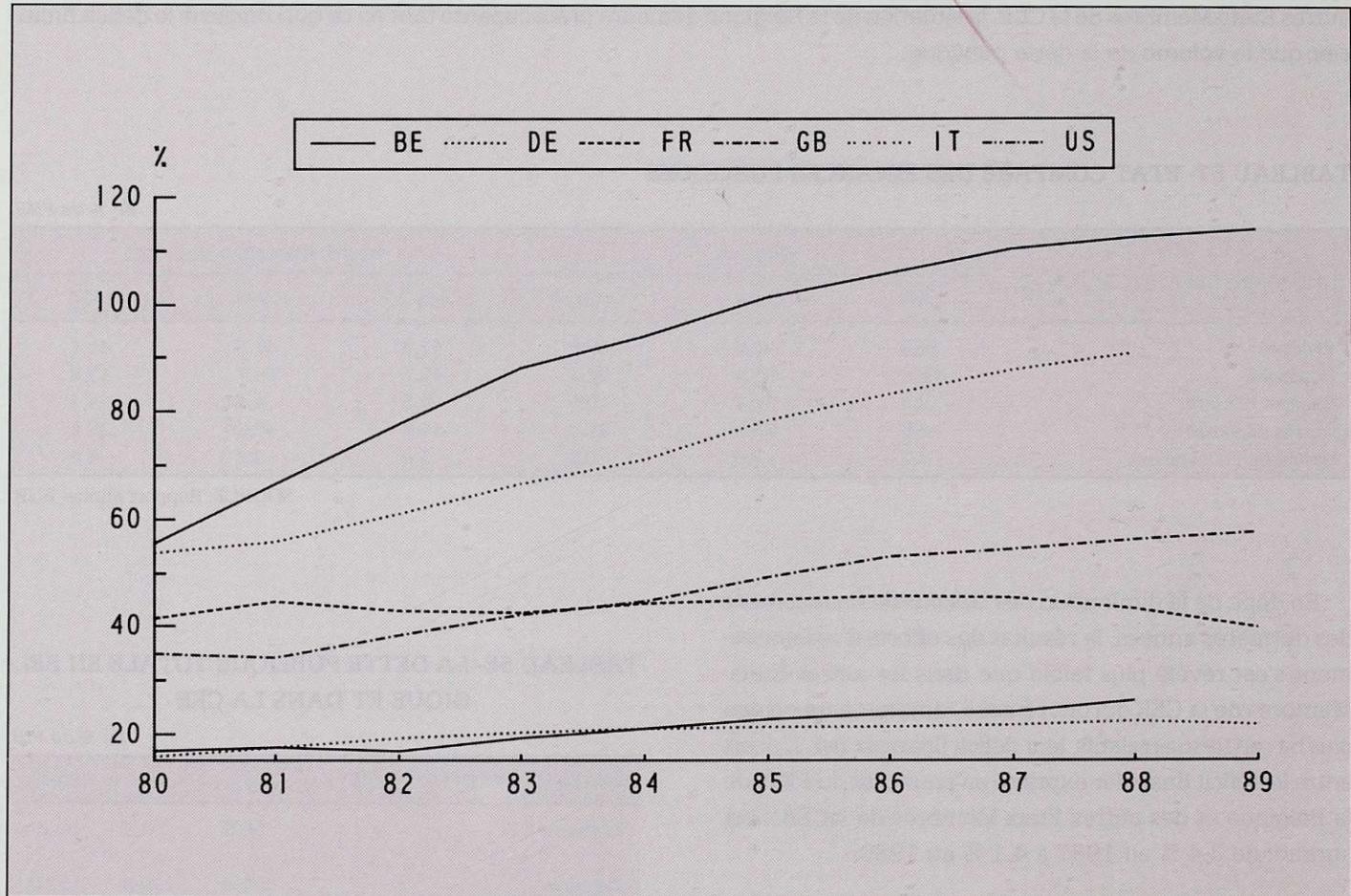
Du côté des recettes, l'évolution de la Belgique s'est notablement écartée de celle des autres Etats-Membres. Alors que les recettes exprimées en pour-cent du produit national brut n'ont quasiment pas changé dans la plupart des Etats-Membres de la CEE, un recul a été noté pour la Belgique.

Le volume de la dette publique belge a lui aussi dépassé de loin la moyenne de la CEE. La dette publique de la Belgique - cumul des déficits du passé - dépasse largement le produit national brut ce qui n'est guère le cas pour les autres pays de la CEE, l'Irlande exceptée.

Afin de ramener l'écart entre la Belgique et les autres Etats-membres à des proportions raisonnables, il est indispensable de contenir dans des limites l'accroissement de la dette de toutes les catégories des pouvoirs publics: autorité nationale, régions et communautés, autorités locales et sécurité sociale.

GRAPHIQUE 16- DETTE DE L'ETAT BELGE EN PERSPECTIVE INTERNATIONALE

En % du PIB.



SOURCE: Statistiques nationales.

4.1.2. LE BESOIN DE FINANCEMENT DU TRESOR BELGE

A. LA POLITIQUE BUDGETAIRE EN 1989

Depuis quelques années la politique budgétaire est orientée vers la réduction systématique du déficit financier, afin de casser l'effet «boule de neige» entraîné par les charges d'intérêts. La limitation du déficit financier pour l'année 1989 à 7 % du PNB a constitué un pas considérable dans cette direction. Cet objectif a été précisé par l'insertion d'une double norme budgétaire dans le programme gouvernemental pour la période au-delà de 1989:

- l'augmentation des dépenses totales, charges d'intérêts non comprises, ne pourra excéder le taux d'inflation;
- le déficit nominal ne pourra être supérieur à celui de l'année précédente.

L'application de la double norme budgétaire implique que le solde net à financer diminue davantage à mesure des progrès de la conjoncture économique. Afin de réduire le solde net à financer à 7 % du PNB, un plan d'économies supplémentaires a été mis en place, prévoyant d'une part, une réduction des paiements d'intérêts par une restructuration de la dette conforme au marché et une meilleure gestion de la dette, et, d'autre part, par une réduction des dépenses, hors charges d'intérêts.

La politique budgétaire de 1989 n'a pas été marquée par ce seul objectif quantitatif gouvernemental mais également par deux réformes structurelles, radicales.

TABLEAU 59- BESOINS DE FINANCEMENT DU TRESOR

DESCRIPTION	1986	1987	1988	1989
1. Recettes de l'autorité nationale	1 408,1	1 452,8	1 505,5	1 055,0
- Recettes courantes	1 404,1	1 448,4	1 500,0	1 052,8
- Recettes de capital	4,2	4,4	5,5	2,2
2. Dépenses de l'autorité nationale	1 956,2	1 911,2	1 901,6	1 526,2
- Dépenses courantes	1 759,6	1 740,6	1 749,2	1 410,2
- Dépenses de capital	196,6	170,4	152,4	116,0
3. Solde des opérations budgétaires (1-2)	- 547,9	- 458,2	- 396,1	- 471,2
4. Solde des opérations de Trésorerie	- 4,3	+ 6,9	- 20,3	+ 28,8
5. SNF autorité nationale (3+4)	- 552,2	- 451,2	- 416,4	- 442,4
6. Recettes des régions et des communautés	133,6	173,2	133,2	611,1
- Recettes courantes	86,6	126,6	88,6	581,0
- Recettes de capital	47,0	46,6	44,5	30,1
7. Dépenses des régions et des communautés	136,9	152,5	150,7	565,9
- Dépenses courantes	100,5	114,7	112,8	515,3
- Dépenses de capital	36,4	37,8	37,9	50,7
8. SNF régions et communautés (6-7)	- 3,3	+ 20,8	- 17,5	+ 45,2
9. TOTAL SNF (5+8)	- 555,5	- 430,5	- 433,9	- 397,2
10. TOTAL SNF EN % DU PNB	11 %	8,2 %	7,7 %	6,7 %

SOURCE: Ministère des Finances.

CADRE 4.1.- UNE DECCENNIE DE FINANCES PUBLIQUES (1980-1989)

Le dérapage des finances publiques remonte à la seconde moitié des années septantes. Dès 1972, le solde des opérations courantes du pouvoir central s'est accru de façon quasi continue. Les prestations économiques moins bonnes ont entraîné en effet une augmentation de certaines dépenses des pouvoirs publics. La hausse des taux d'intérêt, conséquence de la politique anti-inflationniste, devait allourdir la charge des intérêts de la dette publique. Le chômage croissant amenait une diminution des revenus et une augmentation des transferts sociaux, en partie du fait que la législation les octroyant, se fondait sur l'hypothèse d'une croissance économique soutenue, analogue à celle des années soixante.

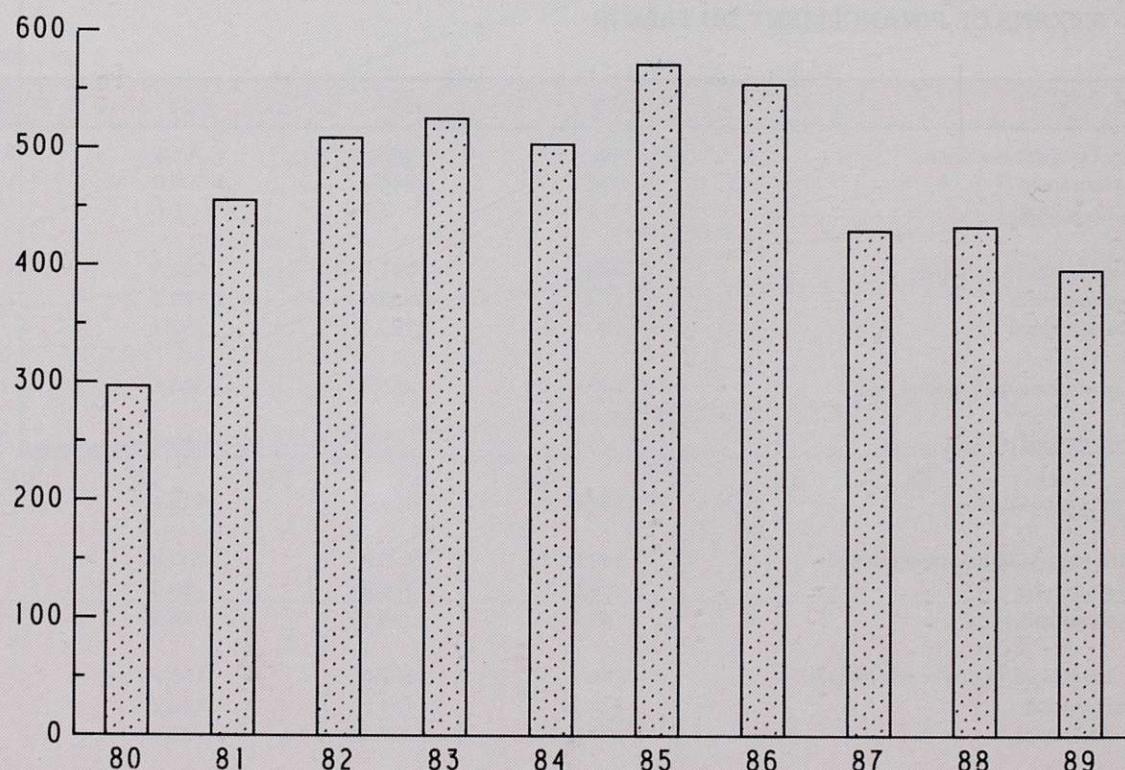
En 1976, un premier plan d'assainissement fut établi, qui devait mener à dégager une économie substantielle sur les opérations courantes, en trois ans. En 1980 toutefois, le déficit desdites opérations se montait à 147,4 milliards de francs et le solde net à financer à près de 300 milliards, soit un doublement en cinq ans. A ce moment, le niveau élevé de la dette publique commençait à peser lourdement dans le déficit, donnant naissance à «l'effet boule de neige».

En 1981, le solde net à financer se détériorait de manière spectaculaire, partiellement en raison du vide du pouvoir après la démission du gouvernement, qui achoppa sur la mise au point d'un plan d'assainissement inspiré par la Banque nationale. Le solde net à financer se montait à 455 milliards de francs, une hausse de 150 milliards sur un an.

A partir de 1982, le gouvernement s'attela à réaliser une série d'économies, tâche qui revint chaque année au menu des travaux budgétaires de l'été. Le déficit continua à se creuser jusqu'en 1985 en raison surtout de l'effet boule de neige des intérêts de la dette publique. Dès 1986 le solde net à financer commençait à diminuer lentement, mais en 1989 il était encore supérieur d'un tiers à celui du début de cette «décennie du tunnel».

GRAPHIQUE - SOLDE NET A FINANCER DU POUVOIR CENTRAL

En milliards de BEF



SOURCE: Ministère des Finances.

Les réformes institutionnelles prévues par la loi du 8 août 1988 ont abouti à un élargissement des compétences des trois régions et des Communautés française et flamande, qui s'est traduit par une nouvelle loi de financement. Cette loi a été publiée au Moniteur belge du 17 janvier 1989 en tant que «loi spéciale du 16 janvier 1989 concernant le financement des communautés et des régions». Elle pourvoit au transfert de près d'un tiers des recettes et des dépenses du budget de l'autorité nationale vers le budget des régions et des communautés (31). Le Trésor assure les opérations de caisse tant de l'autorité nationale que des régions et des communautés.

Outre la loi de financement, la loi du 7 décembre 1988 concernant la réforme fiscale a également engendré une modification de la structure des recettes. La réforme fiscale a provoqué une perte de recettes, à attribuer principalement à l'imposition entièrement séparée des revenus professionnels des époux et à l'introduction d'un quotient conjugal plafonné. Des mesures ont été prises pour compenser la perte de recettes: une limitation des déductions en matière de charges professionnelles et d'investissements tant pour les particuliers que pour les sociétés et un relèvement des impôts indirects dans le sillage de l'harmonisation européenne.

B. RECETTES TOTALES DU TRESOR

Les recettes totales du Trésor sont constituées de l'ensemble de recettes courantes et de capital, fiscales et non-fiscales, perçues par l'Etat, à l'exception des décimes et centimes additionnels perçus pour compte des autres autorités publiques. Les recettes de caisse du Trésor ont quatre destinations différentes:

- la majorité des recettes sont transférées au budget des voies et moyens et servent au financement des dépenses budgétaires nationales;
- une autre partie importante des recettes est transférée aux régions et communautés et sert au financement du budget de ces autorités régionales;
- un tiers est cédé aux Communautés européennes;
- une dernière partie, la moins importante, est allouée à l'Office national de Sécurité Sociale dans le cadre de l'opération Maribel.

En 1989, les recettes de caisse totales du Trésor se sont élevées à 1 692,4 milliards de francs, soit en augmentation de +4,8 % par rapport à 1988.

De ce montant, 1 055 milliards ont été inscrits au budget des voies et moyens, soit 29,9 % de moins qu'en 1988. La loi spéciale du 16 janvier 1989 concernant le financement des communautés et des régions organise dès 1989 un transfert important de moyens financiers aux régions et communautés, ce qui explique le rétrécissement considérable des recettes du Budget des voies et moyens en 1989.

Durant une période transitoire de deux ans, expirant le 31 décembre 1990, la trésorerie des communautés et des régions est toutefois assurée par la trésorerie de l'Etat. La mise en oeuvre d'un nouveau système de financement pour les régions et les communautés et la liquidation du système appliqué durant la période précédente ont donné lieu, en 1989, à bon nombre de mouvements erratiques des situations mensuelles du Trésor de l'autorité nationale et des régions et communautés.

Les recettes enregistrées par l'autorité nationale pour compte des communautés et régions ont été versées - selon le cas et en attendant leur allocation - soit à un fonds spécial créé à la section particulière IV du Budget du Ministère des Finances, soit à un compte des opérations à ordre de la Trésorerie.

En 1989, 554,5 milliards de francs ont été alloués aux régions et communautés contre 30,8 milliards en 1988. Jusqu'en 1988, les régions et communautés recevaient des ristournes du Trésor pour le financement de leurs besoins. A la suite

TABLEAU 60- RECETTES TOTALES DU TRESOR

DESIGNATION	En milliards de BEF			Variation en %, t/t-1	
	1987	1988	1989	1988	1989
1. Recettes fiscales (idem en % du PNB)	1 489,1 (28,2)	1 553,2 (27,7)	1 624,8 (27,4)	+4,3	+4,6
- Contributions directes (idem en % du PNB)	895,0 (16,9)	919,2 (16,4)	932,3 (15,7)	+2,7	+1,4
dont:					
- taxes d'immatriculation	21,8	22,2	24,0	+1,8	+8,1
- précompte mobilier	140,4	143,8	146,5	+2,4	+1,9
- versements anticipés	185,2	193,4	208,6	+4,4	+7,9
- précompte professionnel	539,6	554,2	565,6	+2,7	+2,1
- Contributions indirectes (idem en % du PNB)	594,1 (11,3)	633,8 (11,3)	692,6 (11,7)	+6,7	+9,2
Droits d'entrée	23,3	27,6	31,0	+18,5	+12,7
Accises	113,7	116,1	126,8	+2,1	+9,2
TVA et taxes assimilées	401,7	429,1	461,8	+6,8	+7,6
Enregistrement et divers	40,8	45,7	57,6	+12,0	+26,0
Droits du succession	14,6	15,5	15,4	+6,2	-0,6
2. Recettes non fiscales	68,5	61,4	67,5	-10,4	+9,9
3. RECETTES TOTALES DU TRESOR (Idem en % du PNB)	1 557,4 (29,5)	1 614,6 (28,8)	1 692,4 (28,6)	+3,7	+4,8

SOURCE: Ministère des Finances.

de la loi de financement du 16 janvier 1989, les régions et communautés disposent dorénavant de leurs propres parts d'impôts leurs allouées, exception faite de la Communauté germanophone qui bénéficie provisoirement des ristournes sur les redevances de radio et de télévision.

Les recettes perçues par l'Administration de la TVA et par l'Administration des Douanes et Accises et destinées aux Communautés européennes, se sont montées à 68,8 milliards, soit +7,1 % par rapport à 1988. Elles comprennent les droits à l'importation (à l'exception des droits à l'importation CECA) qui sont versés à la CEE à titre propre, et la cession, depuis 1979, d'un montant de la TVA correspondant à 1,4 % de l'assiette TVA.

Les recettes réservées au transfert dans le cadre de l'opération MARIBEL, se sont élevées à 14 milliards, 1 % de moins qu'en 1988. Elles provenaient de retenues sur accises, taxe à la consommation, droits de TVA et de timbre.

En pourcentage du PNB, les recettes fiscales ont baissé de 28,2 % en 1987 à 27,4 % en 1989. Cette baisse s'explique surtout par le recul de la part des contributions directes en raison de l'application de la réforme des impôts des personnes physiques et l'accélération des perceptions par rôle tant des impôts des personnes physiques que des impôts des sociétés. Cette accélération a donné lieu à une réduction des suppléments et une augmentation des dégrèvements. Proportionnellement, les recettes des contributions indirectes deviennent de plus en plus importantes. L'accroissement des recettes des accises reflète le relèvement des tarifs des droits instaurés pour compenser en partie la réduction de l'impôt des personnes physiques. L'augmentation des recettes de la TVA doit être attribuée à la vive activité du secteur de la construction et à la vente d'automobiles. L'accroissement des recettes des droits d'enregistrement a surtout été réalisé grâce aux droits perçus sur grandes opérations c'est-à-dire d'une part les augmentations de capital et, d'autre part les transferts de biens immobiliers.

C. LES DEPENSES DU TRESOR

Les dépenses budgétaires de 1989 ont été à l'origine évaluées à 1 963,2 milliards. En exécution de la loi de financement du 16 janvier 1989, 587,7 milliards de ce montant ont été transférés sous forme de crédits aux régions et aux communautés. Les budgets des dépenses départementaux ont été réduits d'un montant identique. Ceux-ci ne comprennent plus de crédits relatifs aux compétences dévolues aux régions et communautés.

Les dépenses du Trésor se scindent désormais en deux rubriques: les dépenses faites pour le compte du secteur national et les dépenses effectuées pour les régions et les communautés. Lors de l'interprétation des chiffres de 1989, il faut tenir compte du fait qu'en raison des implications engendrées par la loi spéciale de financement, il peut toujours exister quelques interférences entre dépenses des différentes entités budgétaires. En ce qui concerne le pouvoir national, seuls les chiffres après les transferts, conformément à la loi de financement, ont été retenus pour 1989.

TABLEAU 61- LES DEPENSES DU TRESOR POUR COMPTE DU POUVOIR CENTRAL

RUBRIQUES	En milliards de BEF.			Variation en %, t/t-1.	
	1987	1988	1989	1988	1989
DEPENSES COURANTES	1 740,6	1 749,2	1 410,2	+0,5	- 19,4
Dette publique	388,4	395,1	446,7	+1,7	+13,1
Pensions	186,6	189,9	203,5	+1,8	+7,2
Salaires et charges sociales	192,1	188,7	136,9	- 1,8	- 27,5
Biens et services	53,5	53,0	49,7	- 0,9	- 6,3
Matériel militaire durable	24,5	19,1	19,2	- 22,0	+0,7
Intérêts + Pertes	18,0	19,3	2,5	+7,2	- 86,9
Transferts de recettes vers d'autres secteurs	98,9	138,1	136,0	+39,6	- 1,5
Transferts de recettes dans le secteur public	579,5	589,6	256,0	+1,7	- 56,6
Divers	35,2	41,3	17,9	+17,3	- 56,7
Fonds budgétaires	163,9	115,2	141,9	- 29,7	+23,2
DEPENSES DE CAPITAL	170,4	152,4	116,0	- 10,6	- 23,9
Transferts de recettes vers d'autres secteurs	13,9	12,3	12,8	- 11,5	+4,7
Transferts de recettes dans le secteur public	81,8	66,1	35,8	- 19,2	- 45,9
Investissements	21,1	18,7	17,5	- 11,4	- 6,6
Octrois de crédit	25,1	23,0	16,9	- 8,4	- 26,5
Divers	6,9	6,2	5,7	- 10,1	- 8,1
Fonds budgétaires	21,7	26,1	27,2	+20,3	+4,5
TOTAL	1 911,2	1 901,6	1 526,2	- 0,5	- 19,8

SOURCE: Ministère des Finances.

Les dépenses de caisse effectuées par les régions et les communautés s'élèvent à 505,7 milliards pour les budgets proprement dits et à 60,2 milliards pour les fonds budgétaires; soit un total à 565,9 milliards de francs.

A la suite de l'exécution de la loi spéciale de financement relative aux régions et communautés, et compte tenu de l'autonomie budgétaire des régions, l'application du premier précepte de la double norme budgétaire, appliquée depuis 1989, est demeurée limitée aux opérations budgétaires de l'autorité nationale. Cette norme prévoyait que l'accroissement de l'ensemble des dépenses, à l'exclusion des charges d'intérêt, ne puisse excéder le taux d'inflation.

Sur la base d'informations fournies à l'occasion du contrôle budgétaire, l'Autorité nationale a prévu une économie supplémentaire de 12 milliards de BEF sur les dépenses. Ces restrictions furent rendues nécessaires pour compenser un certain nombre de hausses non prévisibles à l'époque de l'élaboration du budget initial.

Par rapport au budget initial, il fallut prendre en compte l'accroissement de l'ordre de 17 milliards des charges d'intérêt en raison de taux d'intérêt plus élevés et de l'augmentation des dépenses des salaires et pensions à la suite de la convention de 1989 pour la Fonction publique, de même que de la programmation sociale des pensions. Il faut en outre faire mention de l'augmentation de l'ordre d'environ 15 milliards des frais liés aux charges du passé relatives aux compétences transférées aux régions et aux communautés dès le 1er janvier 1989 et dont l'ampleur a été supérieure aux estimations initiales.

Les mesures d'économie ont été réalisées pour moitié dans la cellule budgétaire sociale - Pensions, Classes moyennes, Emploi et Travail, Sécurité sociale et Santé publique - et ont visé surtout à limiter les dépenses e.a. de l'assurance-chômage et des pensions par une application plus stricte des lois et règlements existants. Les autres mesures majeures ont été l'allocation de certains boni du secteur de la sécurité sociale, le financement partiel, par la Loterie nationale, de la contribution belge à l'augmentation du capital d'institutions internationales, les moyens de financement alternatifs de la SNCB, la décentralisation des ordonnancements relatifs aux charges du passé et un blocage à concurrence de 10 % du programme d'investissement national .

Les données de caisse du Trésor ont fait apparaître en cours d'année, une évolution favorable des dépenses par rapport aux prévisions. Un seul phénomène négatif a été constaté: les paiements d'ordonnancements des années antérieures et

TABLEAU 62- LES DEPENSES DE CAISSE DES REGIONS ET DES COMMUNAUTES

En milliards de BEF.

DEPENSES, RUBRIQUES	1987	1988	1989
Dépenses courantes	102,7	112,8	515,3
Dépenses de capital	49,7	37,9	50,6
TOTAL	152,4	150,7	565,9
Communauté flamande	89,7	82,8	308,6
Région wallonne	24,6	28,6	68,9
Communauté française	37,3	38,3	169,5
Communauté allemande	0,8	1,0	1,0
Région bruxelloise	--	--	17,9

SOURCE: Ministère des Finances.

TABLEAU 63- CHARGES D'INTERET DE LA DETTE PUBLIQUE

Sur base de caisse, en milliards de BEF.

RUBRIQUES	1985	1986	1987	1988	1989
Dette publique (a)					
- fin d'année	4 815,5	5 333,5	5 791,0	6 278,6	6 699,8
- accroissement en %	+15,4	+10,8	+8,6	+8,4	+6,7
- en % du PNB	100,5	105,3	109,7	112,0	106,0
Charges d'intérêt (dépenses courantes)					
- fin d'année	388,2	418,5	388,4	395,1	446,7
- accroissement en %	+23,7	+7,8	-7,2	+1,7	+13,1
- en % des dépenses courantes	22,8	23,8	22,3	22,6	31,7
- en % du PNB	8,1	8,3	7,3	7,1	7,5
Taux d'intérêt moyen (b)	8,1	7,8	6,7	6,3	6,7
Solde primaire (c)					
- fin d'année	- 121,8	- 132,7	- 49,0	- 18,6	+ 20,7
- en % du PNB	2,5	2,6	0,9	0,3	0,3

(a) Opérations FMI non comprises.

SOURCE: Ministère des Finances; calculs DGED.

(b) Charges d'intérêt divisées par dette publique exigible.

(c) L'écart entre le total des recettes et des dépenses, les dépenses sous les charges d'intérêt, selon la situation du Trésor et compte tenu des recettes et des dépenses des Régions et des Communautés.

des crédits reportés de 1988 à 1989, en raison du système des douzièmes provisoires appliqué en 1988, ont entraîné des paiements de caisse supérieurs aux prévisions initiales.

Les dépenses de charges d'intérêt se sont accrues considérablement de 13,1 %. En pour-cent du PNB elles ont également augmenté, contrastant en cela avec l'évolution durant les années 1986, 1987 et 1988.

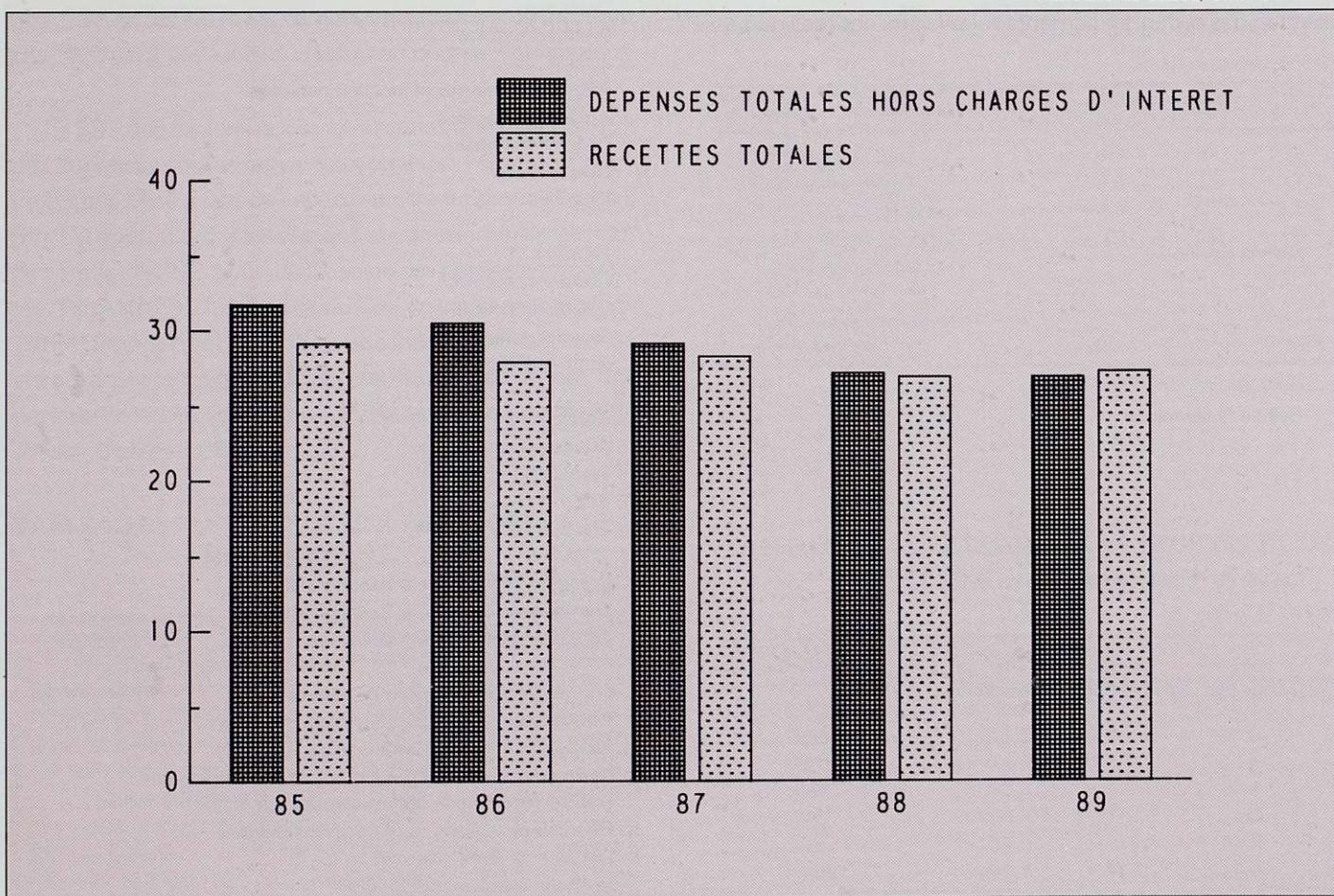
En dépit de l'accroissement des charges d'intérêt, la progression de la dette publique a pu être endiguée. L'augmentation annuelle de la dette ne s'est élevée qu'à 6,7 %, contre 8,6 et 8,4 % en 1987 et en 1988. En pourcentage du PNB la dette publique a même fléchi. Cet endiguement de la dette publique a pu être réalisé en raison de l'évolution du solde primaire, qui a baissé suffisamment pour éliminer la menace de l'effet boule de neige.

L'«effet boule de neige» vise l'impact des charges d'intérêt sur la dette publique et renvoie à la situation où la dette publique continue à s'accroître, sous la pression d'un accroissement persistant des charges d'intérêt. Les intérêts payés sur les emprunts contractés en vue de financer les charges d'intérêt, conduisent à nourrir l'augmentation des charges d'intérêt.

L'amélioration du solde primaire résulte de la diminution des dépenses des budgets. Depuis quelques années, des mesures d'économies drastiques ont entraîné une réduction persistante des dépenses en pourcentage du PNB. En 1989, les recettes ont bénéficié de l'effet des modifications des lois concernant les impôts indirects, ainsi que de la conjoncture porteuse.

GRAPHIQUE 17- RECETTES ET DEPENSES HORS CHARGES D'INTERET

Sur base de caisse, en % du PNB.



SOURCE: Ministère des Finances; calculs MAE, DGED.

D. SOLDE NET A FINANCER

Le solde net à financer (SNF) constitue un élément clé de l'analyse des finances publiques. C'est au SNF que se mesure la situation de caisse effective du Trésor. Le SNF comprend deux composantes: le SNF du secteur national et le SNF des régions et des communautés.

Le SNF du secteur national fournit une vue récapitulative des grandes composantes du secteur, classées en six grandes rubriques: la dette publique, la cellule des départements d'autorité, la cellule sociale, la cellule économique, la cellule de l'enseignement et la cellule des régions et des communautés. Le regroupement des opérations d'un certain nombre de budgets départementaux est reproduit dans le tableau 64.

Le SNF du secteur des régions et des communautés est le résultat des opérations de caisse pour compte de la Communauté flamande, de la Région wallonne, de la Communauté française et de la Région bruxelloise.

TABLEAU 64 - REGROUPEMENT D'UN CERTAIN NOMBRE DE BUDGETS DEPARTEMENTAUX.

Secteur national	Les budgets départementaux
Dette publique	Dette publique
Cellule des départements d'autorité	Dotations Premier ministre Justice Affaires intérieures et fonction publique Affaires étrangères Défense nationale Gendarmerie Finances
Cellule sociale	Pensions Classes moyennes Emploi et Travail Sécurité sociale Santé publique
Cellule Economique	Agriculture Affaires économiques Transports PTT Travaux publics
Cellule de l'enseignement	Enseignement - Secteur néerlandophone Enseignement - Secteur francophone Enseignement - Secteur commun
Cellule des régions et des communautés	Communautés et régions - dotations Enseignement de la Communauté française Enseignement de la Communauté flamande Enseignement de la Communauté germanophone Enseignement de la Communauté allemande Dotation de la Communauté germanophone Dotation de Bruxelles Institutions bicommunautaires

Le total du SNF national et du SNF régional est un indicateur de l'ensemble des besoins financiers du Trésor. Le total du SNF est égal à l'accroissement de la dette publique d'une période déterminée, corrigé pour quelques quatre opérations supplémentaires (voir point E ci-après).

Le SNF du secteur national provient en majeure partie du résultat budgétaire, lui-même procédant des recettes et dépenses de caisse du Budget des voies et moyens (voir tableau 66). Les opérations de Trésorerie exercent une certaine influence sur le déficit de la Trésorerie (tableau 65). Les fonds de tiers concernent les soldes d'opérations effectuées par la Caisse des veuves et orphelins, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, les Communautés Européennes et le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie pour l'Agriculture, le solde des opérations se rapportant aux emprunts garantis, les engagements des Postes, les fonds des administrations fiscales et l'amortissement des dettes des intercommunales. Ces fonds de tiers comprennent également des impôts régionaux, cumulés et répartis, enregistrés comme recettes transitoires. Les écarts d'émission ont trait à l'émission d'emprunts, au-dessus ou au-dessous du pair. Les écarts d'amortissement résultent des différences entre les valeurs nominales et le montant effectivement payé lors du rachat en bourse d'obligations.

Le SNF des régions et des communautés est le résultat des dépenses courantes et de capital des régions et communautés bénéficiant de la personnalité juridique (Tableau 66). Un aperçu selon les régions et communautés permet de ventiler le SNF, pour 1989, selon ses parties composantes (Tableau 67). Un examen du SNF au cours de la période 1983-1989 permet de se faire une idée du déficit cumulé, encouru par les régions et les communautés durant une période de six ans et financé gratuitement par le biais du Trésor (Tableau 68).

TABLEAU 65 - LE SOLDE NET A FINANCER NATIONAL

En milliards de BEF.

DESIGNATION	1987	1988	1989
Résultat budgétaire	- 458,2	- 396,1	- 471,2
Opérations de Trésorerie	+ 6,9	- 20,3	+ 28,8
dont - fonds de tiers	+ 13,1	- 8,0	+ 53,6
- opérations de caisse	+ 15,9	+ 11,0	- 4,0
- écarts d'émission	- 9,9	- 11,3	- 10,6
- écarts d'amortissement	- 11,5	- 11,9	- 10,2
SNF NATIONAL	- 451,2	- 416,0	- 442,4
- en % du SNF total	104,8	95,9	111,4

SOURCE: Ministère des Finances.

TABLEAU 66 - LE SOLDE NET A FINANCER DE L'ENSEMBLE DES REGIONS ET COMMUNAUTES

En milliards de BEF.

OPERATIONS DE CAISSE	1987	1988	1989
Opérations courantes	+ 11,9	- 24,2	+ 65,7
- Recettes	126,6	88,6	581,0
. dotations	86,5	87,4	32,7
. ristournes	39,8	1,2	25,6
. propres recettes	0,2	0,0	10,9
. loi de financement	-	-	511,8
- Dépenses	114,7	112,8	515,3
Opérations de capital	+ 8,9	+ 6,6	- 20,6
- Recettes	46,7	44,5	30,1
. dotations	44,5	44,5	16,0
. ristournes	1,9	-	1,4
. propres recettes	0,3	-	1,5
. loi de financement	-	-	11,2
- Dépenses	37,8	37,9	50,7
SOLDE NET A FINANCER	+ 20,8	- 17,5	+ 45,2

SOURCE: Ministère des Finances.

TABLEAU 67 - SNF DES REGIONS ET COMMUNAUTES

En milliards de BEF.

Solde net à financer	1987	1988	1989
Région flamande	+ 9,9	- 8,1	+ 39,7
Région wallonne	+ 8,0	- 3,6	+ 17,7
Communauté française	+ 2,8	- 5,6	+ 5,7
Communauté germanophone	+ 0,0	- 0,2	- 0,1
Région bruxelloise	-	-	- 17,9
Total des régions et des communautés	+ 20,8	- 17,5	+ 45,2

SOURCE: Ministère des Finances.

TABLEAU 68 - SNF CUMULE DES REGIONS ET DES COMMUNAUTES

En milliards de BEF.

ANNEE	SNF	Cumulé
1983	- 10,3	- 10,3
1984	- 2,8	- 13,0
1985	- 19,1	- 32,1
1986	- 3,9	- 35,4
1987	+ 20,8	- 14,7
1988	- 17,5	- 32,2
1989	+ 45,2	+ 13,0

SOURCE: Ministère des Finances.

E. EVOLUTION DE LA DETTE PUBLIQUE

L'évolution de la dette publique reflète le rendement net des emprunts placés directement ou indirectement par le Trésor sur les marchés financiers. En principe, le montant de la dette publique correspond au montant cumulé des déficits budgétaires du passé. En pratique, le montant de la dette résulte aussi de l'influence des variations du taux de change, de la reprise de dettes par l'Etat, des emprunts de régularisation, des opérations de trésorerie et des opérations avec le FMI. De ce fait, il est devenu impossible dans la pratique, d'établir un rapport direct entre l'accroissement de la dette et le solde net à financer, sauf à opérer un certain nombre de corrections.

TABLEAU 69- SOLDE NET A FINANCER ET EVOLUTION DE LA DETTE PUBLIQUE

RUBRIQUES	1986	1987	1988	1989	<i>En milliards de BEF.</i>
Solde net à financer	- 555,5	- 430,5	- 433,9	- 397,2	
Déférence de change (a)	- 44,0	- 6,2	+ 18,6	- 25,2	
Emprunts de régularisation	+ 6,0	+ 33,1	+ 35,2	+ 49,2	
Reprise de dettes	+ 0,5	-	-	-	
Variation réelle de la dette	+ 517,5	+ 457,4	+ 487,6	+ 421,2	
Opérations avec le FMI (b)	- 14,3	- 3,2	+ 2,1	+ 4,7	
Variation nominale de la dette	+ 503,7	+ 454,2	+ 489,8	+ 425,9	

SOURCE: Ministère des Finances.

(a) Les gains de change réduisent les besoins du Trésor, tandis que les pertes font croître le besoin de financement.

(b) Les variations du montant exigible des certificats détenus par le FMI n'influencent pas le solde net à financer.

En 1989 le déficit budgétaire de 397,2 milliards a engendré une augmentation de l'ordre de 421,2 milliards de la dette réelle. Cet accroissement de la dette a été financé à concurrence de 89,6 % par l'émission de créances en BEF, contre 91,5 % en 1988. Les autres 10,4 % (8,5 % en 1988) de l'augmentation de la dette s'expliquent par l'augmentation de la dette en devises.

La dette en devises tant en pour-cent du total qu'en valeurs absolues a dépassé quelque peu le montant enregistré en 1988. Contrairement à cette dernière année, c'est surtout la dette à court terme qui s'est amplifiée, alors que l'accroissement net de la dette consolidée a pu être sensiblement endigué.

TABLEAU 70- DEFICIT DE TRESORERIE ET SON FINANCEMENT

RUBRIQUES	1986	1987	1988	1989	<i>En milliards de BEF.</i>
Solde net à financer	- 555,5	- 430,5	- 433,9	- 397,2	
Variation dette nominale	+ 503,7	+ 454,2	+ 489,8	+ 425,9	
Variation dette réelle (a)	+ 517,5	+ 457,4	+ 487,6	+ 421,2	
- Dette en BEF	+ 487,4	+ 431,9	+ 446,2	+ 377,6	
. consolidée	+ 241,9	+ 345,4	+ 443,2	+ 228,0	
. flottante (a)	+ 245,5	+ 86,5	+ 3,0	+ 149,6	
- Dette en devises	+ 30,1	+ 25,6	+ 41,5	+ 43,6	
. consolidée	- 69,6	- 7,7	+ 44,5	+ 10,6	
. flottante	- 99,7	+ 33,3	- 3,0	+ 33,0	
DETTE CONSOLIDEE TOTALE	+ 172,3	+ 337,7	+ 487,7	+ 238,6	
DETTE FLOTTANTE TOTALE	+ 345,2	+ 119,8	0,0	+ 182,6	

SOURCE: Ministère des Finances.

(a) Sans les opérations avec le FMI. La position du Trésor n'est pas influencée par les opérations avec le Fonds Monétaire International. C'est la BNB et non le Trésor, qui reçoit les BEF ou les met à la disposition en exécution de l'accord avec le FMI.

TABLEAU 71- EVOLUTION DE LA DETTE EN DEVISES EN 1988

	En milliards de BEF.					
	CHF	DEM	JPY	NLG	USD	Total
Dette consolidée	+34,9	+21,2	+20,0	- 1,2	- 64,1	+ 10,6
Dette flottante	- 19,0	+ 17,8	+ 5,9	+ 0,13	+ 28,1	+ 33,0
- à moyen terme	0	- 0,8	-	0	-	- 0,8
- à court terme	- 19,0	+ 18,6	+ 5,9	+ 0,13	+ 28,1	+ 33,8
Dette totale en devises	+ 15,9	+ 39,0	+ 25,9	- 1,1	- 36,0	+ 43,6

SOURCE: Ministère des Finances.

Les emprunts à long terme placés en monnaies étrangères ont rapporté 10,6 milliards nets. Le produit de ces émissions (101,2 milliards) a été utilisé à concurrence de 90,6 milliards à des amortissement, et des remboursements. Les émissions à court terme ont rapporté 173,3 milliards dont 139,5 milliards ont été utilisés à des fins d'amortissements. L'accroissement net de la dette à court terme a été de 33,8 milliards, contre une réduction de l'ordre de 23,3 milliards en 1988. A la différence de 1988, aucune émission à moyen terme n'a été effectuée. La dette à moyen terme a été amortie et remboursée à concurrence de 0,8 milliard.

Dans le cadre d'une meilleure gestion de sa dette, le Trésor a fait appel à des engagements en CHF pour le financement à long terme, tandis que l'appel aux emprunts à court terme en CHF a été réduit de manière drastique. Les emprunts en DEM ont été destinés au financement tant à court qu'à long terme. Les emprunts en JPY ont servi surtout au financement à long terme et dans une mesure moindre à celui du court terme. L'appel a été réduit autant que possible pour le financement à court terme et supprimé pour celui à long terme net. Les emprunts en USD ont été l'instrument par excellence du financement à court terme. Pour le financement à long terme, les emprunts en USD n'ont pas retenu la préférence du Trésor, lequel a procédé en cours d'année à une réduction de l'ordre de 64,1 milliards nets de son portefeuille en valeurs USD.

Ainsi malgré un accroissement de la dette en devises (43,6 milliards) de peu supérieur à celui de 1988 (41,5 milliards), les autorités ont opté pour des voies de financement différentes. En 1988, les emprunts en USD et en CHF en tant qu'instruments de financement étaient fort recherchés, tandis que les engagements en DEM, JPY et NLG étaient moins prisés. En 1989 la préférence est allée aux emprunts en DEM et en JPY en général, ainsi qu'en CHF, à long terme. A l'égard du NLG, l'attitude a été plutôt réservée. L'appel au financement par emprunts en USD n'a visé que le court terme.

La gestion de la dette en devises est influencée par quatre éléments: le risque du change, le risque des taux d'intérêt, la non-observation par la partie adverse des obligations liées à des opérations de swap, et la liquidité.

Le risque du change a pu être réduit grâce au renouvellement et au refinancement d'emprunts au moyen d'emprunts faits dans la même monnaie et par des techniques de couverture spéciales pour les devises du SME. La vulnérabilité à l'égard du risque des taux d'intérêt a été limitée en contractant des emprunts à taux fixes et en modifiant la structure de la dette. La technique des swaps permet de transformer assez facilement et à moindre coût, les emprunts à taux d'intérêt fixe en emprunts à taux d'intérêt variable et vice versa. Afin de limiter les risques en matière de liquidité, le Trésor a diversifié au maximum ses sources de financement et ses instruments financiers.

Tout comme en 1988, la majeure partie du déficit du Trésor a été financée en faisant appel au marché financier intérieur. Ce financement s'est élevé à 89,6 % du total des besoins, soit à 377,6 milliards, et a été réparti entre 228 milliards de dette consolidée et 149,6 milliards de dette flottante.

Des emprunts à long terme en BEF ont été placés pour un montant de 605,3 milliards contre 674,3 milliards en 1988. L'émission s'est effectuée de manière suivante:

- emprunt 8 % 1989-1996, Etat belge (173,6 milliards);
- emprunt 8,25 % 1989-1997, Etat belge (177,6 milliards);
- emprunt Fonds des Routes 1989-2007 (0,7 milliard);
- emprunt 8,25 % 1989-1997, Etat belge (62,5 milliards);
- emprunt 9,5 % 1989-1998, Etat belge (50,0 milliards);
- obligations linéaires 8,25 % (81,7 milliards);
- bons du Trésor (49,2 milliards).

Déduction faite des remboursements et des amortissements pour un montant de 377,3 milliards, la progression nette de la dette consolidée en BEF s'est montée à 228,0 milliards.

Le financement à long terme de la dette a été en partie réalisé par la création d'obligations linéaires, émises par adjudications en tranches mensuelles suivies, chaque souscripteur étant servi au prix qu'il a offert. Seul le prix d'émission diffère d'une tranche à l'autre. L'échéance et l'intérêt facial demeurent inchangés. Les obligations linéaires ont comme caractéristique particulière que ni les sociétés non-financières, ni les non-résidents ne doivent payer le précompte mobilier sur le produit de ces titres. En outre, la liste des souscripteurs pouvant participer à l'adjudication a été élargie à l'ensemble des établissements de crédit belges, aux sociétés boursières et aux établissements de crédit luxembourgeois reconnus par l'Institut Monétaire Luxembourgeois.

Malgré l'émission d'obligations linéaires, le volume des émissions nettes (288 milliards) est demeuré en-deçà du niveau atteint l'année précédente (443,2 milliards). Ceci peut s'expliquer d'une part par le fait que les fournisseurs de crédits n'ont pas voulu contracter trop d'engagements à terme dans une période d'attente de taux à la hausse, tandis que le Trésor n'estimait pas souhaitable de relever davantage le taux d'intérêt, compte tenu des objectifs de la politique gouvernementale, et d'autre part du fait du montant des emprunts du Trésor venant à échéance a été important (377,3 milliards contre 231,1 milliards en 1988).

En 1989 et pour la quatrième année consécutive, la dette à moyen terme a été amortie à concurrence de 16,7 milliards. La dette à court terme s'est accrue de 165,6 milliards. Le portefeuille de certificats de Trésorerie détenus par les banques et les caisses d'épargne privées s'est gonflé de pas moins de 188 milliards, contre 80 milliards en 1988. Les établissements publics de crédit et le Fonds des Rentes ont réduit leurs avoirs en certificats respectivement de 14,7 et 57,6 milliards. En marquant leur préférence pour les actifs à court terme, les banques et les caisses d'épargne privées apparaissent largement en 1989 comme créateurs à court terme du Trésor.

F. SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE

A la fin de 1989, la dette exigible s'élevait à 6 699,8 milliards de BEF, soit 5 568,8 milliards en francs belges et 1 131 milliards en devises. La dette par habitant s'est accrue considérablement, s'élevant à plus de 670 000 francs, contre un peu plus de 423 000 francs il y a cinq ans. Avec 113,89 %, la part de la dette dans le PNB a présenté le score le plus élevé jamais atteint se situant nettement au-dessus de la moyenne européenne, laquelle oscille autour de 60 %. Le ratio de la Belgique est plus du double de la moyenne européenne et dépasse celui de l'Italie (90,9 %) et des Pays-Bas (58,5 %). Avec des pourcentages de 22,5 % et 26,1 %, la RFA et la France, se situent largement au-dessous de la moyenne européenne. Le Royaume-Uni atteint 39,8 %. Il n'en reste pas moins que la facilité avec laquelle les émissions publiques en francs belges trouvent preneurs, le rapatriement des capitaux et les conditions de financement en monnaies étrangères sont autant de preuves de la confiance dont l'Etat belge bénéficie tant à l'intérieur qu'à l'étranger.

TABLEAU 72- SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE (a)

RUBRIQUES	1985	1986	1987	1988	1989
Dette en BEF	3 825,2	4 313,1	4 745,1	5 191,2	5 568,8
- consolidée	2 533,3	2 775,2	3 120,5	3 563,7	3 791,7
- flottante (a)	1 291,9	1 537,9	1 624,6	1 627,5	1 777,1
Dette en devises	990,3	1 020,4	1 045,9	1 087,4	1 131,0
- consolidée	574,0	504,5	496,8	541,4	552,0
- flottante	416,3	515,9	549,1	546,0	579,0
Total consolidée	3 070,3	3 279,7	3 617,3	4 105,1	4 343,7
Total flottante	1 708,2	2 053,8	2 173,7	2 173,5	2 356,1
DETTE TOTALE (a)	4 815,5	5 333,5	5 791,0	6 278,6	6 699,8
- en % du PNB	101,2	105,9	120,3	112,5	113,8
DETTE PAR HABITANT (en BEF)	488 442	540 660	586 430	635 807	677 432

(a) A l'exclusion des certificats du FMI.

SOURCE: Ministère des Finances.

La distinction traditionnelle entre la dette consolidée et la dette flottante, (voir tableau 72) montre que depuis 1981, la dette à long terme représente toujours plus de 60 % de la dette totale. En 1988, cette part est même passée à 65 %. En 1989 la proportion est tombée à 64,8 %.

Outre les emprunts obligataires classiques, la dette publique à long terme en BEF comprend également les bons du Trésor émis dans le cadre des opérations de régularisation relatives aux charges du passé et fixées par l'arrêté royal n. 446 du 20 août 1986, ainsi que les obligations linéaires. Ces obligations constituent une nouvelle formule d'emprunts émis en 1989 en vue de couvrir les besoins du Trésor. Il s'agit d'emprunts à prime d'émission variable, adjugés mensuellement selon le système «tender».

A la fin de 1989, la situation de la dette publique consolidée se présente comme suit:

- Emprunts du Trésor 3 019,6 milliards
 - Emissions publiques 2 916,0 milliards
 - Emprunts d'Etat 2 834,2 milliards
 - Obligations linéaires 81,8 milliards
 - Emissions privées 103,6 milliards
- Emissions privées pour le Fonds de Rénovation Industrielle: 4,5 milliards
- Emissions privées pour la Région bruxelloise: 19,8 milliards
- Emissions privées pour la restructuration des secteurs nationaux: 89,9 milliards
- Emissions privées pour les opérations de régularisation (Bons du Trésor): 113,6 milliards
 - Période 1986-1988: 64,4 milliards
 - Période 1989: 49,2 milliards
- Emissions du Fonds des routes et des Travaux routiers intercommunaux: 53,2 milliards
 - Emissions publiques: 520,4
 - Emissions privées: 10,8
- Emissions privées pour le Service de la Navigation: 9,6 milliards
- Emissions privées diverses: 3,5 milliards
- Total de la dette publique consolidée en BEF: 3 791,7 milliards.

TABLEAU 73- SITUATION DE LA DETTE EN DEVISES A LA FIN DE 1989

En milliards BEF.

RUBRIQUES	CHF	DEM	JPY	NLG	USD	TOTAL
Dette consolidée	191,5	189,1	118,4	22,9	30,0	552,0
Dette flottante	160,5	266,2	13,6	65,2	73,5	579,1
Moyen terme	13,8	4,4	-	2,1	-	20,3
Court terme	146,7	261,8	13,6	63,1	73,5	558,8
TOTAL	352,0	455,3	132,0	88,1	103,5	1 131,0

SOURCE: Ministère des Finances.

La dette flottante comprend la dette à très court et à court terme d'une durée maximum d'un an et la dette à moyen terme d'une durée maximale de cinq ans. La dette à court terme est liée à des taux d'intérêt variables, et rend les dépenses sensibles aux charges d'intérêt et exerce dès lors une influence rapide et profonde sur le solde net à financer.

Les bons du Trésor à court terme en BEF ont été détenus par les banques et les caisses d'épargne privées à concurrence de 1 157,8 milliards. Les établissements publics de crédit et les institutions para-étatiques ont largement regarni leur portefeuille à concurrence de respectivement 309,3 et 48,6 milliards de valeurs. Les organisations internationales ont maintenu des valeurs pour un montant de 103 milliards. Le Fonds des Rentes n'a, quant à lui, conservé que 66,5 milliards. Les particuliers financent le Trésor par leurs avoirs aux Comptes des Chèques postaux pour un montant de 104,9 milliards. La Banque Nationale a maintenu sa limite de crédit à 37 milliards.

Depuis 1984, l'expansion de la dette en devises a été infléchie. La part de la dette en monnaies étrangères dans la dette exigible totale a reculé de 24,4 % en 1984 à 16,9 % en 1989. En valeurs absolues toutefois, la dette en devises a continué de s'accroître. A la fin de 1989, la situation était telle qu'illustrée au tableau 73.

La dette en devises est constituée pour près de moitié de dettes à long terme. L'autre moitié comporte pour la quasi totalité, des dettes à court terme. Les emprunts en DEM et CHF constituent, ensemble, plus de 71 % de la dette en devises, les emprunts en JPY, USD et NLG prenant respectivement 11,7, 9,2 et 7,8 % pour leur compte.

4.2. FACTEURS MONETAIRES

4.2.1. LA POLITIQUE MONETAIRE INTERNATIONALE DANS LE SILLAGE DE LA LUTTE CONTRE L'INFLATION

En 1989, les marchés monétaires ont été marqués par le relèvement des taux d'intérêt, surtout à court terme. Cette orientation s'est atténuée aux Etats-Unis au cours de la deuxième moitié de l'année de sorte qu'à la fin de 1989 le taux à court terme y était au-dessous du niveau de l'année antérieure.

Deux facteurs explicatifs de ces taux élevés peuvent être avancés. D'une part, l'instrument monétaire que sont les taux d'intérêt, a été utilisé pour écarter la menace inflationniste. Ce fut le cas surtout au Royaume-Uni et en République fédérale d'Allemagne. D'autre part, les taux de change ont pu être stabilisés par la fixation de taux d'intérêt adéquat, comme ce fut principalement le cas pour le JPY vis-à-vis de l'USD.

Le relèvement du taux à long terme a été moins important perturbant ainsi, la structure normale des taux et amenant parfois le taux à court terme à un niveau plus élevé que celui à long terme. Vers la fin de l'année, cette situation s'est renversée pour retrouver une structure normale des taux. Cette évolution doit être attribuée, d'une part, à la légère diminution des taux à court terme aux Etats-Unis et, d'autre part, à l'accroissement de la rémunération des placements à long terme.

TABLEAU 74- TAUX D'INTERET A COURT TERME (a) DANS LES PAYS LES PLUS IMPORTANTS

PAYS	1986	1986 (b)	1987	1987 (b)	1988	1988 (b)	1989	1989 (b)
Etats-Unis	5,49	3,49	5,77	2,13	8,07	3,94	7,63	2,81
CEE								
Belgique	7,40	6,10	6,75	5,25	7,50	6,30	10,25	7,13
Pays-Bas	6,08	5,88	4,72	5,22	5,66	4,96	8,51	7,41
France	7,98	5,48	8,60	5,10	8,47	5,87	10,89	7,21
RFA	4,81	5,01	3,65	3,45	5,33	4,13	8,05	5,29
Royaume-Uni	10,56	7,25	8,21	4,01	12,51	7,61	14,48	6,69
Italie	10,25	4,35	11,66	6,86	11,44	6,44	13,37	6,76
Japon	4,40	4,00	3,90	4,20	4,16	3,66	5,80	3,54

SOURCE: OCDE, *Main economic indicators*.

(a) L'intérêt à court terme des placements à trois mois, généralement des bons du Trésor, à la fin de l'année.

(b) Intérêt réel: intérêt nominal moins l'inflation.

Sur le marché des changes, deux périodes sont à discerner en 1989. Lors des six premiers mois le taux nominal de change de l'USD a augmenté, surtout par rapport au JPY. Le Groupe des sept grands pays industrialisés a jugé cette évolution préoccupante et un accord a été trouvé pour empêcher cette orientation par des interventions massives sur les marchés des changes. D'autres instruments ont été également utilisés: le relèvement des taux d'intérêt au Japon et dans certains autres pays européens.

Ces interventions ont rendu crédible la position du Groupe des Sept pour qui «the rise in recent months of the dollar (is) inconsistent with longer run economic fundamentals». A partir de septembre, la démocratisation naissante en Europe de l'Est et les perspectives d'unification des deux Allemagnes ont également contribué à la dépréciation de l'USD, puisque ces changements ont attiré des capitaux vers la République Fédérale d'Allemagne et vers l'Europe de l'Est. L'écart du différentiel d'intérêt entre les Etats-Unis et les autres marchés financiers y a également été pour beaucoup.

TABLEAU 75- TAUX DE CHANGE EFFECTIFS, REELS

1980/1982 = 100.

ANNEE	USD		JPY		DEM		GBP	
	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)
1983	112,7	114,9	96,8	100,4	101,0	100,6	93,1	93,1
1984	119,6	120,8	97,8	102,4	98,0	96,8	90,2	89,7
1985	122,3	123,8	97,0	101,9	96,7	95,8	92,9	92,4
1986	102,4	107,8	115,4	120,0	103,4	104,7	87,4	88,3
1987	91,8	97,8	119,6	123,3	106,9	109,3	87,5	89,3
1988	87,4	92,4	125,9	128,9	106,2	107,6	94,4	95,6
1989	91,8	96,3	118,2	121,5	104,7	105,1	93,6	94,2
1986 (c)	- 17,1	- 13,5	+ 23,4	+ 21,9	+ 6,9	+ 9,1	- 5,9	- 4,4
1987 (c)	- 10,6	- 9,5	+ 4,7	+ 3,8	+ 2,8	+ 3,9	+ 0,2	+ 1,1
1988 (c)	- 4,8	- 5,8	+ 5,9	+ 4,9	- 0,6	- 1,6	+ 7,9	+ 7,2
1989 (c)	+ 5,0	+ 4,2	- 6,1	- 5,7	- 1,4	- 2,3	- 0,8	- 1,5

(a) Par rapport aux monnaies des 15 autres pays industriels.

SOURCE: Morgan Guaranty Trust Co.

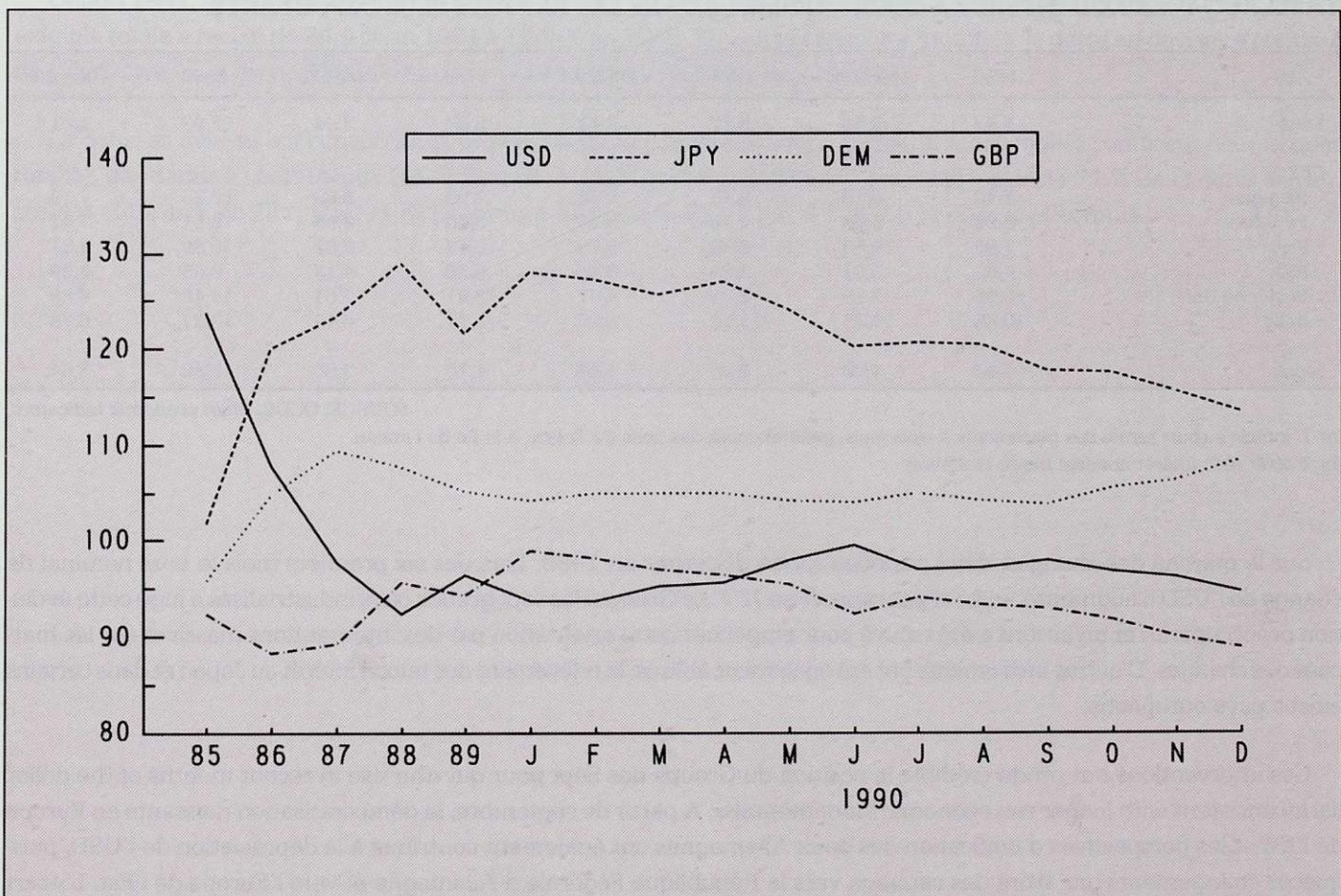
(b) Par rapport aux monnaies des 18 autres pays industrialisés et 22 pays en voie de développement.

(c) Variation en % t/t-1.

Ce mouvement du dollar n'a guère eu d'influence pour l'économie réelle. Ni le FMI, ni la Morgan Guaranty n'ont en effet mentionné de changements importants du taux de change réel, effectif, calcul tenant compte du cours des monnaies des divers partenaires commerciaux. L'appréciation de l'USD a été assez équivalente à sa dépréciation de 1988. La grande correction du dollar surestimé et du Yen sous-estimé avait déjà eu lieu en 1986 et en 1987 (voir tableau 75 et graphique 18).

GRAPHIQUE 18- TAUX DE CHANGE EFFECTIFS NOMINAUX: USD, JPY et DEM

1980 - 1982 = 100.



SOURCE: Morgan Guaranty.

4.2.2. LES MARCHES MONETAIRES ET FINANCIERS EN BELGIQUE

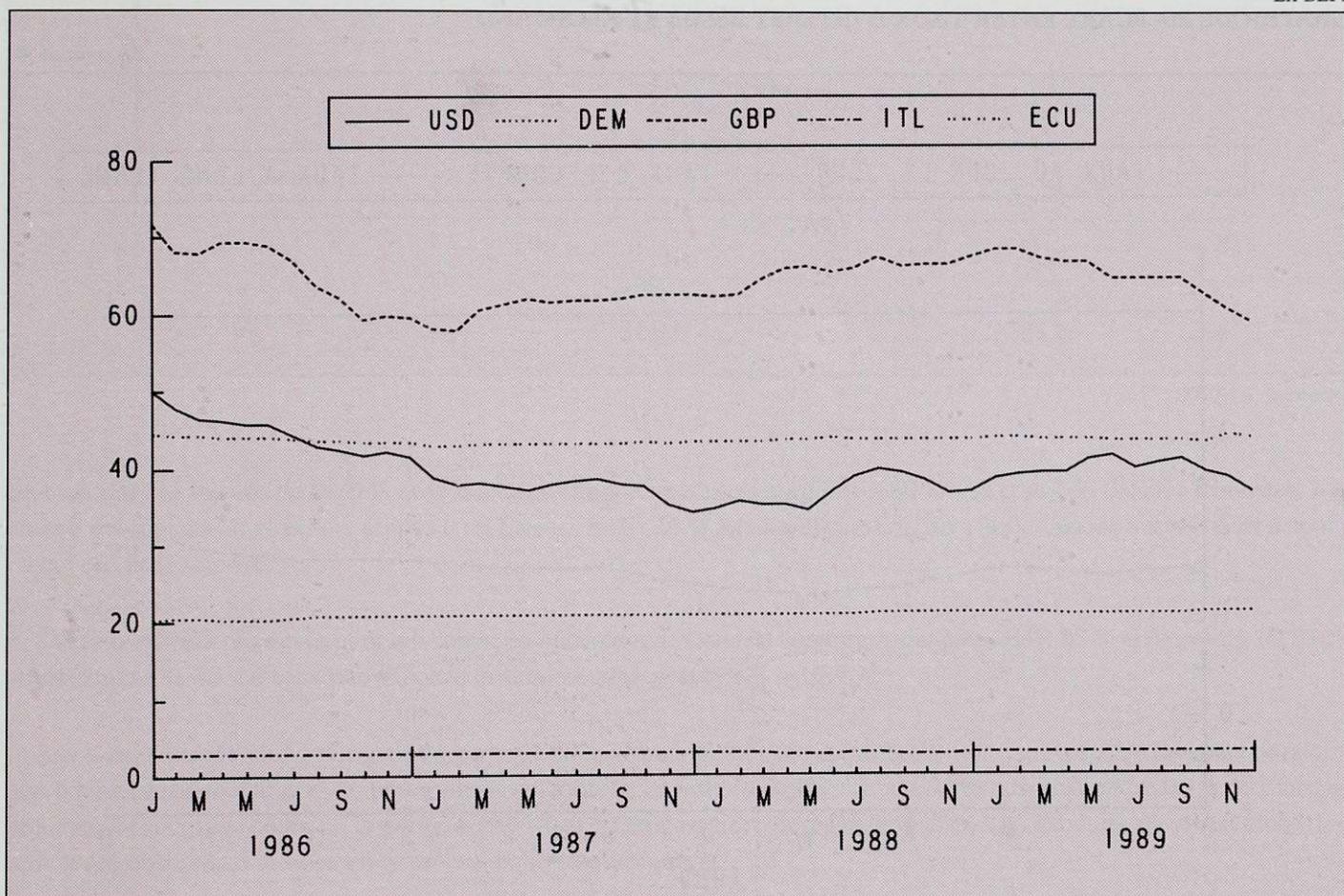
A. LE MARCHE DES CHANGES: UN FRANC BELGE STABLE

En 1989, deux situations contrastées sont apparues sur le marché des changes.

Au cours des neuf premiers mois, la fermeté du dollar américain a exercé une action baissière sur le DEM, ce qui a bénéficié aux monnaies du système monétaire européen. Les écarts d'intérêt à court terme à l'égard du DEM ont diminué. La liquidité externe de l'économie a été renforcée. La position du BEF vis-à-vis du DEM est demeurée quasiment stable ainsi qu'à l'égard du florin néerlandais. Le BEF n'a perdu du terrain que sur la lire italienne et la peseta espagnole, le cours de ces monnaies ayant bénéficié d'un afflux massif de capital privé en raison de l'intérêt élevé sur les placements.

GRAPHIQUE 19- TAUX DE CHANGE OFFICIELS A BRUXELLES

En BEF.



SOURCE: Banque Nationale de Belgique.

A partir de septembre, la valeur du dollar a fléchi et le DEM a renforcé sa position au sein du système monétaire européen. Toutes les monnaies ont plus ou moins perdu du terrain vis-à-vis du DEM, malgré un relèvement des taux d'intérêt.

D'une façon générale, le cours du BEF au sein du système monétaire européen est demeuré toutefois à peu près inchangé. Par rapport au dollar, le BEF a présenté une dépréciation limitée.

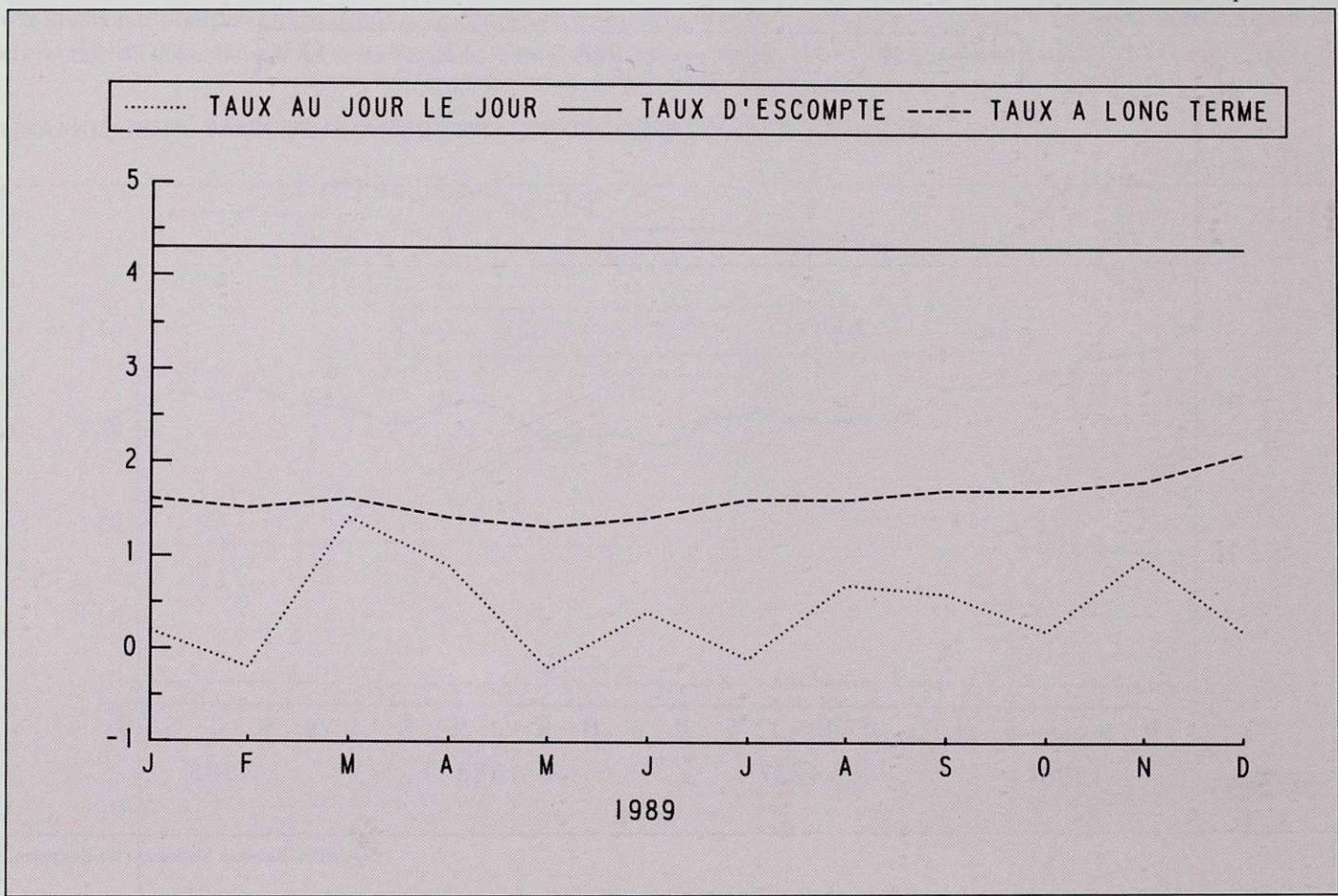
La stabilité du BEF au sein du système monétaire européen ne reflète toutefois pas les opérations de l'UEBL avec l'étranger. Les tensions sur le marché de change, causées par une alternance de périodes d'importations et d'exportations nettes de capital au niveau de la balance des paiements, se retrouvent plutôt dans les modifications des réserves domestiques de devises et dans les mouvements de capitaux en devises des pouvoirs publics.

B. LE MARCHE MONETAIRE: STRUCTURE INVERSEE DES TAUX D'INTERET ET REFORMES STRUCTURELLES

La hausse des taux d'intérêt, esquissée sur le marché belge des rentes dès la seconde moitié de 1988, s'est poursuivie en 1989 à un rythme accru, sous l'influence de la tendance haussière internationale et plus particulièrement de l'évolution des taux en Allemagne. La politique monétaire belge a visé à réduire l'écart avec les taux allemands et à ajuster plus étroitement le cours du BEF à l'évolution du DEM.

GRAPHIQUE 20- ECART ENTRE TAUX D'INTERET BELGE ET ALLEMAND

En point de %.

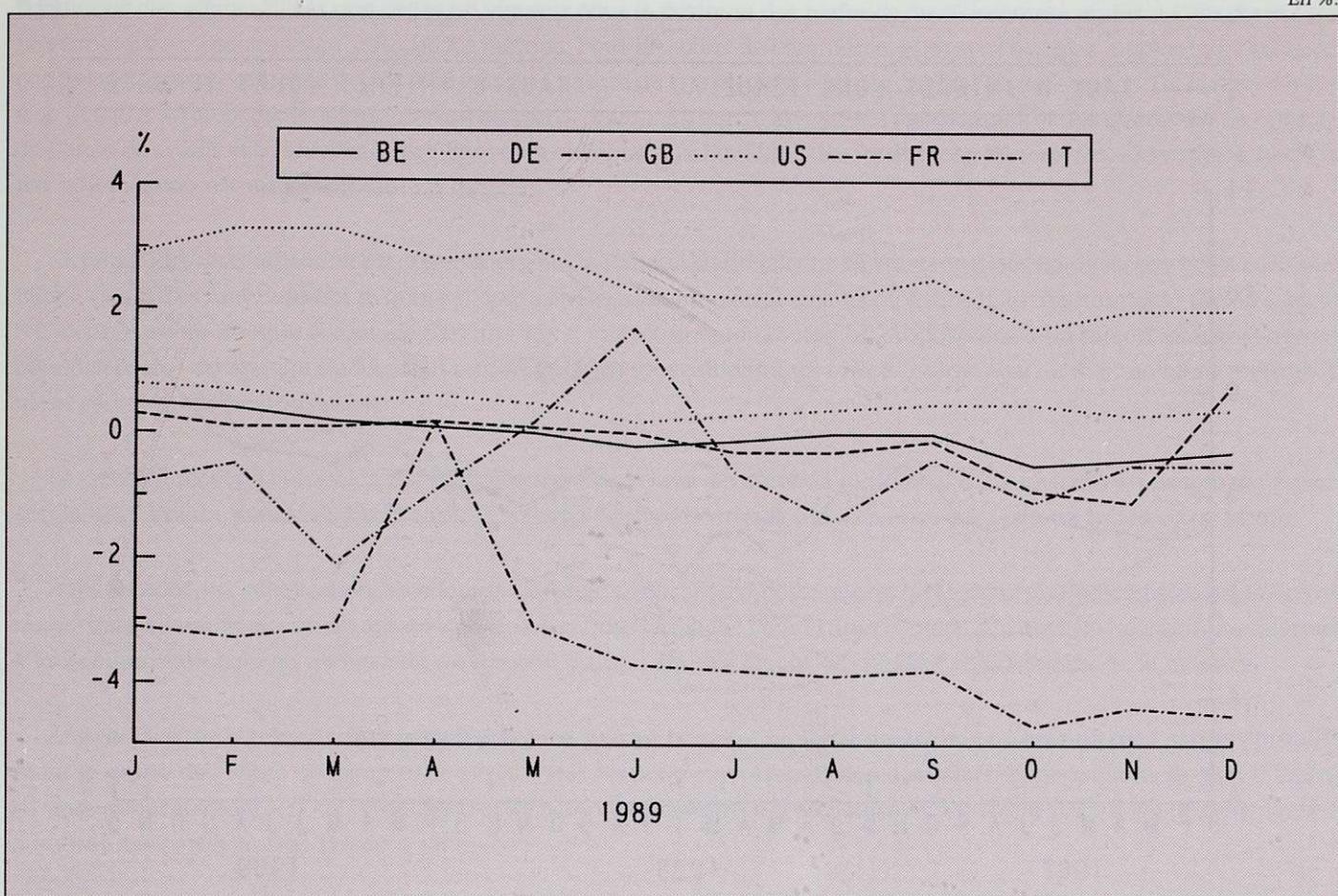


SOURCE: Eurostat.

Les taux d'intérêt des certificats du Trésor ont été relevés à diverses reprises. Pour les effets à trois mois, une première impulsion a été donnée en février: le niveau des taux est passé de 7,70 à 8,40 %. Une faible baisse en mars a été suivie de fortes augmentations en avril et en mai. La période de juin à août a été caractérisée par un calme relatif. En septembre,

GRAPHIQUE 21- ECART ENTRE TAUX D'INTERET A LONG ET A COURT TERMES, COMPARAISON INTERNATIONALE

En %.



SOURCE: Eurostat.

les taux ont été relevés de 0,75 % et le taux des effets à trois mois a atteint 9,20 %. Au cours du dernier trimestre, il a encore été majoré en plusieurs étapes à un niveau de 10,25 % à la fin décembre. En 1989, tous les autres tarifs à court terme ont été majorés.

Les taux officiels ont également fait l'objet de relèvements. Celui de l'escompte est passé de 8,25 % en janvier à 10,25 % en décembre 1989. Le taux des avances ordinaires a été porté de 8 à 10,7 %.

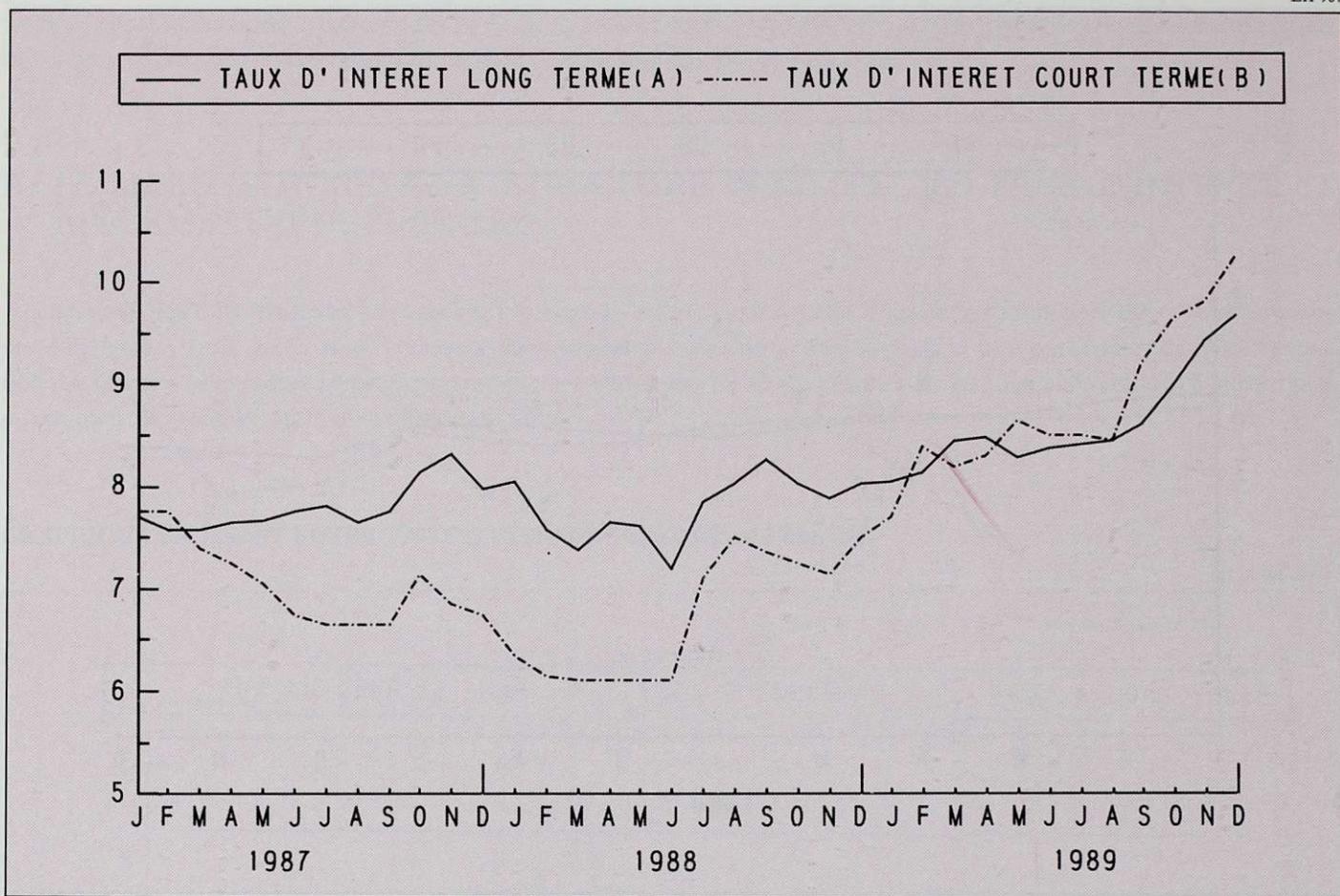
Les taux d'intérêt à long terme ont progressé moins rapidement avec comme résultat une structure inversée pendant une bonne partie de l'année. Le phénomène est toutefois demeuré limité et n'a pas été aussi caractéristique du marché financier belge qu'au cours de la période 1986-1987. Dans nombre de pays, une inversion similaire de la structure des taux a été observée, à la suite de la politique monétaire menée.

Une explication possible de l'inversion de la structure des taux en Belgique réside dans le fait que les pouvoirs publics - en tant que principal emprunteur - ont freiné la tendance haussière du taux à long terme par une réduction de leur demande de capitaux à long terme.

Le ralentissement des émissions publiques à long terme a été compensé par un appel au marché monétaire. Le Trésor et le Fonds des Rentes ont placé des volumes importants d'effets à court terme auprès des institutions financières et des banques d'épargne qui ont préféré, en raison de la structure de taux d'intérêt d'abord plate, puis inversée, placer une plus

GRAPHIQUE 22- TAUX D'INTERET A COURT ET A LONG TERMES EN BELGIQUE

En %.



SOURCE: BNB.

large part de leurs liquidités à court terme. Par conséquent, le portefeuille d'effets du Trésor détenu par les institutions financières belges a augmenté plus rapidement que les moyens de paiement en BEF.

Le marché interbancaire, où les banques luxembourgeoises ont été actives du côté de l'offre, a procuré de larges ressources aux institutions financières belges. La part des moyens obtenus par la mobilisation d'effets commerciaux et par le placement sur le marché au jour le jour a continué de baisser.

Sur l'ensemble de l'année, le marché monétaire s'est réduit, alors qu'en 1988, un certain élargissement s'était fait jour. Ce rétrécissement a été dû, d'une part, aux mouvements des opérations courantes et en capital avec l'étranger, surtout vers la fin de l'année, et d'autre part, à l'évolution de la circulation des billets qui a subi de fortes variations saisonnières en 1989.

Le marché monétaire a de plus été caractérisé en 1989 par une série de réformes structurelles, qui ne pourront que se développer dans le cadre de l'unification européenne et de la libéralisation des mouvements de capitaux et des marchés financiers.

En vue de réanimer le marché des effets commerciaux, la Banque Nationale a introduit en mars 1989 un système de cessions - rétrocessions d'effets de commerce et d'avances à terme fixe sur nantissement d'effets ou de fonds publics par adjudication.

Le nouveau système s'applique aux mêmes institutions financières et à peu près selon les mêmes critères quant aux conditions des effets utilisés que celles en vigueur pour le système des plafonds de réescompte et des quotas d'avances. Les conditions d'escompte ne sont pas les mêmes. Pour les effets de commerce, elles sont élargies, notamment en ce qui concerne l'échéance (1 an au lieu de 120 jours), la nature du crédit initial (aussi le crédit d'investissement) et la date d'émission (jusqu'à 90 jours après facturation au lieu de 30 jours). En outre, le système des plafonds et des quotas est un système de lignes de crédit individuelles à tarif fixe, qui contribue aux liquidités des institutions financières, alors que le système par adjudication est un instrument du marché.

La procédure d'adjudication est ouverte lorsque la Banque Nationale invite les institutions financières à présenter leurs offres. Ces offres mentionnent le genre d'opérations (cessions - rétrocessions ou avance), le montant et le taux d'intérêt. Sur cette base, la Banque Nationale fixe un taux d'intérêt unique. Toutes les propositions à un taux d'intérêt supérieur bénéficient de l'attribution du montant entier. Pour les propositions à un taux d'intérêt égal, le montant sera éventuellement réduit proportionnellement.

Le taux d'intérêt de l'émission par adjudication est un taux d'intérêt de marché. L'échéance des emprunts par adjudication est de deux semaines. Ce faisant, la Banque Nationale élargit son influence sur les taux à très court terme.

Dans le cadre de l'adjudication, les effets de commerce sont réescomptés auprès de l'Institut de Réescompte et de Garantie proportionnellement aux offres acceptées par la Banque Nationale. Pour le financement, l'Institut de Réescompte s'adresse à la Banque Nationale ou au marché de l'argent garanti au jour le jour et crédite l'adjudicataire de la créance.

Afin de faciliter le travail administratif des participants, l'Institut de Réescompte et de Garantie peut assurer gratuitement la garde des effets de commerce cédés. Pour les cessions-rétrocessions des effets de commerce, le taux d'intérêt se situe généralement à 0,40 % au-dessous du tarif interbancaire à 2 semaines et à environ 0,55 % au-dessous du taux d'intérêt des certificats du Trésor à un mois.

En ce qui concerne l'adjudication d'avances à terme fixe, la différence avec le tarif interbancaire est assez faible, voire même inexistante. Pendant quelques semaines, l'adjudication d'avances a été suspendue. La Banque Nationale témoignant ainsi de sa volonté de mener une politique plus restrictive.

Après l'introduction du système «tender», le portefeuille des effets de commerce réescomptés a été porté à 30 milliards. En 1989, les réescomptes totaux s'élèvent à 526 milliards. Quasiment tous les effets avaient été mis en dépôt et ce système a été couronné de succès.

En instaurant le système d'adjudications hebdomadaires, la Banque Nationale a veillé à ce que les interventions sur le marché monétaire soient orientées un peu moins exclusivement vers le Trésor. Le succès du nouveau système a permis de réduire en deux étapes le plafond de l'aide spéciale au Fonds des Rentes: de 160 à 130 milliards en juillet, ensuite à 110 milliards en décembre.

Dans le cadre d'un marché financier européen intégré, l'organisation du marché d'effets du Trésor, des moyens d'action de la Banque Nationale et de l'accès au crédit fera encore l'objet d'aménagements.

C. LE MARCHE OBLIGATAIRE: POSSIBILITES DE PLACEMENTS CONCURRENTIELS

En 1989, de nouveaux fonds publics ont été émis sur la marché obligataire: les obligations linéaires. La nouvelle émission s'inscrit dans le cadre de la politique gouvernementale tendant à moderniser la gestion de la dette publique et à rendre plus attrayants pour l'étranger, les placements en titres publics.

TABLEAU 76- EMISSIONS D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES PUBLICS

EMPRUNTS	période	montant émis	rendement pour le détenteur à l'échéance finale
8 % Emprunt d'Etat 1989-1997	jan.	173,6	8,04
8,25 % Emprunt d'Etat 1989-1997	mars	90,0	8,34
8,25 % Emprunt d'Etat 1989-1997 2ième série	juin	87,5	8,25
8,25 % Emprunt d'Etat 1989-1996	oct.	62,5	8,54
9,50 % Emprunt d'Etat 1989-1998	déc.	50,0	9,48
TOTAL		463,6	

SOURCE: BNB.

Les obligations linéaires sont émises par adjudication en tranches mensuelles successives, chaque souscripteur étant servi d'effets publics au prix qu'il a offert. D'une tranche à l'autre, seul le prix d'émission fluctue. L'échéance et le taux d'intérêt facial restent fixes. Les sociétés non-financières et les non-résidents ne doivent pas payer le précompte mobilier.

Malgré cette innovation, le volume total des émissions nettes des pouvoirs publics a été nettement plus faible en 1989 qu'au cours de l'année précédente. Cela s'explique par le montant considérable des emprunts du Trésor venant à échéance et par l'attente de taux haussiers incitant les investisseurs à ne pas trop s'engager à terme. Les institutions de crédit ont apparemment préféré réduire leurs placements en obligations publiques et se porter plutôt vers d'autres formes de prêts aux conditions de rémunérations plus souples. Pour des motifs budgétaires, le Trésor n'a pas estimé souhaitable de porter le taux d'intérêt à un niveau plus attrayant.

Les émissions nettes totales des institutions financières sont également restées en retrait par rapport au niveau atteint en 1988. Cette évolution s'explique par la préférence des investisseurs pour les actifs à court terme et l'écart de taux d'intérêt en faveur des emprunts de l'Etat.

Le troisième émetteur du marché obligataire, c'est-à-dire les autres résidents, a présenté le même comportement qu'en 1988 (aucune émission nouvelle n'ayant eu lieu). Les autres résidents ont procédé davantage au remboursement net d'obligations, qu'ils n'en ont émis. Par contre, les émissions nettes par les non-résidents ont augmenté, bien que dans une mesure beaucoup plus faible qu'en 1989.

Comme lors des années antérieures, les organismes de placement collectif dont les SICAV, ont drainé une part croissante de l'épargne des ménages et des entreprises. L'écart de rendement entre les possibilités de placement a décidé les SICAV à acheter davantage d'obligations publiques.

En cours d'année, la part des effets publics dans le total du portefeuille en actifs financiers en BEF des ménages et des entreprises, s'est accrue. Dès le milieu de 1989, les dépôts à court terme ont de nouveau gagné du terrain au détriment des effets publics et des bons de caisse. L'intérêt pour les formes de placement à court terme s'est accru vers la fin de l'année. Il peut être expliqué par les conditions particulières attribuées aux grands dépôts - dont les taux à court terme excédaient ceux à long terme - et ensuite par les attentes relatives à la réduction du précompte mobilier.

Enfin, comme en 1988, ménages et entreprises n'ont cessé de s'intéresser aux actifs financiers en devises étrangères. En raison du mouvement haussier des taux d'intérêt, la préférence s'est portée surtout vers les placements à court terme. Néanmoins, les obligations ont également trouvé largement preneur.

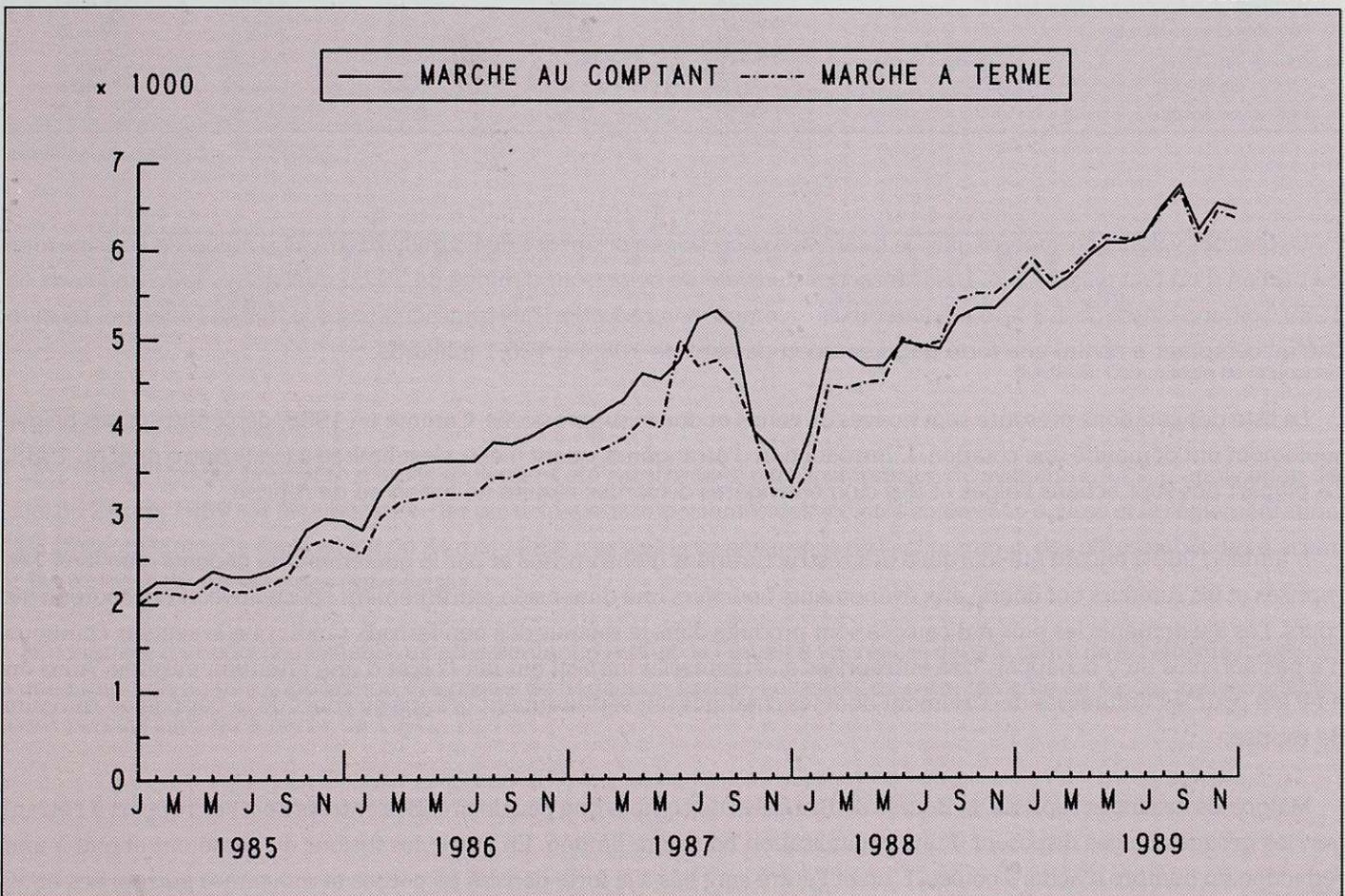
D. LE MARCHE DES ACTIONS: UNE ANNEE FAVORABLE.

Pour la Bourse de Bruxelles, l'année 1989 a été excellente. L'optimisme de 1988 a persisté durant toute l'année 1989, bien que les hausses aient été un peu moins marquées et parfois plutôt imprévues. Le climat économique général positif et les résultats encourageants des entreprises se sont répercusés sur les valeurs boursières, lesquelles n'ont été infléchies que par le niveau élevé des taux d'intérêts et les rumeurs de réduction du précompte mobilier.

L'indice return sur le marché au comptant a connu une augmentation plutôt modeste: + 16,89 % contre + 54,16 % en 1988. Cependant à l'encontre de cette augmentation modeste du cours, un vif courant d'échanges s'est manifesté. Au total, 418 milliards de BEF d'actions ont été négociés, ce chiffre dépasse nettement les 394,7 milliards de l'année record de 1988. La moyenne globale des transactions boursières journalières a progressé de 1,6 milliard en 1988 à 1,7 milliard en 1989.

GRAPHIQUE 23- BOURSE DE BRUXELLES, INDICES GENERAUX

1989 = 1 000.



SOURCE: Commission de la Bourse.

Tant le marché au comptant que celui du terme ont témoigné de cette vive activité. La répartition des transactions totales d'actions fait apparaître 146,2 milliards pour le marché au comptant - soit une augmentation de 14,8 % par rapport à 1988 - et 271,8 milliards pour le marché à terme - soit une augmentation de 1,3 %. Les chiffres boursiers seraient sans doute encore meilleurs, s'il n'y avait eu l'effondrement temporaire du 13 octobre («mini-crash»).

TABLEAU 77- INDICES RETURN PAR SECTEUR DES VALEURS BELGES AU MARCHE AU COMPTANT DE BRUXELLES EN 1989

Secteurs	Variation en % par rapport à la fin de l'année précédente.				
	décembre 1988	31 mars 1989	30 juin 1989	30 sept 1989	28 déc 1989
Indust. alimentaire	+24,34	+6,64	+40,73	+67,93	+76,37
Métaux non-ferreux	+106,97	+30,96	+37,26	+104,97	+73,67
Métal, électricité, électronique	+69,89	+10,48	+22,72	+49,27	+48,28
Services	+82,23	+4,92	+24,75	+50,75	+44,66
Construction	+64,88	+3,98	+16,10	+43,89	+37,22
Produits tropicaux	+74,24	-8,79	+6,54	+22,80	+33,91
Industries diverses	+37,23	+1,08	+20,25	+38,00	+32,70
Assurances	+33,30	+5,08	+7,89	+33,17	+32,69
Produits chimiques	+45,49	+1,00	+16,04	+23,94	+29,36
Immobilier	+58,26	-0,49	+12,41	+34,61	+26,50
INDICE RETURN GENERAL	+54,16	+3,14	+10,15	+21,71	+16,98
Grands magasins	+63,53	+5,49	+15,38	+26,81	+14,92
Holdings	+76,66	+1,94	+8,94	+18,98	+13,00
Banques et organismes financiers	+39,96	+3,84	+7,19	+14,53	+8,69
Anciens charbonnages	+18,80	+8,72	+12,70	+16,79	+6,06
Indust. de l'acier	+152,26	+14,21	+17,49	+33,39	+4,79
Gaz et électricité	+9,69	+2,94	+3,82	+2,89	+4,22
Indust. du Pétrole	+79,50	-3,26	+0,06	+1,30	-5,47

SOURCE: Commission de la Bourse.

La part des valeurs étrangères dans le total des transactions a progressé de 88 milliards à 114,3 milliards, soit une augmentation d'un peu plus de 5 %. Les transactions en valeurs belges ont diminué de 307,6 milliards à 303,7 milliards en 1989, soit une baisse de 1,3 %, à attribuer exclusivement à la réduction des transactions sur le marché à terme. Le marché au comptant a connu une forte augmentation passant de 108,4 à 120,1 milliards.

La liste des cotations présente sept nouveaux venus et douze suppressions. Comme en 1988, deux entreprises belges seulement ont demandé une cotation. L'introduction d'étrangères, quant à elle, s'est limitée à cinq contre neuf en 1988. La plupart des sept actions belges et des cinq étrangères disparues résulte de fusion ou de reprise.

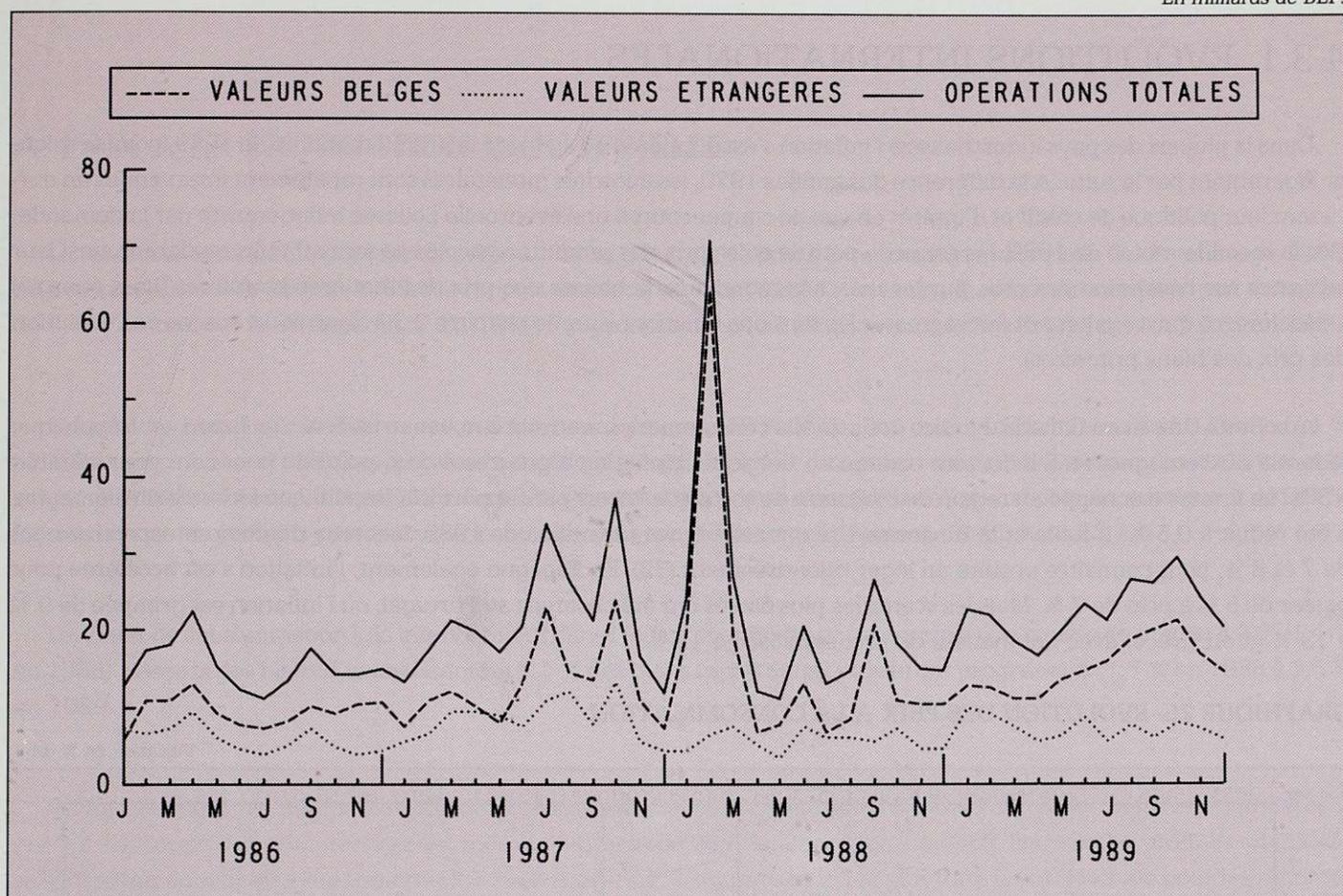
L'année 1989 a encore été marquée des restructurations d'entreprises et par le glissement de paquets d'actions. Les reprises et les rumeurs ont donné aux événements boursiers une dimension extrêmement spéculative et ont soutenu les cours. Les ajustements les plus radicaux se sont produits dans le secteur des non-ferreux tandis que le secteur chimique n'a pas non plus pu y échapper. Des entreprises à actionnariat familial ont fait l'objet d'une attention inusitée. Ainsi en a-t-il été pour les Raffineries de Tirlemont dont les cotations ont sérieusement grimpé au cours de la période de rumeurs de reprise.

Malgré les fusions et reprises, la Bourse de Bruxelles ne compte que peu de grandes entreprises. Par rapport à l'étranger, les groupes belges disposent d'une capitalisation boursière limitée. En outre, les fusions du passé ont abouti à une réduction du nombre d'actions cotées. L'un et l'autre sont liés à la forte densité en petites et moyennes entreprises et/ou entreprises familiales en Belgique.

Au début de 1989, la restructuration boursière a été entamée. L'automatisation a été entreprise avec l'introduction du système CATS permettant un commerce continu des actions sur le marché à terme. Comme l'intégration des actions dans le système CATS s'est faite progressivement, l'impact de l'automatisation n'est pas facile à mesurer. Il n'empêche que d'une manière générale les négociations sur le marché à terme ont été plus animées qu'au cours des années antérieures. Les transactions mensuelles atteignent, elles aussi, un niveau plus élevé et ce, tant pour les valeurs belges qu'étrangères.

GRAPHIQUE 24- TRANSACTIONS MENSUELLES SUR LE MARCHE A TERME

En milliards de BEF.



SOURCE: Commission de la Bourse.

En 1989, l'activité boursière n'a pas seulement été caractérisée par l'instauration du système CATS. L'application de la loi du 2 mars 1989 sur la publication des participations importantes des sociétés cotées à la Bourse et la réglementation des offres publiques de reprise (MB du 24 mai 1989), a assuré la transparence de l'actionnariat, des offres publiques d'achat et les moyens de défense des entreprises.

En matière d'impôts des sociétés, un abaissement des taux de l'impôt a été réalisé dans le cadre de la réforme fiscale, lié à une limitation ou une suppression des postes de déduction fiscale. Les effets de cette réforme ne seront vraisemblablement perceptibles qu'à partir de 1990.

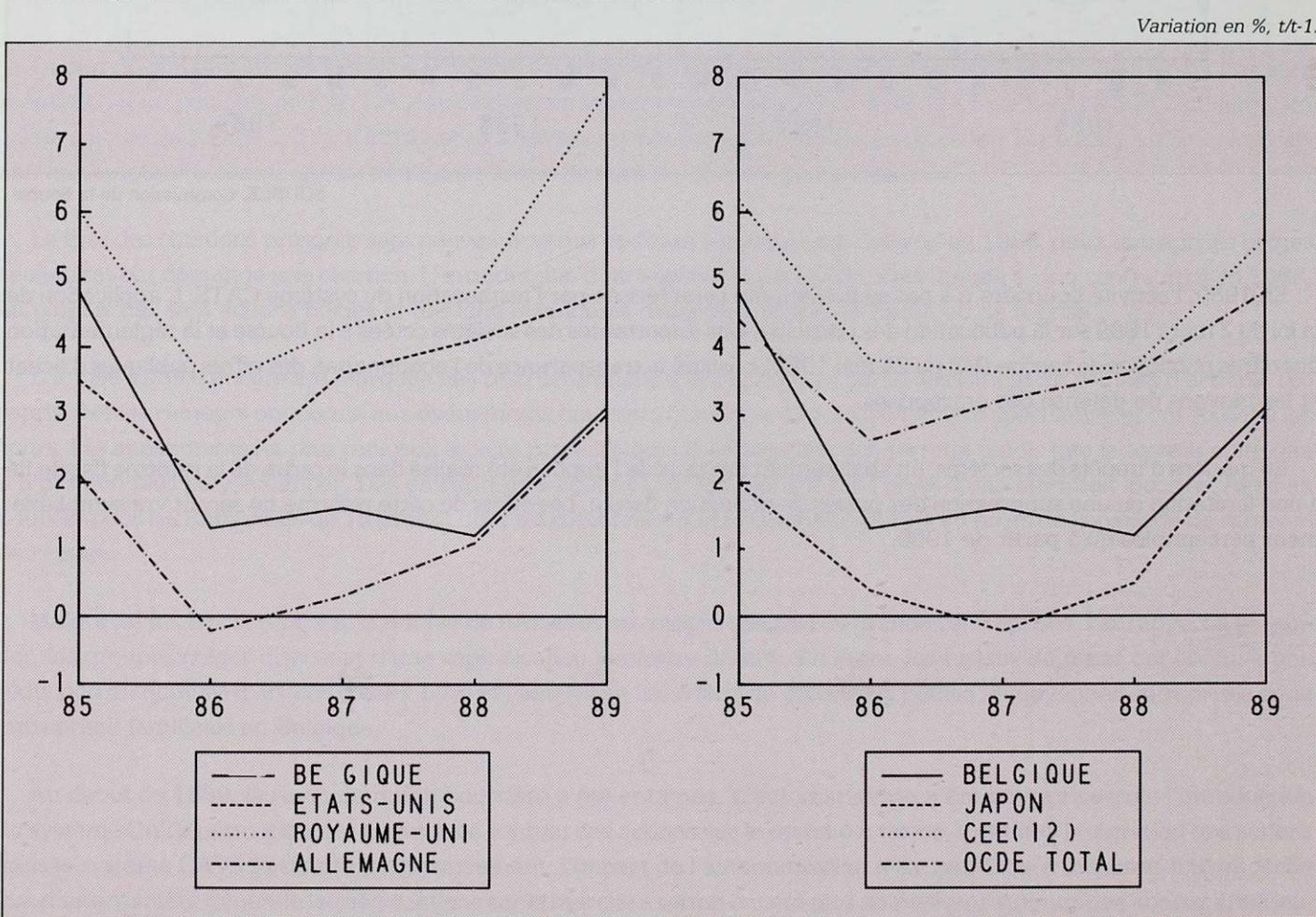
4.3. EVOLUTION DES PRIX

4.3.1. EVOLUTIONS INTERNATIONALES

Dans la plupart des pays industrialisés, l'inflation s'est accélérée au cours de la première moitié de 1989, pour se ralentir légèrement par la suite. A la différence des années 1970, les autorités monétaires sont rapidement intervenues en durcissant leur politique de crédit et d'intérêt en vue de couper court à une éventuelle poussée inflationniste par la demande. Dès la seconde moitié de 1989, les cours du pétrole et les prix des produits agricoles se sont affaiblis modérant ainsi leur influence sur l'évolution des prix. Sur les marchés mondiaux, la hausse des prix des matières premières (hors énergie) a décéléré, ce qui a également fait régresser les tensions inflationnistes (le chapitre 2.3.1. fournit un aperçu de l'évolution des prix des biens primaires).

Aux Etats-Unis et au Canada, l'indice des prix à la consommation a atteint à nouveau les 5 %. Au Japon, en République fédérale d'Allemagne, en Suède, tout comme en Belgique, l'inflation a progressé d'un point de pour-cent pour s'établir à 3 %. La France a échappé au regain de l'inflation de sorte que l'écart par rapport à la République fédérale d'Allemagne, a été réduit à 0,5 %. L'Italie et le Royaume-Uni ont atteint, vers le milieu de 1989, des taux d'inflation respectivement de 7 et 8 %, pour connaître ensuite un léger ralentissement (32). En Espagne également, l'inflation s'est accélérée pour passer de 5 % à près de 7 %. Mais les scores les plus élevés ont été observés au Portugal, où l'inflation est grimpée de 9 % à 13 % et en Grèce, avec une hausse de prix stabilisée à 13 %.

GRAPHIQUE 25- EVOLUTION DES PRIX A LA CONSOMMATION



SOURCE: OCDE.

4.3.2. EVOLUTION DES PRIX EN BELGIQUE

A. PRIX A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

La tendance ascendante dont faisait preuve l'indice général des prix à la production industrielle dès le milieu de 1988, ne s'est plus poursuivie dès juin 1989. Par rapport au même mois de l'année antérieure, le rythme d'accroissement a diminué de 7,4 % en mai à 4 % en décembre. En 1989, l'augmentation de l'indice s'est montée à 5,7 %, contre 1,2 % en 1988.

Les prix des biens intermédiaires, qui représentent à peu près 59 % de l'indice, ont connu la hausse la plus élevée (7,1 % en 1989 contre 1 % en 1988). Les produits énergétiques, repris à l'indice, ont progressé de 7,3 % alors qu'ils avaient encore connu une diminution de 4,3 % en 1988. En 1989 les tarifs d'électricité n'ont présenté qu'un faible accroissement de 0,9 %. Le charbon et les produits pétroliers par contre se sont renchéris respectivement de 4,5 % et 23,7 %.

Les biens de consommation (qui interviennent dans l'indice pour 30 %) ont enregistré une hausse de prix de 4,3 % (1,4 % en 1988). Les prix des biens d'investissement (11 % des biens repris dans l'indice) ont progressé de 1,7 % en 1988 à 3,5 % en 1989.

Sectoriellement, les augmentations de prix les plus élevées ont été notées dans l'industrie métallurgique de base (+17,2 %). Les prix des non-ferreux ont même progressé de 28,8 %. Par rapport à 1988, les prix des produits chimiques se sont situés à un niveau supérieur de 5,7 % en moyenne. L'augmentation la plus forte a été observée pour les matières premières chimiques, les produits chimiques à destination de l'industrie, de l'agriculture et des peintures. Dans l'industrie alimentaire, les hausses atteignent 4,5 %. Les prix des huiles et des graisses ont progressé de 7,3 %, bien que dès le milieu de 1989, le rythme d'accroissement se soit nettement ralenti. Dans l'industrie textile, les augmentations de prix ont également décéléré.

TABLEAU 78- INDICE DES PRIX A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

DESIGNATION	Pesage (a)	1987	1988	Variation en %, t/t-1.
INDICE GENERAL	10 000,00	- 4,4	1,2	5,7
Indice sans produits pétroliers	8 856,50	- 4,2	2,1	4,7
Biens intermédiaires	5 846,60	- 6,6	1,0	7,1
Idem, sauf énergie	3 234,60	- 3,7	4,3	7,0
Biens de consommation	3 039,40	- 2,3	1,4	4,3
Biens d'investissement	1 114,00	0,3	1,7	3,5
Produits des industries extractives	173,50	- 12,5	- 3,3	5,2
Produits des industries manufacturières	8 311,50	- 2,9	1,6	6,7
Energie et eau	2 757,00	- 10,2	- 4,8	7,6
Produits alimentaires, boissons et tabac	2 558,00	- 3,9	1,7	4,5

(a) Coefficient de pondération en pour dix mille.

SOURCE: MAE, Administration du Commerce.

B. PRIX AGRICOLES

En 1989, l'indice des prix des produits agricoles et horticoles établi par l'Institut économique agricole, a été supérieur de 10,8 % à celui de 1988. Cet accroissement doit être attribué surtout aux produits agricoles (+ 13 %), tandis que les produits horticoles, dont les prix avaient baissé de 5 % en 1988, ont renchéri de 3 %. En ce qui concerne les produits agricoles, l'accroissement a été plus considérable pour les produits animaux (+ 14 %) que pour les produits végétaux (+ 5,5 %).

C. PRIX A LA CONSOMMATION

L'écart d'inflation dont a bénéficié la Belgique dès 1986 par rapport à ses partenaires commerciaux les plus importants s'est maintenu mais à niveau moindre qu'en 1988.

Une explication partielle peut être recherchée dans le fait que la pondération actuelle de l'indice des prix à la consommation est toujours basée sur le profil de consommation de 1981. De ce fait, l'influence des mouvements de prix des produits énergétiques et alimentaires se manifeste davantage que dans les autres pays.

L'inflation sous-jacente (sans l'énergie et l'alimentation) a montré moins de changement que l'indice général, progressant légèrement: de 2,2 % en 1988 à 2,7 % en 1989. Cet accroissement doit être attribué surtout aux prix des services, dont l'augmentation est passée de 1,5 % en 1988 à 2,6 % en 1989, pour suivre enfin, avec un certain retard, la montée de l'indice général.

TABLEAU 79- MERCURIALES AGRICOLES ET HORTICOLES ET INDICE DES PRIX D'ACHAT DES MOYENS DE PRODUCTION

DESIGNATION	Variation en %, t/t-1.		
	1987	1988	1989
INDICE GENERAL	- 2,5	- 0,5	10,9
Produits agricoles	- 5,4	0,7	12,8
- produits végétaux	- 3,7	- 1,0	5,6
- produits animaux	- 5,6	1,0	14,1
Produits horticoles	8,9	- 4,8	3,5
- légumes	19,6	- 13,2	- 1,6
- fruits	- 13,0	21,2	12,9
- non comestibles	2,9	- 1,1	7,1
INDICE DES PRIX D'ACHAT	- 3,8	1,2	2,8

SOURCE: Ministère de l'Agriculture, IEA.

TABLEAU 80- PRIX A LA CONSOMMATION

GROUPES DE PRODUITS	(a)	Variation en %, t/t-1.		
		1987	1988	1989
INDICE GENERAL	1 000,00	1,6	1,2	3,1
Indice hors produits énergétiques et alimentaires	652,25	3,5	2,2	2,7
PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS	221,45	- 0,4	0,0	3,1
PRODUITS NON ALIMENTAIRES	427,95	1,1	1,1	3,4
SERVICES	286,60	3,1	1,5	2,6
LOYERS	64,00	4,3	3,6	3,7
Produits alimentaires, boissons et tabacs	233,10	- 0,1	0,0	3,3
Vêtements et chaussures	82,25	5,1	3,9	3,1
Loyers et charges, chauffage et éclairage	195,75	- 1,3	0,3	3,4
Meubles, appareils ménagers, outils, entretien quotidien	94,50	2,5	1,4	2,0
Soins corporels et dépenses de santé	39,95	3,8	1,6	2,5
Transports et communications	154,50	2,2	0,8	4,5
Culture et loisirs	81,65	3,0	1,5	1,5
Autres biens et services	118,30	3,4	2,5	2,8

(a) Coefficient de pondération en pour mille.

SOURCE: MAE, Administration du commerce.

CADRE 4.3.- EVOLUTION DES PRIX 1980-1989

L'accélération de l'inflation observée dès le milieu de 1979 s'est poursuivie au début des années 80. Le rythme d'accroissement de l'indice des prix à la consommation a progressé de 4,5 % en 1979 pour atteindre 6,7 % en 1980 et 7,6 % en 1981. C'est en 1982 que le taux d'inflation le plus élevé de la décennie a été atteint: 8,7 %. Bien qu'en 1982 l'inflation n'ait pu être abaissée, en raison notamment des tensions inflationnistes - à la suite de la dévaluation de février 1982 de 8,5 % - la flambée a pu être jugulée grâce aux mesures prises par le gouvernement (le blocage d'abord général puis sélectif des prix).

Dès 1983, le rythme d'inflation s'est progressivement ralenti de 7,7 à 4,9 % en 1985. Au cours de cette période, les hausses de prix étaient imputables principalement à l'augmentation des prix à l'importation et à la dévaluation du franc belge.

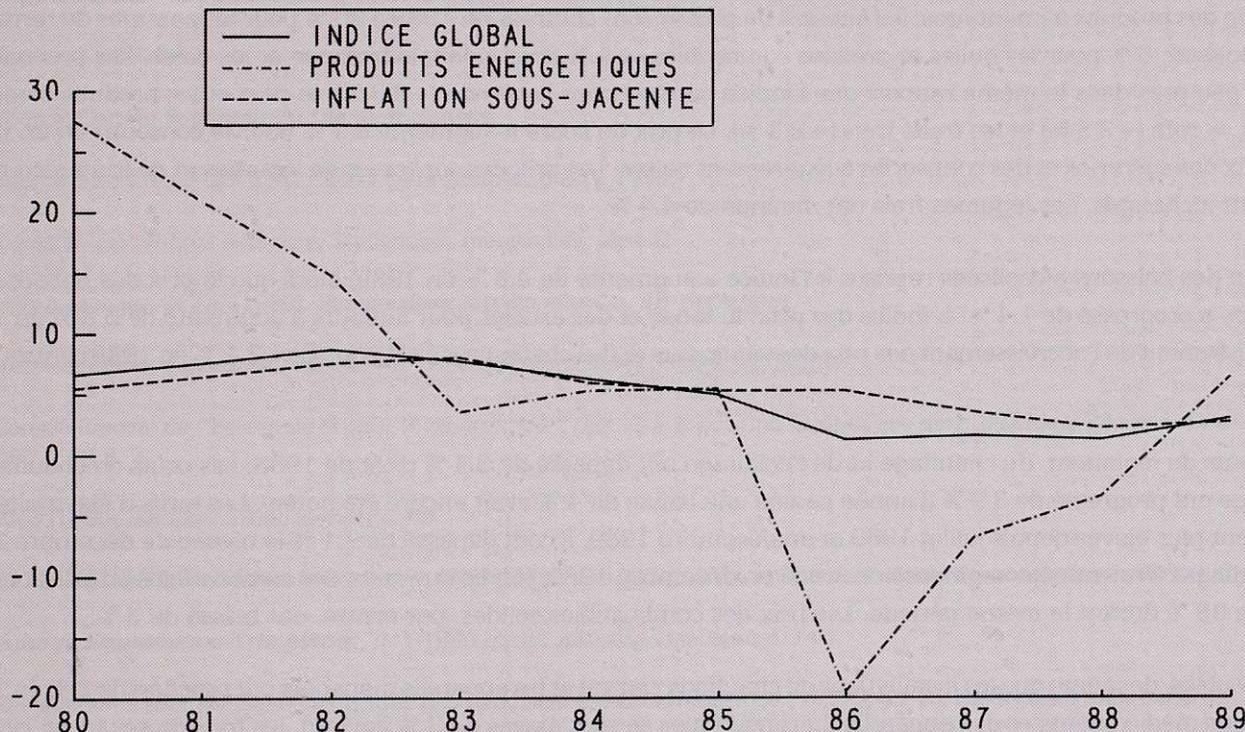
En 1986, l'accroissement des prix à la consommation a connu un fort ralentissement. Les prix des produits énergétiques ont baissé de 19,5 %, du fait principalement du contre-choc pétrolier. Mais l'affaiblissement du dollar a également contraint les prix à l'importation (exprimés en francs belges) et les coûts de la production industrielle. Entre 1986 et 1988, l'inflation est restée en Belgique à un niveau exceptionnellement bas. Après une hausse des prix à la consommation en 1986 de seulement 1,3 % résultant de la baisse considérable des prix énergétiques et de l'accroissement modéré des prix des denrées alimentaires, la pression inflationniste s'est allégée (1,6 % en 1987) comme il apparaît de l'inflation sous-jacente (sans l'énergie et l'alimentation).

En 1988, le niveau faible de l'inflation s'est maintenu (1,2 %), en raison de la légère baisse des prix énergétiques et malgré l'accroissement de la plupart des prix des matières premières dès le milieu de 1988. En l'absence d'adaptations salariales du fait de la progression faible de l'indice général des prix à la consommation, l'indice particulier des services a, lui aussi, progressé moins rapidement.

En 1989, une accélération limitée de l'inflation s'est opérée en Belgique, comme d'ailleurs dans la plupart des pays industrialisés. Elle doit être attribuée à une pression accrue de la demande due à l'amélioration du pouvoir d'achat en conséquence des augmentations salariales et du redressement de l'emploi. La majoration des tarifs d'un certain nombre de services publics (transports publics) et de certains impôts indirects (sur l'essence, l'alcool et les cigarettes) a fait s'accélérer l'inflation à 3,1 % au début de 1989.

GRAPHIQUE - EVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION 1980-1989

Variation en %, t/t-1.



SOURCE: MAE.

TABLEAU 81- CONTRIBUTION DES DIFFERENTS GROUPES DE BIENS A LA VARIATION DE L'INDICE DES PRIX
A LA CONSOMMATION

GROUPES DE PRODUITS	1985	1986	1987	1988	1989	En %.
Produits alimentaires	0,8	0,4	- 0,1	0,0	0,7	
Produits énergétiques	0,7	- 2,5	- 0,7	- 0,3	0,8	
Produits non alimentaires (sauf énergie)	1,8	1,7	1,2	0,9	0,7	
Services	1,3	1,5	0,9	0,4	0,7	
Loyers	0,3	0,2	0,3	0,2	0,2	
TOTAL	4,9	1,3	1,6	1,2	3,1	

SOURCE: MAE, Administration du Commerce.

Au début de 1989, la reprise de l'inflation a reflété également la majoration des tarifs des transports publics et l'augmentation des impôts indirects de l'essence, de l'alcool et des cigarettes. La concurrence accrue et la vigilance des consommateurs ont empêché que ces hausses de prix se répercutent de manière non justifiée dans les prix d'autres produits.

En 1989, les prix des produits alimentaires et non-alimentaires (sans l'énergie) ainsi que ceux des services ont contribué dans la même proportion à l'augmentation de l'indice général (chacun pour 0,7 %). La part des produits énergétiques dans l'accroissement s'est élevée à 0,8 %. Les prix des loyers ont fait augmenter l'indice général de 0,2 %.

Au sein des produits alimentaires, les hausses de prix se sont chiffrées en 1989 à 30 % pour les pommes de terre, 6 % pour le poisson, 5 % pour les huiles et graisses comestibles et 4 % pour le lait, le fromage et les oeufs. Les prix ont progressé à peu près dans le même rapport que l'indice général pour la viande (+ 3,3 %), le pain et les produits céréaliers (+ 2,6 %), le café (+ 2,5 %) et les fruits frais (+ 2,3 %). Le prix du sucre a augmenté d'1 % pour le consommateur, tandis que le prix des sucreries et des confiseries a légèrement baissé. Les prix des conserves de légumes et de fruits sont restés quasiment inchangés. Les légumes frais ont diminué de 4,4 %.

Le prix des boissons alcoolisées reprises à l'indice a augmenté de 4,8 % en 1989, alors que le prix des boissons non alcoolisées a progressé de 1,4 %. L'indice des prix du tabac et des articles pour fumeurs a augmenté de 6,3 % en 1989. Le ralentissement de l'accroissement des prix des vêtements et des chaussures s'est poursuivi (3,1 % en 1989 contre 3,8 % en 1988).

Les coûts du logement, du chauffage et de l'éclairage ont dépassé de 3,4 % ceux de 1988. Les coûts de chauffage et d'éclairage ont progressé de 3,9 % (l'année passée une baisse de 4 % avait encore été notée). Les tarifs d'électricité sont légèrement plus élevés depuis juillet 1989 et en décembre 1989, ils ont dépassé de 2,1 % le niveau de décembre 1988. Les prix du gaz avaient déjà augmenté de 8,8 % en décembre 1989, tandis que ceux des combustibles liquides ont progressé de 38 % durant la même période. Les prix des combustibles solides, par contre, ont baissé de 3 %.

Les meubles, de même que les installations de chauffage central et les appareils ménagers ont renchéri de 2 % en 1989. Les prix des médicaments et des appareils thérapeutiques se sont élevés de 3 % environ, les frais de séjour en clinique de 4,5 % et les tarifs médicaux de 1,5 %.

La forte augmentation des prix des transports et les communications (+ 4,5 %) doit être attribuée à la hausse des prix des dépenses relatives à l'usage de voitures privées (e.a. l'essence) (+ 5,7 %), l'accroissement des prix de voitures neuves (+ 3,7 %), du transport ferroviaire (+ 5,2 %) et du transport par tram et autobus (+ 4,9 %).

NOTES

- (1) OCDE (1989), *Perspectives économiques*, n. 46, Paris.
- (2) Centre d'information des Médias, *Distribution d'Aujourd'hui*, février 1990.
- (3) GATT (1990), *Rapport préliminaire sur le commerce international en 1989-1990*, Genève.
- (4) FMI (1989), *World Economic Outlook*, Washington, octobre.
- (5) OCDE (1989), *Perspectives Economiques*, n. 46, Paris, décembre.
- (6) FMI (1989), *World Economic Outlook*, Washington, octobre, Annexe statistique.
- (7) GATT (1990), *Ibid.*
- (8) Ce problème a déjà été évoqué dans: Ministère des Affaires économiques (1989), *L'économie belge en 1988*, Bruxelles, p. 46-47.
- (9) *Rapport annuel* du Groupement de la sidérurgie, avril 1990.
- (10) *Rapport annuel de la FIC* (Fédération des industries chimiques), mai 1990.
- (11) *Rapport annuel de FEBELTEX* (Fédération des entreprises belges du textile), mai 1990.
- (12) Commission consultative spéciale du cuir du Conseil Central de l'Economie, février 1990.
- (13) *Rapport annuel de FEBELBOIS* (Fédération belge des entreprises du bois), avril 1990.
- (14) Source: COBELPA.
- (15) Source: Conseil Supérieur du Diamant, Anvers.
- (16) Source: Fabrimetal cité dans *l'Echo de la Bourse*, 6 avril 1990.
- (17) Eurostat, *Commerce extérieur*, Statistiques mensuelles, série C.
- (18) Voir à ce sujet: OCDE (1989), *Perspectives Economiques*, n. 46, décembre.
- (19) Voir les indices de prix de l'Institut für Wirtschaftsforschung publiés par la BNB.
- (20) Conseil Central de l'Economie (1990), *Avis et rapport relatifs à la position compétitive de la Belgique*, 28 mars, Doc CCE 1990/243 A 10 p. 3.
- (21) BNB (1990), *Rapport 1989*, février, p. 69.
- (22) PARIBAS (1990), *La Bourse de Bruxelles. 1989 clôture une décennie exceptionnelle*, *Notes Economiques*, n. 89 (1990,1), p. 3-23.
- (23) *Aperçu Economique Trimestriel*, n. 1-1990 partie statistique: tableau p. 146.
- (24) Ces éléments sont principalement tirés des *Perspectives économiques de l'OCDE*, no 46, décembre 1989, Paris.
- (25) Information tirée des bulletins mensuels de l'ONEm, contrairement aux informations statistiques précédentes qui sont disponibles sur bande magnétique. Dernier bulletin disponible au moment de la rédaction de cette partie: septembre 1989.
- (26) LAMBRECHT, M. (1989), *Evolution démographique à long terme*, *Planning Papers*, décembre, Bruxelles.
- (27) OCDE (1989), *Perspectives Economiques*, décembre, Paris.

- (28) CEE (1989), *European Economy*, november, no 42, Bruxelles.
- (29) SERROYEN C.(1989), *De sektoriële onderhandelingen voor 1989-1990: een balans, De gids op maatschappelijk gebied*, no 5, mai 1989.
- (30) VLEMINCKX, M. (1989), *L'accord interprofessionnel 1989-1990 dans le secteur privé: examen du contenu des accords intervenus en commissions paritaires*, Repères 1, *Aperçu Economique Trimestriel*, 2/89, MAE, DGED.
- (31) ERNA LEGEIN (1990), *De financiering van de gewesten en gemeenschappen*, *Aperçu économique trimestriel* 1/90, Ministère des Affaires économiques, p. 71-101.
- (32) Au Royaume-Uni, la hausse de l'inflation peut être expliquée partiellement par le resserrement de la politique monétaire: les charges d'intérêts étant incorporés dans le calcul de l'indice des prix à la consommation, une augmentation du taux d'intérêt a d'abord un effet inflationiste. Ce n'est qu'ultérieurement, lorsque les taux plus élevés amèneront un allègement de la consommation intérieure, que l'inflation - pour autant qu'elle soit attribuable à une demande excessive - pourra être endiguée.

